



HISTOIRE

DES

DIFFÉRENS PEUPLES

DU MONDE.

TOME III.





HISTOIRE
DES
DIFFÉRENS PEUPLES
DU MONDE,
CONTENANT
LES CÉRÉMONIES
RELIGIEUSES ET CIVILES,
L'ORIGINE DES RELIGIONS, leurs Sectes & Superstitions, & les Mœurs & Usages de chaque Nation;

DÉDIÉE

A MONSEIGNEUR

LE DUC DE LA VRILLIERE,

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Par M. CONTANT DORVILLE.

TOME TROISIEME.



A PARIS,
Chez HERISSANT le Fils, Libraire, rue des Fossés de M. le Prince, vis-à-vis le petit Hôtel de Condé.

M. DCC. LXXI.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.



HISTOIRE DES DIFFÉRENS PEUPLES,

CONTENANT

LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES, L'origine des Religions, leurs Sectes, leurs Superstitions, & les Mœurs & Usages de chaque Nation.

LA PERSE.

CHAPITRE PREMIER.

Description géographique du royaume de Perse.

L'ANCIEN Empire des Perses était autrefois infiniment plus étendu que ce que nous appellons aujourd'hui le royaume de Perse.

Les souverains de cet état furent à diverses reprises les dominateurs de presque toute l'Asie. Le fameux Xercès subjugua l'Egypte, fit une incursion dans la Grèce, & se rendit maître d'Athènes.

Actuellement la Perse est renfermée dans les bornes du vingt-cinquième & du quarante-quatrième degré de latitude septentrionale, & du soixantième jusqu'au quatre-vingt-septième degré de longitude. Vers le nord, elle confine à la Circassie & à la Géorgie; elle a au midi, le golfe persique & la mer des Indes; au levant, les états du Mogol, & au couchant, la Turquie Asiatique. Le mont Taurus la coupe par le milieu, & les provinces que cette montagne couvre du nord au sud, sont exposées à un air extrêmement brûlant, tandis que celles qui ont le Taurus au midi jouissent d'un air plus tempéré.

On divise ce royaume en treize provinces, dont six se trouvent à l'orient, quatre au nord, & trois au midi, sans compter la Turcomanie orientale ou l'Iran, & la Géorgie orientale.

Les six provinces à l'orient sont celles de Send, Makeran, Sitzistan, Sablustan, Khorasan, Estarabade: les quatre au nord sont Masanderan ou Tabristan, Schirvan, Adirbeitzan, & Frak-atzem, qui renferme Ispahan, capitale du royaume: enfin les trois provinces au midi, sont Khusistan, Farsistan ou Fars, & Kirman.

En général l'air de la Perse est sain: son

terroir est sablonneux & stérile dans la plaine, par le défaut de rivières navigables dans toute leur étendue ; mais le travail continuel & l'active industrie des habitans le rendent fertile dans la plus grande partie de l'Empire. L'Aras, que les anciens ont connu sous le nom de l'Araxes, porte quelques bateaux & coule en Arménie. Cependant il y a quelques provinces, assez favorisées de la nature, qui offrent à leurs cultivateurs d'abondantes moissons de grains & de fruits, sans les leur faire acheter par des travaux accablans. On recueille en Perse d'excellent vin, du riz, & toutes sortes de grains, excepté le seigle & l'avoine; des fruits exquis, des melons d'une grosseur extraordinaire & d'un goût admirable; & les campagnes y sont couvertes de roses. On rencontre dans les vallées de très-bons pâturages : les montagnes sont remplies de toutes sortes de gibier, & il s'y trouve des mines d'or, d'argent, de fer & de sel minéral.

C'est de la Perse que nous sont venues les premières soies, que les voluptueux Romains, sous le règne d'Héliogabale, achetèrent au poids de l'or. Ces fils précieux sont encore l'objet du grand commerce de ce royaume ; mais il est bien déchu depuis que l'on a réussi en Europe à élever les insectes qui les produisent.

Avant que d'entrer dans le détail de l'ancienne religion, du gouvernement & des mœurs des Perses, parcourons sommairement les différentes villes des provinces actuelles, qui méritent de fixer notre attention.

ISPAHAN.

Iſpahan eſt la capitale du royaume, & cette ville a été long-tems la plus grande & ſans contredit la plus belle de l'Orient. Les ſciences y floriſſaient autrefois. Elle eſt avantageuſement ſituée ſur les confins de la Parthide & de la Perſe proprement dite. On lui donne plus de onze lieues de circuit, en y comprenant les fauxbourgs, & l'on prétend qu'elle s'eſt formée de deux villages, qui ſont encore deux des principaux quartiers de la ville. Elle jouit d'un air ſec & pur : ſon terroir eſt de la plus grande fertilité. L'abondance des vivres ne permet pas qu'on vende les denrées de première néceſſité au-deſſus d'un prix très-médiocre à Iſpahan. Cette ville eſt environnée de murailles fort baſſes & peu ſolides ; ſes rues ne ſont point pavées ; mais la ſéchereſſe du climat ſupplée à cet inconvénient, l'on en eſt quitte pour un peu de pouſſière. Les toits des maiſons ſont bâtis en forme de terraſſes, ſur leſquelles on couche ordinairement pendant les grandes chaleurs de l'été. On y compte cent ſoixante-deux moſquées, dont quelques-unes ſont de la plus grande ſomptuoſité ; dix-huit cents deux caravenſerais ou hôtelleries publiques, très-ſpacieuſes ; deux cents ſoixante-treize bains ; quarante-huit colléges ; des ponts ſuperbes ſur le fleuve Zenderouh, qui baigne un des côtés de la ville ; environ cent palais plus magnifiques les uns que les autres ; des

bazards ou marchés couverts & découverts, où se vendent les marchandises les plus précieuses, ainsi que les plus communes, & un nombre presque incroyable de salles immenses, que l'on appelle maisons à café, où se rassemblent continuellement les philosophes & les libertins, les politiques & les ignorans, les négocians & les gens oisifs : on y joue, on y prend abondamment de cette liqueur que nous n'avons connue que sur la fin du dix-septième siècle ; on y passe le tems à entendre les contes de certains charlatans, peut-être plus spirituels & moins dangereux que ces empyriques qui inondent nos carrefours, ou à écouter les pieuses fariboles que débitent avec emphase des prédicateurs musulmans. Entre les grandes places de cette capitale de la Perse, la plus digne de remarque est sans doute le meidan ou marché royal, & celle du palais de l'empereur, appellée la place royale. Cette dernière a environ un mille de circuit. On entre dans le palais de ce monarque par un portail élevé, & entièrement de porphyre ; les premières cours sont vastes & entourées de boutiques, où des gens de tous les métiers travaillent continuellement pour le prince, & sont payés toute l'année, soit qu'ils soient employés ou qu'ils se reposent. On peut voir plus loin le pavillon nommé les quarante pilliers, & y remarquer deux salles lambrissées de mosaïque, dont les murailles sont revêtues de marbre doré, & dans l'une desquelles est placé le trône du roi, absolument

couvert de perles & de pierres précieuses. Suivre le voyageur Chardin dans le récit qu'il fait de la magnificence extraordinaire qu'étalait la cour de Perse de son tems, ce serait s'exposer à passer pour un romancier, & pénétrer avec le lecteur dans l'intérieur du serrail; en décrire les appartemens, tracer le plan des jardins & donner un détail supposé exact de tout ce qui s'y passe de plus secret, ce serait ajoûter l'effronterie au mensonge. Nul homme, s'il ne veut perdre la vie, n'ose s'exposer à franchir les barrières insurmontables qui séparent le Sophi de ses sujets.

La ville d'Ispahan est très-ancienne, quoiqu'il soit permis de révoquer en doute le sentiment de quelques savans qui prétendent qu'elle doit sa fondation à Houcheng, petit-fils de Noé, ou à Juda, un des douze patriarches. Ce qu'il y a de certain, c'est que Sha-abas I, auquel on a donné le surnom de grand, en fit la capitale de son empire, & qu'il l'orna avec une magnificence vraiment royale. Le fameux conquérant Timur-beck ou Tamerlan, la pilla & la saccagea deux fois: elle l'a été encore au commencement de ce siécle (1722) par l'usurpateur Mahmout; & ce que la famine, les horreurs d'un siége long & meurtrier, & diverses factions acharnées les unes contre les autres, peuvent présenter de déplorable aux yeux, ne sont qu'une bien faible image de tous les maux qu'a soufferts alors Ispahan. Avant ce désastre on y comptait près d'un million d'habitans, dont les

deux tiers ont péri de misère, ou par le fer des rebelles. Au reste cette ville a toujours entretenu un commerce considérable, tant avec ses voisins, qu'avec les différentes provinces du royaume. On y trouve en tous tems une foule incroyable de négocians de toute la terre & de toutes les sectes : Banians, Bramines, Chrétiens, Juifs, Mahométans, Gentils, Guèbres & autres.

JULFA.

A une demi-lieue d'Ispahan & au-delà du Zenderouh, on trouve un gros bourg, nommé Julfa, qui mérite qu'on en fasse une honorable mention. Il doit sa fondation à Abas le grand. L'Arménie, révoltée contre la domination des Turcs, s'étant donnée à lui, ce prince transporta une partie des habitans de cette province en différens endroits de la Perse. Ceux de l'ancien Julfa, ville située sur les rives de l'Araxes, furent conduits à Ispahan, d'où ils sortirent quelques années après pour s'établir dans ce lieu, qu'ils nommèrent du nom de leur première demeure. Les peuples tirés d'Erivan, & de quelques endroits de la Médie, & de la basse Arménie, qui s'étaient aussi habitués dans deux fauxbourgs d'Ispahan, passèrent bientôt dans cette nouvelle colonie, avec quelques Parsis des environs de Kerman & de Yerd, ce qui forma quatre quartiers.

La plûpart de ces Parsis se retirèrent dans la suite de Julfa, & il n'en resta que trois à

quatre cents familles, toutes composées d'artisans & de laboureurs : mais les Arméniens, gens industrieux & actifs, s'appliquèrent au commerce, & l'on vit bientôt la colonie fleurir par leurs soins.

Abas I était trop habile pour négliger rien de ce qui pouvait favoriser un tel établissement. Il leur avançait des sommes considérables sans en exiger d'intérêt : il les exempta de toutes corvées : il leur permit le libre exercice de leur religion ; &, pour les mettre en état de se soutenir contre la jalousie & l'avarice de ses officiers, il leur accorda un juge de leur nation, à qui il assigna une place dans ces fameux festins, où l'on voit, dès l'antiquité la plus reculée, les rois de Perse manger publiquement avec les grands du royaume.

Quelques-uns des successeurs d'Abas I, suivirent la même maxime, & Julfa devint en peu de tems un lieu considérable. Il semblait que ce fût une république fondée au milieu d'une nation étrangère : il n'était permis à aucun musulman de s'y établir, & la rigueur de la loi du talion en faisait respecter les habitans aux naturels du pays. Ceux de Julfa, encouragés par une protection si nécessaire, virent pendant plusieurs années leurs richesses s'accroître de jour en jour : ils portèrent bientôt en différentes parties du monde un commerce utile à l'état ; mais la cour peu attentive à ses véritables intérêts, se lassa enfin de les favoriser : Sha-hussein étant monté sur le trône, abandonna les rênes du

gouvernement à des eunuques qui méprisèrent les privilèges que les prédécesseurs de ce monarque avaient accordé aux Julfanins. La loi du talion, qui mettait une espèce d'égalité entre les chrétiens & les mahométans, ne fut plus observée : les moullas ou prêtres musulmans, en ordonnèrent la révocation, & firent passer en loi, qu'un naturel du pays qui tuerait un Arménien, se racheterait de ce crime en donnant une charge de bled aux parens du mort. Les Julfanins regardèrent un traitement si injuste & si ignominieux, comme le sceau de leur servitude. Sans secours, sans appui, également livrés à l'avarice des grands, & à l'insolence du peuple, ils gémirent long-tems sur leur malheur ; & tremblant continuellement pour leur vie, ils songèrent moins à étendre leur commerce, & à augmenter leur fortune, qu'à conserver les biens qu'ils avaient acquis. Cette colonie, si florissante, pendant plusieurs siécles, était déjà bien déchue, lorsqu'en 1722, un peu avant le siége d'Ispahan, les injustices des efféminés ministres de Shahussein, les obligèrent de se jetter dans les bras de l'usurpateur Mahmout, pour éviter leur prochaine destruction. On rapporte que ce chef des Aghwans exigea de Julfa une somme de soixante-dix mille tomans (huit millions sept cents cinquante mille livres) & un tribut de cinquante filles au-dessus de l'âge de neuf ans, choisies dans les plus considérables familles de la nation Arménienne.

TAURIS.

Tauris est la capitale de la province d'Adirbeitzan, qui fait partie de l'ancienne Médie. Elle est située à l'extrémité d'une plaine, & environnée de montagnes de trois côtés; l'air y est assez inconstant: un ruisseau qui se déborde souvent & cause de fréquens ravages, baigne une partie de cette ville, qui, selon le sentiment le plus raisonnable, doit être la fameuse Ecbatane, bâtie par Déjocès, & par conséquent la capitale de l'ancien royaume des Médes. Quelques auteurs veulent que ce soit l'ancienne ville d'Amadan.

Tauris peut avoir environ trente milles de circuit; mais il ne faut pas se persuader qu'elle soit également bâtie dans cette immense étendue: on y trouve de tous côtés des jardins spacieux & de grandes places, qui ressemblent à des champs. Les mosquées y sont superbes & en grand nombre, & les vivres abondans & à grand marché. Les Arabes, les Turcs, les Géorgiens, les Mingreliens, les Indiens, les Moscovites & les Tartares entretiennent avec les habitans de cette ville un commerce continuel des plus riches marchandises, & entr'autres des étoffes de soie, & de belles peaux de chagrin. On y compte beaucoup plus de trois cents mille habitans.

Tauris a essuyé bien des désastres; après avoir été longtems déserte & ensevelie sous

ses ruines, cette ville fut relevée par les soins de la femme du célèbre Aaron Rachild, calife de Bagdad. Un tremblement de terre la ruina de fond en comble: rétablie bientôt avec plus de magnificence, un autre tremblement, en une nuit, n'en fit qu'un monceau de ruines, & il y périt plus de quarante mille habitans: rétablie une troisième fois, elle fut détruite par une inondation. Sa situation, ses richesses & la fertilité de son terroir, firent souvent de Tauris un champ de carnage. Sélim, empereur des Turcs, s'en empara après un siège meurtrier: il y laissa une garnison de quatre mille soldats, qui peu après furent égorgés par le peuple conquis. Le successeur de Sélim, la réduisit de nouveau sous le joug; il y bâtit une citadelle; il la munit d'une artillerie formidable, & y laissa une garnison encore plus nombreuse que celle de son prédécesseur; mais elle fut de même passée au fil de l'épée: le même empereur y renvoya une nouvelle armée, qui ayant pris la place d'assaut, l'abandonna au pillage, y mit le feu, & n'épargna dans sa férocité ni hommes, ni femmes, ni enfans. Dix mille Ottomans, qui restèrent pour conserver leurs conquêtes, furent encore massacrés: reprise enfin une quatrième fois par les Turcs, ils en demeurèrent maîtres, jusqu'au règne d'Abas I, dit le grand, qui s'en empara, & n'épargna rien pour la rétablir & lui rendre son ancien lustre. Depuis cette époque, Tauris est restée au pouvoir des rois de Perse: on compte

dans cette ville jusqu'à trois cents caravenserais, dont le moins considérable peut contenir trois cents personnes; on y loge tous ceux qui se présentent, & chacun pourvoit à sa subsistance; mais il y a trois hôpitaux, où l'on distribue tous les jours à manger *gratis* aux pauvres, quel que soit leur nombre.

On voit dans les environs de Tauris une grande quantité de vignes, qui portent jusqu'à soixante sortes de raisins différens. Les forêts sont remplies de gibier, & l'on trouve dans le sein des montagnes, des carrières de marbre blanc, des mines d'or & de sel, & un certain marbre transparent, qui se forme, à ce que l'on assure, de l'eau congelée d'une fontaine minérale.

CHIRAS.

La ville de Chiras est la capitale de la province de Perse, appellée aujourd'hui Fars, Farestan ou Farsistan. Les habitans du pays font remonter sa fondation jusqu'à Fars, petit-fils de Sem, & les savans prétendent qu'elle fut bâtie par Cyrus, qui lui donna le nom de Cyropolis; ses rues sont larges & bordées des deux côtés de grands & superbes jardins; elle a nombre de belles mosquées, soutenues par des colonnes de marbre, & des hôpitaux richement dotés, qu'on nomme palais de la santé, dont les prêtres qui en sont les administrateurs, vivent voluptueusement dans l'opulence, tandis que les malades périssent

sent faute de secours : ce qui a donné lieu au proverbe, malheusement trop convenable à presque tous les hôpitaux de la terre, que le palais de santé est le palais de la mort.

PERSEPOLIS.

A environ dix-huit lieues de Chiras, au milieu d'une vaste plaine, on trouve les ruines de Persépolis, bâtie sur les bords du fleuve Baudemir ou Bendemir, & qui fut mise en cendres par Alexandre, à la sollicitation de la courtisanne Thaïs. A l'ouest de cette plaine, & au pied d'une montagne, qui est de roche vive, on voit les débris de l'ancien palais de Darius, nommé communément la maison de Darius, & appellé par les habitans du pays *Chilminar*. Diodore de Sicile, (L. XVII, Chap. LXXI.) après nous avoir appris qu'Alexandre exposa cette capitale du royaume de Perse au pillage de ses Macédoniens, à la réserve du palais royal, décrit ce palais en ces termes. « Ce superbe » édifice, dit-il, ou ce palais royal est ceint » d'un triple mur, dont le premier, qui était » d'une grande magnificence, avait seize cou- » dées d'élévation, & était flanqué de tours ; » le second, semblable au premier, quant à la » structure, était deux fois plus élevé ; le troi- » sième est quarré, taillé dans le roc, & a » soixante coudées de hauteur : le tout était » bâti d'une pierre très-dure, & qui pro- » mettait une stabilité éternelle. A chacun des

» côtés, il y a des portes d'airain, & des » palissades de même métal, hautes de vingt » coudées ; les dernières pour donner de la » terreur, les autres pour la sûreté du lieu. » A l'orient du palais, est une montagne » appellée la montagne royale, qui en est » éloignée de quatre cents pieds, & où sont » les tombeaux des rois. »

Le voyageur Thévenot & le célébre le Brun nous ont donné des descriptions détaillées des superbes ruines de Persépolis; mais en s'efforçant l'un & l'autre de louer ces étonnans restes de la grandeur des Perses, ils ne réussiront jamais à nous persuader que ce sont des monumens de goût.

SUZE.

Suze est la capitale de la Suziane ou Khusistan; elle était autrefois celle de tout l'empire des Perses: elle est située à trente-quatre lieues au sud-ouest d'Ispahan, sur le Caron, qui est le fleuve Eulée des anciens. Les habitans du pays l'appellent Schousch ou Schousschster, & ils tiennent par tradition qu'elle a été bâtie par Houcheng, ou Houdschenk, troisième roi de Perse de la première dynastie des Pischdadiens: une autre tradition porte que Tithon, à qui la fable donne l'aurore pour épouse, fut le fondateur de cette ville. Cyrus en avait fait la capitale de son empire; il y avait, dit l'histoire, un superbe palais, soutenu par des colonnes d'or, enrichies de pierres précieuses d'un

prix inestimable : les rois de Perse venaient passer tous les hivers dans cette ville, qui jouit alors d'un air doux & tempéré. C'est sur le rivage du fleuve Eulée que le prophète Daniel eut la vision du bélier à deux cornes, & du bouc qui n'en avoit qu'une. On y a vu longtems son tombeau, mais actuellement il est couvert par les eaux. C'est à Suze que Darius, fils d'Hystapes, que l'écriture nomme Assuerus, donna le fameux édit contre les malheureux Juifs ; Esther sauva sa nation, & le perfide Aman fut puni de sa trahison. Cette ville ne conserve rien de son ancienne splendeur ; on n'y remarque plus que des ruines & des décombres, & en vain un barbare conquérant y chercherait les neuf mille talens d'or monnoyé, & les quarante mille d'or & d'argent en lingots qu'Alexandre en emporta. Ceux qui veulent visiter les tombeaux d'Esther & de Mardochée, se rendent à Hémédam, ville de la Caramanie, où les anciens rois de Perse ont longtems fait leur séjour pendant l'été, & qui fut bâtie par Arphaxad, roi des Médes. Ces tombeaux sont construits de briques, revêtues de bois peints en noir, & occupent une place honorable dans une espèce de chapelle au milieu de la synagogue que les Juifs ont dans la ville. Les dévots de cette nation font de tous les pays voisins de fréquens pélerinages à ces sépultures, & ils y portent cet esprit de reconnaissance, que doivent imprimer les grands bienfaits dans les ames honnêtes.

On trouve encore dans la Perse plusieurs autres villes, mais moins recommandables que les précédentes. Sultanie, dans la Parthide, ou le Frakatzem, a été autrefois la capitale du royaume des Parthes, & s'appellait alors Tigranocerte. Longtems une des plus opulentes villes de l'Asie & la résidence de plusieurs rois de Perse; elle n'offre plus maintenant qu'un affreux monceau de ruines. Casbin, dans la même province, n'a rien d'absolument remarquable: à Sava on montre une superbe mosquée, où l'on dit que Samuel a été enterré. Rey, dont les annales Persannes vantent l'antiquité & l'ancienne splendeur, & qu'elles nomment la reine des villes, l'épouse du monde, & le marché de l'univers, ne présente aux yeux que de tristes restes de sa magnificence: elle contenait, au rapport des historiens Asiatiques, plus d'un million de maisons, six mille quatre colléges, seize mille six cents bains, douze mille moulins, dix-sept cents canaux, & treize mille caravenserais. Ce qu'on peut inférer de ce récit exagéré, c'est que Rey, beaucoup avant & même dans le neuvième siècle de l'ère chrétienne, était une ville immense & extrêmement riche.

La ville de Com est moins célèbre par la magnificence de ses bâtimens & de ses mosquées, que par quatre cents petites chapelles où reposent les corps de tous les descendans d'Ali, gendre de Mahomet, que le peuple révère comme des saints. On y remarque

aussi une superbe mosquée, &, à ce qu'on prétend, la plus somptueuse de l'Asie, où sont enterrés les rois Abas & Séfi : le tombeau de Fatmé, parente d'Ali, occupe le milieu de l'intérieur du temple : il est couvert d'un drap d'or & entouré d'un balustre d'argent. Les moullas qui desservent cette mosquée, dans les tems de calamité, offrent les reliques de cette prétendue sainte à la vénération des fidèles Musulmans, & cette dévote cérémonie attire dans la ville une quantité prodigieuse de pélerins, & est d'un produit considérable pour les prêtres. Cachan est renommé pour ses manufactures de velours, de satins, & de brocards d'or & d'argent. On ne doit faire mention de la ville de Nohaven, dans la province de Kirman, que parce que les Orientaux sont dans la ferme persuasion qu'elle a été fondée par le patriarche Noé : les Mahométans, commandés par Omar, gagnèrent sous les murs de cette place, une victoire signalée sur les Persans. Les Arabes nomment cette journée la victoire des victoires.

Dans la province de Mazenderan ou Tabéristan, que l'on appelle communément le jardin de la Perse, on trouve d'Jurdjan, ville charmante, qui jouit d'un air pur & de l'abondance de tous les biens nécessaires à la vie. Les gouverneurs de cette province font leur séjour à Amol, ville à trente lieues de d'Jurdjan, située au pied du mont Taurus. Asrhées, autre ville de la même province, mais plus

proche de la mer, offre aux regards curieux de ſuperbes palais, des jardins d'une beauté peu commune, & une campagne riante & fertile.

On ne s'arrête guères dans la province de Koraſan, que pour viſiter le tombeau de l'iman Riza de la famille d'Ali, dans la ville de Meſched, & pour admirer la ſituation de Hérat, autrefois Aria, que l'on croit avoir été bâti par Nabuchodonoſor, ou par Alexandre: cependant la ville de Mérou, fondée par une fille du roi Artaxercès Longuemain, mérite d'être remarquée par ſa poſition au milieu d'une plaine de ſables, d'où l'on tire une grande quantité de ſel. Balk, dans la même province, exige auſſi quelque conſidération, par rapport à la beauté de ſes édifices, & le titre qu'elle a porté de capitale du royaume de Perſe. L'Oxus coule à travers ſes campagnes & les fertiliſe: trois fameux conquérans ſont en horreur dans cette ville, Alexandre, Tamerlan & Gengiz-kan, tous trois la ſaccagèrent en différens tems. On n'ôterait pas de la tête des habitans de Balk, que leur ville a été fondée par Bacchus, & que ce héros, à ſon retour des Indes, y célébra des fêtes & des jeux.



CHAPITRE II.

Précis de l'hiſtoire des Perſes.

IL n'y a point de nation ſur la terre qui ne ſe ſoit efforcée de reculer ſon origine, & de relever par des fables les premières années de ſon exiſtence en corps de peuple. Les Perſes ne ſont pas exempts de ce reproche ; peu ſatisfaits de la certitude d'une haute antiquité, ils ont voulu fixer le commencement de leur monarchie, immédiatement après la création du monde : & ſi nous nous donnons la peine de recueillir quelques-unes des extravagances que débitent à ce ſujet les auteurs Orientaux, c'eſt moins pour engager le lecteur à y donner quelque créance, que pour le mettre à portée d'examiner comment, à l'aide des rêveries des rabbins, ils ſont parvenus à défigurer les anciennes écritures, ainſi que les traditions les mieux conſervées.

Caiumarath, ſelon les hiſtoriens de la nation, a été non-ſeulement le premier roi de la Perſe, mais auſſi le premier roi du monde ; & ſi l'on daigne en croire quelques-uns d'entr'eux, c'eſt Adam lui-même : d'autres veulent qu'il fût fils d'Adam & frère de Seth, & le plus grand nombre fils de Mahaléel & contemporain d'Enoch. Cependant Beidhavi, auteur Arabe, plus réſervé que ſes prédéceſſeurs, ne fait vivre ce monarque qu'après le

déluge, & soutient que Caiumarath n'était ni le premier, ni le second, mais seulement le troisième Adam, fils de Sem, fils de Noé; & que par conséquent il ne doit tenir le rang de premier que par rapport aux Perses. Quoiqu'il en soit, ce prince est le premier qui soit monté sur le trône, qui ait porté le tage ou la couronne royale, & qui ait levé des tributs sur ses peuples, si nous nous en rapportons à Ferdussi, dans son Histoire royale de Perse.

Caiumarath vécut, dit-on, près de mille ans. Reconnu pour roi par les habitans de la Médie, qu'il avait moins subjugués par la force, que par la douceur de ses instructions, il les engagea à sortir de leurs cavernes pour venir fonder & bâtir des villes, & entr'autres celle de Balk. On lui attribue l'invention des étoffes de laine, de poil, de coton & de soie, qui fit quitter aux hommes les peaux de bêtes dont ils se couvraient avant lui, & celle de la fronde & des autres instrumens propres à jetter des pierres, seules armes en usage dans ces tems reculés. Ce premier monarque des humains, après cinq cents trente années de règne, se lassa sans doute de leur commander, & remit la souveraineté entre les mains de son fils Siamek. Il retourna dans la caverne, qui avait été sa première demeure, bien résolu d'y employer ce qui lui restait de jours à prier & à adorer le Créateur de l'univers; mais la mort de Siamek ne lui permit pas de suivre

ce pieux dessein. Il reprit, malgré lui, les rênes du gouvernement, & mourut regretté de ses sujets, après trente années glorieusement écoulées pendant ce second règne.

Caiumarath, au rapport du célèbre Khondemir, fut le premier qui exigea que ses sujets lui baisassent les pieds; coutume que ses successeurs ont conservée jusqu'à présent, & dont la cérémonie, qui est en même tems une marque de respect, & un acte de la prestation de foi & hommage des princes vassaux ou feudataires envers leurs souverains, est venue jusqu'à nous, & nous sert encore à témoigner notre soumission au chef visible de l'église. Le même auteur dit, que ce monarque prit le nom d Adam, & qu'il régna dans la province d'Adirbeitzan, au pied du mont Ararat, où les premiers enfans de Noé établirent apparemment leur demeure, après leur sortie de l'arche : il ajoute que Caiumarath avait un frère qui le quitta pour aller chercher un autre établissement : qu'à quelque tems de-là, les deux frères se cherchant avec une égale ardeur, se rencontrèrent enfin dans un lieu qu'ils nommèrent Balk, parce que ce mot signifie en Persan des caresses mutuelles, & qu'ils y fondèrent une ville, qui dans la suite devint considérable : il prétend que ce prince eut deux fils, dont l'aîné fut tué à la chasse par des brigands, & le second, qui est celui dont nous avons déjà fait mention, fut assassiné par les géants.

Pour bien entendre ce que Khondemir

prétend exprimer par le mot *Géant*, il est nécessaire d'instruire le lecteur d'une fable déposée dans la plus grande partie des ouvrages sérieux des auteurs Orientaux. Dieu, après la création de l'univers, mais avant celle du premier homme, créa les dives ou génies, à qui il donna le gouvernement de ce monde pendant l'espace de sept mille ans, après lequel tems les péris, autre espéce de génies, devaient leur succéder, sous la conduite d'un d'entr'eux qui serait leur souverain absolu. Ces deux sortes de créatures, ni hommes, ni anges, tombèrent dans la désobéissance, & Dieu pour les punir, leur donna pour chef Eblis, créature plus noble que les dives & les péris, formée de l'élément du feu, & élevée parmi les anges. Eblis ayant reçu les ordres de l'Eternel, descendit du ciel, & fit la guerre aux dives & aux péris, qui s'étaient unis pour leur commune défense. Quelques dives prirent cependant le parti d'Eblis, & demeurèrent sur la terre jusqu'à la création d'Adam, & même jusqu'au règne de Salomon, qui en eut à son service. Eblis, avec ce secours, combattit ses ennemis & se rendit maître de l'univers; mais il ne fut pas plus sage que les créatures qu'il venait de dompter : il dit avec impiété : « Qui est semblable à moi ! Je monte » au ciel quand je veux : je descens sur la » terre lorsqu'il me plaît ; & si j'y demeure, » je la vois soumise à mes volontés. » Dieu, indigné de cet orgueil, créa le genre humain,

qu'il tira de la terre & la lui donna à gouverner : il voulut même obliger Eblis & les anges à adorer Adam qu'il venait de créer; mais cet esprit superbe refusa d'obéir : c'est pourquoi Dieu le dépouilla de sa souveraineté, & lui donna sa malédiction, ce qui lui fit donner le nom d'*Iba*, qui signifie le réfractaire; celui de *Scheitan* ou *Satan*, c'est-à-dire le calomniateur, & celui d'Eblis qui veut dire le désespéré; car son premier nom était *Hareth*, qui signifie gourverneur & gardien.

Revenons à Caiumarath. On trouve dans l'histoire, ou, pour mieux dire, dans le roman de sa vie, un trait qui n'a pu être puisé que dans les livres des rabbins. L'auteur dit, qu'Adam après son péché, fut séparé de sa femme Eve pendant un espace de tems assez considérable, & qu'un jour s'étant endormi au pied du mont Arafat, qui est auprès de la Mecque, il fut tellement frappé de l'idée de posséder sa chere épouse, que près de lui il crût une plante, qui prit aussi-tôt la figure humaine, & devint bientôt ce Caiumarath dont nous parlons.

Les rabbins disent à-peu-près la même chose. Ils ont imaginé qu'Adam, pendant l'espace de tems qu'ils appellent son deuil, causé par la mort de son fils Abel, se sépara d'Eve, & seul produisit des *Ginnes*, c'est-à-dire, des créatures qui n'étaient ni hommes, ni anges. Cette tradition orientale a fait tomber dans l'erreur quelques anciens docteurs,

qui ont prétendu que les anges avaient des corps, & leur ont appliqué ce qui est dit dans la Genèse des enfans de Dieu, qui convoitèrent les filles des hommes.

Ce court exposé doit faire connaître jusqu'à quel point les Orientaux ont défiguré les livres qui leur sont parvenus, & les traditions qui ont passé jusqu'à eux. Au reste, ils ne sont point d'accord sur la religion de Caiumarath; quelques-uns veulent qu'il ait embrassé celle des patriarches Seth & Enoch: mais d'autres le font auteur du magisme, c'est-à-dire, de l'ancienne religion des mages adorateurs du feu, que Zoroastre rétablit après plusieurs siècles. Ils disent, pour le prouver, que Caiumarath ayant recouvré le corps de son fils assassiné par les géants, le fit inhumer & allumer sur sa fosse un grand feu, qui y fut toujours entretenu, d'où est venu le culte superstitieux du feu, dont les peuples firent leur divinité.

Telles sont les fables absurdes qui servent de fondement à l'histoire des anciens Perses. Cette dynastie de leurs premiers rois est appellée celle des Pischdadiens, du mot *Pisch*, qui en Persan signifie *premier*, & de *Dad*, justice, comme si ces princes avaient été les premiers administrateurs de la justice: elle comprend tous les rois qui composent celles que nous appellons les monarchies des Assyriens, Chaldéens, Babyloniens, Médes & Perses. Les Orientaux ne comptent qu'onze rois dans cette dynastie; & pour arranger

leur calcul, ils donnent à quelques-uns de ces monarques des règnes de plusieurs centaines d'années, séparés par de très-longs interrègnes : mais d'autres historiens plus raisonnables produisent une liste de trente-huit rois de cette famille, dont le dernier fut un certain Gustasb ou Kistasb, fils de Zoub.

Mais, sans chercher infructueusement à débrouiller l'histoire de ces premiers tems, venons à Cyrus, qui est regardé comme le fondateur de la monarchie des Perses.

Cyrus était fils de Cambyse, roi de Perse, & de Mandane, fille d'Astyage, roi des Médes, & naquit un an après Cyaxare son oncle, frère de Mandane. Les Perses alors divisés en douze tribus, n'occupaient qu'une seule province de ce vaste empire, qui dans la suite a porté leur nom, & ne faisaient pas tous ensemble au-delà de cent vingt mille hommes. Le jeune Cyrus fut élevé dans les écoles publiques, avec les autres enfans de son âge, suivant l'usage de la nation. Il fit ses premières armes sous Cyaxare son oncle, devenu roi des Médes, par la mort de son pere Astyage. Les Lydiens défaits, leur roi Crésus prisonnier, Cyrus marcha contre les Assyriens, & vint mettre le siége devant Babylone. Ce n'était point l'orgueil de se faire un nom illustre qui fit entreprendre à ce prince la conquête de cette superbe ville, Dieu l'avait choisi pour être le ministre de ses vengeances ; l'Eternel avait fixé l'instant

de la ruine de Babylone, il allait sans le savoir accomplir les prophéties. « Aiguisez » vos fléches, remplissez vos carquois, dit » le prophète Jérémie (LI, 11) en parlant » aux Médes & aux Perses, le Seigneur a » suscité le courage des rois de Médie : il a » formé sa résolution contre Babylone, afin » de la perdre, parce que le tems de la » vengeance du Seigneur est àrrivé, le tems » de la vengeance de son temple. »

» Poussez des cris & des hurlemens, parce » que le jour du Seigneur est proche . . . jour » cruel, plein d'indignation, de colère & de » fureur . . . . Je vais visiter dans ma colere » le roi de Babylone & son pays, comme » j'ai visité le roi d'Assur (de Ninive.)

» Attaquez cette ville impie, rendez-lui » ses œuvres, traitez-la comme elle a traité » les aûtres, n'épargnez point les jeunes » gens, exterminez les troupes... Quiconque » sera trouvé dans ses murailles sera tué : » tous ceux qui se présenteront pour la dé- » fendre passeront au fil de l'épée; les enfans » seront écrasés contre la terre à leurs yeux : » leurs maisons seront pillées & leurs femmes » seront violées. Je vas susciter contre eux » les Mèdes qui ne chercheront point d'ar- » gent, & qui ne se mettront point en peine » de l'or; mais ils perceront les petits en- » fans de leurs fléches, ils n'auront point de » compassion de ceux qui sont dans les en- » trailles de leurs mères, & ils n'épargne- » ront point ceux qui ne sont que de naître ...

» Malheur à toi, fille de Babylone ! Heureux » celui qui te rendra tous les maux que tu » nous as faits ! Heureux celui qui prendra tes » petits enfans & les écrasera contre la terre ! » Babylone, (Isaïe 13, 19, 22.) si magnifi- » que & si superbe, cette reine entre les » royaumes du monde, qui avait porté dans » un si grand éclat l'orgueil des Chaldéens, » sera détruite, comme le Seigneur renversa » Sodome & Gomorrhe. Elle ne sera plus habi- » tée ; on ne la rebâtira jamais. Les Arabes n'y » dresseront pas mêmes leurs tentes, & les » pasteurs n'y viendront point pour y faire » reposer leurs troupeaux. Mais les bêtes sau- » vages s'y retireront ; les maisons seront rem- » plies d'oiseaux funestes & nocturnes : les » autruches y viendront habiter... Les hiboux » hurleront à l'envi, & les dragons feront » leur demeure dans ses palais de délices... » (14. 23. 24.) Je la rendrai la demeure des » hérissons ; je couvrirai d'un marais le lieu » qu'elle occupe maintenant ; je rechercherai » avec soin jusqu'à ses moindres vestiges » pour les effacer. Le Seigneur des armées » a fait ce serment : je jure que ce que j'ai » résolu arrivera, & que ce que j'ai arrêté » s'exécutera. »

La divine providence qui voulait se servir de Cyrus comme d'un instrument pour accomplir ses desseins & sa miséricorde sur son peuple, avait nommé ce prince par son nom plus de deux cents ans avant sa naissance. « Voici ce que dit le Seigneur à Cyrus (Isaïe

» 45, 1, 4.) qui est mon Christ, que j'ai pris
» par la main pour lui assujettir les nations,
» pour mettre en fuite les rois, pour ouvrir
» devant lui toutes les portes sans qu'aucune
» lui soit fermée. Je marcherai devant vous :
» j'humilierai les grands de la terre : je rom-
» prai les portes d'airain, & je briserai les
» gonds de fer. Je vous donnerai les trésors
» cachés, & les richesses secrettes & incon-
» nues, afin que vous sachiez que je suis le Sei-
» gneur, le Dieu d'Israël, qui vous ai appellé
» par votre nom, à cause de Jacob qui est
» mon serviteur, d'Israël qui est mon élu. »

Ces terribles prophéties furent accomplies à la lettre. Tandis que Cyrus disposait tout pour un assaut général qu'il voulait donner à Babylone, l'impie Balthasar, au milieu d'un grand festin, vit son arrêt tracé sur le mur, par une main invisible. Effrayé de cette vision, ce roi fait approcher tous ses sages, ses devins, ses astrologues pour lire cette écriture & pour en expliquer le sens ; mais comme cette sentence était écrite en lettres hébraïques, personne ne la put déchiffrer : il fit venir Daniel, qui, après lui avoir reproché tous ses crimes & son affreuse impiété, la lui expliqua avec une liberté véritablement prophétique. « Voici, lui dit-il, ce qui est écrit :
» MANE', THECEL, PHARE'S. (nombre, poids,
» division.) Mané signifie, Dieu a compté les
» jours de votre règne & en a marqué la fin.
» Thecel, vous avez été pesé dans la balance,
» & on vous a trouvé trop léger. Pharés,
» votre

» votre royaume a été divisé, & il a été donné » aux Mèdes & aux Perses. » Quelque désolante que fût cette explication, comme elle semblait porter plus sur l'avenir que sur le présent, le roi se rassura, & crut pouvoir trouver quelque expédient pour en détourner les effets ; c'est pourquoi, renvoyant au lendemain la discussion des moyens dont on se servirait pour repousser l'ennemi, il se remit à table, & passa le reste de la nuit dans la débauche.

Cependant Cyrus avait ordonné à ses soldats de pénétrer dans la ville en même tems par l'endroit où l'Euphrate y entrait & par celui où il en sortait ; & pour rendre le lit du fleuve guéable, il avait fait ouvrir des tranchées, afin d'y faire écouler les eaux. Tout réussit ainsi qu'il l'avait projetté. Les deux corps commandés pour cette expédition s'avancent en silence, précédés par des guides sûrs : ils gagnent les quais de l'Euphrate, & trouvent ouvertes des portes d'airain qui y communiquent de la ville, & qui sans la négligence des assiégés, se trouvant fermées, étaient seules capables de faire manquer l'entreprise ; mais Dieu avait jetté le trouble dans l'esprit des Babyloniens, & il conduisait les Perses. Les assiégeans une fois dans la ville, firent main-basse sur tout ce qui se présenta, le massacre fut général ; & le roi, percé de coups, fut un des premiers qui rougit la terre de son sang. Ainsi finit l'empire des Babyloniens qui avait duré deux

cens dix ans, depuis le commencement du règne de Béléſis, ainſi fut anéantie Babylone cinquante ans précisément après qu'elle eût détruit Jéruſalem & ſon temple.

Afin ſans doute que les prédictions des prophètes fuſſent accomplies dans tous leurs points, les rois de Perſe, maîtres de Babylone, bâtirent Ctéſiphon des débris de la ville conquiſe; &, comme il ne reſtait plus que l'enceinte de ſes murailles, ils en firent un parc, où ils enfermèrent des bêtes ſauvages pour la chaſſe.

Après la priſe de Babylone, & la mort de Cyaxare & de Cambyſe, Cyrus, devenu ſeul ſouverain de l'empire des Perſes, donna, à la ſollicitation de Daniel, ce célèbre édit, qui permettait aux Juifs de retourner à Jéruſalem, & cette même année était la ſoixante-dixième de leur captivité à Babylone. Il leur remit les vaſes du temple que Nabuchodonoſor avait fait enlever, & ils partirent ſous la conduite de Zorobabel pour retourner dans la Judée; voici les propres termes de ce fameux édit : (Eſdr. I. 1. 4.) » La premiere année de Cyrus roi de Perſe, le Seigneur, pour accomplir la parole qu'il avait » prononcée par la bouche de Jérémie, ſuſcita l'eſprit de Cyrus, roi de Perſe, qui fit » publier dans tout ſon royaume cette ordonnance même par écrit. Voici ce que » dit Cyrus, roi de Perſe : Le Seigneur le » Dieu du ciel m'a donné tous les royaumes » de la terre, & m'a commandé de lui bâtir

» une maison dans la ville de Jérusalem qui
» est en Judée. Qui d'entre vous est de son
» peuple ? Que son Dieu soit avec lui, qu'il
» aille à Jérusalem qui est en Judée & qu'il
» rebâtisse la maison du Seigneur Dieu d'Is-
» raël, & que tous les autres, en quelques lieux
» qu'ils habitent, l'assistent du lieu où ils
» sont, soit en argent & en or, soit de tous
» leurs autres biens, & leurs bestiaux, outre
» ce qu'ils offrent volontairement au peuple
» de Dieu qui est à Jérusalem. »

Cyrus régna neuf ans depuis la prise de Babylone, c'est-à-dire, depuis l'an du monde trois mille quatre cens soixante-six, jusqu'en trois mille quatre cens soixante-quinze ; avant Jésus-Christ, cinq cens vingt-cinq ans, & cette grande monarchie dura deux cens six ans sous douze rois, dont Cyrus fut le premier, & Darius le dernier. On sait l'histoire de ce Darius, surnommé Codomanus, qui fut vaincu par Alexandre le grand, après six années de règne, & dont la défaite entraîna la ruine de l'empire des Perses. Cette redoutable monarchie, soumise quelque tems aux Macédoniens, & ensuite aux Parthes, brisa enfin ses fers vers l'année deux cens vingt-six de Jésus-Christ, & reconnut pour roi un simple soldat, qui prit le nom d'Artaxare, régna avec gloire, & rétablit l'empire des Perses, en cinq cens trente-un de l'ére chrétienne. Nousohirwan monta sur le trône, & rendit à la Perse son ancien lustre ; il poussa ses conquêtes dans les deux

Arabies, Heureuſe & Pétrée, il ſoumit les Arabes, les Tartares; & portant ſes armes victorieuſes juſqu'aux frontières de la Chine, il força les peuples voiſins du Gange & les empereurs Grecs à lui payer tribut. Tous les ouvrages des Orientaux ſont remplis des éloges de ce prince, auquel leurs auteurs donnent les noms de juſte, vaillant, généreux & père des peuples. Son teſtament, extrait d'un manuſcrit Turc, juſtifie tout ce qui en a été écrit. « Moi, Nouschirwan, » qui poſsède le royaume de Perſe & des » Indes j'adreſſe mes dernières paroles à » Hormizdas mon fils aîné, afin qu'elles ſoient » pour lui une lumière dans les ténèbres, » un chemin droit dans le déſert, une étoile » ſur la mer de ce monde. »

» Lorſqu'il aura fermé mes yeux, qui déjà » ne peuvent plus ſoutenir la lumière du » ſoleil, qu'il monte ſur mon trône, & que » de-là il jette ſur mes ſujets une ſplendeur » égale à celle de cet aſtre. Il doit ſe ſouve» nir que ce n'eſt pas pour eux-mêmes que » les rois ſont revêtus du pouvoir ſouverain, » & qu'ils ne ſont à l'égard du reſte des » hommes, que comme le ciel eſt à l'é» gard de la terre. La terre produira-t-elle » des fruits, ſi le ciel ne l'arroſe?

» Mon fils, répandez d'abord vos bien» faits ſur vos proches, enſuite ſur les moin» dres de vos ſujets. Si j'oſais, je me propo» ſerais à vous pour exemple, mais vous en » avez de plus grands. Voyez ce ſoleil, il

» part d'un bout du monde pour aller à
» l'autre; & s'il change de route tous les
» jours, s'il se cache & se montre ensuite,
» ce n'est que pour faire du bien à tous. Ne
» vous montrez donc dans une province que
» pour lui faire sentir vos graces; &, lorsque
» vous la quitterez, que ce ne soit que pour
» faire éprouver à une autre les mêmes biens.

» Il est des gens qu'il faut punir, le soleil
» s'éclipse: il en est d'autres qu'il faut récom-
» penser, & il se montre plus beau qu'il
» n'était auparavant. Il est toujours dans le
» ciel: soutenez la majesté royale: il marche
» toujours, soyez sans cesse occupé du soin
» du gouvernement. Mon fils, présentez-vous
» souvent à la porte du ciel pour en implo-
» rer le secours dans vos besoins, mais pu-
» rifiez votre ame auparavant. Les chiens
» entrent-ils dans le temple? Si vous observez
» exactement cette règle, le ciel vous exau-
» cera; vos ennemis vous craindront, vos
» amis ne vous abandonneront jamais; vous
» ferez le bonheur de vos sujets, ils feront
» votre félicité. ».

» Faites justice, réprimez les insolens, sou-
» lagez le pauvre, aimez vos enfans, proté-
» gez les sciences, suivez le conseil des
» personnes expérimentées, éloignez de vous
» les jeunes gens, & que tout votre plaisir
» soit de faire du bien. Je vous laisse un
» grand royaume, vous le conserverez si
» vous suivez mes conseils; mais vous le
» perdrez, si vous en suivez d'autres. »

Tels furent les derniers élans de l'ame de Cosroès le grand, surnommé Nouschirwan. Son fils Hormizdas ne suivit point ses traces; capricieux, avare, injuste, sanguinaire, le fléau de ses sujets, il fut déposé juridiquement par le consentement unanime de la nation assemblée; & son fils qui ne prit sa place que pour la souiller, le fit poignarder dans sa prison. L'horreur d'un tel forfait révolta tous les esprits. Les peuples se mutinèrent: un certain Waranes, homme d'un mérite distingué, se mit à leur tête, il poursuivit le parricide, qui se vit contraint d'abandonner le royaume. L'usurpateur Waranes ne jouit pas long-tems du fruit de ses premiers succès; obligé de fuir lui-même, il fut chercher un asyle chez les Tartares qui l'empoisonnèrent.

C'est sous le règne de Cosroès le grand, qu'en cinq cens soixante-dix l'imposteur Mahomet naquit à la Mecque, & ce fut pendant les guerres civiles qui ravagèrent la Perse, pendant la criminelle administration de son fils, que ce faux prophète étendit sa puissance & sa religion dans ce royaume. La fameuse bataille de Madain gagnée sur le roi Hormizdas IV, par les lieutenans d'Omar, successeur de Mahomet, acheva de faire passer la Perse sous la domination des Arabes. Nous en parlerons dans le chapitre où nous traiterons de l'établissement du musulmanisme dans ce royaume malheureux, qui avoit été si florissant sous les règnes de Cyrus & de Nouschirwan.

La Perse resta dans cet état d'humiliation jusqu'à l'année douze cens cinquante-huit, qu'elle rompit ses liens, vit les rênes de son gouvernement entre les mains d'Haalou, qui, à main armée, sut s'applanir le chemin du trône & recouvra ce royaume. Mais les Persans commençaient à peine à respirer, c'est-à-dire, qu'un siècle s'était à peine écoulé, qu'un nouveau fléau vint fondre sur eux. Tamerlan, khan des Tartares, s'empara de la Perse, l'an 1369, subjugua les Parthes, & prit prisonnier Bajazet I, en 1402.

Timur-Lenk, ou le Boiteux, que nous appellons Tamerlan, naquit l'an 736 de l'Hégire, qui répond à l'année 1335 de Jésus-Christ. Il était par droit d'hérédité souverain de Samarcande, & des provinces situées au-delà du Gihon & de l'Oxus. Il essaya ses premieres armes contre l'émir de Cargan, qu'il déposa, & mit son fils à sa place. Il épousa la fille de ce dernier, pour récompense de ses services : son beau-père lui confia le gouvernement de la ville de Casch, son pays natal, avec toutes ses dépendances, qui avait autrefois appartenu en propre à ses ancêtres; & prêt à retourner dans son royaume des Gêtes, il laissa Tamerlan sous l'autorité de sultan Hussein son fils.

Hussein & Tamerlan vécurent pendant quelque tems en assez bonne intelligence; mais des intrigues de courtisans, toujours fourbes, flatteurs & jaloux, les ayant brouil-

lés, Tamerlan prit les armes, assiégea Hussein dans la ville de Balk, & le fit son prisonnier, l'an de l'Hégire 771, que l'on peut regarder comme l'époque de l'empire de ce fameux conquérant.

Après la mort d'Hussein, Tamerlan prit possession du trône des descendans de Gengiz-Khan, dans la ville de Samarcande, & ayant assemblé une armée formidable, l'an 782 de l'Hégire, il passa l'Oxus, & entra dans la province de Khorassan qu'il soumit en partie. Les années suivantes, marchant toujours de conquêtes en conquêtes, il parvint non-seulement à soumettre toutes les provinces de la Perse, mais même la Mésopotamie, les Indes, la Cilicie, la Natolie, la Syrie, & termina glorieusement l'année de l'Hégire 804, par l'éclatante victoire qu'il remporta dans la plaine qui est entre les villes d'Ancyre & de Césarée, sur Bajazet, sultan des Turcs. Ce fameux conquérant se proposait de porter la guerre dans le Catai, c'est-à-dire, dans la Chine septentrionale, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie qui le conduisit au tombeau, l'an de l'Hégire 807.

Tamerlan descendait de Gengiz-Khan par les femmes; il n'était ni de la religion Musulmane, ni de celle du grand Lama: content de reconnaître un seul Dieu, comme les lettrés Chinois, il l'adorait dans le cœur, & marquait beaucoup d'indifférence pour tout ce qu'on nomme culte; jamais il ne fut persécuteur. Les Musulmans, les dévots au

Lama, & les idolâtres étaient également bien traités dans son armée : pour s'avancer à un poste honorable, il suffisait de montrer de la valeur & de remplir ses devoirs. On lui reproche le faible de l'astrologie judiciaire ; eh ! depuis combien de tems avons-nous ouvert les yeux sur cette funeste erreur ? Il n'était pas savant, mais il fit élever ses petits-fils dans les sciences. Sa postérité règne encore dans l'Indoustan, que l'on appelle Mogol, & a occupé le trône de Perse jusqu'à ce qu'une autre dynastie de princes Tartares de la faction du mouton blanc s'en soit emparé, en 1469.

Vers ce tems Ussum-Cassan, chef de cette nouvelle faction, ayant réduit la Perse sous ses loix, voulut assurer par la politique une puissance qu'il venait d'usurper par la force. Depuis l'établissement du musulmanisme par les cruels lieutenans d'Omar, les Persans ne voyaient qu'avec chagrin l'obligation où ils étaient de ne pouvoir aller en pélerinage qu'à la Mecque. Ils brûlaient d'élever autel contre autel & d'opposer Ali à Omar. Un certain Xéque-Aidar, plus connu de nous sous le nom de Sophi, c'est-à-dire, sage, jetta les fondemens de ce fameux schisme, qui sépare les Turcs & les Persans, & qui a fait couler tant de ruisseaux de sang. Ussum-Cassan appuya de toute son autorité le projet politiquement religieux de Sophi, qui dans la suite, devenu trop redoutable, fut assassiné en 1499, par ordre de Sha-Rustan, usurpateur de la Perse.

Iſmaël, fils de Sophi, auſſi courageux que ſon père, entreprit de le venger & de ſoutenir ſes nouveaux dogmes : il lève une armée de fanatiques comme lui, qui, quoique moins politiques & moins ambitieux, n'en ſont que plus redoutables. Il ſe jette ſur l'Arménie, le fer dans une main & l'alcoran dans l'autre : il tombe ſur la Perſe, la ſubjugue entièrement & pouſſe ſa conquête juſqu'à Samarcande, après avoir humilié Sélim, empereur Turc. Son fils Tamas lui ſuccède en 1524 : celui-ci combat Soliman, & laiſſe ſon trône en 1576 à Iſmaël II ſon fils, qui eut pour ſucceſſeur, en 1585, le fameux Sha-Abas, ſurnommé le grand par ſa nation, & qui réellement fit de grandes choſes : ce prince, d'un caractère dur & même cruel, affermit ſon autorité par la deſtruction d'une milice accoutumée depuis long-tems à faire trembler ſes ſouverains. Sous ſon règne les villes de la Perſe furent relevées : un grand nombre d'édifices publics s'élevèrent ; les chemins furent rétablis & devinrent de ſomptueuſes promenades : d'utiles fondations aſſurèrent aux citoyens des ſecours néceſſaires. Le Turc, repouſſé au-delà de ſes frontières naturelles, ſe vit contraint d'abandonner les provinces que les empereurs Soliman & Sélim avaient uſurpées : Ormus, port du golfe Perſique, pris par les Portugais, en 1507, fut repris par les Perſes, qui, pour l'arracher à leur ennemi, implorèrent le ſecours des Anglais, en 1622. Les mœurs s'adoucirent ſous ſon règne, les arts furent en honneur, & la police géné-

rale exactement observée. Il mourut en 1629, & son fils Sha-Sophi, monarque lâche, mol, & plongé dans la plus déshonorante débauche, fit sentir vivement aux peuples de la Perse, la perte qu'ils venaient de faire. Le Mogol s'empara de la province de Candahar, & sultan Amurah IV prit d'assaut Bagdat en 1638. Depuis cette époque, les monarques Persans, renfermés dans leur serrail, entourés d'infames eunuques, à qui ils confiaient le soin du gouvernement du royaume, virent leur dignité avilie, leurs forces s'épuiser, & l'empire marcher à grands pas vers sa ruine totale. Sha-Hussein, le dernier de ces indignes souverains, plus foible encore que ses prédécesseurs, fut enfin précipité du trône au commencement de ce siècle, par les Aghwangs, nation courageuse, qui habitait les montagnes du Candahar, & que nous allons tâcher de faire connaître.

Les Aghwans, ainsi que tous les nations orientales, font remonter leur origine jusqu'à Noé. « Japhet, disent-ils, eut trois fils, » Armen, Aghwan & Cardvel : les deux » premiers restèrent dans l'Arménie, qui » tire ce nom de celui de l'aîné, comme le » Cardvel, qui fait partie de la Géorgie, » tire le sien de celui du cadet, qui alla s'ha- » bituer dans cette contrée ».

» Les familles d'Armen & d'Aghwan » s'étant multipliées par les suites, les descen- » dans du puîné sortirent de leur pays, & » ils furent s'établir au pied du Soliman-Couh,

» (montagne de Salomon ; c'eſt le Caucaſe,)
» chaînes de montagne qui ſépare aujour-
» d'hui le Candahar de l'empire des Indes. »

Sans entrer dans la diſcuſſion de cette origine, on peut certifier que les Aghwans habitaient le Candahar long-tems avant le commencement de l'ére chrétienne, & qu'ils n'ont ſoufferts depuis aucune tranſmigration; circonſtance qui peut faire préſumer qu'ils deſcendent de ces peuples établis depuis l'embouchure de l'Inde, juſqu'à celle de l'Oxus, & que l'antiquité a connus ſous les noms d'Indoſcythes, de Saques & de Maſſagétes. Une conformité de mœurs & d'uſages appuie cette conjecture. Comme les Scythes, les Aghwans habitent ſous des tentes; comme eux, ils ſont d'une agilité ſurprenante à cheval, vivent de peu, ſont endurcis à la fatigue & formidables à leurs voiſins, qu'ils accablent tôt ou tard, par leurs fréquentes excurſions. On peut ajouter encore que, ſemblables aux Scythes par leur teint bazanné & olivâtre, ils leur reſſemblent bien plus particulièrement par leur génie inquiet & remuant, & par leur amour extrême pour la liberté, que juſqu'ici rien n'a pu éteindre.

La nourriture ordinaire des Aghwans, eſt la viande à moitié cuite ſur la flamme, ou ſur du charbon, & du pain cuit en forme de galettes & cuit dans une tourtière. Avant leur conquête, ce pain leur ſervait d'aſſiette & la terre de table : leur boiſſon eſt l'eau pure ; & ſoit horreur naturelle pour le vin, ſoit prin-

cipe de religion, ils sont les seuls entre les nations musulmanes, qui détestent les liqueurs enivrantes. Leur habillement est simple; ils portent une longue robe qu'ils relèvent jusqu'à la ceinture, & des caleçons fort larges faits de toile : plusieurs ont de petites bottines d'un cuir très-dur, qu'ils ne quittent plus sitôt qu'ils les ont chaussées : les autres ont la jambe nue & portent des babouches. A l'exception des santons ou prêtres, aucun de la nation ne se rase, ni ne se peigne : on leur voit seulement conserver une touffe de cheveux à côté de chaque oreille, & leur tête est enveloppée d'un morceau de grosse toile qui, tombant du cou sur l'estomac, leur sert, entr'autre chose, à garantir leurs armes de la pluie.

Les femmes portent des caleçons pareils à ceux des hommes : elles ont des bottines, une robe traînante qu'elles attachent avec une ceinture au-dessus des mammelles & la tête rasée, à laquelle, pour ornement, elles attachent des queues de cheval, qui après y avoir fait un tour, leur retombent sur les talons : leurs oreilles sont chargées de pendans de verre d'une longueur considérable : les femmes seules ont la liberté de se montrer à visage découvert, mais les filles sont toutes voilées.

Ce peuple est cruel les armes à la main, mais il est humain après la victoire; il traite ses prisonniers avec douceur, jamais il ne les vend, & après en avoir tiré quelques services, il leur rend la liberté. Sa langue est rude,

groſſière & n'a nul rapport avec une autre. Autrefois il n'était diviſé qu'en deux tribus principales, dont l'une habitait ſous le nom général d'Aghwan, & en particulier ſous celui de *Cligi*, les montagnes de Candahar; & l'autre ſous celui de *Boulouch*, occupait la plaine. Vers la fin du neuvième ſiècle, de ces deux tribus, il s'en forma une troiſième, qui fut s'établir dans le Haſarai, province orientale du royaume de Hérat, & qui prit le nom *d'Afdalis* : ceux-ci embraſſèrent bientôt le muſulmaniſme, & le communiquèrent à toute la nation, qui juſqu'à ce tems, n'avait ſuivi que la religion des Mages.

La tribu des Cligis fut détruite au commencement de l'onzième ſiècle, par le célèbre Mahmoud, fondateur de la dynaſtie des Gaznevides, & ce ne fut que ſous le règne de Tamerlan que le pays repeuplé par quelques familles échappées au maſſacre général, elle reparut plus nombreuſe & plus formidable qu'elle ne l'avoit été auparavant.

Les Afdalis, libres de toute domination étrangère, vivaient heureux & tranquilles, lorſque les Tartares Usbecks vinrent faire une irruption dans le Hérat : trop foibles pour s'oppoſer à ce torrent, ils implorèrent le ſecours d'Abas le grand, qui fondit auſſi-tôt ſur les Tartares, & les força d'abandonner leur proye, & de ſe retirer dans leur déſert. Soit par reconnaiſſance, ſoit par néceſſité, les Afdalis ſe rendirent tributaires de leur libérateur, & ils ne mirent d'autre condition à

leur traité de servitude, sinon que le gouvernement de leur pays seroit toujours confié à l'un d'entr'eux. Abas II reconquit sur le Mogol, le Candahar que cette puissance avait usurpé sur la Perse : ce prince, pour s'assurer les Aghwans, & pour reconnaître les services qu'ils lui avaient rendu dans différentes expéditions, diminua les tributs qu'ils payaient annuellement, & combla leurs chefs d'honneurs & de biens.

Tant que les successeurs d'Abas II traitèrent les Aghwans en sujets & non en esclaves, ceux-ci furent fidèles à leurs nouveaux maîtres : mais vers le commencement de ce siécle, la cruauté & l'avarice des gouverneurs Persans ayant aliéné tous les esprits, cette nation courageuse porta des plaintes amères au faible Sha-Hussein qui régnait alors, & ces plaintes n'étant pas écoutées, elle leva l'étendart de la révolte. Un certain Myrr-weis entreprend de secouer le joug de la Perse, il y parvient, & devient souverain du Candahar. Son neveu Mahmoud, jeune guerrier de dix-huit ans, lui succède. Il forme l'étonnant projet de sortir de ses montagnes avec les Aghwans, & d'aller à Ispahan se placer sur le trône de la Perse ; &, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il effectue ce dessein. Sha-Hussein, ayant vu périr la moitié de ses sujets, assiégé dans sa capitale, n'ose ni vivre, ni mourir, & se détermine enfin bassement à descendre de son trône, pour y placer son ambitieux ennemi : il sort de son serrail en

habit de deuil, & se rend au camp de Mahmoud. « Mon fils, lui dit-il, puisque l'Etre » suprême ne veut plus que je règne, & que » l'instant qu'il a marqué pour vous faire monter sur le trône, est arrivé, je vous cède » de tout mon cœur l'empire, & je souhaite » que vous le gouverniez en toute prospé» rité. » En même-tems il détache l'aigrette royale de son turban, & la pose lui-même à celui de son usurpateur, en disant : « Règnez » en paix. » Quel prince peut marcher ainsi au-devant de l'ignominie ? L'efféminé Sha-Hussein, plongé dans les délices d'un serrail, ne savait ni combattre, ni choisir entre une mort glorieuse, & une vie couverte d'infamie. Cet événement arriva en 1722 ; & Mahmoud, courageux, mais cruel & superstitieux, après avoir fait de la Perse le théatre de ses crimes, tomba dans une affreuse démence qui le conduisit au tombeau en 1725, mais qui ne termina pas ses jours ; car pendant son délire, Aszraff, nouvel usurpateur de la nation des Aghwans, prêt à monter sur le trône, lui fit couper la tête.

Nous ne pouvons, suivant le plan de cet ouvrage, nous refuser à rendre compte d'un remède, que, dans les derniers jours de la vie de ce prince, on tenta pour calmer les excès de sa fureur : le choix en paraîtra bien singulier, eu égard à la religion de ces peuples.

Dans de semblables accidens, les Arméniens font réciter par un de leurs prêtres sur la

la tête du malade, un évangile qu'ils nomment *l'évangile rouge*. Cet usage était non-seulement reçu par les Chrétiens, mais encore par le plus grand nombre des Mahométans du pays, qui disaient comme eux, que plusieurs Persans, tombés dans les mêmes accès de fureur que Mahmoud, avaient été guéris par ce moyen. On résolut de tenter ce miracle : le clergé de Julfa revêtu de ses habits sacerdotaux, & les cierges allumés, se rendit au palais, où on le reçut avec honneur; il en traversa les appartemens entre deux files de courtisans & de gardes, qui, par une contenance modeste & en silence, exprimaient un respect peu convenable à leur religion; la cérémonie se fit, après quoi le clergé Arménien se retira dans le même ordre à Julfa, où il fut reconduit par un grand nombre de seigneurs. Mais Dieu ne daigna pas faire un miracle pour prolonger les jours d'un barbare, qui venait de faire massacrer les infortunés fils de Sha-Hussein.

Afzraff, aussi flegmatique que Myrveis, aussi brave que Mahmoud, mais encore plus politique que ces deux conquérans, commença son nouveau règne par la démarche la plus extraordinaire. Il fut trouver le malheureux Sha-Hussein & lui offrit de le replacer sur le trône. Ce monarque, tout accablé qu'il était de son avilissement, découvrit sans peine l'artifice de ce nouveau Tibère, & lui répondit : « Qu'il respectait trop le décret » de la providence qui l'avait forcé à abdi-

» quer le pouvoir ſuprême, pour accepter » des offres, qu'une générosité ſans exemple » lui ſuggérait; que le ciel en le faiſant deſ- » cendre du trône, lui avait ouvert les yeux » ſur la vanité des grandeurs, & que depuis « il avait toujours préféré les obſcures dou- » ceurs de ſa retraite au ſort brillant, mais » toujours mêlé d'amertume, dont il avait » joui autrefois. » Il ſe plaignit enſuite du peu de conſidération que Mahmoud avait témoigné pour ſa perſonne & pour ſes beſoins, & de la cruauté dont il avait uſé envers ſa famille, & finit ſon diſcours par prier le nouveau ſultan d'avoir plus d'égard pour lui, & l'invita, à épouſer, à l'exemple de ſon prédéceſſeur, une des princeſſes ſes filles.

Ce fut après cette converſation artificieuſe qu'Aſzraff prit le nom de roi: mais, pendant qu'il employait tous les moyens pour affermir ſur ſa tête la couronne enſanglantée qu'il venait d'y poſer, les empires voiſins conſpiraient pour écraſer la Perſe, & pour en partager les dépouilles. Les différens partis ravageaient l'intérieur de l'état: les Ruſſes fondaient ſur les provinces du nord à l'occident de la mer Caſpienne, vers les portes de Derbent dans le Chirvan, qui était autrefois l'Ibérie & l'Albanie; & les Turcs s'avançaient du côté de la Géorgie, qui eſt l'ancienne Colchide. Pendant qu'Aſzraff donnait des ordres pour faire face à ces puiſſans ennemis, Thamas, fils de Sha-Huſſein, échappé au maſſacre de la famille impériale, raſſemble autour de

lui, vers Tauris, un petit nombre de sujets fidèles, & prétend, avec ce peu de monde, tenter de remonter sur le trône de ses pères. Il aurait succombé sans doute; mais la prudence, la valeur & les autres vertus politiques & militaires d'un simple particulier, soutinrent son entreprise, & ce fut par son bras que les Aghwans, accoutumés à vaincre depuis tant d'années, furent enfin vaincus.

Cet homme, non moins célèbre qu'Alexandre, & que les deux conquérans Tartares qui ont ravagé après lui les plus belles provinces de l'Asie, est le fameux Thamas-Kouli-kan, plus connu aujourd'hui sous le nom de Sha-Nadir. Né dans le Khorassan, d'un père inconnu, il passa les premières années de sa jeunesse à conduire des troupeaux; mais ennuyé d'une vie obscure, peu analogue à son caractère, il vend ses moutons, & rassemble une troupe de bandits, dont il se fait le chef: pendant sept ans il s'occupe à piller des caravanes; & prennant alors des sentimens plus élevés, il propose à cinq mille soldats, qu'il comptait dans sa troupe, d'aller fondre sur les rébelles du Khorassan, & de se faire par cette entreprise glorieuse, regarder comme les soutiens du trône, & les libérateurs de la Perse. Nadir était persuasif: on promet de le suivre, & dès le moment il n'est plus un méprisable chef de brigands; c'est un général courageux qui combat pour son maître légitime, & pour le salut de sa patrie: Il remporte quelques victoires sur les séditieux;

il augmente sa petite armée d'une foule de malheureux, échappés au massacre de la nation; le peuple se déclare pour lui. Dans cette position avantageuse, il sçait que Thamas, poursuivi par l'usurpateur, est réfugié à Ferhabad, sans conseil, sans général & sans armée; il part avec une escorte de cent chevaux, & va offrir à ce prince son bras, ses trésors & ses soldats. Il lui promet de le venger de ses ennemis, & jure sur sa tête de le faire remonter sur le trône de ses ancêtres, s'il veut bien agréer son zèle & ses services.

Thamas pouvait-il rejetter cette ressource, toute extraordinaire qu'elle devait lui paraître? Il se laisse conduire par Nadir & marche sur ses pas dans le Khorassan, qui se déclare pour lui; on cherche Aszraff, on atteint son armée, elle est battue & fuit vers Ispahan; on la poursuit; elle se disperse & abandonne la capitale, où Nadir entre en triomphe, en faisant proclamer Thamas roi de Perse. Bientôt l'usurpateur courant de défaite en défaite, est arrêté & écorché vif à la vue des habitans de la ville de Chiras. Toutes ces choses se passèrent en 1729.

Jusque-là Nadir était un grand homme & le premier des sujets de la Perse; mais ayant rétabli Thamas sur le trône de ses ayeux, & l'ayant mis en état d'être ingrat, il voulut l'empêcher de l'être, & ne mérite plus que d'être confondu avec les usurpateurs: il retient son maître dans la capitale du Khorassan; & agissant toujours au nom de ce

prince prisonnier, il va combattre les Turcs, remporte sur eux une célèbre victoire à Eridan, (1736) reprend les provinces envahies par l'ennemi, & pour assurer ses conquêtes, fait la paix avec l'empire de Russie. Ce fut alors que n'ayant plus rien à redouter du dehors, & voyant les peuples de l'intérieur du royaume soumis & craintifs, il prit le titre de roi, sous le nom de Sha-Nadir.

En 1739, ce conquérant, chargé de crimes & de gloire; entreprit la conquête des Indes; ses soldats aguerris & accoutumés à vaincre, eurent bientôt dispersé la prodigieuse armée que leur opposa le Mogol. Cet empereur, demeuré prisonnier, fut contraint de s'humilier devant son vainqueur, qui le traîna à Delhi, capitale de l'Indoustan, où il le tint renfermé dans une étroite prison pendant quelque tems. Après avoir fait transporter en Perse tout ce qu'il put rassembler des richesses du Mogol; après avoir détaché de ce grand empire les royaumes de Cachemir, de Caboul & de Multan, pour les réunir à ses états; Sha-Nadir rendit la liberté & la couronne à l'empereur son prisonnier, lui imposa un tribut de plusieurs millions, établit un vice-roi dans l'Indoustan, & partit pour la Perse. De retour de cette conquête, il fit heureusement la guerre aux Tartares Usbecks, qui avaient profité de son absence pour ravager quelques provinces de la Perse. Depuis ce tems Sha-Nadir n'éprouva que des disgraces. Menacé par les Turcs, tandis qu'il courait

pour s'oppoſer à leurs efforts, une province ſe révoltait; il y marchait avec une promptitude ſurprenante, mais dans le même inſtant il apprenait qu'une autre était en armes. Naturellement dur, même cruel & preſque féroce, ces rébellions ne firent que l'irriter: il ſe porta à des inhumanités, qui le rendant odieux firent conſpirer contre lui les premiers de l'état, & enfin il fut aſſaſſiné par ſon neveu Ali-Kouli-khan. Cet homme fameux que quelques auteurs ſe plaiſent à élever au-deſſus des plus grands conquérans, à qui ils prodiguent les épithètes les plus flateuſes, ne ſera jamais aux yeux de la poſtérité, dégagée de préjugés, qu'un illuſtre ſcélérat, qui avait de grands talents & encore plus de vices. Il a ravagé le monde, il eſt mort aſſaſſiné; il était juſte qu'il pérît de la ſorte.

Nous avons tracé rapidement les principaux faits de l'hiſtoire de Perſe, retournons ſur nos pas, & tâchons d'écarter les nuages qui obſcurciſſent à nos yeux l'origine de la fameuſe religion des Mages, preſque auſſi ancienne que le monde, & dont la pureté s'eſt, dit-on, conſervée juſqu'à nos jours parmi les Guèbres, répandus encore dans quelques provinces perſannes & dans l'empire du Mogol.



CHAPITRE III.

Ancienne Religion des Perses.

LA plus ancienne & la plus générale idolatrie du monde, a été sans doute celle qui a eu le soleil & la lune pour objets. Comme les hommes ont toujours senti qu'il devait y avoir nécessairement un commerce entre Dieu & la créature, les premiers idolâtres ont dû regarder le soleil & la lune comme leurs dieux; ou ceux qui ont élevé leurs cœurs jusqu'à la divinité, sans en comprendre toute l'immensité, ont été portés à prendre ces deux astres pour des dieux inférieurs, destinés à faire passer à l'Etre suprême leurs vœux & leurs prières. Or les uns & les autres regardant la distance du soleil & de la lune comme un obstacle au commerce qu'ils avaient besoin chaque jour d'entretenir, s'avisèrent de porter la main sur leur bouche, afin de témoigner par ce geste ce qu'ils pensaient, ce qu'ils demandaient, & ce que l'éloignement leur rendait impossible d'exprimer par des paroles. C'est de cette coutume impie, usitée dans l'Orient, dont Job s'applaudit d'avoir été préservé: « Si j'ai vu » le soleil dans son plus grand éclat, dit le » saint homme, (Job 31, 26, 27,) je ne » l'ai point regardé, ni la lune lorsqu'elle » avait le plus de majesté. Mon cœur n'a

» point été séduit en secret, & je n'ai
» point porté ma main à ma bouche pour
» la baiser. »

Il y a apparence qu'avant même le tems d'Abraham, les Perses corrompirent la religion qu'ils avaient reçue de Sem & d'Elam leurs patriarches, & qu'ils y mêlèrent une certaine vénération pour les corps célestes & même pour les élémens; mais on ne doit pas pour cela en inférer que ce fût un culte absolument religieux. « Les Perses, dit Prideaux, (hist. des Juifs, liv. 3,) avaient
» dégénéré de la religion des premiers descendans de Noé; &, dans la nécessité
» reconnue par les premiers hommes, d'un
» médiateur capable de les réconcilier avec
» Dieu, sentant leur néant & leur indignité,
» ils ne pouvaient comprendre qu'ils pussent
» eux-mêmes avoir accès auprès de l'Être
» suprême. Ils le trouvaient trop pur &
» trop élevé pour des hommes vils & impurs, tels qu'ils se reconnaissaient : ils en
» conclurent qu'il fallait qu'il y eût un
» médiateur par l'intervention duquel ils
» pussent s'adresser à lui : mais n'ayant point
» de claire révélation de la qualité du médiateur que Dieu destinait au monde, ils se
» choisirent eux-mêmes des médiateurs par
» le moyen desquels ils pussent s'adresser au
» Dieu suprême; & comme ils croyaient
» d'un côté, que le soleil, la lune & les étoiles
» étaient la demeure d'autant d'intelligences
» qui animaient ces corps célestes, & en

» réglaient les mouvements : de l'autre, » que ces intelligences étaient des êtres » mitoyens entre le Dieu suprême & les » hommes ; ils crurent aussi qu'il n'y en » avait point de plus propres à servir de mé- » diateurs entre Dieu & eux. »

Les Perses avaient reçu des Chaldéens & des Assyriens le culte du soleil ; ils appellaient cette divinité Mithras, & à Mithras ils joignaient Orosmade & Arimane. Mais pour le peuple grossier le soleil était dieu, & pour les gens instruits, il n'était que son tabernacle. D'ailleurs, on peut croire qu'originairement Mithras fut un de ces premiers bienfaiteurs des hommes, dont l'ame après sa mort fut supposée s'être envolée dans le soleil. De-là le culte du soleil & la divinité de cet astre. Les symboles de Mithras, reconnus sur quelques anciens monumens, appuyent cette idée : c'est un homme robuste, ceint d'un cimeterre, portant une tiare, assis sur un taureau qu'il conduit & qu'il tue. On sacrifie des chevaux à Mithras, & on lui donne des chiens pour compagnons. Tout cela dépose que Mithras était un homme qui a appris aux peuples à dompter les animaux, & qu'on s'accoutuma par succession de tems à regarder comme une divinité bienfaisante ; car tout s'altère, tout se défigure chez les hommes ; & cette histoire défigurée d'un homme à qui l'on croyait devoir de la reconnaissance, a pu devenir un systême de religion.

Au reste, les Perses n'ont jamais donné à Dieu le nom de Mithras, ils ne se sont jamais adressé à lui dans leurs prières : tous leurs vœux s'élèvent à Dieu seul, & c'est par lui que commencent & finissent leurs oraisons. S'ils rendaient une espèce de culte au feu, c'est qu'ils le regardaient comme l'emblême de l'Etre suprême ; & leur usage de se prosterner devant lui, était moins un acte d'idolatrie, qu'une coutume civile, & qui ne diffère point du tout des marques de vénération & de respect que les Orientaux donnent à leurs supérieurs. Il est donc vrai que la connaissance du vrai Dieu s'est conservée parmi les Perses depuis un tems immémorial, & même avec plus de pureté que chez les autres nations, excepté celle des Juifs.

Les Guèbres qui, ainsi que leurs ancêtres, révèrent encore la Divinité sous l'emblême du feu, prétendent que leur religion a été révélée à Abraham, & que Dieu envoya du ciel à ce patriarche un livre où elle était contenue. Ils disent que ce patriarche s'établit sur les frontières de l'Inde & de la Perse, dans une ville nommée Balk, qui fut depuis appellée la ville d'Abraham, où dans la suite un certain Lohraspis éleva en plein air un pyrée pour y entretenir le feu sacré, & que depuis ce tems Balk est devenue le centre de la religion, & l'objet des pélerinages des fidèles.

Ceux d'entre les anciens Perses qui n'avaient pas dégénéré de l'orthodoxie des patriar-

ches, n'admettaient qu'un principe éternel de toutes choses, unique, excellent en bonté, tout puissant, &c. Ils l'appellaient du nom d'*Hormus*, & d'*Hormizda Choda*, d'où par corruption les Grecs ont fait *Orosmade*. Un peu plus tard ils admirent un principe créé du mal sous le nom d'*Ahariman*, & les Grecs en formèrent celui d'*Arimane*. On ne peut fixer le tems de l'origine de cette opinion; mais il est vrai de dire que la chute & la rébellion du démon, & la désobéissance d'Adam, ont dû y donner lieu.

Mal à propos quelques auteurs ont supposé aux Perses de croire la coéternité de ces deux principes. Selon leur croyance, Arimane était un dieu créé des ténèbres, & Orosmade est seul & sans associé: c'est ce dernier qui a créé la lumière & les ténèbres; le bien & le mal sont nés du mélange de la lumière & des ténèbres, le monde en a été produit, & ce mélange subsistera jusqu'à ce que le bien & le mal se soient séparés &, pour ainsi dire, *réappropriés* chacun à son monde.

Orosmade, dieu de la lumière, créa plusieurs génies; à savoir, la bonté, la vérité, la sagesse, la justice; les biens, la volupté honnête: Arimane, dieu des ténèbres, créa des démons; c'est-à-dire, la méchanceté, la trahison, le mensonge, &c. Orosmade créa encore vingt-quatre génies, qu'il renferma dans un œuf; Arimane en forma un pareil nombre, rompit l'œuf d'Orosmade, & fut ainsi le pernicieux auteur du mélange

du bien & du mal : mais Arimane sera détruit, le bien triomphera du mal, & la terre reprendra sa première uniformité. Alors il y aura une vie éternelle, & la terre sera habitée par une société de gens de bien. Toute cette doctrine, prise trop à la lettre, semble avoir été puisée dans ce que Moïse nous rapporte de la création de la lumière, de sa séparation d'avec les ténèbres, de la tentation du premier homme, de sa chûte, de sa désobéissance, & de la corruption de ses descendans.

Suivons les Orientaux qui ont écrit sur la religion des Perses : Orosmade, disent-ils, se voyant seul, se dit à lui-même : « Si rien » ne s'oppose à moi, qu'y aura-t-il de glo» rieux pour moi ? » Cette seule pensée produisit Arimane, qui ne veut & même ne peut que le mal, & qui par le décret immuable de son créateur, travaille à sa gloire en s'opposant perpétuellement à ses volontés. Cependant, ajoutent ces auteurs, les anges se portèrent pour médiateurs entre Orosmade & Arimane, & il fut arrêté qu'Arimane gouvernerait la terre pendant sept mille ans, & qu'après ce règne, le monde serait restitué à la lumière. Les hommes qui existaient avant cette paix furent détruits, & nos premiers parens furent créés. Lorsque les hommes n'étaient encore que des esprits sans corps, Orosmade décida de s'en faire des troupes contre Arimane, & pour cet effet il leur donna des corps ; mais en même tems il fut dit que la lumière ne les abandonnerait pas, jusqu'à

ce qu'ils eussent vaincu Arimane & ses esprits ténébreux. Après cette victoire tous les corps ressusciteront, & la lumière sera absolument séparée des ténèbres. On démêle à travers ce cahos d'extravagances quelques idées du christianisme. Poursuivons.

Les anges sont les ministres de l'Etre suprême ; par son ordre ils ont créé les cieux : cette création s'est faite en quarante-cinq jours. Les ténèbres parurent aussitôt, mais loin de la lumière, & Dieu s'apperçut alors qu'il avait un puissant ennemi à combattre. Il lui opposa quatre anges, qui le réduisirent à l'extrémité ; le démon se soumit avec ses sujets à la discrétion du vainqueur qui ne voulut pas entièrement l'anéantir, & qui, pour sa gloire, permit au mal & à son auteur de résider dans le monde. La durée de ce monde est fixée à douze mille ans : il s'en est écoulé trois depuis la création jusqu'à la défaite du père des ténèbres, & Dieu ayant permis au démon de choisir un tiers des années restantes, pour tenter & tourmenter les hommes, il s'empara des trois du milieu. Pendant les trois premiers milliers d'années, la vertu & la piété régnèrent dans le monde, mais les mortels abusèrent de leur bonheur : c'est-là le siècle d'or des Perses. Les siècles suivans furent corrompus de plus en plus, & engendrèrent les guerres & les maladies ; & ils seront suivis d'autres plus heureux, & pendant lesquels les hommes seront tranquilles & meilleurs. Ces douze mille ans écoulés,

l'univers périra, & les hommes ressusciteront & recevront leur jugement : les bons seront reçus dans le ciel & récompensés de leurs bonnes œuvres, les méchans seront punis en proportion de leurs crimes, & deux anges assisteront à leur suplice, après lequel Dieu leur accordera leur grace. L'empire du démon sera alors détruit. Voilà en gros ce que nous avons pu extraire des livres des Orientaux touchant l'ancienne religion des Perses.

Si nous en croyons Leibnitz, il est aisé de réduire à une vérité historique la fable compliquée des deux principes du bien & du mal. « Tous les potentats d'Asie, dit » ce philosophe, ont été appellés Hormizdas, » & Hermen ou Irmen a été le nom d'un » dieu ou d'un héros Celto-Scythe : & l'on » pourra croire que l'Arimane des Perses » fut quelque conquérant d'Occident, tels » que furent Gengiz-khan & Tamerlan dans » la suite, qui passa de la Germanie & de » Sarmatie dans l'Asie, à travers les contrées » des Alains & des Massagétes, & qui fondit » dans les états d'un Hormizdas, qui gou- » vernait paisiblement ses peuples fortunés, » & qui les défendit constamment contre les » entreprises du ravisseur. Avec le tems l'un » fut un mauvais génie & l'autre un bon : » deux principes contraires qui sont perpé- » tuellement en guerre, qui se défendent » & se battent bien, & dont l'un n'obtient » jamais une entière supériorité sur l'autre. »

Pour développer cette conjecture, il faut ajouter qu'on se fit une loi de transporter dans la suite, au culte, aux dieux, aux statues, aux symboles religieux, aux cérémonies, tout ce qui appartenait aux sciences, à l'astronomie, à la physique, à la chymie, à la métaphysique & à l'histoire naturelle; que, malgré le changement d'idées, la langue religieuse resta toujours la même, & que le peuple eut une religion & les prêtres une autre.

Entre les différentes hérésies qui s'élevèrent dans la religion des Perses, la plus considérable fut sans doute celle des mages de la Cappadoce. Ils joignirent l'idolatrie aux honneurs civils dûs au feu, comme emblême de la Divinité : ils bâtirent des temples & les ornèrent d'images; ils sacrifièrent des victimes sur les autels, & les assommaient avec un maillet de bois.



CHAPITRE IV.

Zerdusht ou Zoroastre.

Les auteurs Orientaux prétendent qu'avant leur Zoroastre il y avait eu déjà deux célèbres législateurs ; l'un nommé Keyomaras ou Chaiomer, roi de Médie, & l'autre Poreode-Keschang : mais comme ce qu'ils en rapportent n'est qu'un tissu de fables, plus extravagantes les unes que les autres, & que d'ailleurs ils ne s'accordent point entr'eux, nous abandonnerons leurs rêveries, pour nous attacher plus particulièrement à ce qu'ils nous racontent de Zerdusht ou Zoroastre, que les plus sensés regardent comme leur véritable législateur, ou au moins comme le réformateur de leur religion. Nous demandons pardon au lecteur de l'impossibilité où nous nous trouvons sans cesse de ne lui présenter que des fables absurdes : mais nous l'avons prévenu depuis long-tems, en lui exposant que cet ouvrage devait être le recueil des extravagances humaines.

On ne sçait si Zoroastre était Chinois, Indien, Perse, Médo-Perse ou Mède : les Arabes croyent qu'il est né dans l'Adir-beitzan, province de Médie ; mais Hide le fait naître en Perse. On croit qu'il servit le prophête Daniel ; car le faire disciple d'Esdras

dras ou de Jérémie, ou même d'Elie, c'eſt remonter à un ſiècle trop haut, ou deſcendre à un trop bas. Elie vivait avant Zoroaſtre, & Eſdras ne vint qu'après lui. Quoi qu'il en ſoit, ſous l'un de ces maîtres, il s'inſtruit dans la connaiſſance de Dieu : il commet un crime & le prophète le chaſſe de ſon ſervice & le maudit. Il eſt attaqué de la lèpre, mais il guérit ſans doute, & prend la réſolution de s'ériger en prophète, dans l'eſpérance que, jouant bien ſon rôle, il parviendra aux mêmes honneurs que le maître qu'il vient de quitter. Les traces de judaïſme que l'on trouve dans les ouvrages de cet impoſteur, prouvent qu'il avait fait une étude particulière des livres des Juifs. Pour faire réuſſir la réforme qu'il méditait, il conſacre un antre à Mithras, il s'y livre aux prières & à la méditation, à la vue des figures ſymboliques ſous leſquelles étaient repréſentés les myſtères de l'ancienne religion. Ce fut dans cet antre qu'il compoſa le Zenda-veſta, livre ſacré pour les adorateurs du feu, qui renferme toute la doctrine de ce faux prophète, & l'ancien magianiſme réformé par lui.

Zoroaſtre ſentit que pour s'attirer la conſidération du peuple, il était beſoin de s'annoncer par quelques miracles : il en fit. Souvent il prenait du feu dans ſes mains ſans en recevoir aucune atteinte : ſouvent il ſe faiſait verſer de l'airain fondu ſur la poitrine, & l'airain ſe refroidiſſait & reprenait ſa première ſolidité, ſans même avoir offenſé la peau. Enfin vers

la trente-unième année du règne de Darius Hyſtaſpes, il oſa ſe préſenter devant ce prince & lui offrit le Zenda-veſta, qu'il prétendait avoir reçu du ciel, avec la *Sudra*, ou robe ſacerdotale des mages, & s'annonça comme le nouveau prophète de Dieu, en lui ordonnant de recevoir & de faire recevoir à ſes peuples ſa nouvelle doctrine. Hyſtaſpes demande au prophète des miracles qui prouvent la vérité de ſa miſſion : auſſi-tôt Zoroaſtre fait croître un cyprès d'une groſſeur ſurprenante. Les mages *Sabéens*, c'eſt-à-dire, ceux qui rendaient une eſpèce de culte aux aſtres & aux élémens, ſont étonnés de ce miracle, mais ils n'en conſpirent pas moins la perte de celui qui l'a opéré à leurs yeux. Ils corrompent le concierge de la maiſon où demeurait Zoroaſtre, & l'engagent, à force d'argent, à placer dans ſa chambre des os de chiens, des ongles & des cheveux de morts, choſes pour leſquelles les Perſes ont la plus grande horreur ; enſuite ils vont ſe préſenter devant Hiſtaſpes & accuſent Zoroaſtre d'être magicien, & de s'occuper de la compoſition des plus redoutables maléfices. On fait des recherches dans la chambre, & l'on trouve ce que les mages avaient ordonné qu'on y dépoſât : Zoroaſtre eſt jetté dans une priſon. Pendant ce tems le cheval favori du roi eſt attaqué d'une maladie, qui en peu d'heures lui fait entièrement retirer les pieds : les mages conſultés ſur cet accident n'y connaiſſent aucun remède, & Zoroaſtre guérit

le cheval, & obtient la permiſſion de prêcher ſa réforme dans toute l'étendue de la monarchie : c'était déjà beaucoup ; mais ce qui donna plus de poids aux exhortations du prophète, fut la promeſſe qu'Hyſtaſpes lui fit de ſe convertir, s'il pouvait lui accorder quatre demandes : la première, de pouvoir monter au ciel & en deſcendre quand il le jugerait à propos ; la ſeconde, de ſavoir ce que Dieu faiſait dans le moment & ce qu'il ferait dans la ſuite ; la troiſième, d'être immortel ; & enfin la quatrième, d'être invulnérable. Zoroaſtre, pour ſe tirer d'embarras, repréſenta au roi combien il ſerait dangereux qu'un ſeul homme poſſédât ces quatre dons, puiſqu'alors il deviendrait égal en puiſſance à Dieu même : mais il ajouta qu'afin de prouver ſa miſſion, il prierait l'Eternel de les lui accorder pour quatre perſonnes différentes. Hyſtaſpes obtint le premier, ſon miniſtre le ſecond & ſes fils les deux autres. Celui qui reçut l'immortalité, diſent les anciennes annales de Perſe, eſt gardé dans un lieu inconnu & inacceſſible. A travers toutes ces fables, on s'apperçoit que Zoroaſtre ſe ſervit de preſtiges pour en impoſer au peuple & au roi.

Le réformateur, ayant fait recevoir ſa doctrine, ſe rendit à Balk, où il éleva un temple au feu, & s'en déclara lui-même l'archimage ; ſon autorité établie dans la Perſe, & auſſi reſpectée que celle d'Hyſtaſpes, il ſongea à étendre au loin ſes conquêtes ſpirituelles. « Il entreprit, dit Prideaux, de con-

» vertir Argaſpe, roi des Scythes, zélé Sabéen,
» &, pour mieux en venir à bout, il employa
» l'autorité de ſon ſouverain. Le prince Scy-
» the, indigné qu'on voulût lui faire la loi
» *dans une affaire de conſcience*, ſe jetta dans
» la Bactriane avec une armée, battit les
» troupes d'Hyſtaſpes, tua Zoroaſtre avec
» tous les prêtres de ſon égliſe patriarchale,
» qui étaient au nombre de quatre-vingt, &
» démolit tous les temples. » Mais peu de tems après Hyſtaſpes eut ſa revanche ; Argaſpe fut battu, la province perdue recouvrée, les temples conſacrés au feu relevés, la doctrine de Zoroaſtre remiſe en vigueur, & Hyſtaſpes prit lui-même le titre de grand Pontife ou d'Archimage.

Ajoutons à ces rêveries, les fables dont les Grecs ont chargé l'hiſtoire de Zoroaſtre : il a été le ſeul qui ſoit venu au monde en riant, & dans ce moment les artères de ſa tête battaient avec une telle violence, qu'elles ſoulevaient la main qu'on y appliquait, ce qui fit préjuger qu'il deviendrait un homme célèbre. Le père & la mère de Zoroaſtre, diſent les Guèbres, dont nous parlerons dans un autre chapitre, fâchés de n'avoir point d'enfans, en demandèrent avec ardeur à Dieu, qui daigna octroyer leur prières. Dodo, mère du prophète, étant enceinte, vit en ſonge les cieux en feu, & une flamme éclatante embraſer toute l'étendue du firmament ; quatre griffons parurent, & ſe jettant ſur elle, ils s'efforcèrent d'arracher l'enfant qu'elle

portait dans ſon ſein; mais un ange chaque fois remettait l'enfant dans ſon corps & refermait la bleſſure. Dodo raconta ſon ſonge au devin, qui lui annonça qu'elle mettrait au monde un fils, dont la doctrine éclairerait l'univers, qu'il aurait des ennemis à combattre, mais que le bras du très-haut ruinerait leurs efforts. Le ſouverain qui régnait alors à la Chine, fut effrayé de la naiſſance miraculeuſe de cet enfant, & voulut le faire périr, ce qui obliga ſes parens à ſe réfugier avec lui dans la Perſe : quelques années après, le jeune Zoroaſtre, qui paſſait les jours & les nuits en prière, en ſe tenant ſur un pied, indigné des déſordres qu'il voyait dans le monde, implora la puiſſance divine, à l'effet de lui apprendre les moyens de les arrêter. Dans le fort de ſes méditations, il ſe trouve au milieu d'un vaſte déſert; un ange ſe préſente à lui, & s'informe de ce qu'il cherche. Zoroaſtre demande d'être préſenté à Dieu; auſſi-tôt l'ange purifie ſon corps, (on ne ſait par quel moyen), & lui ordonnant de fermer les yeux, il le tranſporte au pied du trône de l'Eternel. Zoroaſtre voit la gloire du Très-haut, qui lui parle du centre d'un tourbillon de feu, & il eſt inſtruit par ſa bouche des myſtères inexprimables, & des divers âges de la monarchie des Perſes. Il avait demandé à l'Être ſuprême de vivre juſqu'à l'extinction des ſiecles, afin de prêcher ſans ceſſe la religion & la vertu aux hommes; mais examinant avec

horreur tous les crimes qui se commettaient journellement sur la terre, il souhaita de n'y rester qu'autant de tems qu'il en faudrait pour remplir sa mission.

Ce fut au retour de ce voyage au ciel, que Zoroastre en rapporta le vrai feu celeste, & le Zenda-vesta dont nous avons fait mention plus haut : pendant sa route, il fut cruellement exposé aux tentations du malin esprit, qui, redoutant l'effet heureux qu'allaient faire sur les hommes le feu sacré & la nouvelle religion, lui offrit, à la place, de le faire jouir de tous les plaisirs, & de le combler de richesses; mais le saint homme, armé de la grace de Dieu, résista au diable, qui dans sa rage, se réfugia dans les enfers. Rendu à sa famille, Zoroastre travailla à convertir ses parens; il eut moins de peine à réussir, qu'en eut depuis en pareil cas le faux prophète Mahomet. Le bruit de cette conversion miraculeuse perça jusqu'à la cour de Darius, fils d'Hystaspes, qui fit venir Zoroastre auprès de lui; & ce monarque étonné des miracles qu'il opérait, & de la régularité de la vie du saint personnage, lui permit de prêcher ses nouveaux dogmes. Tel est en abrégé ce que Hide nous apprend de Zoroastre, (chap. 18, 21, 24, 25, & suiv. *relig. Persar.*).

Environ l'an deux cens de l'ére chrétienne, il s'éleva des doutes sur l'authenticité, & la bonté de la doctrine prêchée par Zoroastre; la foi d'Artaxercès, surnommé *Babécan*, en

fut ébranlée, & ce monarque, pour terminer des disputes dangereuses & toujours renaissantes, fit assembler en *concile* tout le clergé de son royaume. Entre quatre-vingt mille prêtres, sept seulement furent choisis pour être les secrets dépositaires des troubles de la conscience du prince, &, entre ces sept, *Erdaviraph* fut nommé pour être le légitime restaurateur du magianisme : ce fourbe, pour appuier par une autorité divine ce qu'il avait dessein d'annoncer, feignit un sommeil profond durant sept jours : & sans doute d'accord avec le roi, on publia que tandis que son corps était gardé par les six autres mages, son ame s'était élançée jusqu'au trône de Dieu, pour recevoir ses ordres sur la réforme de la religion.

La doctrine du magianisme fut vivement attaquée par Manès & ses impies sectateurs. Cet hérésiarque, pour composer son monstrueux système, avait détaché des lambeaux des livres des Chrétiens & de ceux de Zoroastre ; il établissait deux principes opposés & éternels par eux-mêmes : l'un bon & l'autre mauvais, qu'il nommait la lumière & les ténèbres. Il se disait le Saint-Esprit ou le paraclet, & soutenait que le mauvais principe avait créé le monde visible, & le bon principe, un monde invisible & infini ; que Jésus-Christ n'était point réellement apparu ; que les ames humaines étaient éternelles & qu'elles ressusciteraient sans corps.

CHAPITRE V.

Le Zend ou Zenda-vesta.

C'EST le livre sacré qui contient la religion des anciens Perses, & dont l'autorité est aussi grande parmi eux, que doivent être parmi les Chrétiens nos divines écritures, & l'alcoran parmi les Turcs. Il est écrit en ancienne langue Persienne, & Zoroastre le reçut, disent ses sectateurs, de la main propre de Dieu, après avoir passé dix ans au pied de son trône. Ce fameux ouvrage était divisé en vingt-une parties, dont sept roulaient sur la création & l'histoire du monde, sept sur la morale, la politique & la religion, & sept sur la physique & l'astronomie : mais, suivant une tradition reçue dans la Perse, Alexandre fit brûler ces vingt-un livres, après les avoir fait traduire en Grec; cinq seulement échappèrent aux flammes : ce qui reste de cet ouvrage, attribué faussement à Zoroastre, traite de la matière, de l'univers, du paradis terrestre, de la dispersion du genre humain, & de l'origine du respect que les Perses ont pour le feu, qu'ils nomment fils de Dieu. L'auteur, quel qu'il soit, rend compte de l'origine du mal physique & du mal moral, du nombre des anges à qui l'univers est confié, de quelques faits historiques, & de plusieurs rois de la première dynastie : on y trouve aussi grand nombre de prédictions,

des traits ſur la fin du monde & la réſurrection, d'excellens préceptes de morale, & un traité des rites & cérémonies religieuſes. Les livres conſervés de cet ouvrage, ſont le Vendidad, l'Izeſchné, le Wiſpered, les Jeſchts, & les Neaeſchs.

Le Vendidad eſt un dialogue entre le dieu Ormuſd & Zoroaſtre : ce dieu y eſt défini, l'être pur, celui qui récompenſe, l'être abſorbé dans ſon excellence, le créateur, le grand juge du monde, celui qui ſubſiſte par ſa propre puiſſance. L'ouvrage eſt diviſé en vingt-deux chapitres, appellés *fargards*, & le chapitre commence par cette prière : « Celui qui fait le bien, & tous ceux qui ſont purs, iront dans les demeures de l'abondance qui leur ont été préparées ». On y trouve qu'Ormuſd avoit créé ſeize cités également belles, riches & heureuſes ; mais qu'Arimane, le démon ſon rival, fut la cauſe de tout le mal, & que chacune de ces cités était la capitale d'un empire du même nom ; que *Sémo*, fils d'un roi de la première dynaſtie des Perſes, fut enlevé au ciel, où Ormuſd lui remit un poignard d'or, avec lequel il coupa la terre & forma la contrée de Vermaneſchné, où naiſſent les hommes & les animaux ; que la mort n'avait aucun empire ſur cette contrée qu'un hiver déſola : cet hiver, les montagnes & les plaines furent couvertes d'une neige brûlante, qui détruiſit tout ; que *Sémo* fut le premier homme qui vit la face de l'Être ſuprême, & qui,

inſpiré par lui, produiſit des prodiges.

Ormuſd raconte à Zoroaſtre l'origine du monde. « Je créai tout dans le commence- » ment, lui dit-il, je créai la lumière qui alla » éclairer le ſoleil, la lune & les étoiles. Alors » l'année n'était qu'un jour interrompu : » l'hiver était de quarante; un homme fort » engendra deux enfans, l'un mâle & l'autre » femelle, ces enfans s'unirent; les animaux » enſuite peuplèrent la terre. »

Dans les chapitres ſuivans, il eſt parlé des œuvres agréables à l'ange qui gouverne la terre, comme l'agriculture, le ſoin des beſtiaux, la ſépulture des morts, & le ſecours des pauvres. « Le bon économe, dit Ormuſd, » eſt auſſi grand à mes yeux, que celui qui » donne naiſſance à mille hommes, & qui » récite mille prières. » Il y eſt dit, qu'il faut rendre au riche le prêt qu'il a fait, qu'on péche en manquant à ſa parole, en rompant les pactes, en refuſant aux ſerviteurs leurs gages, aux animaux de labours leur nourriture, aux instituteurs des enfans leurs appointemens, aux payſans leur ſalaire, à une pièce de terre l'eau qu'on lui a promiſe. Ormuſd parle des morts, des lieux, & des cérémonies de leur ſépulture, des purifications légales, des femmes acouchées avant terme, de l'impureté de celles qui avortent & de la dignité du médecin. Il promet une longue vie à celui qui guérit pluſieurs malades : il veut qu'on eſſaie pluſieurs remèdes ſur les infidèles qui adorent les eſprits créés par Arimane : il

prononce la peine de mort contre ceux qui y manqueront ; il dit que le prêtre payera en prières les ſecours du médecin ; il parle de la cérémonie de chaſſer le démon, en approchant du mort un chien.

Il faut, pour ſe rendre agréable à Ormuſd, être pur de penſées, de paroles & d'actions : celui qui ſéduit la fille ou la femme de ſon voiſin, ou qui uſe du même ſexe que le ſien, mérite la mort. « Rompez toute com-» munication, dit Zoroaſtre, mettez en pièce » celui qui a péché, & qui ſe refuſe à l'ex-» piation pénale, celui qui tourmente l'in-» nocent ; le ſorcier, le débiteur qui ne » veut pas s'acquitter de ſa dette, la forni-» cation & l'adultère deſsèchent les rivières, » & rendent la terre ſtérile. »

Il n'eſt pas permis de frapper les chiens dont l'approche chaſſe le diable, qui rode ſur la terre après minuit. Quiconque en aura tué un, donnera aux trois ordres de la nation, le prêtre, le ſoldat & le laboureur, les inſtrumens de ſa profeſſion : celui qui ne pourra faire ce don, creuſera des rigoles qui arroſeront les pâturages voiſins, & fermera ces pâturages de haies, ou donnera ſa fille ou ſa ſœur en mariage à un ſaint homme. Les crimes qui méritent l'enfer, ſont la dériſion d'un miniſtre qui prêche, l'action de faire tomber les dents à un chien exorciſte, en lui faiſant prendre quelque choſe de brûlant, d'effraier ou de faire avorter une chienne, & d'approcher une femme qui a ſes règles, ou qui alaite.

Ormuſd raconte la guerre qu'il a eu à ſoutenir contre Arimane. Il déclare qu'à la fin du monde, les œuvres de cet eſprit de ténèbres ſeront détruites par les trois prophètes qui naîtront d'une ſemence gardée dans une certaine ſource d'eau : il parle de l'éternité, de l'ame de Dieu qui éclaire l'univers, de la purification extravagante par l'urine de la vache, de la réſurrection ; moment où les hommes, ſous la conduite d'un chien, paſſeront ſur un pont extraordinaire de la terre dans le ciel, & du tribu de prière & de louange dû au bœuf ſuprême & à la pluie. Enfin, ce long chapitre eſt terminé par la miſſion divine de Zoroaſtre. Ormuſd envoie en Irman un ange à ce prophète : « Va, lui dit-il, » en Irman : Irman que je créai pur, & que « le ſerpent infernal a ſouillé : le ſerpent qui » eſt concentré dans le mal, & qui eſt » gros de la mort. Toi, qui m'as approché ſur » la ſainte montagne, où tu m'as interrogé, » & où je t'ai répondu ; va, porte ma loi en » Irman, je te donnerai mille bœufs auſſi » gras que le bœuf de la montagne Sokan, » ſur lequel les hommes paſſèrent l'Euphrate » dans le commencement des tems : tu poſſéderas tout en abondance : extermines les » démons & les ſorciers, & mets fin aux maux » qu'ils ont faits. Voilà la récompenſe que » j'ai promiſe dans mes ſecrets aux habitans » d'Irman qui ſont de bonne volonté. »

Dans l'Izeſchné, Zoroaſtre recommande le mariage entre couſins germains, loue la

ſubordination, ordonne un chef, des prêtres, des ſoldats, des laboureurs & des marchands, & recommande particulièrement d'avoir ſoin des animaux. Pour ne rien omettre des ſingulières puérilités, qui ſe trouvent dans ce livre, nous ſommes obligés, quoiqu'avec dégoût, de rapporter les ſuivantes. Il y a un âne à trois pieds, placé au milieu de l'Euphrate, il a ſix yeux, neuf bouches, deux oreilles & une corne d'or; il eſt blanc & nourri d'un aliment céleſte: mille hommes & mille animaux peuvent paſſer entre ſes jambes; & c'eſt lui qui purifie les eaux de l'Euphrate, & arroſe les ſept contrées de la terre: s'il ſe met à braire, les poiſſons créés par Ormuſd, engendrent, & les créatures créées par Arimane, avortent. Un ſaint, nommé *Hom-iſed*, figure dans ce livre à côté de l'âne: ſon œil d'or eſt perçant; il habite la montagne *Albordi*: il bénit les eaux & les troupeaux, il inſtruit ceux qui font le bien; ſon palais a cent colonnes. Il a publié la loi ſur les montagnes, il a apporté du ciel la ceinture & la chemiſe des fidèles; c'eſt lui qui a écraſé le ſerpent à deux pieds, & créé l'oiſeau qui ramaſſe les graines qui tombent de l'arbre *Hom*, & les répand ſur la terre. Cet arbre eſt planté au milieu de l'Euphrate.

Le Wiſpered ne contient rien de remarquable: les Jeſchts ſont remplis de louanges de la divinité, & nous ne pouvons tirer rien de réellement intéreſſant des Neaeſchs,

à moins que de nous livrer à des répétitions. Tout ceci est extrait de l'excellent ouvrage de monsieur Anquetil, intitulé : *The annual register, or a view of the hystory politicks and litterature of the year*, 1762.

Au reste, il est prouvé que le Zenda-vesta est un ouvrage faussement attribué à Zoroastre, puisqu'on y remarque des pseaumes de David, qu'il est parlé d'Abraham, de Joseph & de Salomon ; que, quoique défiguré, on y reconnaît l'origine du monde d'après Moïse, & presque la même description du déluge. Les critiques présument qu'on doit rapporter la supposition de cet ouvrage au tems d'Eusèbe.

CHAPITRE VI.

Principes de la doctrine de Zoroastre.

1°. IL ne se fait rien de rien.

» 2°. Il y a donc un premier principe, infini, éternel, de qui tout ce qui a été & tout ce qui est, est émané.

» 3°. Cette émanation a été très-parfaite & très-pure. Il faut la regarder comme la cause du mouvement, de la chaleur & de la vie.

» 4°. Le feu intellectuel, très-parfait, très-pur, dont le soleil est le symbole, est le principe de cette émanation.

» 5°. Tous les êtres sont sortis de ce feu, » & les matériels & les immatériels. Il est » absolu, nécessaire, infini : il se meut lui-« même ; il meut & anime tout ce qui est.

» 6°. Mais la matière & l'esprit étant » deux natures diamétralement opposées, il » est donc émané du feu originel & divin, » deux principes subordonnés, ennemis l'un » de l'autre, l'esprit & la matière, Orosmade » & Arimane.

» 7°. L'esprit plus voisin de sa source, » plus pure, engendre l'esprit, comme la » lumière la lumière ; telle est l'origine des » dieux.

» 8°. Les esprits émanés de l'océan infi-» ni de la lumière intellectuelle, depuis » Orosmade jusqu'au dernier, sont & doi-» vent être regardés comme des natures lu-» ciles & ignées.

» 9°. En qualité de natures luciles & ignées, » ils ont la force d'émouvoir, d'entretenir, » d'échauffer, de perfectionner ; & ils sont » bons, Orosmade est le premier d'entr'eux, » ils viennent d'Orosmade ; Orosmade est la » cause de toute perfection.

» 10°. Le soleil, symbole de ses proprié-» tés, est son trône, & le lieu principal de sa » lumière divine.

» 11°. Plus les esprits émanés d'Orosmade » s'éloignent de leur source, moins ils ont de » sûreté, de lumière, de chaleur & de force » motrice.

» 12°. La matière n'a ni lumière, ni cha-

» leur, ni force motrice. C'eſt la dernière » émanation du feu éternel & premier. Sa » diſtance en eſt infinie; auſſi eſt-elle téné- » breuſe, inerte, ſolide & immobile par elle- » même.

» 13° Ce n'eſt pas à ce principe de ſon » émanation, mais à la nature néceſſaire de » ſon émanation, à ſa diſtance du principe, » qu'il faut attribuer ſes défauts. Ce ſont ces » défauts, ſuite néceſſaire de l'ordre des » émanations, qui en ſont l'origine du mal.

» 14°. Quoiqu'Arimane ne ſoit pas moins » qu'Oroſmade, une émanation du feu éter- » nel, ou de Dieu, on ne peut attribuer » à Dieu ni le mal, ni les ténèbres de ce » principe.

» 15°. Le mouvement eſt éternel & très- » parfait dans le feu intellectuel & divin, » d'où il s'enſuit qu'il y aura une période » à la fin de laquelle tout y retournera. » Cet océan reprendra tout ce qui en eſt éma- » né, excepté la matière.

» 16°. La matière ténébreuſe, froide, » immobile, ne ſera point reçue à cette » ſource de lumière, & de chaleur très-pure; » elle reſtera, elle ſe mouvra, ſans ceſſe » agitée par l'action du principe lumineux. » Le principe lumineux attaquera ſans ceſſe » ſes ténèbres, qui lui réſiſteront & qu'elle » affaiblira peu à peu, juſqu'à ce que dans la » ſuite des ſiècles, atténuée, diviſée, éclairée » autant qu'elle peut l'être, elle approche » de la nature ſpirituelle.

» 17°.

» 17°. Après un long combat, des alterna-
» tives infinies, les ténèbres seront chassées
» de la matière : les mauvaises qualités seront
» détruites ; la matière même sera bonne,
» lucile, analogue à son principe qui la réab-
» sorbera, & d'où elle émanera derechef,
» pour remplir tout l'espace & se répandre
» dans l'univers. Ce sera le règne de la féli-
» cité parfaite. »

Ce système est le même, quant au fond, dans le Sadder, où la doctrine de Zoroastre est amplement exposée, mais les expressions en sont très-différentes. « Il y a un Dieu, il
» est un, très-saint : rien ne lui est égal ; c'est
» le Dieu de puissance & de gloire. Il a créé
» dès le commencement un monde d'esprits
» purs & heureux : au bout de trois mille
» ans, sa volonté, lumière resplendissante,
» sous la forme de l'homme. Soixante-dix
» anges du premier ordre l'ont accompagnée,
» & elle a créé le soleil, la lune, les étoiles
» & les âmes des hommes. Après trois autres
» mille ans, Dieu créa au-dessous de la lune
» un monde inférieur, plein de matière. » On trouve dans le Sadder les mêmes préceptes qui ont été rapportés dans le chapitre précédent.



CHAPITRE VII.

Religion moderne des Guèbres.

LES Guèbres sont les infortunés descendans des sectateurs de Zoroastre, que les Kalifes Arabes forcèrent, dans le septième siècle, à se réfugier en différens lieux de l'Asie, où sans patrie, sans roi, méprisés des musulmans dont ils sont entourés, ils conservent le feu sacré, objet du culte de leurs ancêtres.

Hide (*cap.* 28, *relig. Persar.*) remarque qu'il y a ici perpétuité d'*église*, puisque celle-ci subsiste depuis presque le déluge, malgré les hérésies, les persécutions & l'établissement du mahométisme dans la Perse. Cette religion n'est plus sur le trône, mais les Guèbres se vantent d'avoir chez eux une succession non-interrompue dans la prêtrise, & d'être fidèles aux dogmes qu'ils ont reçu de Zoroastre. Ils croyent un Etre supérieur aux principes du bien & du mal, & sont persuadés que c'est par les mains de ces deux principes que Dieu a créé toute la nature. Ils disent que Moïse enseignait que le monde avait été créé en six tems, chacun composé d'un certain nombre de jours. Le premier de quarante-cinq jours, pendant lesquels Dieu créa les cieux; le second de soixante, il créa les eaux; le troisième de soixante-quinze, il créa la terre; le quatrième de

cent, il créa les plantes ; le cinquième de quatre-vingt, il créa toutes les créatures, excepté l'homme. Et enfin, le sixième de soixante-quinze, il créa l'homme. Comme Dieu prétendait que le monde fût peuplé des enfans de deux seules personnes, il voulut qu'Eve accouchât tous les jours de deux jumeaux, & il défendit à la mort d'exercer ses ravages pendant quatre mille ans. Le souverain Créateur sçut que le diable se disposait à tenter l'homme, il ne jugea pas à propos d'empêcher le mal, & se contenta de nommer des anges pour veiller sur lui : cependant le mal augmenta, l'homme se pervertit, & Dieu envoya le déluge pour détruire le genre humain.

Les Guèbres ont la plus haute idée de la divinité & n'en parlent jamais qu'avec la plus grande retenue. Dieu est pour eux, comme pour nous, le juge souverain & le rénumérateur des hommes ; le Dieu juste, bon, miséricordieux, clément, &c. Les anges & les démons sont ses ministres, les uns pour le bien, les autres pour le mal ; & c'est suivant ce principe qu'ils se persuadent que chaque homme a un bon & mauvais génie, qui lui sont constamment attachés. Ils prétendent qu'une certaine lumière infuse, qu'ils nomment *Chura*, déterminent les hommes à des actions d'éclat, ou leur donne plus de moyens qu'à d'autres pour réussir extraordinairement dans les arts & dans les sciences. Sans recourir à une lumière surnaturelle, nous

appellons génie les grands talens qui se développent dans certains hommes.

Les Guèbres ont hérité de leurs ancêtres une espèce de vénération pour les coqs, qu'ils regardent comme des animaux privilégiés & créés particulièrement pour réveiller les hommes & les exciter au travail.

Avant Zoroastre les Perses auraient cru offenser la divinité, s'ils lui avaient adressé leurs prières dans des temples & non, pour s'exprimer comme eux, sous la couverture du ciel, & ce fut en partie la construction de quelques édifices pour y conserver le feu sacré, qui fit passer pour hérétiques les mages de Cappadoce. Outre le grand temple de Balk, Zoroastre éleva un grand nombre de temples ou *Pyrées*, dans diverses provinces de la Perse. Les Guèbres ont imité ce législateur, ils conservent le feu sacré dans des pyrées, mais ce n'est pas ce feu matériel qu'ils prient ; ils sçavent que c'est un élément, une créature de la divinité ; ils l'honorent comme le symbole de Dieu qu'ils adorent.

Les premiers Perses, dit Prideaux, s'approchaient toujours du feu sacré du côté de l'occident, afin qu'ayant le visage tourné vers ce feu, & par conséquent vers le soleil levant, ils pussent diriger leur culte vers l'un & vers l'autre tout à la fois. En cela ils étaient directement opposés aux Juifs ; car le saint des saints, dans lequel était le symbole de la présence divine, qui y reposait sur le

propitiatoire, se trouvait au fond occidental du temple de Jérusalem, & les Hébreux qui y entraient pour adorer Dieu, avaient le visage tourné vers cet endroit. Quand les Guèbres prient Dieu le jour, ils se tournent du côté du soleil. Lorsqu'il le prient la nuit, c'est du côté de la lune.

Les prêtres sont chargés par état de l'entretient du feu sacré; s'il vient malheureusement à s'éteindre, il faut le rallumer le plus promptement possible, afin de prévenir les maux qui ne manqueraient pas d'accabler le peuple pendant qu'il resterait éteint. Pour le rallumer, on réunit les rayons du soleil par le moyen d'un miroir ardent, ou l'on tire des étincelles d'une pierre à feu, en la frappant avec un morceau d'acier, ou l'on frotte pendant un certain tems deux morceaux de bois dur l'un contre l'autre. On ne doit point souffler le feu sacré avec la bouche, ni employer des soufflets, dans la crainte de le prophaner, & dans les premiers tems cette prophanation était punie de mort. Il faut l'entretenir avec du bois sain & sans écorce, & jamais ne se servir d'épée ou de couteau pour l'attiser.

Le pontife ou le chef des prêtres doit exactement se laver, se parfumer & prendre des habits blancs, avant que de se présenter pour prier l'Etre suprême devant le feu sacré. Après s'être dévotement prosterné & avoir confessé ses péchés à Dieu, il se relève & lit à voix basse quelques oraisons, en tenant

plusieurs petites baguettes dans la main. Les fidèles qui assistent à cette cérémonie, jettent pendant ce tems des parfums & des huiles odoriférantes dans le feu. Il y a toujours une espèce de sermon, qui contient en substance: « Que le feu ayant été donné » de Dieu à Zoroastre, leur législateur, au- » quel il avait dit que c'était une portion » de sa vertu & de son excellence, ils de- » vaient croire qu'il était saint & divin, & » l'honorer comme une portion de Dieu » même, puisqu'il est la même substance; » & qu'ils doivent aimer toutes les choses » qui lui ressemblent, comme le soleil & la » lune, qui sont deux témoins de Dieu, » qui rendront témoignage contr'eux, s'ils » méprisent ou négligent le culte qui leur » a été prescrit. »

Les baguettes dont nous avons fait mention plus haut, sont essentielles au culte du feu; elles doivent être coupées avec cérémonie à un arbre nommé *Hawm*, qui a quelque ressemblance avec le tamarin, ou, au défaut de cet arbre, à un grenadier. Le couteau dont on se sert pour cette opération doit avoir été sanctifié par des prières & des ablutions prescrites par le rituel. Ces baguettes sont déposées dans un étui, d'où on les tire toutes les fois que le prêtre doit réciter quelques prières du Zenda-vesta.



CHAPITRE III.

Prêtres, Guèbres & leurs Fêtes.

LA hiérarchie des Guèbres, fondée ſur l'ancienne hiérarchie des Perſes que Zoroaſtre trouva établie, & à laquelle il ne toucha que pour changer les noms des différens miniſtres, eſt compoſée de cinq ordres, les erbids, les mobids, les deſtours, les deſtours mobids, & les deſtours de deſtours.

Les erbids ſont ceux qui ont ſubi la purification légale, qui ont lu quatre jours de ſuite, ſans interruption, le izeſchné, & le vendidad, & qui ſont initiés dans les cérémonies du culte ordonné par Zoroaſtre. Si après cette eſpèce d'ordination un erbid continue de lire en public le Zend, & qu'il exerce les fonctions ſacerdotales, il devient mobid : s'il ſe renferme dans l'étude de la loi du Zend, ſans exercer les fonctions de miniſtre, il eſt appellé deſtours ; le deſtours mobid eſt celui qui réunit en lui les qualités du mobid & du deſtours, & le deſtours de deſtours, eſt le premier deſtour d'une ville ou d'une province, qui a le droit de réſoudre tous les cas de conſcience, & à qui on paye une certaine taxe.

Le premier de tous ces prêtres eſt auſſi conſidéré que pouvait l'être le grand ſacrificateur des Hébreux, & beaucoup plus que

ne l'est actuellement le muphti des musulmans; c'est le souverain pontife de la religion. Les ministres subalternes portent la barbe longue & les joues rasées ; ils laissent pendre leurs cheveux sur les épaules, & à moins qu'ils ne portent le deuil de quelque parent, il leur est défendu de les couper. Leur bonnet descend fort bas, & leur couvre entièrement les oreilles, il est terminé en pointe un peu recourbée : une pièce d'étoffe leur ferme la bouche pendant les prières qui se font devant le feu sacré. La sudra ou robe a de larges manches & descend jusqu'au gras de la jambe; on l'attache avec une ceinture de laine ou de poil de chameau, qui passée deux fois autour du corps, revient se nouer sur le dos. Les quatre nœuds qui doivent être à cette ceinture sont mystérieux. Le premier doit faire ressouvenir celui qui la porte de croire en un seul Dieu tout-puissant : le second que la religion des mages est la seule vraie : le troisième que Zoroastre est le véritable prophète de Dieu, & le quatrième qu'un fidèle doit continuellement se fortifier dans la résolution de bien faire. Cette ceinture est à l'usage de tous les Guèbres, hommes & femmes; on la leur donne avec cérémonie vers l'âge de quinze ans; & tant qu'ils sont munis de cette arme, le malin esprit ne peut rien contr'eux. Rien n'est plus commode, si d'ailleurs cela rend indifférent l'accomplissement des préceptes de la religion. Les hommes ont par-tout inventé des moyens de

rendre moins pesant le joug des devoirs.

Le pontife des Guèbres ou l'archimage ne peut, sans se souiller, toucher un particulier, & sur-tout un hérétique ou un infidèle. Il doit faire seul ses ablutions, & le secours d'un autre les rendrait inutiles. Il doit travailler de ses mains aux choses nécessaires pour son entretien, soit par humilité, soit pour conserver sa pureté, s'abstenir des choses superflues, & donner aux pauvres l'excédent de ses revenus. Méditer, étudier le Zend, censurer les vices & les vicieux, craindre Dieu seul, s'occuper uniquement de lui, & conserver & entretenir le feu sacré ; voilà ce qui doit remplir tous les instans de sa vie.

Les ministres subalternes doivent se mettre au fait de toutes les cérémonies religieuses prescrites par le Zend, fuir la concupiscence, éviter le mensonge, s'abstenir de toucher aux choses impures, & bannir de leur ame la curiosité. Leurs fonctions se réduisent à enseigner le peuple, à lui expliquer simplement la loi, sans y rien ajouter, ôter, ni contrôler, à bénir les mariages, & à s'éloigner de l'hérésie & de la débauche.

Les devoirs des laïcs sont plus simples : comme dans leur morale la honte & la crainte sont les fondemens de la vertu, il leur est prescrit d'examiner avec soin ce qu'ils veulent entreprendre, & de ne rien faire sans s'être assuré que la loi n'y est pas contraire. En sortant de chez eux, ils ont rempli tous les devoirs de la journée, lorsqu'ils ont béni

Dieu par rapport aux êtres animés qui se sont présentés à eux, de quelqu'espèce qu'ils ayent été.

Le jour que l'année se renouvelle est célébré par des prières & des divertissemens chez les Guèbres. Du tems des rois mages en Perse, ce jour était annoncé au souverain avec beaucoup de cérémonies. Avant que le soleil commençât à paraître, un jeune homme, qu'on choisissait d'une rare beauté, se présentait devant le monarque qui lui demandait son nom, pourquoi il venait & ce qu'il apportait. « Je suis, répondait-il, ALMOBOREK, » (c'est-à-dire, bénit) & j'apporte la nou-» velle année de la part de Dieu. » Les principaux de l'état, les ministres & tout le peuple assemblé offraient alors leur hommage au roi, & lui présentaient divers présens symboliques. On apportait un pain que le monarque bénissait & dont il distribuait les morceaux à ses courtisans, après en avoir mangé quelques parcelles. La formule de cette bénédiction consistait en ces paroles mystérieuses: « Dans cette nouvelle année on doit renou-» veller tout ce qui dépend du tems. » Le roi faisait ensuite à sa cour la distribution des étrennes qu'il avait recues, & terminait la cérémonie par une bénédiction générale à tout le peuple.

Les Guèbres observent dans le cours de l'année cinq jours d'abstinence, pendant lesquels ils ne prennent de nourriture qu'une fois le jour, en mémoire de chaque tems de

la creation qui fut suivie d'un repos de cinq jours. Cependant le docteur Hide remarque à ce sujet qu'il était défendu aux anciens Perses de jeûner, & que cette défense subsiste encore aujourd'hui. (*Cap.* 28, *Relig. Persar.*) On trouve dans le Sadder, qui est l'abrégé du Zend, un ordre formel de célébrer tous les mois une fête lugubre en commémoration des morts. Il y est dit : « Souvenez-» vous des ames de votre père & de votre » mère. » Le jour destiné pour cette solemnité, on prépare un grand festin, auquel on invite sa famille & ses amis ; & la première nuit des obséques d'un mort, on dresse sur sa tombe un repas, proportionné à ses facultés, auquel on donne le nom d'aumône. Le premier jour de chaque mois est consacré à Dieu, & il y en a quatre autres pendant son cours, qui sont destinés à la prière & au repos. Hide & Lord, dans leurs histoires de la religion des Perses, nous assurent que les Guèbres doivent présenter en offrande à leurs pyrées un morceau de ce qu'ils mangent chez eux, quand c'est une chose qui a eu vie, & que cette offrande sert à témoigner à Dieu la douleur qu'on ressent d'être obligé de tuer des choses animées pour se nourrir. Si cela est, les Guèbres auront emprunté cet usage des Banians, avec lesquels ils vivent ; car on ne voit aucune trace de cette coutume chez les anciens Perses. Pendant les fêtes dont nous venons de parler, le dévot Guèbre se rend dès le matin au pyrée, & y apporte

à manger ; les plus riches partagent leurs provisions avec les plus pauvres, & le repas se fait fraternellement & en commun. Avant de prier chacun déclare au prêtre les scrupules de sa conscience.

Outre certaines dixmes qui servent à l'entretien des prêtres, il y en a une générale qui se paye chaque année, le vingt-cinq du mois d'avril. Ce jour-là tous les Guèbres sont dans l'obligation d'éteindre leur feu, & d'en aller prendre du nouveau chez le prêtre du canton, en lui payant une petite rétribution, qui peut être évaluée à dix sols de notre monnoie.

Nous avons précédemment remarqué que Zoroastre avait établi le centre de sa religion dans la ville de Balk, qu'il y avait élevé le principal pyrée, où le souverain pontife & un clergé nombreux devaient conserver nuit & jour le feu sacré, & que cette ville réputée sainte par cette raison, était l'objet continuel des pélerinages des anciens Perses. Tout changea par l'invasion des musulmans ; l'archimage se sauva dans le Kirman, & ses successeurs jusqu'à ce jour y ont fait leur résidence.



CHAPITRE IX.

Morale des Guèbres, tirée du Sadder.

LE Sadder recommande la charité comme l'unique moyen d'obtenir la rémiſſion des péchés dont on s'eſt ſouillé. Il preſcrit la chaſteté, l'honnêteté, le mépris des voluptés corporelles, du faſte, de la vengeance des injures; il défend le vol. Il faut craindre, réfléchir, conſulter la prudence dans ſes actions, fuir le mal, faire le bien, commencer le jour par tourner ſes penſées vers l'Etre ſuprême, l'aimer, l'honorer, le ſervir: tous principes qui ſont conformes aux ſentimens des autres peuples.

Il déclare que pendant l'éternuement l'homme eſt expoſé aux tentations du malin eſprit, & il ordonne, quand on éternue, de réciter certaines prières qui ont la vertu de le chaſſer. Un des préceptes les plus importans du Sadder, eſt celui qui commande qu'on obéiſſe ſans reſtriction & aveuglement aux déciſions & à la volonté du ſouverain pontife. « Quelques excellentes & » nombreuſes que ſoient les bonnes œuvres » d'un fidèle, ſi le ſouverain de la religion n'eſt » pas content de ſa ſoumiſſion, ou ſi ces bonnes » œuvres lui déplaiſent, c'eſt comme ſi le » fidèle n'avait rien fait. » Nous n'analyſerons pas cette terrible loi: mais nous pou-

vons obſerver que le vrai moyen de ſe rendre agréable à l'archimage, c'eſt de lui payer exactement la dixme.

Le Sadder veut qu'on honnore la mémoire de ſes père & mère & de ſes parens ; qu'on faſſe un examen rigide de ſa conſcience à la fin de chaque journée, & qu'on ſe repente, avant que de s'endormir, des fautes que l'on a eu la foibleſſe ou le malheur de commettre ; qu'on épargne la vie des animaux, & ſur-tout des bœufs propres au labourage, des brebis, des chevaux & des coqs ; qu'on faſſe ſa confeſſion devant le prêtre, ou à ſon défaut devant quelque laïc reconnu pour vertueux, ou enfin devant le ſoleil ; qu'on s'abſtienne de poſer les pieds nuds à terre, dans la crainte de la profaner ; qu'on évite de faire, par cette raiſon, uſage de l'eau pendant la nuit, ou du moins qu'on ne l'emploie qu'avec beaucoup de précaution ; qu'on ne rempliſſe pas entièrement d'eau le pot que l'on met ſur le feu, parce qu'en bouillant elle pourrait ſe répandre & éteindre le feu ; enfin il ordonne la pratique de quantité d'autres puérilités dont nous épargnons le récit au lecteur.

CHAPITRE X.

Cérémonies nuptiales des Guèbres.

PRIDEAUX (Liv. IV, hiſt. des Juifs,) nous expoſe formellement que les mages permettaient autrefois l'inceſte, & qu'ils l'ordonnaient même à leurs prêtres; & pour preuve il rapporte que dans la tribu ſacerdotale ceux qui étaient nés du mariage d'un fils avec ſa mère, étaient regardés comme les plus dignes d'être élevés aux ſublimes fonctions du miniſtère. Zoroaſtre, lorſqu'il prêcha ſa réforme, trouva cette loi établie, & ſa politique ne lui permit pas de la détruire. Un fourbe ſçait flatter les paſſions pour parvenir à ſon but.

Les prêtres des Guèbres ne peuvent épouſer qu'une femme; cependant en cas de ſtérilité, ſi l'épouſe légitime le permet, il leur eſt libre d'en prendre une ſeconde pour avoir des enfans; parce que le Sadder recommande particulièrement la propagation de l'eſpèce, ſur-tout des garçons. Celui qui aura procréé beaucoup d'enfans, dit Zoroaſtre, ſera favoriſé au jugement dernier. Le ſouverain pontife & les principaux prêtres ne peuvent ſe marier qu'une fois.

Les Guèbres ont cinq ſortes de mariages: 1°. celui des enfans en bas âge; 2°. celui

des veufs qui se remarient; 3°. celui de deux personnes libres qui se marient de leur propre choix; 4°. celui d'une fille qui est morte avant d'avoir été mariée; dans lequel cas, on la marie après sa mort, dans la persuasion que sans cette ridicule cérémonie, elle serait moins heureuse dans l'autre monde; 5°. & enfin le mariage d'adoption. Ce dernier s'appelle ainsi, parce que c'est un père par adoption qui marie celui ou celle qu'il a adopté.

Les mariages se célèbrent toujours avant l'heure de minuit: la cérémonie s'en fait devant le feu. Le marié & la mariée ont chacun de leur côté un prêtre particulier, ils sont assis l'un près de l'autre sur un lit; le prêtre du marié demande à la future, en lui posant le premier doigt de la main sur le front: « Voulez-vous que cet homme soit » votre époux? » Elle répond *oui*, & le prêtre de la mariée réitère la même cérémonie pour l'époux, après quoi les mariés se donnent mutuellement la main, l'époux donne à l'épouse quelques pièces d'or: les prêtres répandent sur eux quelques grains de riz en signe d'abondance, on récite quelques prières & le mariage se termine par la bénédiction que donnent les prêtres. Zoroastre recommande à ses sectateurs de se marier jeunes, & pour entretenir la paix dans leur ménage de n'épouser que des femmes de leur religion.

Les Guèbres lavent scrupuleusement les enfans nouveaux nés, & cette ablution, disent-

disent ils, sert admirablement à purifier l'ame. On présente l'enfant au prêtre dans le pyrée, en présence du soleil & du feu, & ce ministre le passe sur ce feu, pour le sanctifier. *Lord* nous apprend qu'un prêtre, au moment de la naissance d'un enfant, se rend dans la maison de ses parens, & qu'après avoir examiné attentivement l'heure & le moment de son entrée dans le monde, il tire son horoscope, & qu'ensuite par son avis, la mère lui donne un nom sans autre cérémonie. À sept ans cet enfant fait sa première entrée dans le temple; le prêtre lui enseigne quelques prières; il lui présente de l'eau à boire & de l'écorce de grenade à mâcher, pour le nettoyer intérieurement: ceci fait, il le lave dans une cuve remplie d'eau, & il lui passe la *Sudra*. *Hide* prétend que ces cérémonies ne se pratiquent que lorsque le jeune homme est parvenu à l'âge de quinze ans. Ce qui est vrai, c'est qu'il est défendu de donner le pain & l'eau à quiconque n'a pas reçu la *Sudra* à quinze ans, & sans doute que ce refus est la suite d'une excommunication.

Après leur accouchement les femmes sont astreintes à certaines cérémonies, pour se purifier des souillures qu'elles ont contractées pendant ce tems douloureux: tant qu'elles sont enceintes, il ne leur est pas permis de s'approcher des personnes censées pures, ni de fixer les alimens, les eaux courantes, le ciel, le soleil, la lune & les étoiles.

CHAPITRE XI.

Funérailles des Guèbres.

AUSSI-TOT qu'un Guèbre se sent proche de sa fin, il envoie chercher un prêtre, qui s'approche de son oreille, marmote quelques prières & le recommande à Dieu. Dès qu'il est mort, on ne peut le toucher sans contracter une souillure, dont il n'est possible de se défaire qu'à force d'ablutions. Ils ont deux différens cimetières, l'un appellé blanc & l'autre surnommé noir, pour les raisons que nous allons déduire.

Les Guèbres prétendent que ce n'est qu'après quatre jours qu'on peut sçavoir si le mort est dans l'autre monde au nombre des fidèles ou des réprouvés. Ils ajoutent que les trois premiers jours, l'ame voltige sans cesse autour de son corps, cherchant à s'élever vers la région du feu divin, & toujours tourmentée & poursuivie par l'esprit de ténèbres. C'est pourquoi pendant ces trois jours, les parens & les amis du mort ne cessent d'adresser leurs prières à Dieu, pour obtenir qu'il pardonne les fautes que le défunt a pu commettre. Le quatrième jour l'ame est obligée de se fixer au lieu qui lui est assigné pour sa peine ou pour sa récompense. C'est donc ce quatrième jour que l'on attend avec impatience, pour asseoir son jugement & décider si l'ame

est heureuse ou malheureuse. Jusqu'à ce tems le cadavre est dressé contre le mur d'un cimetière, le visage tourné vers le ciel, de façon que les vautours peuvent venir impunément le becqueter. Ordinairement c'est aux yeux que s'adressent d'abord ces animaux carnaciers : s'ils attaquent l'œil droit le premier, c'est un signe manifeste que l'ame du mort jouit de la béatitude, & l'on porte le corps au cimetière blanc ; s'ils ont d'abord arraché l'œil gauche, c'est une marque de réprobation, & on le porte au cimetière noir.

Le voyageur Tavernier nous dit qu'avant que d'en venir à cette étrange cérémonie, on expose le mourant à un chien, qui doit recevoir ses derniers soupirs : superstition sans doute fondée sur le passage suivant qu'on trouve dans le Sadder : « Il n'y a rien de » plus pauvre qu'un chien..... En donnant » du pain à un chien, on fait une œuvre très» méritoire. » Nous emprunterons d'Owington (T. 2 de ses voyages) le détail de cette folle cérémonie : « Avant d'exposer le » corps aux oiseaux, dit cet auteur, on le » pose proprement à terre : un des amis du » mort va battre la campagne & visite les » villages voisins pour trouver un chien ; » quand il l'a trouvé, il l'attire par le moyen » du pain qu'il lui présente, & le conduit » le plus près du corps qu'il est possible : » plus le chien en approche, plus l'on estime » que le mort approche de la félicité : s'il » en vient jusqu'à monter sur lui, & à lui

» arracher de la bouche un morceau de pain
» qu'on y a mis, c'eſt une marque aſſurée
» qu'il eſt véritablement heureux : mais ſi le
» chien n'en approche pas, c'eſt un mauvais
» préjugé, & l'on déſeſpère preſque de ſon
» bonheur. Quand le chien a fini la céré-
» monie, deux prêtres ſe tiennent debout
» les mains jointes, à cent pas de la bière
» où eſt le mort, & répètent à haute voix,
» pendant une heure, une longue formule de
» prières : ils la diſent ſi vîte, qu'à peine ils
» ſe donnent le tems de reſpirer. » Dans ces prières il eſt dit que le corps eſt composé de quatre élémens, & qu'ainſi chaque élément eſt en droit de reprendre ce qui lui appartient.

Entre les ſuperſtitions des Guèbres, on peut compter celle de faire porter par quatre perſonnes le corps d'une femme morte enceinte ; parce que, diſent-ils, cette femme eſt double : tandis qu'ils n'en employent jamais que deux pour tranſporter au cimetière le cadavre de tout autre. Il faut y joindre l'attention qu'ils ont tous de raſſembler pendant leur vie, ce qui tombe de leurs ongles & de leurs cheveux quand ils les coupent, & de leur barbe lorſqu'ils ſe font raſer, afin qu'à leur mort le tout ſoit porté avec eux au lieu de leur ſépulture.

A l'égard du paſſage de l'ame de ce monde dans l'autre, il leur paraît extrêmement difficile, car ils doivent franchir un pont qui devient très-périlleux, ſur-tout ſi les parens

témoignent par une trop grande abondance de larmes le regret qu'ils ont de la perte qu'ils viennent de faire : cela fait grossir & déborder le torrent qui coule sous le pont, & dont les eaux sales, froides & noirâtres sont aisément enflées par les pleurs de toute une famille : c'est pour cette raison qu'il est expressément défendu de pleurer les morts. Si les Guèbres trouvent de la difficulté à franchir ce pont, les plaisirs qu'ils doivent goûter dans le paradis, sont bien capables de redoubler leur courage pour surmonter les obstacles qui se rencontrent dans le voyage. Toute l'imagination romanesque des Orientaux s'est développée pour faire de ce paradis le portrait le plus agréable. C'est une ville délicieuse où habiteront les ames des bienheureux, & cette ville ne peut trouver de comparaison dans aucune de celles que nous connaissons. Des filles toujours vierges, & qui ne sçauraient perdre leur virginité, sont sans nombre dans ce brillant séjour : (*Ibi sunt paradiseæ virgines non defloratæ nec deflorandæ, sed intuendæ*. (Hide, ch. 33.) On les regarde : elles n'en exigent pas davantage. La peinture de l'enfer des Guèbres est aussi horrible que celle du paradis est voluptueuse. Des ames plongées dans les affreuses eaux du torrent dont on vient de parler : d'autres logées avec les reptiles les plus venimeux, dans des cachots remplis de fumée, sans cesse piquées, mordues, déchirées par des diables. Bornons-nous à cette esquisse.

L'opinion des docteurs Guèbres est que les gens de bien revivront un jour en corps & en ame, mais d'une manière infiniment plus pure, & dans une terre toute nouvelle ; c'est-à-dire, sur la terre que nous habitons, mais qui aura repris sa première beauté. Quant à la séparation des innocens d'avec les coupables, deux anges examinateurs se tiennent continuellement sur le pont redoutable : l'un pèse le passager dans une balance, & s'il est trouvé d'un poids trop faible, après avoir fait son rapport à Dieu, l'autre ange le précipite dans le torrent. Ceux qui ont le poids sont introduits dans le lieu de délices.

CHAPITRE XII.

Etablissement du Mahométisme dans la Perse.

Nous avons vu dans le second chapitre de cette histoire, les lieutenans d'Omar, successeur du faux prophète Mahomet, profiter des guerres civiles des Persans, & gagner la fameuse bataille de Madaïn sur Zédasgird, que nous nommons Hormizdas IV. Bientôt, courant de victoire en victoire, ils parvinrent à envahir tout le royaume, & à y établir leur nouvelle religion. Esclaves des Arabes jusqu'en 1258, les Persans eurent le bonheur de secouer leur joug cruel, & d'être derechef gouvernés par leurs propres rois ; mais Tamerlan

parut & ils retombèrent dans l'esclavage. Vers l'an 1469, Ussum Cassan, chef d'une nouvelle dynastie, connue sous le nom du mouton blanc, monta sur le trône. Ussum Cassan était politique : il étudia le caractère de sa nation, & conçut que pour gagner les cœurs, il fallait rompre avec les Turcs, opposer religion à religion, un culte nouveau à l'ancien, élever Ali au-dessus d'Omar, & établir dans ses états un lieu révéré, où ses sujets pussent aller en pélerinage, sans parcourir les provinces de son ennemi naturel pour se rendre à la Mecque, siége commun de la religion des deux empires. Un certain Xeque-Aidar, appellé vulgairement Sophi, c'est-à-dire, Sage, aida le monarque Persan dans ce grand & dangereux projet, & donna la forme à ce schisme politique & religieux.

Pour donner une idée nette de ce schisme à nos lecteurs, il est nécessaire d'expliquer ici briévement quelques faits que nous serons obligés de traiter avec plus d'étendue, dans l'article du mahométisme.

Mahomet est reconnu pour le véritable prophète, pour l'envoyé de Dieu, dans la Perse ainsi que dans la Turquie. L'un & l'autre peuple admet l'alcoran & le regarde comme le principe immuable de sa foi; mais les Persans suivent l'interpretation qui en a été faite par Xeque-Aidar, sophi, & les Turcs celle qui a pour auteurs deux célébres imans, Azem & Schafi. De-là est née entre les deux nations une haine irréconciliable,

qui les a porté & les porte encore aux actions les plus barbares. Les dissensions politiques, les querelles d'intérêt vieillissent & meurent enfin : la haine qui naît de la diversité des opinions des hommes en fait de religion, prend toujours de nouveaux accroissemens, & elle ne peut cesser que par l'entière extinction de l'un ou de l'autre parti. Revenons.

Mahomet, disent les Persans, étant de retour de son dernier voyage de la Mecque, voulut prévenir toutes les contestations qui pourraient s'élever entre ses disciples, sur le choix d'un successeur. Il fit assembler son armée, & ayant fait monter sur un faisceau d'armes Ali son neveu & son gendre, il annonça de la part de Dieu qu'il était celui qui devait lui succéder. Abubéker, Omar & Othman, tous trois lieutenans du prophète, parurent approuver cette élection; mais en secret dévorés par l'ambition de commander, ils n'épargnèrent rien pour persuader au peuple de ne point reconnaître Ali, dont ils publiaient les défauts. Cependant le prophète tomba malade à Médine, & mourut peu de tems après. Tandis qu'Ali pleurait son beau-père, ses ennemis travaillaient à le dépouiller du kalifat. Ils convoquèrent le peuple, & lui ayant laissé le soin d'élire un successeur à Mahomet, ils lui persuadèrent de s'en rapporter à un vieillard de l'assemblée qu'ils avaient gagné. Celui-ci nomma sur le champ Abubéker, oncle du prophète, & l'on ne songea plus à Ali. Omar & Othman ne cru-

rent pas devoir s'opposer à la nomination de ce nouveau kalife ; dans l'espérance qu'étant fort vieux, ils pourraient promptement lui succéder. En effet, Abubéker n'avait pas encore régné deux années qu'il fut attaqué d'une maladie mortelle ; sentant sa fin approcher, il voulut rendre à Ali la puissance souveraine qu'il avait usurpée sur lui ; mais le perfide Omar, qui se serait vu par là frusté du fruit de sa trahison, étouffa le malade dans son lit, & courut au peuple lui montrer un faux papier, scelié du sceau d'Abubéker, par lequel il le designait pour son successeur. On le crut & ce fourbe régna douze ans. Après sa mort, Ali restant toujours oublié, Omar s'empara du kalifat : ce ne fut qu'après le règne de ce dernier qu'Ali rentra dans ses droits : & encore ne put-il transmettre l'autorité à son fils aîné Hussein, qui devait légitimement lui succéder.

Ali mourut assassiné. Les Persans prodiguent les titres les plus honorables à ce gendre de leur prophète ; ils l'appellent l'exécuteur testamentaire & l'héritier de Mahomet ; le bien reçu de Dieu, le lion victorieux, le distributeur des lumières & des graces, le roi des hommes. Ali eut neuf femmes, dont la première fut Fathmé, fille de Mahomet, on croit qu'il eut quinze fils & dix-huit filles.

Les Musulmans prétendent qu'Ali fut le premier qui embrassa le musulmanisme ; & par une ridicule superstition, ils croyent qu'il en fit profession lorsqu'il était encore dans le

ſein de ſa mère ; car, diſent-ils, pendant les neuf mois de ſa groſſeſſe, il l'empêcha de ſe proſterner devant ſon idole. Ils rapportent que Mahomet, parlant de lui, diſait : « Ali » eſt pour moi, & je ſuis pour lui, il eſt » auprès de moi dans le même rang qu'Aaron » tenait auprès de Moïſe : je ſuis la ville où » toute la ſcience eſt renfermée, & Ali en » eſt la porte. » Ces éloges dépoſés dans l'alcoran, n'ont pas empêché qu'Ali & toute ſa poſtérité n'ayent été maudits, & leurs perſonnes excommuniées dans toutes les moſquées de l'empire des kalifes de la maiſon des Ommiades ; tandis que les kalifes Fathimites d'Egypte faiſaient ajouter ſon nom à celui de prophète, dans les publications qu'ils faiſaient faire du haut de leurs moſquées.

Le tombeau d'Ali reſta inconnu juſqu'au règne des kalifes Abbaſſides. Il fut découvert l'an 367 de l'hégire, & de Jéſus-Chriſt 977, & on lui éleva un monument ſomptueux à Coufa, auquel on donna le nom de *Kunbud faiz al anovât*, dôme du diſtributeur des lumières & des graces.

Quoique le ſépulchre d'Ali ſoit l'objet des dévots pélerinages de ceux de ſa ſecte, il y a toutefois un grand nombre de Perſans qui croyent qu'il n'eſt pas mort, & qui aſſurent qu'il reviendra à la fin du monde dans les nuées, & qu'il y fera régner la juſtice : d'autres en font un Dieu. Quelques-uns à la vérité ne penſent pas qu'il ſoit véritablement

Dieu, mais ils disent qu'il participe en beaucoup de choses à la nature divine. On rapporte d'Ali plusieurs propos & sentences instructives : « Celui, disait-il, qui veut » être riche sans bien, puissant sans sujets, » & sujet sans maître, doit quitter le péché » & servir Dieu, il trouvera ces trois cho» ses. » Pourquoi, lui demandait un jour un capitaine peu exact à ses devoirs, pourquoi les règnes d'Abubéker & d'Omar, vos prédécesseurs, ont-ils été paisibles ? & d'où vient que celui d'Othman & le vôtre ont été plein de troubles & de divisions ? « La » raison en est claire, répondit Ali ; c'est » qu'Othman & moi, nous servions Abubé» ker & Omar pendant leur règne, & » qu'Othman & moi nous n'avons trouvé dans » notre service que vous & vos semblables. » Une maxime mémorable d'Ali, & qui paraît bien éloignée des sentimens de ceux qui se vantent d'être ses disciples, est la suivante : « Gardez-vous bien de vous séparer » de la communion des autres Musulmans : » car celui qui s'en sépare appartient au dé» mon, comme la brebis qui quitte le trou» peau appartient au loup. Ne donnez donc » point de quartier à celui qui marche sous » l'étendard du schisme, quand bien même » il se couvrirait de mon turban ; car il porte » la marque infaillible d'un homme dévoyé. » Il faut remarquer, pour bien entendre ceci, que les sectateurs d'Ali portent non-seulement un turban fait d'une façon particulière,

mais qu'ils treſſent leurs cheveux fort différemment des autres Muſulmans.

Tel eſt le ſujet du ſchiſme qui a ſéparé de communion les Perſans & les Turcs. Quoique les deſcendans d'Huſſein, fils aîné d'Ali, ſoient toujours fugitifs & perſécutés, ils n'en ſont pas moins regardés en Perſe comme les ſeuls & légitimes ſucceſſeurs de Mahomet. Leurs partiſans les appellent imans, & ils diſent que le douzième & dernier iman, qu'ils nomment Mahomet-Mahami, ou Mehedi ou Medhi, naquit à Sermentai, l'an 255 de l'hégire, & fut enfermé à l'âge de neuf ans dans une cave ou citerne par ſa mère, qui le garde ſoigneuſement juſqu'à ſon apparition qui doit être à la fin du monde. Ils ajoutent que cet iman doit ſe joindre à Jéſus-Chriſt pour combattre l'antechriſt, & ne faire qu'une ſeule loi des deux loix chrétienne & muſulmane. Il y en a qui prétendent que cet iman a été caché deux fois; la première depuis ſa naiſſance juſqu'à l'âge de ſoixante-quatorze ans, pendant lequel tems il converſa ſecrettement avec ſes diſciples ſans ſe faire connaître aux autres, parce que les imans ſes ancêtres avaient été empoiſonnés par les Kalifes uſurpateurs, qui connaiſſaient leurs prétentions & redoutaient la révolte des peuples en leur faveur. La ſeconde éclipſe de cet iman eſt comptée depuis que ſa mort fut divulguée juſqu'au tems que la providence a deſtiné pour ſa manifeſtation. Voilà un beau champ à moiſ-

fonner pour les imposteurs. Il se trouve dans la Chaldée un marais où toutes les eaux du pays viennent se rendre & se dégorgent ensuite dans la mer : c'est dans cet endroit, disent les Arabes qui tiennent le parti des successeurs d'Ali, que l'apparition de Mahadi doit se faire dans la suite des tems.

C'est sur cette fable qu'est fondée la religion des Persans : ils attendent Mahadi, qui doit venir reprendre la possession de son empire ; & dans toutes les villes de la Perse, ils lui tiennent continuellement des chevaux bridés & scellés pour le recevoir. Ils disent qu'Ali est le légitime vicaire du prophète : ils ont en horreur Abubéker, Omar & Othman ; mais ils maudissent sur-tout Omar.

Les sectateurs d'Ali sont appellés *Schiites* par les Turcs, qui se donnent le superbe nom de *Sunnis*, c'est-à-dire, orthodoxes. Schiite, selon d'Herbelot, est dérivé du mot Schija, qui signifie une secte méprisable & réprouvée. Les Schiites, partagés entr'eux en un fort grand nombre de sectes, croyent que le don de prophétie & la dignité de Kalife sont tellement attachés à la postérité d'Ali, qu'on ne pourrait, sans injustice, les leur ôter pour les déférer à d'autres. Ils disent que ce chef doit être aussi soigneux d'éviter les péchés les moins importans, qu'il l'est de s'abstenir des plus grands ; que cette charge de chef & de successeur doit être regardée comme un des plus fermes appuis de la foi ; qu'on doit se déclarer sans

aucun déguisement dans les affaires qui concernent la religion, & témoigner hardiment par ses paroles & par ses faits, si l'on est pour ou contre un parti, ou contre une opinion. Ils y a des Schiites, nommés Khattabiens, qui soutiennent que le paradis & l'enfer, ne sont autre chose que les plaisirs & les peines de ce monde, qui ne doit jamais périr. Ceux qu'on appelle Gholaires, attribuent à leurs imans toutes les qualités qui ne sont dûes qu'à Dieu, dont ils font un être absolument corporel; c'est pourquoi ils disent d'Ali : « Tu es toi : » ce qui revient presque aux termes que Dieu emploie dans Moïse pour exprimer la sublimité de son essence. Ceux-ci admettent une espece de métempsycose, ou, pour mieux dire, une transmigration de l'esprit saint d'un prophète à un autre, & l'on trouve dans leurs livres des traces *d'une descente de Dieu dans les créatures*, pour exprimer sans doute la toute puissance divine.

Après avoir établi en quoi les Persans & les Turcs différent, par rapport à la religion, il est nécessaire de faire connaître quels en sont les ministres dans la Perse.

Le Sedr ou Sédre est le souverain pontife de la loi; il est nommé par le roi, qui confère ordinairement cette place importante à son plus proche parent, ou à celui sur la fidélité duquel il a lieu de se reposer. Sa juridiction s'étend à tout ce qui a rapport aux établissemens pieux, aux mosquées, aux hôpitaux, aux collèges, aux tombeaux & aux monastères; il dispose de

tous les emplois eccléſiaſtiques, & nomme tous les ſupérieurs des maiſons religieuſes : il juge tous les procès touchant les ſucceſſions, les dettes & les contrats, & preſque toutes les affaires criminelles, dans ſa propre maiſon, ſans appel ; & on peut le regarder comme la ſeconde perſonne de l'empire.

On porte un grand reſpect au muphti, mais ſon autorité eſt fort médiocre; on ne le conſulte que dans les difficultés qui naiſſent ſur les interprétations de l'alcoran.

Il eſt néceſſaire de remarquer ici, que les dignités de Sédre, dont le nom, pour ne pas l'oublier, ſignifie en Arabe à la lettre, la partie intérieure du corps & de la poitrine, & celle du muphti, étaient jadis réunies ſous une même tête, mais que cette autorité devenant trop dangereuſe, un roi de Perſe en fit deux charges, ſous les titres de ſédre privé & de pontife univerſel.

Le Chiec-el-iſlam & le Cazi ſont les premiers magiſtrats eccléſiaſtiques après les deux ſédres; leurs pouvoirs ſont fort étendus, parce qu'ils connaiſſent de toutes les affaires litigieuſes, & qu'ils nomment tous les autres juges ſubalternes. Les derviches ſont les moines Perſans, & leur nombre n'eſt que trop conſidérable.

Les biens eccléſiaſtiques de la Perſe conſiſtent en fonds de terre, en maiſons, en rentes ſur le tréſor royal, ſur les impôts que payent les villes, les bains publics, les caravanſerails & autres droits : on les fait

monter à environ trente-six millions de nos livres, qui sont distribuées & administrées avec une grande économie. Le sédre reçoit une pension de deux cents mille livres, & les autres n'ont jamais plus que douze mille francs de revenu : on leur accorde quelquefois des gratifications. Au reste, les ministres Musulmans condamnent la pluralité des bénéfices, & soutiennent que l'usage des biens de l'église doit être interdit à tous ceux qui peuvent se procurer une subsistance honnête par leur travail.

Outre les pélerinages que les Persans font nécessairement au tombeau d'Ali, ils en entreprennent d'autres à celui de Fathmé, parente d'Ali, & ce dernier est en aussi grande recommandation, que peut l'être le pélerinage de la Mecque pour les autres Musulmans. On donne à cette Fathmé le titre de dame & maîtresse de l'ame & du cœur du fidèle, directrice de la vérité, vierge sans tache, &c. Ali, regardé au moins comme le premier des saints par les Persans, est peint par eux, si nous en croyons Chardin, (*Tom. 2, pag. 28.*) armé d'un sabre à deux pointes, & le visage couvert d'un voile verd, tandis que les autres saints sont couverts d'un voile blanc; mais il ne nous explique pas pourquoi cette distinction.

Outre les fêtes que les Persans célèbrent conjointement avec les Turcs, ils en ont une qui leur est particulière, c'est celle du martyre des enfans d'Ali, appellée vulgairement la fête de Hussein.

Huſſein, ſecond fils d'Ali, eſt regardé en Perſe, comme le troiſième iman ou pontife de la loi muſulmane : il naquit à Médine la quatrième année de l'hégire, n'ayant été que ſix mois dans le ſein de ſa mère Fathmé, fille de Mahomet. Les ſectateurs d'Ali regardent cette naiſſance comme miraculeuſe, & avancent hardiment qu'aucun enfant n'eſt né dans le monde à ce terme excepté Jahia, (ſaint Jean-Baptiſte,) & que ſon martyre futur lui fut annoncé dans ſon bas âge par l'ange Gabriel. Toute la famille d'Ali étant vivement pourſuivie par le kalife Iézid, fils de Moavie, Huſſein abandonna Médine, & réſolut de chercher une retraite à la Mecque ; mais les habitans de Coufa, lui ayant offert de le reconnaître pour leur kalife légitime, il prit le parti de les aller trouver avec ſes enfans & ſes parens, au nombre de ſoixante-douze, ſous l'eſcorte de quelque peu d'infanterie Arabe : comme il venait d'entrer dans le déſert qui ſépare Coufa de la Mecque, un des lieutenants de Iézid vint, l'attaque avec un corps de dix mille cavaliers. Dans cette circonſtance fâcheuſe, il fallait vaincre ou périr : Huſſein, plein de bravoure, ſe battit en déſeſpéré ; mais obligé de céder au nombre, il fut mis en piéces avec tous les ſiens la ſoixante-unième année de l'hégire, le dixième du mois de Moharram. Ce jour eſt encore appellé la journée de huſſein. Les dix premiers jours de ce mois ſont conſacrés à rappeller la mémoire du meurtre du fils

d'Ali & de sa famille. Pendant ce tems, le peuple se répand dans les rues, les uns presque nuds, couverts de sang, les autres barbouillés de noir pour exprimer l'extrême chaleur que souffrit Hussein, pendant la bataille où il perdit la vie. Dans les intervalles de ces pieuses convulsions de ces fanatiques, l'air ne retentit que de ces mots, *Hussein*, *Hussein*, *Hussein*. Cette folie nous rappelle le culte que les Syriens & les Phéniciens rendaient à leur Adonis, & la manière dont eux & les Grecs faisaient la commémoration de sa mort. On croira difficilement que, pendant cette solemnité, il y ait des dévots qui ayent la folie de s'enterrer jusqu'au cou, & la patience de rester dans cet état toute la journée, la tête couverte d'un pot de terre. Cette fête est accompagnée de processions & de combats, quelquefois sanglants, qui représentent au naturel celui où périt Hussein. Après toutes ces momeries, la joye folle succède à cette extravagante tristesse, & l'on forme des danses autour de la représentation d'Hussein. Un des jours de cette fête est consacré à détailler, dans un sermon, toutes les circonstances de la mort de ce martyr Musulman. « Un soufi, dit Chardin, & ce » soufi est une espèce de dévot qui sçait spi» ritualiser la religion jusqu'à l'extase, com» mence par entretenir le peuple sur le sujet » de la fête, jusqu'à ce que le prédicateur » vienne, qui commence son action par la » lecture d'un chapitre du livre intitulé, *Elka-*

tel; c'est l'occision. Ce livre contient en dix chapitres la vie & la mort de Hussein, pour les dix jours de sa fête. » Les Persans observent aussi une fête en mémoire du sacrifice d'Abraham.

Le détail que nous venons de faire, nous conduit naturellement à expliquer certaines différences qui se trouvent entre les cérémonies du mariage & des funérailles des Persans, & celles que les autres Musulmans observent en pareille occasion.

Chardin, (Tom. 3, chap. 17, édit. *in*-4° de 1737,) nous rapporte que la première chose que le Cari ou juge demande à un jeune homme qui se présente à lui pour être marié, c'est : « Si le diable lui a déjà sauté sur le corps ; » c'est-à-dire, s'il a déjà ressenti quelques mouvemens involontaires de concupiscence : &, lorsqu'il a appris de la bouche du jeune homme, que le diable a réitéré plusieurs fois le saut, il procède au mariage. La question que font au jeune homme les prêtres Mahométans est un peu différente : ils lui demandent : « S'il a de l'eau d'homme sur lui. » Les Persans, suivant le même auteur, circoncisent leurs enfans dès l'âge de cinq ou six ans : cependant tous les docteurs de la loi de Mahomet conviennent que cette cérémonie ne devrait se pratiquer qu'à treize ans accomplis, parce qu'Ismaël le fut à cet âge, & que d'ailleurs on est déjà depuis quelque tems en état de discerner le bien d'avec le mal.

Lorsqu'un enfant est né en Perse, le père le prend dans ses bras, l'élève en l'air, l'offre à Dieu & ensuite lui met un grain de sel dans la bouche, puis il tire dans l'alcoran, ou entre plusieurs petits papiers mêlés ensemble, le nom qu'il doit porter.

Passons aux funérailles. Les Persans conserve une opinion assez singulière, c'est que chacun doit avoir soin de mourir au même endroit où l'ange, qui a présidé à sa naissance, a pris la terre dont il a été formé. Ils se persuadent que l'ange de la nativité mêle de la terre dans la matière dont l'homme est formé. Un usage bien moins ridicule & qui tient à l'humanité, est celui de s'arrêter lorsqu'on voit approcher un convoi, d'accompagner le mort, en récitant des prières, & même de prêter ses épaules pour aider à le porter, s'il est nécessaire. Le voyageur Chardin va nous apprendre tout ce qui se passe en Perse depuis la mort du malade jusqu'à son deuil inclusivement : ce sont ses propres termes que nous empruntons.

« Dès qu'un malade donne des signes de mort, on allume sur les terrasses du logis de petites lampes en divers endroits ; c'est pour avertir les passans & les voisins, de prier Dieu pour le malade. Des Molla ou ecclésiastiques sont mandés, qui tournent son esprit au repentir de sa vie passée, lui parlant de tous les péchés & de tous les excès dans lesquels il peut être tombé, le malade dit à chaque passage *taubé* ; c'est-à-dire, je me re-

pends ; & quand il ne peut plus parler, on lit l'alcoran auprès de lui, jusqu'au moment qu'il rend l'esprit.

Ce moment funeste est marqué par des éclats de cris & de gémissemens si furieux, que tout le voisinage est bientôt informé de ce qui est arrivé. Tous ceux qui sont intéressés dans cette perte, comme les parens entr'autres, se déchirent les habits du cou jusqu'à la ceinture, s'arrachent les cheveux, s'égratignent le visage, se frappent la poitrine, & se font tous les autres actes de désespoir. Les femmes, sur-tout, s'emportent aux excès de fureur & de désolation les plus outrés, qu'elles entremêlent de longues complaintes, de récits tendres & touchans & d'apostrophes au mort.

On envoye cependant chez le Cazi, qui est le juge civil, pour donner avis du décès, & pour avoir un ordre au *Morchidour* de prendre le corps, le laver & l'ensevelir. *Morchidour* veut dire *laveur de corps morts*. C'est un office, & personne que celui qui est en revêtu, ou ses subdélégués, ne peut laver un mort. Il est établi par la justice, afin qu'on sçache le nombre des morts & les maladies dont ils meurent. On dit au portier du Cazi, *un tel est mort*. Il répond, *votre tête soit saine*, & en même-tems il va chercher un petit papier scellé du juge, qui est une permission de laver le corps. La permission ne coûte rien; mais le portier du juge civil, qui la délivre, prend quelques sous de droit, selon la condition des gens.

Avec ce billet on va au laveur des morts, qui donne du monde pour laver le corps. Les hommes lavent les hommes, & les femmes lavent les femmes. Le laveur déshabille le cadavre, & s'empare des habits qu'il a sur le corps, lesquels lui appartiennent de droit; car du moment qu'une personne est morte, on n'ose y toucher, parce qu'on serait souillé, & on porte le corps au lavoir. Il y a des lavoirs mortuaires dans toutes les villes, dans un lieu retiré & couvert. A Ispahan, par exemple, parce que la ville est séparée en deux quartiers, il y a deux principaux *Mordichours* ou laveur de morts; & entre les autres lavoirs, il y en a un fort grand dans une cour reculée de la vieille mosquée, qui est un grand bassin de vingt degrés sous terre. On y porte les corps, mais ce ne sont que ceux des gens du peuple; car pour les autres, on les lave dans leurs maisons : on couvre d'une tente le bassin où on lave le mort, afin qu'on ne puisse le voir d'aucun endroit; & quand le corps est lavé, on lui bouche toutes les ouvertures, ou les conduits avec du coton, afin qu'il n'en sorte aucune humeur qui le salisse le moins du monde.

On ensevelit ensuite le cadavre dans un linge neuf, sur lequel les gens qui ont le moyen font écrire des passages de leurs saints livres. Il y en a qui font copier dessus le *yauchen*, ou cotte-maille; c'est le nom d'un petit livre qui comprend les attributs

de Dieu. Ils sont au nombre de mille un, & cet un est mis par dessus les mille, pour marquer, disent-ils, que dans l'infinité de Dieu, mille attributs ne définissent pas mieux son essence qu'un attribut. Les linges dans lesquels fut enseveli Saroutaky, ce grand visir eunuque, qui fut assassiné sous Abas II, contenait l'alcoran en entier, écrit avec de la terre sainte, détrempée avec de l'eau & de la gomme. On appelle terre sainte en Perse, la terre des lieux de l'Arabie, que la dévotion mahométane a consacrés à cause des saints qui y sont trépassés. On peut juger de la grandeur du linceul.

Quand le corps est enseveli, on le dépose dans un lieu retiré du logis; & s'il doit être porté à quelque sépulchre éloigné, on le met dans un cercueil de bois, qu'on remplit de sel, de chaux & de parfums, mêlés ensemble, pour le conserver. L'on n'embaume point autrement les corps en Orient : on ne les vuide point; cela passe chez eux pour une ordure & pour une impiété. On met les morts promptement au cercueil en Perse, parce que l'air y étant très-sec, presque partout, un corps mort enfle si fort au bout de huit ou dix heures, qu'on ne le pourrait plus enfermer dans la bière.

Les enterremens de l'Orient se font communément avec un peu ou point de pompe, un molla vient avec la bière de la mosquée prochaine, qui est un méchant cercueil de trois planches grossières & mal agencées,

avec un couvercle qui tourne dessus par une cheville : on met le corps là-dedans, & si c'est quelqu'un du commun du peuple, on l'enterre sans façon Le corps est toujours porté vîte & comme en courant, & n'est d'ordinaire accompagné que des porteurs, prononçant à mots lents & reposés : Allah, Allah ; c'est-à-dire, Dieu, Dieu.

Quand l'enterrement est de personnes de conditions & riches, ont porte devant le corps les enseignes de la mosquée. Ce sont de longues piques de différentes sortes, les unes ayant une main de laiton ou de cuivre au bout, qu'on appelle la main d'Ali ; les autres surmontées de croissans : d'autres des noms de Mahomet & de sa fille, & de ses douze premiers légitimes successeurs, faits comme nous traçons nos chiffres de noms. Il y a toujours quatorze de ces enseignes ensemble ; c'est ce qu'on appelle le train des *Tchardé-Massoum* ; c'est-à-dire, les quatorze purs, ou saints. Il y a encore de ces perches, dont les futs sont de lames de laiton ou de fer, larges de quatre doigts, & longues de trois à quatre pieds, si faibles que la moindre agitation les fait plier. Au haut sont attachées des bandes de taffetas, qui pendent tout du long. Après ces enseignes viennent cinq ou six chevaux de main, portant les armes & le turban du défunt : puis vient le *Siparé* ; c'est-à-dire, l'alcoran, en trente parties, ou sections, ce qu'ils appellent *Giusve*, ce qui signifie *portion*. On le garde ainsi en grand

volume dans les principales mosquées. Il est écrit en lettres si grosses, que chacune est de la largeur du pouce. Trente *Talebelme*, ou étudians, le portent en le lisant, & il faut qu'il soit tout lu avant qu'on mette le mort dans la fosse. Si c'est une femme qu'on enterre, on porte au-dessus de la bière le *Tcharchadoüe*; c'est-à-dire, les quatre voiles, qui est un poële porté sur quatre longs bâtons. C'est-là toute la pompe funèbre, à moins que les parens du défunt ne veuillent faire encore plus d'éclat: auquel cas ils multiplient les choses que nous venons de dire.

Il n'y a point de gens exprès pour porter un corps mort au tombeau, ses voisins ou ses domestiques lui rendent ce dernier devoir. La coutume est de porter le cercueil jusqu'à ce que quelqu'un tende l'épaule; & la charité mahométane enseigne, quand on rencontre un enterrement, de porter la bière au moins dix pas. Des gens de la première considération mettent souvent pied à terre en rencontrant un corps mort, ils le portent à une certaine distance, & ensuite ils remontent à cheval.

On n'enterre jamais dans les mosquées, parce qu'encore que les corps morts ayent été purifiés, on ne laisse pas de les regarder toujours comme rendant impur tout ce qui y touche, & les lieux où on les met.

Aux petites villes, les sépulchres sont toujours hors des portes, & sur les grands

chemins, & c'eſt de même aux bourgs & aux villages; ce qui eſt une inſtitution qui a ſa morale, & par laquelle on prétend inſtruire les vivans : mais les grandes villes ſont pleines de cimetières, ſur-tout où l'air eſt ſec. Les foſſes en Perſe ſont plus petites qu'ailleurs, n'ayant que deux pieds de large, ſix de long & quatre de profondeur : mais voici qui eſt fort particulier. A un des côtés du ſépulchre, celui qui regarde la Mecque, ils creuſent au fond une voûte un peu inclinée, de la longueur & de la largeur de la foſſe, qui eſt comme une autre foſſe, dans laquelle ils fourrent le corps enſeveli dans ſes linges & ſans cercueil, le couchant ſur le côté, le viſage tourné vers la Mecque; & pour empêcher qu'il ne tombe de la terre deſſus en rempliſſant la foſſe, ils mettent deux tuiles en équerre ſur la tête Quand c'eſt une foſſe pour des pauvres gens, on ne fait point cette voûte tout le long de la foſſe, mais ſeulement à un bout pour y mettre la tête, laquelle on couvre auſſi de deux tuiles : mais au contraire, ſi c'eſt pour un homme riche, ou pour quelque grand guerrier, on met à côté de lui dans la foſſe ſon turban, ſon épée, ſon arc & ſon carquois, & puis on mure cette foſſe latérale, ſi on peut l'appeller ainſi, par une couche de tuiles avec du plâtre, afin que le corps ſoit arrêté là-dedans, & que la terre dont on remplit la foſſe, ne puiſſe tomber deſſus. Nous dirons plus bas à quoi bon tout ce myſtère; il faut auparavant obſer-

yer que les *Sahieds*, qui sont ceux qui se disent descendus de Mahomet, ne sont point enterrés comme les autres Mahométans; car après les avoir descendus simplement dans la fosse, entourés de leur linge, on n'y jette point de terre, mais on couvre la fosse d'une pierre.

On couvre les fosses, ou de briques, ou de pierre brute, ou de marbre, de ce marbre bâtard qu'il y a dans la Perse, lequel est brun & très-dur, & ils mettent des pierres droites au bout, qui font connaître le sexe du corps enterré: si c'est un homme, ils mettent à la tête une pierre chargée d'un turban: si c'est une femme, ils mettent deux pierres droites en tables; aux deux bouts la fosse ne doit être élevée que de quatre pieds au plus, & d'ordinaire elle ne l'est que de deux. La tombe qui la couvre a toujours quelqu'inscription, mais ce n'est pas le nom ni l'éloge du défunt, ce sont des passages de l'alcoran.

Les gens du moyen & bas état, commencent au bout de huit ou dix jours à aller visiter le sépulchre, & les femmes particulièrement n'y manquent point. On en voit toujours les cimetières remplis sur-tout à certaines fêtes, & sur-tout le soir & le matin, ayant leurs enfans avec elles grands & petits. Elles se mettent là à pleurer les morts, en versant des larmes, poussant des cris, se battant la poitrine, & s'arrachant le visage & les cheveux; ce qu'elles entremêlent de longs ré-

cits de leurs entretiens passés avec le défunt, & le refrein continuel est : » Rouh, rouh ; » ame, esprit, où es tu allé ? Pourquoi n'animes-tu plus ce corps ? Et toi, corps, » qu'avais-tu à mourir ? Te manquait-il de l'or, » de l'argent, des vêtemens, des plaisirs, des » tendresses ? » Leurs amies les consolent & puis les emmènent, laissant quelquefois des offrandes de gâteaux, de fruits & de confitures, qui sont, disent-ils, pour les anges gardiens du sépulchre, pour les rendre favorables aux défunts.

Les gens de condition ordonnent d'ordinaire qu'on enterre leur corps auprès de quelque grand saint, mais rarement vont-ils jusqu'à se faire porter à la Mecque, ou à Médine, parce qu'il y a trop loin : mais ils ordonnent qu'on fasse leur sépulchre ou à *Négef*, dans l'Arabie déserte, où Ali a été enterré, ou bien à *Metched*, au sépulchre de l'iman *Riza*, ou à Com auprès de Fathmé, ou bien à Ardewil auprès de Cheik-séphy, à deux ou trois mois de chemin. Tandis qu'on se prépare à ce long voyage, on dépose le cercueil à quelque grande mosquée, dans de petites cavernes qui sont faites exprès, lesquelles on mure, afin que le corps y soit plus resserré & plus hors de la vue, & on ne l'en tire qu'au moment que tout est prêt pour l'emporter. Les Persans croyent que les cadavres ne s'altèrent point, pendant qu'ils sont ainsi déposés, & avant qu'on les enterre, parce, disent-ils, qu'avant de

se corrompre & de s'altérer, il faut qu'ils rendent compte aux anges du sépulchre qui attendent le mort à sa fosse, pour lui faire son procès : mais on en rencontre souvent sur les grands chemins qui puent assez pour détromper de cette sotte opinion. On ne passe point au travers des villes, quand on porte des corps avec soi pour les enterrer. Les Persans le tiendraient pour un mauvais augure, disant : « Qu'il faut que les morts » sortent, mais qu'il ne faut point qu'ils » entrent. »

Le deuil dure quarante jours au plus : il ne consiste point à porter des habits noirs, (le noir étant chez les Orientaux une couleur détestable, qu'ils appellent la couleur du diable, disant qu'un vêtement tout noir est un appareil infernal.) Il consiste à jetter des cris, à être assis, immobile, à demi-vêtu d'une robe brune ou de couleur pâle, à se refuser les alimens huit jours de suite, comme pour dire que l'on ne veut plus vivre. Les amis envoyent & viennent consoler, & le neuvième jour, on mène les hommes au bain, on leur fait raser la tête & la barbe, on leur donne des habits neufs, avec quoi le deuil est passé pour l'extérieur, & l'on va rendre les visites. Mais les lamentations continuent dans le logis jusqu'au quarantième jour, non pas sans cesse, mais à reprises, deux ou trois fois par semaines, & sur-tout aux mêmes heures que le défunt a rendu l'esprit ; ce qui va toujours en diminuant

jusqu'au quarantième jour qu'on n'en parle plus. Les femmes sont toujours les plus difficiles à consoler ; aussi y a-t-il toujours beaucoup plus pour elles à s'affliger, parce que le veuvage est d'ordinaire une condition qui ne change point en Orient.

Les consolations que les Persans se donnent à la mort de leurs parens & de leurs amis, sont sages, sensées & d'une bonne philosophie, en comparant la vie à une caravane, dont tous les voyageurs arrivent au caravenserail, qui est le gîte ou le rendez-vous général, bien que les uns s'y rendent plutôt & les autres plus tard. »

Tel est le récit que nous fait Chardin des funérailles des Persans, nous n'avons pas dû l'abréger, parce qu'il s'y trouve quantité de traits qui jettent un grand jour sur les usages particuliers de ces peuples.

CHAPITRE XIII.

Ancien gouvernement des Perses.

LE gouvernement monarchique a été le seul en usage dans l'Orient, & les Asiatiques ont toujours prétendu qu'il était le plus propre à maintenir les peuples dans la paix & l'union, & par conséquent le moins exposé aux troubles, aux dissensions intérieures, & aux révolutions qui agitent & à la longue renversent les états.

Le roi de Perse se faisait appeller le grand roi, ou le roi des rois ; l'inscription trouvée sur le tombeau de Cyrus portait ce dernier titre. Il est à présumer qu'il prenait ce titre fastueux, ou parce que son empire était composé de plusieurs royaumes, ou parce qu'il comptait plusieurs rois entre ses vassaux.

La royauté passait des pères aux fils, & ordinairement à l'aîné, à moins qu'il ne fût né pendant que son père était encore particulier; car alors on choisissait celui des fils dont la naissance avait été précédée par l'avénement du père au trône. Le prince qui avait quelqu'infirmité corporelle, ou qui malheureusement se trouvait privé de quelque membre, était réputé inhabile à porter la couronne. Kobad, dit Procope, (de Bel. Pers. L. 1.) vit son fils rejetté, par cette raison. Sur la fin de la domination des Perses, l'on ne parvenait plus au trône selon la loi, mais par la pluralité des suffrages des premiers de l'état, qui cependant choisissaient leurs maîtres entre les princes de la famille royale. Les fils naturels ne succédaient à leurs pères, qu'au défaut des enfans légitimes; cependant, Pausanias nous assure que Darius le bâtard fut préféré à Isogée, fils légitime d'Artaxercès, du consentement de tout le peuple. Lorsque le roi devait sortir du royaume, une loi lui prescrivait de nommer son successeur.

Les héritiers présomptifs étaient élevés avec beaucoup de soin : on ne les abandonnait pas totalement à l'affection dangereuse de leur

nourrice. Des eunuques, c'eſt-à-dire, des premiers officiers du palais, dont la probité & le mérite étaient connus, ſe chargeoient de veiller à la ſanté du jeune prince & aux commencemens de ſon éducation. Lorſqu'il ſortait de leurs mains, il était remis à des maîtres qui lui apprenaient à monter à cheval & à chaſſer les bêtes féroces. A quatorze ans, on le ſoumettait aux leçons de quatre nouveaux maîtres; l'un l'initiait dans la magie; c'eſt-à-dire, qu'il l'inſtruiſait du culte des dieux, ſuivant les loix & les maximes de Zoroaſtre, & lui donnait en même-tems les premiers principes du gouvernement: le ſecond l'accoutumait à dire la vérité & à rendre la juſtice: le troiſième lui apprenait à fuir la volupté & à vaincre ſes paſſions; & enfin le quatrième travaillait à fortifier ſon courage contre la crainte, qui ne fait ordinairement que des eſclaves. Si la multiplicité de ces maîtres devenait dangereuſe pour l'éducation du jeune prince, par les différens intérêts que chacun d'eux avait ſans doute à ménager, la pompe qui l'environnait, & les plaiſirs qui lui ſervaient continuellement de cortège, étaient de bien plus forts obſtacles à ſurmonter.

Les rois de Perſe ſe faiſaient ſacrer avec beaucoup de cérémonies. Les prêtres les conduiſaient, dit Plutarque, dans le temple d'une déeſſe guerrière, qu'on pouvait comparer à Pallas. On leur faiſait quitter leurs habits, pour prendre ceux que Cyrus portait

portait n'étant encore que ſimple particulier : enſuite ils mangeaient quelques figues, mâchaient quelques feuilles de térébenthe, & avalaient quelques gouttes de lait aigre. On leur doſait ſur la tête le diadême nommé *Cydaris*, qui était de pourpre & ceint d'une bande bleue rayée de blanc. Les rois tributaires, ſelon Lucien, portaient pour diadême une ſimple bande blanche, mais le roi Sapor ſe ceignait la tête d'une eſpèce de bonnet, repréſentant un bélier, & tout couvert de pierreries. Les rois portaient auſſi la tiare, coëffure qui leur était commune avec leurs vaſſaux & les magiſtrats; la leur était droite, celle des autres recourbée en arrière. L'honneur de poſer le diadême ſur la tête des rois, appartenait à un grand officier, que Plutarque & Ammian-Marcellin appellent *Surène*.

L'habillement des monarques de Perſe conſiſtait en une longue robe, enrichie d'or & chargée de pierres précieuſes, dont la broderie repréſentait diverſes figures d'animaux; ils portaient une ſultane pourpre, à larges manches, avec des rayes blanches; d'amples culottes, les cheveux longs & des pendans d'oreilles, à la manière des Parthes.

Les peuples rendaient des honneurs extraordinaires au prince régnant, parce qu'ils reſpectaient en lui le caractère de la Divinité, dont il était l'image vivante, & ils le regardaient comme étant établi par le ſouverain Maître, pour être envers eux le miniſtre de ſa bonté & de ſa providence. Les Payens

ne penſaient pas autrement : *Principem dat Deus, qui ergat omne hominum genus vice ſua fungatur.* (Plin. *in Paneg. Traj.*)

En abordant le roi, on devait non-ſeulement baiſſer la tête, mais même ſe proſterner juſqu'à terre, les mains croiſées derrière le dos : les étrangers n'étaient admis à ſon audience qu'après avoir promis de ſe conformer à cet uſage de la nation. En le ſaluant, il fallait lui ſouhaiter une vie éternelle. Il ſe faiſait rarement voir à ſes ſujets, & prétendait par-là inſpirer plus de reſpect pour ſa perſonne. On n'entrait dans ſon palais qu'avec une permiſſion expreſſe de ſa part, & ſes miniſtres ſe tenaient à la porte, pour attendre ſes ordres. C'était un crime digne de mort que de lever le voile d'une fille deſtinée à ſes plaiſirs, & c'en était un preſque auſſi grand, que de bleſſer une bête à la chaſſe avant qu'il eût lancé ſon dard.

Lorſque le prince ſortait, toutes les rues & les chemins étaient jonchés de fleurs, & l'air était embaumé de l'odeur des parfums qu'on brûlait. Le jour anniverſaire de ſa naiſſance était ſolemniſé par des ſacrifices & des réjouiſſances extraordinaires, & à ſa mort tous les tribunaux étaient fermés ; on éteignait le feu ſacré, & même celui qu'on devait conſerver dans les maiſons, & le deuil était général dans tout le royaume pendant cinq jours.

Les rois de Perſe, reſpectés de leurs ſu-

jets, qui les servaient avec une fidélité presqu'incroyable, n'avaient pas de résidence décidée : ils passaient ordinairement l'hiver à Babylone, le printems à Suze, l'été à Ecbatane, & le reste du tems à Persépolis & à quelques autres maisons royales. Leurs palais étaient de la plus grande somptuosité, si nous en croyons Aristote. (*de Mundo.*) Leurs lits étaient d'or, & leur table servie avec la plus étonnante profusion. On leur présentait assez souvent, comme une espèce d'offrande, un peu de tout ce que produisaient d'exquis les différentes provinces de l'empire. On faisait devant eux l'essai de la boisson & des viandes ; & par une singularité qui mérite d'être remarquée, on couvrait tous les jours une table particulière pour le génie du roi. Quelquefois ils invitaient les principaux seigneurs de leur cour à des festins publics ; & Xénophon (Liv. 8.) rapporte que Cyrus plaçait à sa gauche les courtisans auxquels il se fioit le plus ; ce qui dans la suite a donné en Perse une sorte de prééminence à la main gauche sur la droite.

Lorsque ces princes daignaient se faire voir à pied, on couvrait le chemin de superbes tapis de Sardes : s'ils montaient sur leurs chariots, on leur présentait un siége d'or pour en descendre. Toutes les années ils faisaient le tour de leurs provinces ; & celles qu'ils ne pouvaient visiter, étaient soumises à l'inspection de certains lieutenans, qui veillaient sur-tout à ce que les laboureurs ne fussent

point interrompus dans leur travail, les marchands dans leur négoce, & les artisans dans leurs métiers. Ils sacrifiaient tous les jours mille victimes, (*Athen.* Liv. 3.) soit bœufs, ânes, cerfs, ou autres animaux; & les mages, qui étaient les ministres de ces sacrifices, remplissaient aussi les places de conseillers d'état.

Quoique les rois de Perse fussent absolus, leur autorité était cependant retenue dans de certaines bornes, par l'établissement du conseil que l'état leur donnait. Ce conseil devait son origine aux sept seigneurs, qui conjurèrent contre le mage Smerdis, le firent mourir, & se soumirent ensuite à la domination de Darius, fils d'Hystaspe, Perse de nation & de la famille royale d'Achemène. Ce Darius est le même que l'écriture appelle Assuérus, & elle nous apprend que ces conseillers étaient instruits à fond de la disposition des loix, des maximes de l'état, des coutumes anciennes, & que les rois ne faisaient rien sans les consulter.

Ce conseil suivait toujours le roi, & ceux qui le composaient, devaient puiser les avis qu'ils lui donnaient, dans les régistres publics, où tous les arrêts, toutes les ordonnances du prince, tous les priviléges donnés aux peuples, toutes les graces accordées aux particuliers, étaient inscrites, & sur-tout dans les annales du royaume, où tous les événemens des règnes passés, les résolutions prises, & les services rendus par les sujets, se

trouvaient déposés. Le monarque lisait souvent ces régistres & ces annales, afin, dans son administration, d'éviter de tenir une conduite arbitraire & inégale, toujours funeste à la prospérité d'un empire, qui exige de l'uniformité dans le maniement des affaires.

Les rois de Perse rendaient quelquefois la justice eux-mêmes, mais sur-tout ils veillaient à ce que les juges la rendissent avec beaucoup d'intégrité & de désintéressement. Cambyse fit écorcher un juge inique; il fit couvrir de sa peau le siége sur lequel il prononçait ses jugemens, & où son fils, qui lui succédait, devait s'asseoir, afin d'avertir sans cesse ce dernier de ne pas se laisser corrompre.

On choisissait les juges dans la classe des vieillards, où l'on n'entrait qu'après avoir atteint l'âge de cinquante ans. Un particulier ne pouvait faire mourir un esclave, ni le roi prononcer la peine de mort contre qui que ce fût pour une première & unique faute, parce qu'on présumait qu'elle était moins la marque d'une volonté criminelle, que l'effet ordinaire de la fragilité humaine. Les juges avaient grand soin, avant que de prononcer une sentence, de peser dans la balance les mérites & les fautes du coupable; & si ses bonnes actions l'emportaient sur ses crimes, il était sûr d'obtenir sa grace. Darius condamna un juge à mort, parce qu'il avait prévariqué dans son office; mais se souvenant que précédemment il avait rendu d'impor-

tans services à l'état, il lui accorda son pardon au moment de l'exécution.

Il y avait en Perse une loi dont on ne s'écartait jamais; elle prescrivait de ne point condamner un accusé, sans auparavant lui avoir confronté les accusateurs, & lui avoir donné le tems de préparer ses défenses. Un délateur devait subir les mêmes peines qu'il voulait faire souffrir à l'accusé, reconnu innocent.

Les supplices étaient de différentes sortes. On tranchait la tête aux nobles avec un rasoir : on brûlait, on écorchait, on lapidait les roturiers. Les empoisonneurs étaient sciés en deux. Pour les moindres crimes, on se contentait d'arracher les yeux, de couper le nez, les oreilles, les pieds ou les mains. Quelquefois on rendait infâmes les criminels, en les dépouillant de leurs dignités, & en confisquant leurs biens dans certains cas; c'était un très-grand déshonneur que d'être promené par la ville sur un âne : mais si les supplices étaient terribles, les encouragemens à la vertu étaient bien capables d'en inspirer la pratique. Tous ceux qui s'étaient signalés dans l'état par quelqu'action recommendable, voyaient leurs noms inscrits sur les régistres publics : le roi les faisait venir en sa présence ; il les faisait asseoir dans la place la plus honorable, souvent il les embrassait, leur donnait une robe de soie, & leur permettait de porter au cou une chaîne d'or, des brasselets d'or, & sur-tout un

cimeterre d'or, qui était la plus grande marque d'honneur qu'un Perse pût recevoir, & qui ne le cédait qu'à celui de faire porter des mords d'or à ses chevaux, & d'obtenir de la propre main du monarque une meule d'or. Les récompenses ordinaires consistaient en terres, en revenus & en charge. Les sujets qui avaient une famille nombreuse & bien élevée, avaient un droit assuré aux bienfaits, qui se distribuaient chaque année dans toute l'étendue du royaume. Celui des sujets qui se persuadait avoir encouru l'indignation de son souverain, allait se rendre à un certain trépied de fer, placé à cet effet dans la grande place, & là il attendait son jugement : sans autre formalité le roi lui envoyait sa grace, ou il le faisait conduire au supplice.

Si la capitale de l'empire était bien policée, si la justice y était sévèrement exercée, enfin si l'œil du maître y vivifiait toutes les parties de l'administration, il ne faut pas croire, qu'abandonnées à la rapacité & aux malversations des gouverneurs, les provinces fussent dans le cas cruel de fournir au prince une subsistance qui leur manquait; ou que se trouvant horriblement vexées, elles ne pussent faire parvenir jusqu'au trône leurs justes cris.

L'empire des Perses était divisé en cent vingt-sept gouvernemens, dont les gouverneurs se nommaient Satrapes, & chaque ville un peu considérable de ces départe-

mens, était soumise à un gouverneur subordonné au satrape de la province. On prétend que cet établissement est dû à Cyrus, & qu'il fut fait du tems même de Cyaxare son oncle. Ces satrapes étaient choisis entre les personnages les plus importans & dont la probité se trouvait la mieux établie. Ils touchaient des revenus proportionnés à l'étendue de leur gouvernement, & à la figure qu'ils devaient y faire pour s'attirer le respect & la considération ; car le prince prétendait que la cour de ses satrapes donnât dans l'honnête médiocrité, une juste idée de la sienne. Le roi s'était réservé la nomination de ces places éminentes, & lui seul connaissait des abus qui pouvaient s'y commettre : les sous-gouverneurs, les intendans, les commandans des troupes, ne recevaient leurs ordres que de lui, & c'était à lui qu'ils rendaient directement compte de leur gestion : par conséquent ils étaient autant d'inspecteurs de la conduite des satrapes. Ce tableau légèrement esquissé de l'ancienne administration du royaume de Perse, prouve que le prince, quoique livré aux plaisirs, ne laissait pas de prendre connaissance de toutes les affaires ; & l'on doit présumer qu'entre tous les officiers de l'empire, naturellement censeurs de la conduite les uns des autres, il s'en rencontrait toujours quelques-uns, qui, soit par amour pour la patrie, par interêt ou par haine, lui ouvraient les yeux sur les actions des grands; aussi l'officier, chargé d'éveiller le

monarque tous les matins, lui disait à haute voix : « Prince, levez-vous, & songez à remplir les fonctions pour lesquelles *Orosmade* » vous a placé sur le trône. » Lorsqu'il voyageait dans ses provinces, il n'omettait rien de ce qui pouvait servir à l'avantage de ses peuples. Il dépossédait de leurs emplois des satrapes durs & tyranniques, il chassait des juges iniques ou ignorans, il réformait des sentences, donnait de l'extension & de la facilité au commerce, veillait à ce que l'agriculture ne fût point négligée, faisait réparer les chemins, ordonnait des embellissemens pour les villes, & sur-tout ne négligeait rien pour entretenir l'abondance & la paix parmi les peuples.

On voyait vis-à-vis du palais du monarque une grande place publique, bordée des trois autres côtés par les maisons des principaux courtisans, & autour de laquelle on ne souffrait ni marchands ni ouvriers. Cette place était divisée en quatre parties, dont la première était assignée aux enfans, la seconde aux jeunes hommes, la troisième aux hommes faits, & la quatrième aux vieillards, qui, attendu leur âge, étaient exempts d'aller à la guerre. La loi obligeait tout le monde de se rendre à une certaine heure, à son quartier; les enfans & les hommes faits, de très-grand matin; les vieillards, lorsqu'ils le jugeaient à propos : mais les jeunes hommes armés à la légère couchaient autour du palais, excepté ceux qui étaient mariés, qu'on avertissait dans le besoin, & pour qui il aurait été

honteux de s'abſenter trop ſouvent. Chaque quartier était régi par douze gouverneurs, parce que la nation était diviſée en douze tribus.

Les enfans avaient les vieillards pour précepteurs, & les jeunes hommes étaient ſous la conduite des hommes faits. Des eſpèces d'intendans avaient une inſpection générale ſur les uns & les autres, & devaient les engager à remplir leurs devoirs. Le principal but de toutes les inſtructions étaient d'apprendre à la jeuneſſe à devenir juſte, & les maîtres employaient une partie du tems à ajuſter les petits différends qui ſurvenaient toujours entre leurs écoliers, afin, par ce moyen innocent, de leur donner une idée frappante du juſte & de l'injuſte. Si, dans les diſputes, il était queſtion de larcin, de menſonge, de fauſſeté ou de fourberie, les coupables ſubiſſaient la peine dûe à ces crimes; mais ſur-tout l'ingratitude n'obtenait aucune grace : le Perſe diſait qu'un ingrat ne ſe ſouciait ni de Dieu, ni de ſon roi, ni de ſa patrie, ni de ſes parens, ni de ſes amis : en un mot, on apprenait à ces enfans à être modeſtes & ſoumis aux magiſtrats, & particulièrement à être ſobres. Le jeune Perſe apportait de ſa maiſon ſon pain, ſon creſſon & un vaſe pour puiſer de l'eau; car telle était toute ſa nourriture, & il ne mangeait que lorſque le chef de ſa claſſe lui en avait donné la permiſſion par un ſigne.

Juſqu'à dix-ſept ans la jeuneſſe de Perſe

s'instruisait dans l'art de tirer de l'arc & de lancer un dard. Si-tôt que le jeune homme avait atteint cet âge, il entrait dans la seconde classe, où il demeurait dix ans, couchant autour du palais royal, gardant la ville, & apprenant à se comporter avec modestie dans toutes les occasions. Si le roi allait à la chasse, une partie de cette garde l'accompagnait avec ses armes, & jamais ceux qui la composaient ne mangeaient de chair que celle des bêtes qui y tombaient sous leurs coups. Le reste du tems ils étaient réduits au pain & au cresson.

Après avoir passé ainsi dix années dans la classe des jeunes hommes, ils entraient dans celle des hommes faits, où ils demeuraient vingt-cinq ans, tant à suivre les magistrats dans toutes leurs fonctions, qu'à s'exercer à l'arc & au javelot, pendant la paix. S'ils allaient à la guerre, ils quittaient les armes légères pour prendre le corcelet, le bouclier & le coutelas. De cette classe on tirait tous les magistrats, excepté les gouverneurs des enfans.

A cinquante ans, on entrait dans la classe des vieillards, & l'on ne devait plus porter les armes que pour la défense intérieure du pays. Ces vieillards étaient chargés de l'administration des affaires publiques & de celles des particuliers; ils donnaient des juges à tous les tribunaux, condamnaient à mort, élisaient les officiers; & quiconque était déclaré par leur sentence coupable de quel-

que faute un peu considérable, ne pouvant plus prétendre à exercer aucune charge de l'état.

Les revenus du roi de Perse étaient fort considérables, & consistaient ou en levée de deniers imposée sur le peuple, ou en fourniture de plusieurs choses en nature, comme grains, provisions, fourrages & autres denrées; chevaux, chameaux, & même des productions rares des différentes provinces de l'empire. Si nous nous fions au calcul d'Hérodote, les sommes que les sujets payaient par chaque année, montaient à environ quarante-quatre millions de nos livres. Les trésors du roi étaient gardés en différentes villes, telles que Suze, Persépolis, Pasargade, Damas & autres. L'or & l'argent s'y trouvaient en lingots, & on en tirait quelques-uns toutes les fois que l'on avait besoin de faire battre monnoie. On prétend que Darius Médus, ou autrement Cyaxare, oncle de Cyrus, a été le premier qui ait fait battre des pièces d'or. Outre cet or & cet argent que fournissaient les provinces, le prince tirait, comme nous venons de dire, des contributions bien plus considérables en denrées, & qui semblaient moins onéreuses au peuple, qui paye avec plaisir la dixme de ce que la terre lui rapporte. Elles servaient à entretenir sa table & toutes celles de sa maison, à approvisionner l'armée, & les chevaux qui en provenaient, suffisaient pour remonter la cavalerie. Le seul gouvernement de Babylone payait

un tiers de cette taxe, les provinces de l'Asie fournissaient le reste. Un certain canton était destiné pour l'entretien de la toilette & de la garderobe de la reine, un autre pour sa ceinture, un autre pour son voile; & par cette raison on les appellait le canton de la toilette, le canton de la ceinture & le canton du voile. On peut lire dans Quinte Curce le détail des sommes immenses qu'Alexandre trouva dans les différens trésors du roi de Perse. Ce qu'on doit encore remarquer à ce sujet, c'est que les pensions que le monarque accordait, étaient ordinairement assignées sur différentes villes. Le fameux Thémistocle en reçut une de la sorte. Une ville devait lui fournir le vin, une autre le pain, la troisième les mets nécessaires, & la quatrième les meubles & les vêtemens.

Dans ce que nous venons de dire, ne sont pas compris les tributs des princes vassaux, ni les présens des peuples amis. Les Arabes seuls offraient au roi toutes les années de l'encens pour la valeur de mille talens.

Terminons ce chapitre par remarquer que les rois de Perse avaient plusieurs femmes légitimes & un très-grand nombre de concubines, qui ne le quittaient ni lorsqu'il entreprenait ces superbes chasses, si communes encore dans l'Asie, ni quand ils commandaient eux-mêmes leurs armées; ajoutons que la plûpart de ces rois, nourris dans la mollesse, ne redoutaient rien tant que la douleur, & que plusieurs d'entr'eux, pour l'é-

loigner des derniers momens de leur vie, (*Athen.* Liv. 12.) se servaient d'un poison subtil, fait de l'excrément d'un petit oiseau des Indes, nommé *Dicodre*, qui a, dit l'auteur cité, la propriété de faire mourir en peu de tems & sans douleur.

CHAPITRE XIV.

Mœurs, Usages & Coutumes des anciens Perses.

QUAND les auteurs anciens parlent des Perses, ils confondent avec eux les Assyriens, les Babyloniens, les Lydiens & les Médes, parce que les royaumes de ces peuples ont dans la suite fait partie du grand empire des Perses, & qu'il est à présumer que les mœurs, les coutumes & les usages particuliers de ces différentes nations réunies, se sont confondus au point de faire disparaître le caractère distinctif de chacune, pour ne laisser remarquer que celui du vainqueur.

En général les Perses étaient maigres & bruns; ils avaient les yeux petits, les sourcils épais, la barbe fournie & les cheveux longs. Les nés aquilins étaient en fort grande recommendation parmi eux, sur-tout depuis Cyrus, à qui la nature en avait accordé un pareil. Plutarque, Hérodote, Ammian-Marcellin, se réunissent pour accorder de la beauté aux femmes de cette nation fameuse, qui d'ail-

leurs jouissait d'une santé robuste. Entre les maladies qui affectaient quelquefois les Perses, on peut compter la lèpre : si-tôt qu'un homme en était attaqué, il ne lui était plus permis d'entrer dans les villes, ni de fréquenter ses amis & même sa famille ; on le regardait comme un coupable qui devait être proscrit de la société, pour avoir péché contre le soleil.

Les Perses étaient naturellement voluptueux, & dès l'antiquité la plus reculée, on remarque qu'ils entretenaient un grand nombre de concubines ; mais cette passion effrénée pour les femmes ne les engageait jamais à sortir en public des bornes que prescrit la modestie ; ils haïssaient le mensonge & détestaient le vol. Réellement courageux, ils étaient cependant plus redoutables de loin que de près : ils harcelaient sans cesse l'ennemi par des attaques subites, & se retirant au moindre obstacle qu'ils trouvaient, ils retournaient de nouveau à la charge jusqu'à ce qu'ils eussent remporté la victoire. Isocrate les accuse de cruauté, d'orgueil, & de cette intempérance de paroles qui caractérise l'homme altier, tant dans la prospérité que dans l'adversité.

Ils n'étaient pas tellement attachés à leurs usages, qu'ils n'adoptassent volontiers ceux des nations étrangères, lorsqu'ils y reconnaissaient de l'utilité. Ils quittèrent leur façon de s'habiller, pour prendre celle des Mèdes, comme plus commode, & se cou-

vrirent de la cuirasse des Egyptiens, qui garantissait leurs corps des cruelles blessures auxquelles précédemment ils étaient exposés.

Nous avons dit que depuis l'âge de cinq ans jusqu'à vingt-cinq, les Perses s'exerçaient à manier un cheval, à combattre sur lui & à chasser les bêtes féroces; & nous devons observer que ceux qui ne s'adonnaient pas à cet exercice, encouraient le mépris de leurs concitoyens. La course était encore une de leurs occupations journalières; ils se faisaient réveiller le matin au son des trompettes, & se choisissant un chef, ils le suivaient en courant pendant un certain espace limité.

On ne peut qu'admirer leur première sobriété; mais les richesses corrompirent bientôt en eux cette vertu, qui conserve la santé, entretient le courage, & qu'on pourrait en quelque façon appeller la mère des autres vertus. Ils prirent l'habitude de ne plus traiter tout ce qui pouvait concerner les affaires importantes de l'état, qu'au milieu des festins, & si le lendemain matin la résolution prise la veille était approuvée, on se faisait un devoir de l'exécuter. Alors leurs tables furent couvertes de mets les plus recherchés & les plus délicieux : leurs buffets furent chargés de vases d'or & d'argent; les grands seigneurs ne mangèrent plus que couchés sur des lits dorés, entourés de voiles précieux & recouverts de tapis de pourpre tissus d'or. Là, le front couronné de fleurs,

le

le corps frotté des plus rares onguens, & respirant l'odeur des parfums qui s'exhalait de leurs riches cassolettes, ils faisaient appeller leurs femmes & leurs filles pour prendre part à la joie que leur inspiraient le vin & la bonne chère. Ils ne quittaient jamais leur épée, ni dans les festins, ni dans les réjouissances : le milieu de la table était regardé comme la place la plus honorable ; le roi n'en occupait point d'autre, & dans les maisons particulières, elle était affectée au chef de la famille, ou à l'étranger à qui l'on voulait faire honneur. C'était toujours en sortant du bain qu'on se mettait à table.

Rarement les Perses sortaient de chez eux à pied, & pour l'ordinaire ils ne paraissaient en public que dans leurs superbes chariots, ou mollement couchés sur des brancards, portés par plusieurs domestiques, ou à cheval. Les femmes faisaient leurs voyages couchées dans des litières fermées, & elles y pouvaient prendre leurs repas, & dormir à leur aise. Ces litières étaient portées par des mulets. Rien ne paraissait plus somptueux que les meubles qui décoraient les palais des grands seigneurs, & c'était en quoi consistait particulièrement leurs richesses ; ensorte que lorsque le roi voulait grièvement punir un de ses courtisans, il lui ordonnait de ne faire couvrir sa table que de vaisselle de terre.

La musique entrait dans tous les amusemens des Perses, & ils cultivaient cet art

avec un ſoin particulier. Le ſeul nom des principaux modes de l'ancienne muſique, le *Dorien*, le *Phrygien*, le *Lydien*, l'*Ionien*, l'*Eolien*, marque aſſez quel a été le lieu de ſa naiſſance, ou du moins celui où elle s'eſt accrue & perfectionnée. Les hommes & les femmes ne ceſſaient de chanter des vers qui renfermaient les louanges de leurs dieux & de leurs héros. A l'égard de leur poéſie, on en peut juger par les morceaux précieux que les livres ſaints nous ont conſervés.

Chaque Perſe épouſait pluſieurs femmes, ſi ſes moyens le lui permettaient, & il entretenait à proportion un certain nombre de concubines. Les Perſes eſtimaient infiniment ceux qui avaient le bonheur d'élever beaucoup d'enfans, & puniſſaient ſévèrement l'adultère. Les enfans ne ſe préſentaient devant leurs pères qu'à l'âge de quatre ans, & même à ſept, au rapport de Valère-Maxime, qui obſerve que cet uſage s'était introduit, afin que s'ils venaient à les perdre ils fuſſent moins dans le cas de les regretter. Le reſpect que les enfans avaient pour leur père & mère ne peut être trop loué ; jamais on ne les voyait s'aſſeoir devant eux ſans en avoir obtenu la permiſſion, & jamais un Perſe, dit Hérodote (Liv. 1.) ne fut le meurtrier de ſon père, & ceux qui furent convaincus de ce crime horrible, ſe trouvèrent toujours enfans bâtards ou ſuppoſés.

A leurs habits modeſtes des premiers tems, ils en ſubſtituèrent de magnifiques, lorſqu' ls

eurent vaincus Crésus & les Indiens ; ils prirent des robes faites des plus riches étoffes, & s'ornèrent le corps de colliers d'or, de perles & de pierreries. Les femmes attachèrent leurs habillemens avec de larges ceintures frangées, & s'acoutumèrent à porter des chaînes, des brasselets & des pendans d'oreille.

Lorsqu'ils se rencontraient, soit dans les rues, dans les promenades, dans les places publiques, on reconnaissait aussi-tôt le rang des personnes. L'inférieur se prosternait humblement devant son supérieur ; & si la distance de l'un à l'autre n'était pas absolument considérable, il le baisait à la joue : au reste, ils honoraient plus particulièrement leurs voisins que les autres, & c'était avec eux qu'ils cherchaient à entretenir une étroite correspondance : mais un de leur ridicule, était de croire que les peuples qui se trouvaient les plus éloignés d'eux, ne pouvaient être composés d'hommes réellement méchans.

L'anniversaire du jour de la naissance de chaque particulier était célébré dans la famille & chès les amis, par les plus grandes réjouissances. Ce jour-là les plus riches faisaient rôtir dans des fours, des bœufs, des chameaux, des chevaux & des ânes tous entiers. Les pauvres tuaient de plus petits animaux.

Leur année était composée de trois cents soixante-cinq jours, & ils observaient soi-

gneusement l'équinoxe du printems. On leur doit l'invention des postes & des couriers ; Cyrus les établit dans chacune des provinces de l'empire. Il supputa ce qu'un bon cheval, poussé avec force, pouvait faire de chemin en un jour, sans pourtant se ruiner ; il fit construire à proportion des écuries également distantes l'une de l'autre, & il y envoya des chevaux & des palfreniers pour en prendre soin. Dans ces écuries il y avait un chef, qui recevait les paquets des couriers qui arrivaient, & les remettait à ceux qui devaient partir sur des chevaux frais. Ainsi la poste marchant jour & nuit, faisait la plus grande diligence, sans que les incommodités des différentes saisons pussent y mettre obstacle. Il est étonnant que cet ancien & utile établissement des postes, réservé pour les seules affaires du gouvernement des Perses, n'ait passé que très-tard de l'Asie en Occident, & qu'il ne soit devenu que bien plus tard avantageux aux sujets des empires & au commerce en général. Nous devons la perfection de cette importante invention à l'université de Paris.

Les Perses se servaient à la guerre de cimeterres courts & recourbés, de dards & de javelots, avec lesquels ils allaient aussi à la chasse. Ils ne paraissaient jamais en public sans un arc & des fléches, & ils jettaient des pierres d'une grosseur considérable, avec leurs frondes, & ne manquaient que bien rarement le but qu'ils s'étaient proposé.

Ils portaient aussi des cuirasses à écailles, & de grands écus quarrés qui les couvraient presque de la tête aux pieds. Hérodote leur donne des casques d'airain & de fer, qui leur emboîtaient entièrement le visage, & qui avaient des ouvertures aux narines pour faciliter la respiration, & d'autres pour laisser le passage à la lumière. Leurs chevaux étaient couverts de lames de fer, sur-tout ceux qui étaient attelés aux chariots de bataille, dont plusieurs étaient enrichis d'or & d'argent, & d'autres armés de faulx : Artaxercès avait dix-huit cents de ces derniers dans son armée, avec sept cents éléphans. Darius en conduisit deux cents contre Alexandre. On attribue à Cyrus l'invention des chariots de guerre à huit timons, sur lesquels on plaçait des tours de bois, chargées de combattans.

Les rois de Perse, à l'entrée de la campagne, fournissaient leur armée de bled & de viande : ils avaient des munitionnaires chargés de cette distribution, & à leur défaut, le plus ancien de chaque brigade ou de chaque tente y suppléait. Les vivres étaient portés sur des chameaux, & chaque jour la distribution générale s'en faisait, souvent en présence du monarque, ainsi que celle de la paye journalière.

On ne se mettait en marche qu'après le lever du soleil. L'instant du départ était annoncé par le son de la trompette, du haut de la tente du roi, sur laquelle on voyait briller l'image du soleil, renfermée dans une espèce

de boëte de cryſtal. Devant l'armée on portait ſur un autel le feu ſacré, & les mages ou prêtres dont il était entouré chantaient des hymnes en ſon honneur, & trois cents ſoixante-cinq jeunes enfans, nombre égal à celui des jours de l'année, les accompagnaient, couverts de manteaux d'écarlate. Après eux parraiſſait, dit Quinte-Curce, le char de Jupiter tiré par des chevaux blancs, & ſuivi d'un cheval de merveilleuſe grandeur, qu'on appellait le cheval du ſoleil. Les écuyers étaient tous vêtus de blanc, & portaient des baguettes d'or à leur main. Dix chariots revêtus d'or, d'argent & de pierreries venaient enſuite, & précédaient la cavalerie des diverſes nations, ou tributaires, ou alliées, ou conquiſes, armées différemment; puis venait le fameux corps de cavalerie des immortels, composé des plus braves d'entre les Perſes, dont les habits étaient tout éclatans d'or & de pierreries. On les appellait les immortels, parce que lorſqu'un de ces cavaliers mourait ou ſe retirait pour quelque cauſe que ce fût, il était auſſi-tôt remplacé. Entre ces dix mille guerriers, il y en avait mille qui portaient des lances, & à leurs dards étaient attachées des pommes d'or. Cyrus, dit Xénophon, (*Cyr.* l. 1.) avait choiſi mille homotimes, ou égaux en honneur, bien armés, pour être à la tête de ſon armée: chacun de ces homotimes choiſiſſait dix archers, dix porteurs de boucliers, & dix frondeurs, qui tous raſſemblés, formaient un corps extrê-

mement redoutable. Après les immortels, marchaient ceux qu'on nommait les cousins du roi : ils étaient au nombre de quinze mille, & remarquables par la richesse de leurs habits, qui avaient quelque ressemblance avec ceux des femmes, & sur-tout par la beauté de leurs armes. On appercevait ensuite les pages du roi, précédant le chariot magnifique sur lequel il était monté : ce chariot se faisait remarquer par les statues des dieux qui l'entouraient, & qui étaient d'or & d'argent. Deux statues d'or représentant deux combattans, au milieu desquels se trouvait placé une aigle les aîles étendues, servait de couronne à ce char, gardé par dix mille piquiers, par deux cents des plus proches parens du monarque, quatre cents chevaux de la garde, & trente mille hommes de pied, qui faisaient l'arrière-garde de ce corps d'armée.

La mère, les femmes, les enfans, le concubines du monarque, avec leur suite, six cents mulets, & trois cents chariots qui portaient le trésor, suivaient l'armée à quelques centaines de pas de distance, & un gros corps d'archers leur servait d'escorte. L'arrière-garde était composée des gens de tous métiers, & de toutes les troupes armées à la légère.

En tems de paix les rois de Perse avaient continuellement autour de leur palais dix mille hommes de garde. Dès qu'elle était rompue, tous les gens de guerre venaient passer

en revue devant le prince assis sur son trône ; & ils jettaient chacun une fléche dans des coffres destinés à cet usage, qui aussi-tôt étaient scellés du sceau du roi ; & lorsqu'on était de retour, l'armée défilait de même devant lui, chacun reprenait sa fléche, & par le nombre de celles qui restaient, il connaissait ce qu'il avait perdu de soldats pendant la campagne.

La principale force des armées consistait dans la cavalerie. Lorsqu'on avait décidé de déclarer la guerre à quelque nation, (*Diod. l.* 11. *Judith. c.* 11.) on lui faisait demander par un héraut la terre & l'eau, ce qui signifiait qu'ils eussent à remettre leurs villes entre les mains des Perses & à se soumettre à eux, au défaut de quoi ils seraient poursuivis à toute outrance. Ceux qui se soumettaient, étaient dans l'obligation de reconnaître le grand roi pour leur souverain. Divers signaux faisaient mouvoir l'armée pendant le combat. Les différens sons de la trompette ordonnaient la charge ou la retraite, & les étendards faisaient voir clairement où toutes les brigades devaient se porter. Les soldats qui recevaient quelques blessures, trouvaient de prompts secours, dans un certain nombre d'hommes préposés & payés à cet effet par le souverain, & s'ils guérissaient, ils obtenaient des gratifications. Les vaincus, pour avoir la vie sauve, devaient aussi-tôt mettre bas les armes. Jamais les Perses ne combattaient la nuit, à moins

qu'ils n'y fussent forcés pour se défendre : mais, pendant ce tems, ils employaient des espions, qui savaient se glisser avec une merveilleuse adresse dans l'armée ennemie, pour en examiner la force, & pénétrer les desseins des généraux. Ils avaient l'art de fortifier leur camp par des hauts retranchemens & par des fossés profonds. Rarement ils se risquaient à faire la guerre tant que durait l'hiver ; cette saison que les Européens affrontent actuellement, ils la redoutaient, & pensaient avec raison que sans donner des batailles, une campagne d'hiver est capable de fondre l'armée la plus florissante. Dans les siéges ils employaient les échelles, & plusieurs machines, telles que le scorpion &c. & les mantelets sous lesquels ils s'avançaient jusqu'aux murailles d'une ville pour en saper les fondemens. Quelquefois ils se servaient d'une certaine huile, qui jettée contre les portes, les brûlait, ainsi que les combattans, (*Ælian. hist. Anim. l.5. ch. 3.*) & dont l'embrasement ne pouvait s'éteindre qu'à l'aide de la boue ou du fumier. Au reste, on doit extrêmement louer les Perses du soin particulier qu'ils avaient de payer la rançon de leurs prisonniers de guerre.



CHAPITRE XV.

Gouvernement moderne des Perſans.

ENTRE les monârques de l'Aſie, il n'y en a point de plus faſtueux que le roi ou ſophi de Perſe ; pour s'en convaincre, il ne faut que tranſcrire les titres que prenait le ſultan Huſſein. Les voici.

« Sultan Huſſein, roi de Perſe, de Parthie, » de Médie, de Bactriane, de Khoraſſan, » de Candahar, des Tartares Uſbecks ; des » royaumes d'Hircanie, de Draconie, de » Parménie, d'Hiſdaſpie, de Sogdiane, » d'Aric, de Paropamize, de Drawgiane, » de Margiane & de Caramanie, juſqu'au » fleuve Indus ; ſultan d'Ormus, de Larr, » d'Arabie, de Suſiane, de Chaldée, de » Méſopotamie, de Géorgie, d'Arménie, » de Circaſſie ; ſeigneur des montagnes impé- » riales d'Ararac, de Taurus, du Caucaſe : » commandant de toutes les créatures, depuis » la mer de Chorazan juſqu'au golfe de » Perſe, de la famille d'Ali ; prince des » quatre fleuves, l'Euphrate, le Tigre, » l'Araxe & l'Indus : gouverneur de tous les » ſultans, empereur des Muſulmans, rejet- » ton d'honneur, miroir de vertu & roſe » de délices, &c. »

Le royaume de Perſe eſt monarchique,

despotique, & la volonté du souverain y sert de loi. Il est héréditaire, & les seuls enfans mâles ont droit à la couronne. L'aîné des enfans légitimes est ordinairement l'héritier présomptif de l'état, si cependant le roi n'en ordonne pas autrement ; car il peut choisir entre tous ses enfans, celui qu'il aime le plus, & le désigner pour son successeur. Au défaut des fils légitimes, on appelle ceux des concubines ; & si la race des uns & des autres venaient à manquer, on choisirait, pour occuper le trône, le plus proche parent du roi du côté paternel. Ces parens tiennent à la cour de Perse le rang de prince du sang ; mais cet honneur ne leur fournit pas souvent un revenu capable de les retirer de la médiocrité la plus resserrée. A l'égard des fils du roi, cent fois plus malheureux que le moindre des sujets du royaume, ils sont constamment renfermés dans le fond d'un serrail, & à la mort du sophi, celui des fils qui a l'avantage de lui succéder, pour premier essai de son autorité, ne manque jamais de priver de la vue tous ses frères, ses oncles & leurs enfans mâles. Le ministre, chargé de cette affreuse expédition, se rend à la porte du serrail, & présente aux eunuques du dedans l'ordre du roi ; on amène à la porte les malheureuses victimes de la crainte du nouveau maître, & tandis que les eunuques les tiennent, l'officier leur ouvre d'une main la paupière, & de l'autre il sépare l'œil de sa cavité, avec la pointe d'un couteau. On les

rentre dans le ferrail, on panse leurs playes avec des cauftiques, & le tyran ne croit commencer fon règne que lorfqu'on eft venu lui apprendre que fes ordres cruels ont été ponctuellement exécutés. Les Perfans prétendent qu'ils font moins barbares que les Turcs, qui privent entièrement de la vie leurs frères & leurs oncles; & d'ailleurs, difent-ils, quel que foit l'état malheureux de nos princes, ils procréent des enfans, & nous fommes certains que la maifon régnante, par ce moyen, ne manquera jamais d'héritiers. Il faut être réellement barbare, pour difputer fur le plus ou le moins de barbarie.

Quelques auteurs prétendent que la façon ordinaire de priver de la vue ces princes infortunés, c'eft de leur paffer un fer rouge devant les yeux.

Les rois de Perfe, plongés lâchement dans la molleffe, invifibles au fond de leur ferrail, fe repofent du foin du gouvernement de leur empire, fur un officier qu'on nomme *Athémadoulet*, dont l'autorité approche de celle du grand vifir des Turcs, excepté qu'il n'a pas, comme lui, le commandement des armées. L'Athémadoulet eft le grand chancelier du royaume, le premier préfident du confeil, le fur-intendant des finances, le miniftre des affaires étrangères, & l'on pourrait lui donner le titre de vicaire général du royaume. Il intitule les ordonnances & les édits du roi : *Bende derga ali il alia & madaulet*; c'eft-à-dire, « Moi qui fuis le fou-

» tien de la puissance, la créature de cette
» cour, la plus puissante de toutes les cours,
» &c. » Le mot Athémaaddaulet, Athémadoulet, ou Etmadoulet, est originairement Arabe, & signifie la confiance en la majesté, le support des riches, ou l'appui & le refuge de la cour; car les auteurs ne sont d'accord ni sur son étymologie, ni sur son éxacte signification. Nous avons parlé de l'autorité ecclésiastique du Sedr dans le douzième chapitre de cette histoire, & il nous reste à détailler les fonctions des ministres du second ordre, qui forment une espece de conseil, dont l'Athémadoulet est le chef; mais dont les décisions ne prennent force de loi, qu'autant qu'elles ont été approuvées & revues dans les conseils secrets des femmes & des eunuques.

Le divan Beghi est le sur-intendant de la justice; on appelle à son tribunal des jugemens rendus par les gouverneurs des provinces : ses appointemens sont de cinquante mille écus, moyennant lesquels il doit rendre gratuitement la justice, dans le palais royal, sans être obligé de suivre d'autre loi que l'Alcoran, qu'il interpréte à son gré. Il connaît particulièrement de toutes les causes criminelles des Khans, des gouverneurs & des principaux seigneurs de la nation, & reçoit tous les appels du Baruga, ou lieutenant criminel. Cet officier, le Courtchi-Bachi, commandant général de toutes les troupes, qui bordent les frontières du royau-

me, le Coulai-Agasi, chef des esclaves; le Téfanchi-Agasi, général de l'infanterie, & le Topchi-Bachi, grand maître de l'artillerie, composent le conseil dont venons de parler.

Les provinces de l'empire sont gouvernées par des Khans, qui, eu égard aux richesses & à la puissance, tiennent la place des anciens Satrapes, & font souvent trembler sur son trône leur indolent souverain. Ils ne sont tenus qu'à lui envoyer chaque année en présens, ce qui se trouve de réellement rare dans les productions du pays qu'ils gouvernent; mais ils doivent constamment entretenir sous le drapeau un certain nombre de troupes prêtes à marcher partout où l'exigent les besoins de l'état. D'autres provinces, moins considérables, sont régies par de simples intendans, & ceux-ci sont chargés de lever les tributs imposés sur les peuples, & de les verser dans la caisse du trésor royal.

Outre le gouverneur particulier de chaque ville, qui a la principale administration de la justice, il y a des juges inférieurs qu'on nomment Cazis, dont les uns jugent les différends qui s'élèvent entre les marchands, par rapport au commerce, d'autres qui ne connaissent que des discussions entre les militaires, & d'autres, enfin, seulement préposés pour faire observer une exacte police dans la ville. Il ne tiendrait qu'à ces juges de rendre les peuples heureux; mais en

Asie, comme en Europe, l'insatiable soif de l'or énerve la justice, fait taire les loix, & accable le malheureux indigent sous le poids de la protection qu'est toujours en état d'acheter le riche coupable. Ainsi l'opulent criminel est toujours certain de l'impunité, tandis que le pauvre qui a commis quelques fautes est puni sévérement. Les supplices les plus communs en Perse, sont la bastonnade & le carcan : la bastonnade se donne sous la plante des pieds, & c'est la punition douloureuse infligée ordinairement au peuple; mais les gens nobles, ou en place, subissent celle du carcan, jusqu'à ce qu'ils soient définitivement jugés. Ce carcan est long d'environ trois pieds, & composé de trois pièces de bois, dont l'une est plus courte que les deux autres, ce qui forme un triangle allongé. Celui qui le porte a le cou pris vers le sommet du triangle, tandis que sa main est attachée à l'extrémité : il lui est permis d'aller & de venir, mais il doit toujours avoir un garde avec lui. Les criminels condamnés à mort, perdent la vie par divers supplices. Il y en a à qui on fend le ventre des deux côtés du nombril : en cet état, on les attache par les pieds sur le dos d'un chameau, & on les promène par toute la ville, observant de faire accompagner le criminel par un homme, qui, à haute voix, déclare au peuple le crime dont il s'est rendu coupable. Quelquefois les Perses font empaler les mal-

faiteurs ; ils leur coupent les pieds ou les mains, & les laissent expirer dans cette affreuse situation : ils les enterrent dans une fosse remplie de plâtre, ou ils leur font sur le corps diverses incisions, dans lesquelles ils passent des mêches qu'ils allument, & qui brûlent jusqu'à ce que la graisse du patient soit entièrement consumée.

Les meurtriers sont remis par les juges aux parens du mort, & ceux-ci sont en droit de leur faire souffrir tous les supplices que la vengeance est capable de leur suggérer. En leur remettant les coupables, les chefs de la justice leur disent : « Il vous est permis, » selon la loi, de répandre le sang ; mais » souvenez-vous que Dieu est miséricor- » dieux. » Le roi même, tout despotique qu'il est, ne peut pardonner le crime d'homicide, il n'y a que les parens qui soient en droit de faire grace.

Le créancier peut en Perse arrêter son débiteur, l'emprisonner dans sa maison, le charger de coups, pourvu qu'il ne le mutile pas, vendre ses biens, sa femme & ses enfans. Chaque juge tient son tribunal chez lui ; les parties y viennent plaider sans le secours d'avocats ; au défaut de témoins, on exige le serment ; les Chrétiens jurent sur l'évangile, les Musulmans sur l'alcoran, les Juifs sur l'ancien testament, les Guèbres sur le feu, & les Indiens sur le corps d'une vache. Tous les actes d'une certaine importance sont légalisés par différens juges, qui tirent

tirent séparément des droits, pour donner leur signature & apposer leur sceau; ce qui doit rendre nécessairement les sentences fort coûteuses.

Toutes les terres de la Perse sont censées appartenir au souverain, & les possesseurs ne les tiennent qu'en conséquence d'une espèce de bail amphithéotique, qui, quand il est expiré, se renouvelle, en payant à la couronne une année du revenu de la terre. Tous les Persans afferment leurs possessions aux cultivateurs à raison de leur fécondité, & du travail qu'elles exigent pour être mises en valeur, & l'on peut assurer que la condition de ces fermiers est plus heureuse que celle de tous les autres ordres de l'état. En Perse, la terre produit d'abondantes récoltes, & paye avec usure au paysan, la peine qu'il prend de la cultiver.

La police est observée avec une rigidité surprenante dans toute l'étendue de l'empire, sur-tout par rapport aux vivres : les boulangers & les bouchers risquent beaucoup lorsqu'ils vendent à faux poids; & s'ils sont trouvés en contravention, ils ne peuvent espérer de pardon.

Les revenus du roi consistent en impôts extraordinaires, & en douanes affermés : les deux principales sont celles du golfe Persique & celles du Ghilan : elles rapportent annuellement plus de sept millions de notre monnoye; quatorze mille hommes,

entretenus sur les terres de son domaine, composent sa maison militaire, & cent mille cavaliers entretenus de la même façon, gardent les frontières du royaume. Il n'a ni infanterie réglée, ni marine. Son armée jusqu'à présent, n'a pu se soumettre à aucune discipline. Le soldat Persan sçait harceler l'ennemi, le surprendre, l'attaquer & le poursuivre, lorsqu'il a trouvé le moyen de l'enfoncer, mais il ignore l'art de se retrancher dans un camp; & ne connaît, quand il est contraint de fuir, que le désastreux avantage d'arrêter le vainqueur en dévastant dans sa retraite tous les lieux par où il passe. Le défaut de subordination dans les troupes, a jusqu'ici été la principale cause des malheurs de la Perse, qui, presque toujours, s'est vue soumise aussi-tôt qu'attaquée, mais la superstition n'y a pas moins de part. Un général Persan ne peut ni donner bataille, ni tenter une entreprise de quelque nature qu'elle soit, sans avoir pris l'avis des astrologues, qui naturellement ennemis de la guerre, trouvent sans cesse dans les astres des raisons pour en regarder la continuation comme dangereuse. D'ailleurs, que peut faire un général, toujours en butte à la trahison des Khans, qui cherchent à ménager leurs troupes, ou à se tirer d'une dépendance qui leur pèse?



CHAPITRE XVI.

Mœurs, usages & coutumes des Persans.

LES Persans d'aujourd'hui ont beaucoup de ressemblance avec les anciens Perses du tems d'Ammian Marcellin. Ils sont, comme eux, d'une taille médiocre, mais bien prise, de couleur olivâtre, les cheveux & les sourcils noirs, forts & vigoureux, lorsque leur penchant à la volupté ne détruit pas la bonté de leur tempérament. Leur esprit est vif & pénétrant ; ils ont de la politesse, & affectent de traiter les étrangers avec une affabilité peu commune ; mais ils sont hypocrites, flatteurs & d'une paresse presqu'invincible. On remarque que du côté des traits ils ont beaucoup gagné par leurs continuelles alliances avec les Géorgiennes & les Circassiennes.

Les femmes de Perse sont plutôt aimables que belles ; leur taille est élégante, leurs yeux sont noirs & brillans, leur peau assez blanche & leur teint très-uni. Adonnées naturellement aux plaisirs de l'amour, on peut se persuader qu'elles ne sont sages que par contrainte ; le fond de leur caractère est marqué au coin de la gaieté ; mais la réserve dans laquelle elles vivent, ne leur permet pas d'y donner un libre essor. Toujours renfermées, elles passent leurs jours

à leur toilette, à table, ou à faire de la musique, occupation qu'elles préfèrent à toute autre.

Le vêtement des hommes est composé d'une tunique de coton ou de soie, large, qui descend jusqu'au gras de jambe, & qui est retenue par une écharpe, par dessus laquelle les personnes opulentes passent une ceinture garnie de pierreries. Sous cette tunique ils mettent, lorsqu'ils sortent, une veste de soie de diverses couleurs. Leurs caleçons sont faits de toile de coton ; ils ont des souliers pointus au bout, dont le quartier est extrêmement bas. Leur passion favorite est de se peindre les ongles d'une couleur orangée, de se couvrir la tête avec de certains bonnets fourrés, presque toujours rouges, ou de porter des turbans garnis de toile de coton, rayée & fort fine, qui fait plusieurs tours & forme agréablement des plis.

L'habillement des femmes est très-élégant. Au lieu de turban, elles se ceignent le front d'un bandeau d'or émaillé, large d'environ trois doigts & chargé de pierres précieuses. Elles ont sur la tête un bonnet, brodé légèrement & environné d'une écharpe, qui, en voltigeant, leur descend jusqu'à la ceinture. Leurs caleçons leur couvrent la jambe qu'elles ont nue. L'hiver elles portent des brodequins brodés, & en tout tems, leurs cheveux sont tressés, & leur cou & leurs oreilles, chargés de perles & de pierreries. Ajoutons qu'elles peignent en rouge

leurs ongles & le dedans de leurs mains, & qu'elles se noirciſſent les yeux.

Les Perſans n'ont que des idées aſſez confuſes touchant la nobleſſe du ſang, ſi recommandable dans notre Europe. Ils ne ſçavent pas ce qu'il peut y avoir de commun entre les vertus & les ſervices des ancêtres, & les vices & la vie nonchalante de leurs deſcendans. Ils croyent que la gloire des uns n'eſt pas capable d'effacer l'infamie dont ſe couvrent ſouvent les autres, & ſont perſuadés qu'on ne peut ſe diſtinguer dans un état que par ſon mérite perſonnel, & des talens utiles à la patrie. Chez les Orientaux, ceux qui ſont les plus élevés en dignités, ſont les plus nobles, & l'on n'y rend jamais des honneurs à des poſſeſſeurs de vieux parchemins, que rien d'ailleurs ne rend recommandables ; & que leurs pères, s'ils revenaient au monde, rougiraient ſans doute de leur avoir tranſmis.

L'éducation des enfans occupe particulièrement les Perſans : dès leur plus bas âge, ils les remettent entre les mains d'un eunuque ou d'un molla. Les moſquées, qui ſervent pour la prière publique, ſervent auſſi pour les écoles. C'eſt-là que la jeuneſſe apprend la langue Turque, avec la ſienne, l'arithmétique, la médecine, l'aſtronomie, ou plutôt l'aſtrologie. Une juſtice qu'on peut rendre à cette nation, c'eſt qu'elle approfondit toutes les ſciences auxquelles elle s'applique, tandis qu'en général, nous n'en prenons que la ſuperficie.

Quelle que ſoit l'attache qu'on remarque dans les Perſans pour les ſciences, ils n'en négligent pas plus pour cela les exercices du corps. On les voit dans les places publiques, comme au tems de Cyrus, s'exercer à manier un cheval, à lancer un javelot, & à diſputer le prix de la lutte. Lorſqu'ils ſortent de chez eux, c'eſt toujours à cheval; ils ignorent quel peut être le plaiſir de la promenade : conſtamment aſſis, les jambes croiſées, dans leurs maiſons, ils croiraient déroger à leur gravité naturelle, s'ils daignaient aller & venir. Les femmes reſtent toujours dans leur ſerrail, ou ſe font porter à la campagne ſur des chameaux, dans de grandes corbeilles, entourées de voiles, ou dans des eſpèces de litières. Ces ſerrails ſont de véritables priſons pour le ſexe : étroitement gardé par des eunuques ombrageux, qui poſſèdent toute la confiance des pères & des maris, il ne jouit pas même de l'ombre de la liberté. Lorſque ces victimes de la jalouſie doivent paſſer dans les rues ou dans les chemins, des domeſtiques les devancent, & crient à haute voix, que tous les hommes ayent à ſe retirer : c'eſt ſur-tout quand le roi ſort avec ſes femmes & ſes concubines, que cette loi eſt obſervée avec la plus grande rigidité. Il y va de la vie, pour quiconque ne s'éloignerait pas. « Mahomet à l'agonie, a prononcé, » diſent les Perſans : Gardez votre religion » & vos femmes. »

Dans ce pays les femmes n'apportent en dot à leurs maris que des bijoux & quelques meubles. Si elles sont répudiées, elles ont droit de réclamer une certaine somme d'argent portée dans leur contrat, qui leur sert de préciput : mais elles doivent en exiger le payement avant que d'avoir passé une nuit hors de la maison du mari ; car, après ce tems, elles ne seraient pas reçues à la répéter. Il ne leur est permis d'emporter de leurs habits, que ce qu'elles peuvent embrasser dans leurs mains.

En Perse, le consentement des pères est inutile pour la validité des mariages. Les enfans nés des concubines & ceux des femmes légitimes, ont le même droit à la succession de leurs pères. Pour obtenir des enfans, les femmes ont la superstition de faire ramasser des aumônes par leurs servantes dans les rues d'Ispahan, afin que, se nourrissant un certain tems du produit de ces quêtes, qu'elles regardent apparemment comme la seule richesse bien acquise, le ciel daigne les rendre fécondes. Il y a des femmes assez folles pour avaler dans cette intention des prépuces de circoncis, d'autres qui se baignent dans les bains qui ont servi à des hommes, & d'autres enfin, qui passent & repassent sous les corps morts des criminels, que l'on exposent aux portes des villes comme en Europe.

Ispahan & toutes les grandes villes de la Perse, sont remplies de courtisannes, qui

y ont des quartiers affectés, où elles se gouvernent par certaines loix qui leur sont particulières. Elles payent au souverain une espèce de capitation, & par cette raison, on les inscrit sur les régistres publics. Les plus en vogue sont désignées par le prix qu'elles mettent à leurs charmes, & non par le nom qu'elles ont reçu de leurs parens. Il est à croire qu'elles ne conservent pas bien des années le même nom, & que celle qui s'appellait six mois auparavant du nom de la pièce de la plus haute valeur, prend humblement celui de la moindre pièce de monnoye. Ce qui se passe journellement dans nos villes, nous prouve qu'il y a toujours une certaine affinité de mœurs entre les peuples même les plus éloignés. Il y a aussi des différences sensibles ; en Perse les danseuses doivent quitter la troupe, lorsque leurs appas sont au-dessous de la taxe de deux tomans (quatre-vingt-dix livres.) Au reste, il y a peu de villes plus peuplées de femmes publiques que celle d'Ispahan ; on en compte au-delà de douze mille.

Le simple particulier s'habille en Perse à fort peu de frais ; tout son ajustement n'exige qu'un peu de toile de coton, dont le prix est très-médiocre : excepté quelques tapis, le reste de ses meubles consiste en peu de chose. Le riz fait sa nourriture ordinaire, son jardin lui fournit des fruits, & le premier ruisseau lui tient lieu de cave. Ceux que dans ce climat on regarde comme

sensuels, font servir quelquefois sur leurs tables du mouton & de la volaille, & différentes boissons composées, les unes de jus de citrons & de grenades, les autres d'essence de rose & de pavot. L'ambre & le musc entrent dans toutes ces compositions. On ne fait que deux repas, le dîner & le souper; le reste du tems se passe à fumer, à dormir & à réciter des vers.

En général le Persan aime les arts & se fait un devoir de les cultiver; il réussit dans tous les ouvrages d'orfévrerie. Ses bâtimens sont somptueux & élégans, cependant peu comparables aux superbes édifices de l'Europe. Ses manufactures de porcelaine offrent des chef-d'œuvres en ce genre; nous connaissons la beauté de ses étoffes & sur-tout de ses tapis, si recherchés dans toutes les parties du monde. Les broderies de Perse surpassent tout ce qu'on peut voir ailleurs de plus achevé mais on ne trouve dans ce royaume ni sculpteur, ni peintre, peu de philosophes, beaucoup de moralistes, & un bien plus grand nombre de poëtes; car dès qu'on aime, on fait des vers, & les Persans aiment de bonne heure.



CHAPITRE XVII.

Productions, richesses & commerce de la Perse.

Le royaume de Perse en général jouit d'un air sain & tempéré, & il n'y pleut que bien rarement ; c'est pourquoi les Persans se sont appliqués, par le moyen de certaines rigoles, à tirer l'eau de leurs rivières & de leurs ruisseaux, pour en abbreuver leurs champs. Ces rivières ne sont pas toutes navigables, mais elles fertilisent toutes les terres qu'elles traversent. Les provinces qui avoisinent la mer Caspienne sont d'un grand rapport, tant à cause de la commodité que procurent les fleuves qui se jettent dans cette mer, que parce qu'il y règne un vent assez frais. Il y en a d'autres qui sont souvent exposées à de grandes sécheresses, & d'autres dans lesquelles se trouvent de vastes déserts & des montagnes stériles.

La Médie, qui reconnaît Tauris pour sa capitale, jouit assez constamment d'un air frais, & abonde en toutes sortes de productions utiles, excepté les olives : ses plaines sont couvertes de riches moissons de toutes sortes de grains ; ses vignes sont chargées de plus de soixante espèces de raisins ; ses forêts, ses montagnes sont remplies de gibier ; elle a des mines de sel & des carrières de

marbre, des fontaines minérales & des prairies, où l'on nourrit un grand nombre d'excellents chevaux. On y trouve quelque peu de cochenille.

Les habitans de cette province montrent aux étrangers, de leur petite ville de Marant, la montagne d'Arafat, qui sépare la Médie de l'Arménie, & où la tradition rapporte que s'arrêta l'arche de Noé ; ils assurent que ce patriarche mourut dans le lieu où Marant est actuellement bâtie, & qu'il doit y avoir sa sépulture.

C'est dans la province d'Adir-Beitzan, qui fait partie de la Médie, que Zoroastre bâtit un temple au feu ; mais, quoiqu'on ne retrouve aucuns vestiges de cet édifice, les Guèbres ne laissent pas de vous assurer que le feu sacré occupe toujours le terrein sur lequel le temple avait été élevé, & que lorsque les dévots d'entr'eux s'y rendent pour l'adorer, ils le voyent sortir de terre en forme de flammes. L'homme naturellement superstitieux, se repaît volontiers de pareilles chimères ; & lorsqu'il ne peut vérifier un prodige qu'on lui a annoncé, il se persuade que ses péchés l'ont privé de cet avantage.

Outre les productions nécessaires à la vie, la petite province d'Adir-Beitzan produit une très-grande quantité de superbe soie, qui passant à Tauris, est portée en Russie, en Circassie, en Géorgie & dans toute la Perse.

La province de Masanderan ou Tabristan est montueuse en plusieurs endroits. La partie du midi est très-fertile ; celle qui est exposée au nord est couverte de chênes, de pins & de sapins, & d'un certain arbre qui pendant les chaleurs de l'été, laisse couler un suc, que les anciens prenaient pour du miel : on y voit peu de vignes. Le pays abonde en tigres, panthères, léopards & autres bêtes féroces. Les Perses apprivoisaient autrefois beaucoup de tigres, & ils s'en servaient à la chasse des autres animaux. On recueille dans ce pays beaucoup de coton, de sucre & de très-bons fruits.

La Parthide ou, selon le nom moderne, le Frak-Atzem, est une province presque entièrement couverte de montagnes & d'épaisses forêts : l'air y est sec, ce qui fait que la terre n'y est que médiocrement fertile, excepté dans les endroits arrosés par les rivières. Les environs d'Ispahan sur-tout produisent abondamment de vin, de grains, de fruits & de légumes. On y élève aussi de très-beaux chevaux, de forts mulets, & des chameaux qui portent aisément un poids de huit cent livres. Ispahan fait un grand commerce en ouvrages d'orfévrerie, en damas, velours, étoffes, perles, pierreries, tapis, soie & eau-rose, que les Indiens y viennent échanger contre leurs épiceries.

Le Kirman est l'ancienne Caramanie ; une partie de cette province est presque

déserte, parce que les chaleurs y sont insupportables, & il n'y croît que quelques palmiers & de la bruyère : l'autre partie produit quelques grains, des fruits & du vin. Pline parle de ses riches mines d'argent & de fer, & de deux montagnes, dans l'une desquelles on trouve beaucoup d'arsenic, & dans l'autre du sel, ainsi que des veines d'un excellent acier & beaucoup de belles turquoises. Les forêts sont remplies d'une prodigieuse quantité de gibier de toute espèce, & des meilleurs faucons qu'il y ait au monde. C'est de ces contrées qu'on tire la fameuse eau de rose, ou sueur de rose, qui se débite dans tout le Levant.

Tous les anciens historiens qui ont écrit sur la Perse, parlent de la tuthie comme d'une production particulière qu'on ne trouve que dans la Caramanie (le Kirman), & seulement dans une montagne éloignée de la capitale du pays d'environ douze lieues. Voici ce qu'ils en disent : la tuthie se fait en paîtrissant la terre de cette montagne avec l'eau pure, & en couvrant certaines formes de terre grasse, qu'on met cuire dans des fours semblables à ceux des potiers : lorsque ces formes sont assez cuites, on les retire, on nettoie les formes, & on a la tuthie *serarée*, qui se distribue dans toutes les parties du monde. (Texeira, L. 1. C. 27.) Le docteur Garcia Dorta, prétend au contraire, que la tuthie se faisait avec la cendre & le fruit d'un certain arbre, appellé

gune. A l'égard de la nôtre, c'eſt une craſſe de la pierre calaminaire fondue avec le cuivre, qui eſt placée parmi les plus excellens remèdes ophtalmiques, parce qu'elle déterge & deſſéche ſans mordre; mais ce n'eſt pas-là la tuthie des anciens, ni même celle des Arabes, que Sérapion prétend être faite & ramaſſée dans des fourneaux, dans leſquels on jaunit le cuivre. Il faut avouer que ces différentes deſcriptions ne ſont pas fort claires.

La province de Koraſſan eſt très-fertile; on y recueille beaucoup d'excellente manne, de l'aſſa-fœtida, du ſafran, & les habitans font un grand commerce de ſoie. On trouve du plomb dans le Sitſiſtan; dans le Sabluſtan une grande quantité de moutons ſauvages, des rubis & des veines d'argent dans la terre, & les autres provinces ſont plus ou moins abondantes en productions utiles, ſelon qu'elles ſont plus ou moins arroſées par les rivières. Dans certains cantons on recueille de la rhubarbe, & une ſorte de manne appellée *toranjabin*, qui ſe ramaſſe ſur certaines herbes ſemblables à des chardons, en forme de grains de coriandre; & dans d'autres des pierres de bézoards.

Par le détail que nous venons de faire des productions des différentes provinces du royaume de Perſe, on doit s'appercevoir que les habitans poſſèdent en abondance toutes les choſes néceſſaires à la vie & qu'il y en a pluſieurs qui ſont capables d'entretenir un commerce avan-

tageux avec l'étranger : mais satisfaits d'échanger son superflu contre les diverses marchandises que lui apportent l'Arménien ou l'Indien, le Persan en général ne daigne pas sortir de son pays pour augmenter ses richesses : & d'ailleurs, quoiqu'assez fort pour dominer dans le golphe Persique sur la mer d'Arabie & sur la mer Caspienne, il déteste la navigation, & n'a jamais songé à construire une marine ni à creuser des ports.

Fin de la description du royaume de Perse.



LA SYRIE.

CHAPITRE PREMIER.

Description géographique de la Syrie.

CETTE grande contrée de l'Asie que nous nommons maintenant Sourie, & que les Turcs appellent Souristan, s'étendait autrefois du nord au midi, depuis les monts Aman & Taurus, jusqu'à l'Egypte & l'Arabie pétrée; & d'occident en orient, depuis la mer méditerranée jusqu'à l'Euphrate & jusqu'à l'Arabie déserte, à-peu-près dans l'endroit où l'Euphrate prend son cours vers l'orient.

Dans l'hébreu la Syrie est appellée le pays d'Aram, Laban y est traité d'Araméen ou Syrien. Les Hébreux étaient Araméens d'origine, puisqu'ils venaient de Mésopotamie, & qu'il est dit que Jacob était un pauvre Araméen.

On partage la Syrie en trois parties, la Syrie propre ou la haute Syrie, la Célé-Syrie ou Syrie creuse, qui est la basse Syrie, & la Syrie Palestine. La première s'étendait depuis le mont Aman au septentrion, jusqu'au

jusqu'au Liban au midi : la seconde commençait au Liban & se terminait à l'Anti-Liban ; & la troisième, nommée la Syrie Palestine, prenait de l'Anti-Liban jusqu'à la frontière de l'Egypte, où elle finissait.

ALEP.

Alep, la plus considérable des villes de la Syrie, est située sur les bords du ruisseau Marsgras ou Goié ; c'est l'ancienne Bœrrhée & non Hériapolis, comme quelques auteurs l'assurent. On croit qu'elle fut bâtie par un prince de la dynastie des Caïanides de Perse ; car on lit dans les historiens Orientaux que Kischtasb, fils de Lohorasb, cinquième roi des Caïanides, y reçut du roi son père, le tage, ou la couronne royale, que ce prince lui envoya. Au reste, cette ville fut conquise sur les Grecs par les premiers kalifes ; elle passa ensuite entre les mains des kalifes de Bagdat, & tomba sous la domination de ses anciens maîtres, qui la reprirent l'an 351 de l'hégire, & de Jésus-Christ 962 : mais, après l'avoir pillée & gardée quelque tems, ils se virent contraints de l'abandonner. Depuis, elle fut possédée par les kalifes Selgiucides, les kalifes d'Egypte, par Saladin & les sultans de sa maison, par les Mamelus, & enfin par sultan Selim I, qui s'en empara un peu avant de conquérir l'Egypte. Dans l'intervalle de ces différens changemens de souverains, elle fut dévastée

par les Mogols de Gengh-zis-khan, & par les Tartares du fameux Tamerlan.

La ville d'Alep, maintenant au pouvoir des Turcs, eſt bâtie ſur huit petites éminences, autour deſquelles on ne voit que des jardins. Elle renferme quantité de moſquées ſuperbes & pluſieurs bains publics. Les maiſons des particuliers ſont compoſées d'un rez-de-chauſſée & d'un étage, ſur lequel on voit une plate-forme pavée de pierre, où les habitans du pays font porter leurs lits pendant les grandes chaleurs. Les galeries qui entourent ces plates-formes ont des ouvertures qui communiquent d'une maiſon dans une autre; car c'eſt par-deſſus les toits qu'on rend viſite à ſes voiſins. Une ſalle dans laquelle il y a ordinairement une fontaine & quelques écuries pour les chevaux, partage le rez-de-chauſſée. L'appartement d'en-haut eſt proprement orné, & ſouvent peint & doré. Les rues ſont étroites, mais propres & pavées de grand carreaux de marbre. La ville eſt diviſée en quarante-cinq quartiers, dont vingt ſont dans l'intérieur des murailles, & les vingt-cinq autres, plus grands & où ſe trouvent les plus beaux édifices, peuvent être regardés comme ſes fauxbourgs: on y compte environ trente mille maiſons. La citadelle eſt au milieu de la ville, & la commande de tous côtés; elle eſt recommandable par l'ancienne tradition des Juifs, qui en attribue la fondation à Joab, officier du roi David. L'Oronte, qui eſt la ſeule rivière un peu con-

sidérable de toute la Syrie, baigne les murailles d'Alep, qu'elle traversait autrefois; un aqueduc lui fournit l'eau nécessaire.

On montre dans une des mosquées de cette ville, le prétendu tombeau du prophète Zacharie, qui fut, dit-on, tiré des décombres d'un vieux mur, par les soins du grand visir Churli, ainsi que le marque cette inscription qu'il fit graver dessus: « Le tombeau de cet honorable personnage, le prophète de Dieu, » Zacharie, (la paix de Dieu soit avec lui) » après avoir resté long-tems caché & inconnu, fut réparé par le commandement du » grand visir, sous le règne de notre seigneur » le victorieux sultan Achmet-khan, fils de » Mahomet-khan, l'an 1120 de l'hégire. » La tradition du pays rapporte que le château d'Alep fut bâti dès le tems d'Abraham, que Zacharie y demeurait; & qu'ayant voulu s'opposer à la volonté du prince de ce pays, qui avait formé le dessein de répudier sa femme légitime, pour en épouser une autre, fut condamné par le tyran à perdre la tête.

On voit dans Alep des négocians Français, Anglais, Hollandais, Italiens, Arméniens, Turcs, Arabes, Persans & Indiens, qui tous y entretiennent un commerce considérable en étoffes de soie, toiles de coton, cotons en laine ou filés, noix de galle, cordouans, savons & camelots de poil de chèvre très-estimés, qu'ils échangent contre toutes les marchandises de l'Europe.

Alexandrette, qui est à la distance de

vingt-cinq lieues d'Alep, est proprement le port de cette ville, où abordent tous les vaisseaux Européens. Ce sont les pigeons qui portent les lettres d'une ville à l'autre. On les instruit à servir ainsi de couriers, en les transportant d'Alep à Alexandrette, ou d'Alexandrette à Alep, lorsqu'ils ont des petits; l'ardeur de les retrouver leur fait parcourir en moins de trois heures, à ce qu'on prétend, la distance qui sépare les deux villes.

Les environs d'Alep sont remplis de gibier: un désert assez proche lui fournit du sel, & le terrein produit abondamment du vin, des fruits & des légumes.

DAMAS.

Cette ville était autrefois la capitale de la Syrie: elle est située dans une agréable plaine, au nord de la Palestine, à environ six journées de Jérusalem, & presqu'au pied du mont Liban. On lui donne deux lieues de tour, une double enceinte de murailles, un double fossé, des tours fort hautes de distance en distance, & des portes couvertes de lames de fer très-épaisses.

Les Orientaux font remonter la fondation de cette ville jusqu'au siècle d'Abraham, qui envoya son esclave Dimschak, ou, selon l'Ecriture, Eliézer en Mésopotamie, pour chercher une femme à son fils Isaac. Le patriarche, quelque tems après, étant passé lui-même en Syrie, y fonda une ville, à laquelle

donna le nom de son esclave favori. C'est celle que nous appellons Damas, & que les Turcs & les gens du pays nomment Domschak, mot qui signifie esclave noir.

Quoique Damas n'ait pas l'avantage de voir couler dans ses campagnes des rivières navigables, elle y voit serpenter de petits ruisseaux, qui, traversant la ville, fournissent de l'eau en abondance dans toutes les maisons dont elle est composée, & servent à arroser les jardins & les vergers qui y tiennent. Il ne se peut rien de plus simple que l'extérieur des bâtimens de Damas; mais en récompense les appartemens sont richement ornés, & presque toujours rafraîchis par des fontaines, dont les bassins sont de marbre. Les bazards y sont superbes & garnis de deux rangs de boutiques, qui étalent aux yeux les plus riches marchandises, & qu'on n'ouvre jamais pendant la chaleur du jour: chaque sorte de marchandise a son quartier séparé. Une des rues de ce bazard est fermée par une porte de métal, que les Tartares y apportèrent, dit-on, de Jérusalem il y a plus de cinq cents ans.

Les bains publics, les caravenserails, les bâtimens où se font les étoffes de soie & de coton & les mosquées, méritent pour la plûpart d'être remarqués, sur-tout l'église qui porte le nom de saint Jean-Baptiste, qui fut dédiée à ce saint précurseur, ou à son père saint Zacharie, par l'empereur Héraclius, que les Musulmans ont convertie en mosquée:

elle est couverte de plomb, & du milieu de son toit s'élève une fléche dorée, qui fait un très-bel effet. Au nord de cette mosquée, on voit une superbe cour, entièrement pavée & revêtue de marbre, avec un portique soutenu par des colonnes de porphyre, au milieu duquel sont huit colonnes de marbre posées en rond, qui portent une armoire, où l'on croit que les livres sacrés de l'église furent déposés, lors de la dernière prise de cette ville par les Musulmans. Au couchant du frontispice de la mosquée, on voit trois portes de bronze d'un très-beau travail. On monte à ce temple par vingt-cinq degrés de marbre, qui font face au principal portique, à côté duquel se trouve une magnifique fontaine, qui sert aux Turcs pour leurs ablutions. Du côté du couchant, il y a aussi trois portes de bronze. Après avoir traversé un portique long de cinquante pas, & soutenu par de hautes colonnes de marbre, on descend dix degrés pour entrer dans ce temple, beaucoup plus superbe en dedans qu'il ne l'est en dehors, mais qu'on ne peut décrire, par rapport à la difficulté que font les Mahométans d'y laisser pénétrer les Chrétiens. Un Turc laïc qui oserait s'y glisser furtivement, serait puni de mort; parce que c'est dans ce lieu, qui est réputé saint parmi eux, qu'au jour du jugement Jésus-Christ doit descendre, tandis que Mahomet de son côté descendra dans le temple de Jérusalem. Ce qu'on peut sçavoir de plus particulier du dedans de cette mos-

quée, c'est qu'on y garde le chef de saint Jean-Baptiste, & quelques autres reliques, dans un lieu retiré. Les Turcs disent eux-mêmes qu'on y conserve deux cercueils de marbre, couverts d'un drap verd; que l'un est celui de saint Zacharie, qu'ils révèrent beaucoup; mais ils font un secret des reliques que l'autre renferme, quoiqu'il semble qu'ils leur portent un bien plus grand respect.

Dans une autre mosquée de la ville, qu'on appelle *Gemma*, les Turcs ne font pas difficulté de faire remarquer un sépulchre qu'ils prétendent être celui d'Ananie, disciple de Notre Seigneur & maître de saint Paul, dont ils montrent aussi la maison près de la porte du midi. On y descend par quelques degrés, & l'on trouve deux cellules voûtées qui se touchent: dans l'une les Chrétiens Jacobites ont un autel, & l'autre sert d'oratoire aux Musulmans, qui y vont souvent prier. Les uns & les autres assurent qu'il s'y fait des guérisons miraculeuses. Nous ne dirons rien de la fontaine où Ananie baptisa saint Paul, elle est dans une place publique, ni de la maison de saint Jude où cet apôtre logea, ni de la fenêtre percée dans une muraille de la ville, par laquelle S. Paul descendit dans une corbeille pour se sauver. Les Chrétiens qui passent à Damas ne manquent pas d'aller visiter ces endroits, ainsi que le lieu où ce Saint entendit une voix du ciel qui lui cria: *Saul, Saul*, &c. situé à environ deux milles de la ville.

Si l'on s'éloigne un peu plus de Damas, on trouve le bourg d'Ananie sur le penchant du mont Liban, fameux par une église dédiée à la sainte Vierge, où l'on garde son portrait peint par saint Luc, qui en fit quatre, dont l'un est conservé à Rome, un autre à Venise, le troisième à Alexandrie, & le dernier dans cette église. Les Chrétiens de ce bourg, qui en sont les seuls habitans, prétendent qu'il découle de ce portrait une certaine huile, qui a la vertu de guérir beaucoup de maladies. Par une superstition singulière, les Musulmans n'osent s'établir dans ce bourg, & croyent que tous ceux de leur religion qui ont tenté de le faire, ou se sont retirés, ou sont morts avant l'expiration de l'année, accablés de divers maux

C'est non loin de cette ville qu'on rencontre le champ de Damas, si célèbre chez les Orientaux, parce qu'ils prétendent que le premier homme y a été créé, & ils vous font aussi remarquer la montagne, qui la première fut abbreuvée de sang humain. Peut-être si on les pressait, ils vous marqueraient précisément le lieu où Caïn fut le meurtrier de son frère Abel.

Au reste, on ne peut rien voir de plus délicieux que les dehors de Damas ; la nature y accable de bienfaits les paresseux habitans qui la surchargent, & semble ne leur demander que quelques semaines de travail pour leur procurer des années d'abondance. Cependant il se fait dans cette ville un très-grand com-

merce de soie, de sabres, de vin & de fruits, sur-tout de prunes, mais tout le profit reste dans les mains des Juifs.

BALBEC.

La ville de Balbec, bien plus fameuse par la magnificence de ses ruines antiques, que par la somptuosité de ses édifices modernes, est située à une des extrémités de la plaine de Bocat, qui se trouve au pied du mont Liban. On prétend que c'est l'ancienne Héliopolis; (*Strabon*, *Liv.* 16.) mais les Grecs, & l'on ne sçait sur quel fondement, soutiennent que c'est Nicomédie. On ignore si les superbes débris de temples & de palais qu'on y remarque sont des ouvrages des Grecs ou des Romains : il est plus naturel cependant de les attribuer aux derniers; mais les Juifs vous diront que Salomon fut le fondateur de la ville de Balbec, & que ce prince s'appliqua à l'embellir lorsqu'il épousa la fille du roi d'Egypte.

Serait-ce de Balbec ou d'une autre ville de la Syrie, que Lucien parle dans son traité de la déesse Syrienne, sous le nom d'Hiérapolis ou ville sacrée? On y admirait, dit cet auteur, le plus grand & le plus auguste temple de toute la Syrie, dans lequel, pour prouver que la divinité y était toujours présente, les statues suaient, se mouvaient d'elles-mêmes, & rendaient des oracles : quoique les portes en fussent fermées, on y

entendait continuellement un certain bruit. Les richesses de ce temple étaient immenses; les portes, la couverture & les ornemens de l'intérieur en étaient d'or. Quelques-uns attribuaient la fondation de ce magnifique édifice à Sémiramis, qui le fit élever en l'honneur de sa mère Dérito; & d'autres prétendaient qu'il avait été consacré à Cybèle, par Atys, qui le premier enseigna aux hommes le culte de cette déesse; mais ce fait n'est vrai que par rapport à l'ancien temple: celui qui subsistait du tems de Lucien, avait été bâti par Stratonice, reine de Syrie.

La déesse était représentée dans ce temple, tenant un sceptre d'une main & une quenouille de l'autre; elle portait sur sa tête une espèce de couronne composée de rayons, surmontée de tours, & couverte d'un voile. Apollon rendait aussi ses oracles dans ce lieu sacré: « Lorsqu'il voulait prédire, dit Lu» cien, il s'ébranlait; alors les prêtres le
» prenaient sur leurs épaules, & à leur défaut
» il se remuait lui-même & suait: il condui» sait ceux qui le portaient, & les guidait
» comme un cocher fait ses chevaux, tour» nant de çà & de-là, & passant de l'un à
» l'autre, jusqu'à ce que le souverain prêtre
» l'interrogeât sur ce qu'il voulait sçavoir. Si
» la chose lui déplaisait, il reculait, sinon il
» avançait & quelquefois s'élevait en l'air,
» & les prêtres devinaient sa volonté par ses
» différens mouvemens. » A l'égard de la déesse Syrienne, il ne lui en coûtait, selon

Apulée, pour rendre ses oracles, que la même réponse en deux vers, auxquels les prêtres donnaient aisément le sens qu'ils voulaient. Le sens de ces vers était : *Les bœufs attelés coupent la terre, afin que les campagnes produisent leurs fruits.* Ainsi lorsque la déesse était consultée sur un mariage, sur une entreprise, sur un voyage, sur l'événement d'une guerre, &c. les bœufs qui rendent les campagnes fécondes, promettaient toujours un succès heureux. Vossius croit que la déesse Syrienne était la vertu générative ou productive, désignée par le nom de mère des dieux.

Les femmes de Balbec passaient autrefois pour les plus belles & les plus galantes de toute l'Asie : elles sont maintenant à peine jolies & fort réservées. La ville n'a pas plus de six mille habitans.

C'est sur le mont Liban que se trouvent ces fameux cèdres dont parle l'écriture : on en voit encore une vingtaine d'une grosseur prodigieuse. Les plus petits portent un fruit qui ressemble assez à la pomme de pin, & qui, dans certain tems de l'année, contient un baume épais & transparent, qui tombe goutte à goutte. Le cèdre donne aussi une certaine résine odoriférante.

PALMYRE.

L'écriture nous apprend que Salomon fit bâtir dans le désert une ville à laquelle il donna le nom de Tadmor ou Tedmor, &

Josephe nous assure que c'est la même ville que les Grecs & les Romains ont depuis appellée Palmyre : elle est située dans un désert de la Syrie, sur les confins de l'Arabie déserte, en tirant vers l'Euphrate. On sçait que Nabuchodonosor, avant que d'aller assiéger Jérusalem, détruisit Tedmor ; ainsi les fameuses ruines de Palmyre, que les amateurs de l'antiquité prisent si fort aujourd'hui, ne peuvent être que les restes précieux des édifices que les Grecs élevèrent dans la Syrie, lorsqu'ils s'y établirent. L'histoire romaine ne fait mention de Palmyre, que vers le tems de Marc-Antoine, qui se trouvant épuisé d'argent par les dépenses excessives qu'il avait faites en Syrie, forma le dessein de livrer cette ville au pillage à ses troupes, pour leur tenir lieu de paye : Les Palmyréniens éventèrent son projet, ils sauvèrent leurs plus précieux effets de l'autre côté de l'Euphrate, ils disputèrent aux Romains le passage du fleuve & s'unirent aux Parthes, afin de se soustraire à l'avarice de Marc-Antoine. Pline (L. V.) dit que Palmyre « est remarquable par sa situation, son riche terroir & ses ruisseaux agréables ; qu'elle est environnée de tout côté d'un vaste désert sablonneux, qui la sépare totalement du reste du monde, & qu'elle a conservé son indépendance entre les deux grands empires de Rome & des Parthes, dont le principal soin est, quand ils ont guerre, de l'engager dans leurs intérêts. »

De cette ville fameuse, il ne reste maintenant que quelques débris qui attestent son antique magnificence: ses modernes habitans, renfermés dans de chétives cabanes, où ils ont à peine dequoi subsister, ignorent si leurs ancêtres ont joué dans le monde un rôle intéressant. Il est vrai pourtant que Palmyre, avant la découverte du cap de Bonne-Espérance, était l'entrepôt du commerce des Indes & de tout l'Orient avec l'Occident, par la Méditerranée. Alors sans doute les Palmyréniens étaient idolâtres & rendaient des honneurs divins au soleil, ainsi qu'il paraît par ce qui reste sur pied du temple de cet astre divinisé. On ne sçait rien de leurs loix, & très-peu de chose de leurs usages. Ils avaient reçu des Egyptiens la coutume d'embaumer les corps, & une partie des cérémonies qu'ils pratiquaient dans les funérailles. Leur gouvernement, qui était entre les mains du sénat & du peuple, subsista dans la même forme, jusqu'au tems qu'Aurélien prit Palmyre, sur la célèbre Zénobie, seconde femme d'Odenath, chef ou prince des Palmyréniens, à qui Galien conféra la qualité d'Auguste.

Peu de femmes de l'antiquité peuvent être mises en comparaison avec la fameuse Zénobie: belle, chaste, savante, courageuse, elle ne contribua pas peu aux victoires qu'Odenath remporta sur les Perses: honorée comme lui par Galien du titre d'Auguste, après sa mort, elle occupa son trône avec gloire; elle contient les Perses, repousse les

Barbares, étend ses conquêtes du Tigre à l'Hellespont, subjugue l'Egypte par ses lieutenans, & prend le titre de reine d'Orient. Aurélien frémit qu'une femme ose se dérober au fer des Romains, il marche contre elle avec toutes les forces de l'empire, il bat ses troupes auprès de la ville d'Emese, & va mettre le siége devant Palmyre, où elle s'est réfugiée après sa défaite. Ce fut dans cette circonstance que Zénobie écrivit à Aurélien la lettre suivante, en réponse aux offres qu'il lui avait fait de lui accorder la vie & une retraite honorable, si elle voulait se remettre entre ses mains.

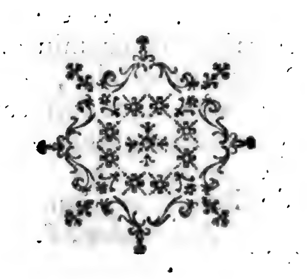
« Zénobie, reine de l'Orient, à l'empereur » Aurélien :

« Personne jusqu'ici n'a fait une pareille » demande à la tienne : c'est la vertu, Au» rélien, qui doit agir dans la guerre ; tu me » mandes de me remettre entre tes mains, » comme si tu ne sçavais pas que Cléopâtre » aima mieux mourir avec le titre de » reine, que de vivre dans toute autre » dignité. Nous attendons le secours des » Perses : les Sarrasins arment pour nous, » les Arméniens se sont déclarés en notre » faveur. Une troupe de voleurs dans la » Syrie a défait ton armée, juge ce que » tu dois attendre quand toutes ces forces » seront jointes. Tu rabattras de cet orgueil » avec lequel, comme maître absolu de tou» tes choses, tu m'ordonnes de me rendre. »

Quel que fût le courage de Zénobie, la

ville ne ſe trouvant plus en état de réſiſter aux efforts des Romains, cette princeſſe ſe détermina à fuir; elle allait paſſer l'Euphrate, lorſqu un parti ennemi l'arrêta & la conduiſit à Aurélien. Cet empereur abuſa de ſa victoire; il la fit conduire à Rome, couverte de pierreries, & les pieds & les mains chargés de chaînes d'or. Elle avait régné en héroïne, elle mourut en perſonne privée dans une petite maiſon, dont on montre encore les ruines près de Tibur. Mais ce qui doit flétrir bien plus la mémoire de ce prince, c'eſt le meurtre du célèbre Longin, miniſtre de Zénobie, qu'il fit mourir inhumainement, parce qu'il le ſoupçonnait d'être l'auteur de la lettre que ſa maîtreſſe avait écrite.

Antioche, ſi fameuſe jadis pendant nos guerres de la terre ſainte, n'a rien aujourd'hui de bien remarquable, & les autres villes de la Syrie ne méritent pas d'être nommées.



CHAPITRE II.

Précis de l'histoire de Syrie.

Les anciens auteurs ne nous ont rien laissé de bien clair touchant la succession des princes qui gouvernerent la Syrie ; ce que nous en sçavons de plus particulier, c'est que les rois de Tyr possédèrent quelques parties de ce royaume. Après la mort d'Alexandre, & la division des états de ce conquérant, Séleucus Nicanor, ayant vaincu Antigone & Démétrius son fils, s'empara d'une partie de l'Asie & se fit nommer roi de Syrie. C'est de ce prince que ses successeurs reçurent le nom de Séleucides. Entre vingt-sept rois qui régnèrent dans la Syrie, jusqu'au tems que Pompée la réduisit en province de l'empire Romain, six portèrent le nom de Séleucus, & treize celui d'Antiochus. Le meurtre qui applanissait à ces guerriers le chemin du trône, & qui les en faisait descendre, ne leur accorda sans doute qu'un règne fort court : quatre d'entr'eux seulement figurent dans l'histoire.

Séleucus commença ses conquêtes par s'emparer de Babylone, dont il avait été gouverneur sous Alexandre, & dont il avait traité les habitans avec assez de douceur, pour espérer d'y trouver des sujets fidèles ; & c'est à l'entrée de ce monarque dans cette ville

ville que commence l'ére fameuse des Séleucides, dont tout l'Orient s'est servi; les Juifs l'appellent *l'ére des contrats*, parce qu'en tombant sous le gouvernement des princes Syro-Macédoniens, ils furent obligés de s'en servir dans leurs contrats, & autres pièces civiles. Les Arabes la nomment *l'ére du bicornu*, parce que, dit-on, les sculpteurs représentaient ordinairement Séleucus avec deux cornes de bœuf à la tête: le livre des Macchabées lui donne le nom de *l'ére du royaume des Grecs*.

Le roi Séleucus, après avoir conquis la Médie & la Susiane, se voyant maître à-peu-près de tous les pays qui sont entre l'Euphrate & l'Indus, aurait bien voulu ajouter l'Inde à ses nouveaux états; mais il fut repoussé par un certain Sandrocotte, Indien de la plus basse extraction, qui, sous le spécieux prétexte de délivrer son pays de la tyrannie des étrangers, s'était fait une armée, & avait chassé les Macédoniens des provinces envahies par Alexandre: ce nouveau roi opposa six cents mille soldats à Séleucus, & le força de consentir à la paix, moyennant un présent de cinq cents éléphans. Voilà quel fut le fruit des exploits du conquérant de l'Inde.

Ce fut après cette vaine tentative de Séleucus sur l'Inde, que se donna la fameuse bataille d'Ipsus, qui fut suivie du partage des états d'Alexandre. Ptolomée eut l'Egypte, la Lybie, l'Arabie, la Célé-Syrie & la

Palestine : Lysimaque, la Thrace, la Bythinie, & quelques autres provinces par de-là l'Hellespont & le Bosphore ; & Séleucus tout le reste de l'Asie jusqu'au de-là de l'Euphrate, & jusqu'au fleuve Indus. C'est le royaume de ce dernier des capitaines d'Alexandre qu'on appelle ordinairement le royaume de Syrie, parce que Séleucus y bâtit depuis la ville d'Antioche, dont il fit sa principale résidence. Outre la Syrie, il possédait encore les riches provinces de la haute Asie, qui composaient l'empire des Perses. Antioche fut long-tems la capitale de l'Orient, & elle conserva ce privilége sous les empereurs Romains : les Juifs qui occupaient une partie considérable de cette ville, y jouissaient des plus grandes prérogatives.

Ce roi, après un règne de trente-un ans, mourut assassiné, malgré les rares qualités dont il était doué ; car personne ne porta plus loin que lui, l'amour de la justice, la bonté, la clémence & le respect pour la religion. Rien ne caractérise mieux son amitié pour son fils & son successeur Antiochus, que la complaisance qu'il eut de lui céder sa femme Stratonice, dont en secret ce jeune prince était devenu éperduement amoureux. Antiochus était tombé tout-à-coup dans un état de langueur, qui faisait craindre à chaque instant pour sa vie, & le mal était d'autant plus dangereux, qu'aucun médecin n'avait encore pu en découvrir la cause. Un d'eux, nommé Erasistrate, eut quelques soupçons que l'amour

pouvait y avoir part, & pour s'en assurer il ne quitta plus le malade. Il l'examinait attentivement toutes les fois que quelque dame venait le visiter; & par les mouvemens du poulx, & les espèces de convulsions qui l'agitaient alors, il parvint à se convaincre que Stratonice sa belle-mère était l'objet de ses vœux indiscrets. Certain de la vérité de son observation, il fut trouver le roi, & lui déclara qu'il connaissait la cause de l'état déplorable où se trouvait Antiochus. « L'amour, lui dit-il, conduit » insensiblement votre fils au tombeau; & » ce qu'il y a de plus cruel dans sa situation, » c'est qu'il ne nous est pas possible d'y » apporter aucun remède, puisque le prin» ce aime une femme qu'il ne pourra jamais » obtenir. Eh! pourquoi, lui demanda ce » père surpris & affligé: parce que, dit le » médecin, c'est la mienne, & que je ne la » lui donnerai pas. Quoi? répartit Séleucus, » vous ne la céderiez pas pour sauver la » vie au fils de votre maître, pour sauver » celle de votre roi, qui tient si intimement » à la santé du prince? Est-ce-là l'attache» ment que vous avez pour moi? Seigneur, » reprit Erasistrate, daignez un moment » vous mettre à ma place; lui céderiez-vous » Stratonice? Et si, vous qui êtes père, ne » consentiriez pas à le faire pour un fils qui » vous est si cher, comment pouvez-vous » croire qu'un autre le fasse? Ah! plût aux » dieux, s'écria Séleucus, que la guérison

» de mon fils ne dépendît que de mon con-
» sentement; je lui céderais de tout mon
» cœur & Stratonice & l'empire même! Eh
» bien, dit le médecin, le remède est
» entre vos mains; c'est Stratonice qu'il
» aime. » Séleucus n'hésita pas un moment; il obtint le consentement de son épouse, & Antiochus & Stratonice furent couronnés roi & reine de la haute Asie. L'empereur Julien, prétend, dans un écrit qui nous reste de lui, qu'Antiochus ne voulut recevoir Stratonice pour sa femme, qu'après la mort de Séleucus, que ses victoires firent nommer Nicanor ou le Vainqueur.

Antiochus, surnommé Soter ou le Sauveur, succéda à son père Séleucus, mais il n'eut ni les mêmes talens, ni le même bonheur. Il voulut usurper sur Eumène le royaume de Pergame, & son armée fut détruite dans les plaines de Sardes. Furieux de cet événement, il fit mourir un de ses fils, qu'il prétendait l'avoir trahi, & fit proclamer roi l'autre, qui portait le même nom que lui. Comme il vécut sans gloire, il mourut sans inspirer de regrets.

Ce nouvel Antiochus avait épousé sa sœur de père, quand il parvint à la couronne. Les Miléſiens, qui l'avaient soustrait à la tyrannie d'un certain Timarque, lui donnèrent, par reconnaissance, le surnom de *Theos*, c'est-à-dire, *Dieu*, & poussèrent leur basse flatterie jusqu'à lui décerner les honneurs divins. Ce prince déclara la guerre à l'Egypte, qu'il

voulait joindre à ses vastes états. Mais pendant qu'emporté par le feu de l'âge, il méditait des conquêtes, ses provinces se révoltaient, & il fut obligé d'abandonner ses projets & de souscrire à un traité, par lequel il s'engageait à répudier sa femme Laodice, qui était aussi sa sœur, pour épouser Bérénice, fille de Ptolomée, roi d'Egypte, déshéritant, par une clause particulière, les enfans du premier lit, & assurant la couronne à ceux qui devaient naître de cette alliance.

La puissance de Ptolomée contint Séleucus dans les bornes du devoir, pendant que ce roi eut les yeux ouverts; mais après sa mort, le roi de Syrie, croyant n'avoir plus rien à redouter, rompit le traité, répudia Bérénice, & reprit Laodice sa sœur & ses enfans. Quelqu'avantageux que fût pour cette reine le retour de son mari, elle prétendit s'assurer contre une seconde inconstance, & ne crut point de moyen plus sûr que d'empoisonner Séleucus : mais elle attendit pour publier sa mort, qu'un certain Artemon, qui lui ressemblait, & qu'elle avait fait placer dans son lit, eût recommandé à quelques courtisans, sans doute vendus au crime, d'engager le peuple & les grands à reconnaître pour successeur à la couronne son fils aîné Séleucus Callinicus qu'il avait eu de Stratonice. Tout ayant réussi au gré de ses espérances, Laodice déclara la mort de son mari; mais Bérénice & ses enfans vivaient encore, & ils pouvaient lui arracher le fruit de sa barbarie;

elle les fit poursuivre jusque dans le lieu de leur retraite, où ses émissaires les égorgèrent tous de la manière la plus noire & la plus indigne.

Daniel avait prédit tous ces événemens, & jamais prophétie n'a été accomplie plus à la lettre. L'homme vêtu de lin qui, de la part de Dieu, parle à Daniel (Dan. chap. 11, v. 2.) après lui avoir annoncé qu'il y aura encore trois rois en Perse, Cyrus qui régnait alors, Cambyse son fils, & Darius fils d'Hystaspe, désigne Xercès plus puissant que les trois autres, Alexandre, sous la volonté duquel tout pliera, & le partage des états d'Alexandre. Il caractérise ensuite Ptolomée sous le nom du roi du midi, le roi de Syrie, sous celui du roi du septentrion, dont il annonce la puissance; puis il parle: « De la venue » de la fille du roi du midi vers le roi » du septentrion, & de l'accord ou traité » de paix qui se fera à cette occasion entre » les deux rois. » Mais ce qui doit sur-tout nous remplir d'admiration & de respect, c'est la suite de cette étonnante prophétie, dont nous venons de voir l'accomplissement: tels en sont les termes: « La fille du roi du » midi viendra épouser le roi du septen- » trion, pour faire amitié ensemble; mais » elle ne s'établira point par un bras fort, » & sa race ne subsistera point. Elle sera » livrée elle-même avec les jeunes hommes » qui l'avaient amenée, & qui l'avaient » soutenue en divers tems. »

Séleucus Callinicus, surnom qui lui fut donné, à cause d'une mémorable victoire qu'il remporta sur ses ennemis, eut de grands démêlés avec son frère Antiochus *Hierax*, nom qui signifie épervier, & qu'il méritait par l'avidité avec laquelle il cherchait à envahir les possessions de ses voisins. Il déclara la guerre aux Parthes, qui le firent prisonnier, & chez lesquels il mourut d'une chute de cheval. Son fils Séleucus Céraunus lui succéda, & n'occupa le trône que trois ans.

Lorsqu'Antiochus, frère de Séleucus Céraunus, prit la couronne, il n'avait encore que quinze ans, mais son caractère bouillant ne lui permit pas de demeurer oisif : il fit une guerre cruelle à Ptolomée Philopator, roi d'Egypte, & lui enleva une partie de la Judée. Ses démêlés avec les Romains furent suivis d'une rupture ouverte : la victoire ne se déclara pas pour sa cause. Vaincu en différentes batailles, il se vit contraint d'acquiescer à la paix ; & comme il devait payer une somme considérable d'argent à ses vainqueurs, & que ses trésors se trouvaient épuisés, sous un vain prétexte, il eut l'impiété d'aller piller les richesses du fameux temple de Jupiter Bélus, élevé à cette fausse divinité dans la province d'Elymaïde. Ce sacrilège souleva tout le peuple contre ce prince, & il perdit la vie au milieu du massacre qu'occasionna cette action, si peu digne d'un monarque auquel on avait donné le surnom de grand.

Les auteurs anciens nous représentent cependant Antiochus comme un prince humain, clément & libéral. Ils le louent surtout d'avoir publié un décret, par lequel il permettait à ses sujets, & même leur commandait de ne point obéir à ses ordonnances, si elles se trouvaient contraires à la disposition des loix, marque, (dit M. Rollin) qu'il avait un grand respect pour elles. Jusqu'à l'âge de cinquante ans, il se comporta dans toutes les affaires avec une valeur, une prudence & une application, qui lui méritèrent le titre de grand; mais depuis ce tems, son esprit parut s'énerver par les malheurs, son courage ne fut plus le même. Sa conduite dans la guerre qu'il eut à soutenir contre les Romains, ne lui attira que le mépris, & le traité qui la termina, flétrit tout l'éclat de ses premières armes. Sa mort, occasionnée par une entreprise impie & sacrilège, rend sa mémoire exécrable.

Séleucus Philopator, fils aîné d'Antiochus le grand, succéda de droit à ce prince peu regretté. Son règne fut obscur & méprisé; tributaire des Romains, chaque année il devait leur payer mille talens. Il osa former le dessein d'enlever du temple de Jérusalem l'argent qui y était déposé pour fournir à la nourriture des veuves & des orphelins. Ces sommes consistaient en quatre cents talens d'argent, (environ quatre cents mille écus) & en deux cents talens d'or (six millions;) mais le jour que le ministre de

ses volontés devait exécuter son ordre, le grand-prêtre Onias, prosterné devant le sanctuaire, entouré de ses prêtres & d'un peuple nombreux, couvert de cilices, demanda au Seigneur qu'il préservât son temple de toute profanation. Sa prière fut exaucée; au moment que les satellites de Séleucus Philopator parurent à la porte du temple, leur chef fut renversé par une vertu divine, & frappé d'une frayeur qui ôta à lui & à ses gardes la force & le courage. « Ils » virent paraître un cheval richement cou- » vert, qui fondant tout-à-coup sur Hélio- » dore, qui commandait cette troupe, lui » donna plusieurs coups des deux pieds de » devant. Celui qui était monté sur ce che- » val avait un regard effrayant, & ses armes » paraissaient d'or. En même tems on vit » deux jeunes hommes d'une éclatante beau- » té, qui s'étant mis des deux côtés d'Hé- » liodore, le frappaient sans relâche & lui » donnaient de grands coups de fouet. Hé- » liodore étant tombé à terre, on le prit, » on le mit dans une chaise, & cet homme » qui, un moment auparavant, était entré » dans le temple avec une multitude d'ar- » chers & de gardes, fut enlevé & chassé » de ce saint lieu, sans pouvoir être secouru » de personne, parce que la vertu de Dieu s'é- » tait fait connaître manifestement. Par un effet » de cette même vertu, il était couché par » terre, sans voix, & sans aucune espé- » rance de vie, tandis que le temple, au-

» paravant rempli de trouble & de tumulte,
» retentissait des cris de joie de tout le
» peuple, qui bénissait Dieu de ce qu'il
» venait de relever la gloire de son lieu
» saint par un coup de sa puissance. »

Onias invoqua le Très-haut pour le malheureux Héliodore; il offrit pour sa guérison une hostie salutaire, & pendant le sacrifice, les deux jeunes hommes qu'on avait déjà vus, se présentèrent à Héliodore, & lui dirent: « Rendez grace au grand-prêtre
» Onias, car c'est en sa considération que le
» Seigneur vous a accordé la vie. Après
» avoir été châtié de Dieu, annoncez à tout
» le monde ses merveilles & sa puissance. »
Ayant ainsi parlé, ils disparurent, & Héliodore retourna vers son maître, à qui il rendit témoignage des œuvres merveilleuses du Tout-puissant.

Séleucus Philopator fut peu de tems après empoisonné par ce même Héliodore, qu'il avait pris pour complice de son sacrilège infructueux.

Jamais les Juifs n'eurent d'ennemi plus terrible qu'Antiochus, qui succéda à son frère Séleucus Philopator: ce prince prit le nom d'*Epiphane* ou l'*Illustre*, & jamais titre ne fut plus mal appliqué. Populaire jusqu'à la basse familiarité, il aimait à s'enyvrer avec les plus vils débauchés: sortant alors de ces lieux infâmes, il jettait l'or à pleines mains, & se flattait que ces extravagantes profusions ne pouvaient manquer de lui

obtenir la réputation de souverain libéral. Quelquefois, voulant imiter les Romains chez lesquels il avait été élevé, il parcourait les rues de la ville, pour solliciter le peuple de lui accorder ses suffrages dans l'élection qui devait se faire d'un édile ou d'un tribun. Lorsqu'il les avait réunis tous en sa faveur, comme on peut le croire, il se plaçait sur une chaise curule, dans le milieu du marché, & là il jugeait avec gravité les discussions les plus futiles. Une conduite, si peu digne d'un grand roi, devait plutôt lui faire donner le surnom d'insensé que celui d'illustre qu'il eut l'audace d'usurper.

Antiochus Epiphane commença son règne par déclarer la guerre au roi d'Égypte son neveu. Pendant qu'il était occupé à pousser ses conquêtes dans ce pays, le bruit de sa mort se répandit en Judée, où le peuple eut l'imprudence de faire de grandes réjouissances à cette nouvelle. Indigné de se voir ainsi en horreur aux Juifs, & croyant qu'une émeute qui vient d'arriver à Jérusalem, est une révolte générale de la nation, il marche à grands pas vers cette ville sacrée, il l'assiége, la prend d'assaut, & pendant trois jours la livre à la barbarie & à la rapacité du soldat. Il en coûta la vie à quatre-vingt mille hommes qu'il fit égorger, quarante mille restèrent prisonniers, & un pareil nombre fut vendu aux nations voisines. Le sanctuaire du temple fut profané par la cou-

pable présence d'Antiochus ; il en fit enlever l'autel des parfums, la table des pains de proposition, le chandelier à sept branches, & tout ce qui se trouva de vases d'or.

Deux ans après, ce prince impie, forcé par les Romains de renoncer à la possession de l'Egypte, qu'il avait voulu joindre à ses autres états, prit l'affreuse résolution d'exterminer entièrement le peuple de Dieu, qu'il haïssait plus que tous les autres. Pour exécuter ce projet, il envoya à Jérusalem son général Apollonius, avec vingt-deux mille hommes de troupe. Apollonius choisit, pour remplir sa barbare commission, un jour de sabbat, où tout le peuple était occupé à bénir Dieu dans les synagogues. Les soldats au signal donné, se répandirent dans la ville, tuèrent tous les hommes, prirent toutes les femmes & tous les enfans, & les vendirent. Jérusalem fut ensuite pillée & livrée aux flammes, après en avoir retiré tout ce qu'on put trouver de richesses. Ce fut dans ce tems qu'on bâtit une forteresse sur le haut d'une des éminences de la cité de David, vis-à-vis du temple qu'elle commandait. Alors le saint lieu fut souillé, les sacrifices du soir & du matin cessèrent, & les adorateurs du vrai Dieu n'osèrent plus y venir faire leurs prières.

La main du Très-haut était déjà prête à frapper l'impie Antiochus, & sans doute que les remords lui déchiraient le cœur ; il crut s'en délivrer en ordonnant que toutes les na-

tions de ses états eussent à quitter leurs anciennes cérémonies religieuses & leurs usages particuliers, qu'elles se conformassent à la religion du roi, & adorassent les mêmes dieux & de la même manière que lui. Les Samaritains furent les premiers qui se conformèrent à cette sévère ordonnance. Ils demandèrent que leur temple, bâti sur le mont Garizim, fût désormais dédié à *Jupiter Grec*, & qu'il en portât le nom, déclarant au reste qu'ils n'étaient pas Juifs. L'intendant chargé de faire exécuter cet édit, se transporta à Jérusalem, & fit à son arrivée cesser les sacrifices qu'on offrait au Dieu d'Israël, & supprima toutes les observances de la religion Judaïque. Il fit de nouveau souiller le temple, & profaner le sabbat & les autres fêtes, défendit de circoncire les enfans, enleva & fit brûler tous les exemplaires de la loi qu'on put découvrir, & fit périr dans les supplices tous ceux qu'on soupçonna d'avoir contrevenu en quelque point à l'ordonnance du tyran. Bien-tôt on vit dans les rues de Jérusalem des autels élevés aux idoles, où l'on forçait les Juifs de sacrifier une fois le mois. Ce fut dans ce tems de persécution qu'arriva le martyre d'Eléazar, & celui de la mère & de ses sept fils, appellés ordinairement les Macchabées.

Mais Dieu, dans la profondeur de ses décrets, avait marqué un tems pour la punition de son peuple & il lui avait destiné un vengeur. Judas Macchabée était ce héros; il

arme ſes concitoyens & bat les lieutenans d'Antiochus. Dejà une partie de la Judée n'eſt plus ſous le joug du tyran, qui vient lui-même expier par ſa mort une partie des crimes qu'il a commis.

Apprenant tous les déſaſtres arrivés ſucceſſivement à ſes troupes, le roi de Syrie commande à l'eſclave qui conduit ſon char de le mener à toute bride, afin d'arriver plutôt ſur les lieux, & d'aſſouvir ſa vengeance, menaçant de faire de Jéruſalem le ſépulchre de toute la nation Juive & de n'en pas laiſſer un ſeul. A peine a-t-il prononcé ce blaſphême que la main de Dieu le frappe, & qu'il eſt attaqué d'une effroyable douleur dans les entrailles. Cependant il tombe de ſon chariot. Froiſſé & à demi-mort, il ſe relève, mais il ſort des vers de toutes les parties de ſon corps, toutes ſes chairs ſe détachent par pièces, une puanteur affreuſe s'en exhale, & ce fut alors que, ne pouvant la ſupporter lui-même, il s'écrie : « Il eſt » juſte que l'homme ſoit ſoumis à Dieu, » & que celui qui eſt mortel ne s'égale pas au » Dieu ſouverain. » En vain ce monarque impie promit de rétablir Jéruſalem, de répandre ſes faveurs ſur le peuple Juif, d'enrichir de dons précieux le ſaint temple qu'il avait ſouillé & pillé, de fournir de ſes tréſors les ſommes néceſſaires pour les dépenſes des ſacrifices, de ſe faire Juif lui-même, & de publier par toute la terre la toute-puiſſance de l'Eternel ; le tems de la miſé-

ricorde était passé, & Antiochus frappé d'une horrible plaie, finit sa vie criminelle par une mort misérable. Daniel avait prédit cette foule d'événemens, & il en avait marqué les plus légères circonstances. Il décrit clairement toutes les impiétés d'Antiochus & sa mort terrible. Porphyre, l'ennemi déclaré du christianisme, n'osant nier la ressemblance exacte des faits rapportés dans la prophétie de Daniel, avec qui se trouve dans les auteurs les plus authentiques, ne trouve point d'autre moyen pour sapper l'autorité de l'écriture, que celui de supposer quelqu'un depuis Antiochus Epiphane qui a emprunté le nom de Daniel. Mais un peuple entier qui rend témoignage à la vérité, est plus croyable qu'un Payen, qui fait de vains efforts pour obscurcir la lumière d'une religion, que sa faiblesse ne peut comprendre.

Antiochus Eupator, âgé seulement de neuf ans, succéde à son père Antiochus Epiphane, mais il ne règne que deux ans, & laisse le trône à son oncle Démétrius Soter, fils de Séleucus Philopator. Son administration fut troublée par les victoires, que les Macchabées remportèrent sur ses lieutenans, & par les efforts qu'un certain Bala, qui se disait fils d'Antiochus Epiphane, fit pour lui ravir la couronne: il y parvint en effet; car Démétrius périt dans une bataille qu'il lui livra, & sa mort le rendit, pendant quelque tems, paisible possesseur de la Syrie, qu'il gouverna sous le nom d'Alexandre.

Depuis ce tems, jusqu'à celui où la Syrie fut réduite en province Romaine par Pompée, l'histoire de ce royaume n'offre que confusion. Plusieurs princes à la fois en occupent différentes parties, & tous se disent rois de Syrie. Enfin Antiochus, dit l'Asiatique, prit possession de quelques provinces, où il régna environ quatre ans, mais il en fut dépouillé par les Romains, & en lui finit la maison des Séleucides.

La Syrie resta près de sept cents ans au pouvoir des Romains ; c'est-à-dire, jusqu'au règne de l'empereur Héraclius, qu'elle fut envahie par les Sarrasins, & depuis tantôt sujette des Arabes, & tantôt soumise aux Egyptiens, & retournant sous la domination des Arabes ; elle fut possédée en partie par Godefroi de Bouillon, à qui elle fut bien-tôt arrachée par les souverains de l'Egypte ; & en 1517, l'empereur des Turcs, Sélim, père du fameux Soliman, la réunit à ses états.



CHAPITRE III.

CHAPITRE III.

Différentes religions des Syriens.

LES MARONITES.

CE sont des Chrétiens, actuellement soumis au pape, qui habitent les environs du mont Liban, & le mont Liban même; on en trouve aussi dans plusieurs villes de la Syrie. Leur langue vulgaire est l'Arabe. Les auteurs ne sont pas d'accord touchant l'origine des Maronites : les uns prétendent que c'était un nom qui fut donné à quelques Chrétiens, qui embrassèrent le parti des Monothélites, & d'autres s'efforçent de prouver qu'ils n'ont jamais été dans le schisme, & disent qu'ils tirent leur nom de l'abbé Maran, qui vivait l'an 400, & dont les disciples se répandirent dans toute la Syrie, où ils bâtirent plusieurs monastères.

Sans entrer dans une discussion qui n'est point de notre sujet, savoir si les Maronites ont été engagé dans le schisme, ou si le renouvellement de leur réunion avec l'église catholique doit être pris pour un véritable retour au sein de l'église; nous dirons, d'après le témoignage d'Eutychius, patriarche d'Alexandre, de Guillaume de Tyr & de Jacques de Vitry, qu'il est constant que ces peuples, après avoir été séparés de l'église environ cinq cents ans, firent abjuration de leur

héréſie, ſoit vraie, ſoit imaginaire, entre les mains d'Aymeric, patriarche d'Antioche, qui vivait du tems de Guillaume de Tyr. Avant ce tems ils faiſaient profeſſion de ne reconnaître qu'une volonté & qu'une opération en Jéſus-Chriſt, quoiqu'ils avouaſſent qu'il y avait en lui deux natures.

Le patriarche des Maronites réſide au monaſtère de Canubin, bâti ſur le mont Liban; il prend le titre de patriarche d'Antioche. Uniquement occupé à remplir les fonctions ſacerdotales, il ne ſe mêle jamais de l'adminiſtration du temporel de l'égliſe. Deux ſeigneurs, qui prennent le titre de diacres, gouvernent tout le pays qui eſt ſous la domination des Turcs, à qui ils payent un tribut aſſez conſidérable. Dans l'élection du patriarche, on ſuit l'ancienne diſcipline de l'égliſe. Le clergé & le peuple ſe ſont conſervé le droit de donner leurs ſuffrages, pour élever à cette importante dignité, un ſujet digne d'en être revêtu & qui leur ſoit agréable. Douze prêtres, qui ſans doute repréſentent les douze apôtres, s'aſſemblent dans le monaſtère de Canubin, & procèdent à cette élection par la voie du ſcrutin: lorſqu'ils ſe ſont réunis en faveur d'un ſujet, ils annoncent cette élection au reſte du clergé & au peuple aſſemblé, qui la confirme ou la déſapprouve. Si le ſcrutin ne réuſſit pas, on procède à l'élection par le compromis; c'eſt-à-dire, qu'entre les douze prêtres, on en choiſit trois pour faire l'élection, qui doit être auſſi

confirmée par les eccléſiaſtiques & le peuple.

Depuis la réunion des Maronites à l'égliſe Romaine, le patriarche élu doit prendre du pape des bulles de confirmation. Il doit garder le célibat, ainſi que les évêques ſes ſuffragans.

Il y a chez ces Chrétiens deux ſortes d'évêques : les uns ont un diocèſe à gouverner, mais les autres n'ont aucune charge d'ames, & ſont ſimplement des abbés de monaſtères; auſſi ces derniers n'ont pas droit de porter l'habit d'évêque, excepté la mitre & la croſſe, lorſqu'ils chantent la meſſe. Il y a des évêques à Damas, à Alep & dans l'iſle de Chypre.

Ce n'eſt que depuis peu de tems qu'il eſt permis aux eccléſiaſtiques de garder le célibat : autrefois le patriarche engageait à ſe marier, ceux qui ſe préſentaient pour recevoir les ordres, à moins qu'ils ne vouluſſent pas abſolument. Il y a un collége à Rome, où ſont inſtruits les jeunes clercs Maronites qui ſe deſtinent à la prêtriſe : ce ſont ordinairement les ſeuls entre les eccléſiaſtiques de ce pays, qui ayent quelque connaiſſance de la religion ; car il n'eſt pas toujours vrai que les autres ſachent lire & écrire.

Les moines Maronites ſuivent la règle de ſaint Antoine, ainſi que les premiers diſciples de ce ſaint hermite ; ils évitent le commerce du monde, & ſont conſtamment retirés dans les plus affreux rochers du mont Liban. Ils ſont vêtus d'une groſſe étoffe, ne mangent ja-

mais de viande, même dans les extrémités de la plus terrible maladie & boivent rarement du vin. On n'exige d'eux aucun vœu. Au moment de leur réception dans le monastère, un religieux leur lit une exhortation, qui les engage simplement à garder la chasteté, & à donner un bon exemple à la communauté. Ces moines possèdent des biens, & peuvent conserver de l'argent, & il leur est permis d'en disposer à leur mort. S'ils s'ennuyent dans un monastère, ils peuvent passer dans un autre, sans l'obédience du supérieur. Occupés particulièrement de leur salut, ils ne sont assujettis à aucune fonction ecclésiastique, ni à prêcher, ni à confesser. Séparés du reste du monde, ils travaillent pour eux seuls. Prier, cultiver la terre, faire quelques ouvrages utiles & exercer l'hospitalité, voilà ce qui remplit tous les jours de leur vie. Tous les étrangers sont reçus avec joye au monastère de Canubin.

Il se trouvait autrefois d'assez grandes différences entre la messe des Maronites & celle des Latins ; mais depuis la réunion des deux églises, ils se servent de nos missels. Dans tous leurs offices, & sur-tout à la messe, ils font beaucoup d'encensemens : peut-être n'ont-ils pas encore l'usage des manipules, de l'étole, ni de la chasuble. Au lieu des manipules, ils portaient deux petits morceaux d'étoffe attachés à l'aube.

Il est bon de remarquer que tous les prêtres Maronites disent la messe ensemble autour

d'un autel, où ils servent le célébrant, qui leur administre à tous la communion. Les laïques reçoivent la communion sous les deux espèces. Ils vont à l'église à minuit pour y réciter matines; les laudes se disent au point du jour: tierce précède la messe; sexte se dit après; nones en sortant de dîner; vêpres au coucher du soleil, & complies après souper. Lorsque les prêtres ne peuvent pas se trouver au chœur, ils ne se croyent pas obligés à réciter l'office du jour.

L'office des Maronites commence toujours par des prières à Jésus-Christ, comme médiateur & comme libérateur; & s'ils prient la sainte Vierge (dit le père Simon) & les saints, c'est toujours conjointement avec le divin Sauveur, & jamais séparément. Les louanges qu'ils adressent à la sainte Vierge, & les salutations qu'ils font devant son image ou en prononçant son nom, ne servent seulement qu'à honorer ses mérites.

Pendant le carême, les Maronites ne commencent à manger qu'un peu avant le coucher du soleil. Ils ne jeûnent ni pendant les quatre-tems, ni la veille d'aucune fête; mais ils observent un jeûne rigoureux de quinze jours avant la fête de saint Pierre & saint Paul, & un d'une pareille longueur avant celle de l'assomption de la Vierge. Du reste, les mercredis & vendredis de toute l'année, il leur est défendu de manger de la viande, des œufs & du lait, & de prendre leur premier repas avant midi.

Les évêques conférent les ordres indifféremment tous les jours de fêtes ; & avant leur réunion avec l'église de Rome, ils administraient à la même personne en un seul jour, les ordres de lecteur, d'exorciste, d'acolyte, de sou-diacre, de diacre, de prêtre, d'archiprêtre & d'évêque. En examinant les cérémonies qu'ils employent pour faire un archiprêtre, on serait tenté de croire qu'ils regardent ce grade comme un ordre supérieur à la prêtrise.

Ce n'est point avec de l'eau bénite le samedi saint, & réservée pour cet usage, qu'ils baptisent les enfans. Toutes les fois qu'il se présente un enfant à baptiser, ils bénissent de l'eau nouvelle, dans laquelle ils le plongent trois fois ; on lui en jette sur la tête à trois reprises différentes, en observant néanmoins de ne prononcer qu'une seule fois les paroles sacramentelles. Ils ne se servent point de sel, mais ils font l'onction du chrême à la tête, à la poitrine, & au devant & au derrière du corps, depuis la tête jusqu'aux pieds. Le parrein ne tient pas l'enfant sur les fonts, le prêtre le reçoit dans un linge après l'avoir tiré des fonts.

Anciennement les Maronites se présentaient souvent à la communion sans avoir confessé leurs péchés, & leurs prêtres sans distinction avaient le droit d'absoudre tous les cas : depuis ils ont suivi la règle de l'église latine. Le peuple se confesse indifféremment

de bout, aſſis, ou à genoux. Les pécheurs publics doivent faire une pénitence publique. Ils portent maintenant un plus grand reſpect à la ſainte euchariſtie, qu'ils gardaient autrefois dans un trou de la muraille de leur égliſe, ſans lumière & ſans autre précaution. Ils ne publiaient pas non plus les mariages, avant que d'en avoir fait la cérémonie. Tout prêtre pouvait adminiſtrer ce ſacrement, & l'on n'avait pas beſoin pour le recevoir, d'avoir recours à ſon curé : on ſe mariait alors dès l'âge de douze ans. Croyant mal-à-propos que deux perſonnes, comme deux frères, par exemple, font deux degrés, ils permettaient les mariages au troiſième degré, prétendant ne les admettre qu'au ſixième ; & d'un autre côté, ils ne ſouffraient pas que deux frères épouſaſſent les deux sœurs, ni qu'un père & un fils ſe mariaſſent avec la mère & la fille.

Les Maronites ſe ſervent encore d'une onction pour les malades, qu'ils appellent lampe, parce qu'en effet ils employent pour cela l'huile d'une lampe de la manière ſuivante. Ils forment une eſpèce de gâteau de la grandeur d'une hoſtie, dans lequel ils paſſent ſept mèches : ils placent ce gâteau dans un baſſin rempli d'huile, & ils allument ces mèches, en récitant pluſieurs prières. C'eſt de cette huile bénite dont ils oignent les malades, & même ceux qui ſont préſens, au front, à la poitrine & au bras, en diſant à chaque onction : « Que Dieu, par cette onc-

» tion, te pardonne tes péchés, qu'il affermisse
» & fortifie tes membres, comme il a affermi
» & fortifié ceux du paralytique. »

Ces Chrétiens conservent une fort grande vénération pour leurs cèdres. Le jour de la fête de la transfiguration, ils se rendent processionnellement devant le plus gros, où on a eu le soin de dresser un autel sur des pierres amoncelées les unes sur les autres, & là on chante la messe. Ils ont un tel respect pour leurs prêtres, qu'ils n'en rencontrent aucun sans lui demander sa bénédiction ; coutume qu'ils observent aussi avant que de commencer une entreprise. S'il se trouve un prêtre à table, le repas ne commence qu'après qu'il a donné sa bénédiction aux mets, & il cesse aussi-tôt qu'il a fait le signe de la croix.

Dans les églises des Maronites les femmes sont séparées des hommes. Le père Besson dit qu'elles sont à la vérité fort modestes ; mais que plus elles sont de qualité, moins elles vont à l'église ; de sorte que pour louer la qualité d'une dame, on dit d'elle, qu'elle n'entend la messe que le jour de pâques, & que même cela n'arrive pas toutes les années. Lorsqu'une fille est mariée, elle demeure constamment chez elle pendant deux années sans aller à la messe ; cependant elle se rend aux bains & aux noces.

Il y a chez les Maronites un monastère de filles qui suivent la règle de saint Antoine, & qui est dans ce pays en réputation d'une grande sainteté. Pour toute maison elles ont

une église, où, entre la voûte & la terrasse, on a pratiqué de petites chambres qu'elles occupent, & qui sont si basses, qu'à peine peuvent-elles s'y tenir debout. Elles chantent les louanges de Dieu, travaillent à divers ouvrages, & cultivent les jardins, & les terres qui appartiennent au monastère.

Le fameux monastère de Canubin est très-riche; mais quarante moines qui y demeurent, n'en vivent pas pour cela avec moins d'austérité. On y montre la grotte qu'a habitée sainte Marine, qui demeura un grand nombre d'années parmi ces religieux, sans que son sexe fût reconnu. Cette vierge fut accusée d'avoir fait un enfant à une fille de mauvaise vie; & comme elle ne disait rien pour sa défense, le supérieur la chassa, & elle fut en outre condamnée à nourrir l'enfant: la sainte obéit; & après sa mort, on reconnut son sexe, son innocence & l'excès de sa charité.

Les Maronites en général sont simples, pauvres & fort ignorans, mais grands hospitaliers, ainsi que la plûpart des peuples de l'Asie: ils recueillent du bled, des fruits de toute espèce, des olives, du vin, & nourrissent des vers à soie. On n'entend jamais parler parmi eux de mauvaise foi, de vol, ni de meurtre: ils ignorent peut-être jusqu'au nom de procès. Entourés des Turcs & des Arabes toujours prêts à les vexer, l'équité est la règle de leurs actions, & la concorde qui les lient, sert à les soutenir contre les entreprises de leurs ennemis.

En 981, les Maronites formaient une nation assez considérable & fort belliqueuse; Sélim II entreprit de les réduire, mais il tenta vainement de les forcer dans leurs montagnes. Ils ne furent subjugués que sous Amurat III par Ibrahim, bacha du Caire, en 992 de l'hégire, & de Jésus-Christ 1584.

LES DRUSES.

Cette nation habite le mont Liban, & se trouve absolument mêlée avec les Maronites. Les Druses tirent réellement leur origine & l'étymologie de leur nom de Durzy, natif de Perse, qui vint en Egypte, & fit accroire au kalife Fathimite Kakim-by-amr-Allah, qu'il était dieu; & en feignant d'avoir des entretiens sur une montagne avec la divinité, il eut le secret de le faire reconnaître pour tel, par plus de seize mille personnes. Après la mort de ce kalife impie, Durzy trouva le secret d'établir ses disciples, qui étaient en grand nombre, dans l'Egypte & dans plusieurs endroits de la Syrie. Cependant les Druses ne conviennent point de ce fait historique: ils se croyent Français d'origine, & assurent qu'ils descendent de quelques princes de la maison de Maan en Lorraine, qui suivirent Godefroi de Bouillon à la conquête de la terre sainte.

Les Druses se disent Chrétiens, mais tout leur christianisme consiste à parler avec respect de Jésus-Christ & de sa sainte mère.

Ils ne ſont pas non plus Mahométans, ni Juifs, car ils n'ont point l'uſage de la circonciſion, & boivent ſans ſcrupule du vin & mangent de la chair de pourceau. Ils épouſent indifféremment leurs mères, leurs filles & leurs ſœurs; & lorſqu'on veut leur faire horreur de ces inceſtes, ils répondent qu'ils ont engendré des enfans pour eux & non pour les autres, & que perſonne n'eſt en droit de leur défendre l'uſage d'un bien qui leur appartient. Ces faits ſont atteſtés par Davity, dans ſon hiſtoire du monde, édition de 1643; on y verra, T. I, p. 96, concernant l'Aſie, quels ſont les auteurs ſur leſquels il s'appuye. Quelques auteurs prétendent qu'à une certaine fête ſolemnelle, après avoir aſſiſté à un grand feſtin, hommes & femmes ſe mêlent enſemble au haſard; mais ce fait n'eſt pas prouvé.

Au reſte, les Druſes ne pratiquent aucun jeûne, & regardent toute prière comme ſuperflue. Ils demeurent dans des cavernes, occupés uniquement de leurs travaux domeſtiques, & ils n'en ſont que plus honnêtes gens. Ils ſe ſervent très-adroitement de leurs armes, qui ſont le ſabre & le mouſquet: leurs femmes ſeules ſavent lire & écrire; car les hommes ſe croyent, par leur force & par leur courage, deſtinés à des choſes plus utiles & plus relevées, que de tracer des caractères ſur le papier. Ils font un aſſez grand commerce de ſoie, de vin, de bled & de ſalpêtre. Les Turcs gouvernent ce peuple

par des émirs, auxquels il fait quelquefois présent du fatal cordon.

Le fondement de leur créance consiste à croire un Dieu créateur, qui a soin de ses créatures, sans exiger d'elles aucunes prières, c'est pourquoi ils ne lui élèvent aucun temple, ni ne lui offrent de sacrifice. Quelques-uns d'entr'eux admettent la métempsycose; c'est-à-dire, qu'ils sont persuadés que l'ame d'un homme de bien qui meurt, entre aussi-tôt dans le corps d'un enfant qui naît au même instant, & que celle d'un méchant homme passe soudain dans le corps de quelqu'animal féroce.

MUSULMANS

Quoique nous soyons dans le cas de traiter en grand tout ce qui regarde les pratiques du musulmanisme dans l'article de la Turquie, nous croyons devoir parler ici de quelques cérémonies qui sont particulières aux Mahométans Syriens. L'amour, ainsi que dans nos contrées, ne préside guères à leurs mariages; le jour de la cérémonie est celui où se fait la première entrevue des deux époux, dont l'alliance se traite par les parens des deux côtés. Lorsque tout est arrangé & qu'on a obtenu la permission du cadi, on nomme des parreins, dont la fonction est d'acheter & de vendre la future. Le Maüm ou prêtre arrive, & demande à l'un d'eux, s'il veut acquérir la future pour

une certaine somme qu'il fixe, & à l'autre, s'il veut la vendre pour la même somme. S'ils répondent affirmativement, ce qui est toujours, il joint leurs mains ensemble; on compte l'argent, le marché est conclu, & la cérémonie se termine par la lecture d'un chapitre de l'alcoran.

Le nouvel époux peut alors emmener son épouse chez lui, mais la politesse exige qu'il donne avis de son arrivée à sa famille. Aussi-tôt il lui dépêche un messager, & la jeune femme est conduite par ses parens dans l'appartement qu'elle doit occuper. Les hommes vont se divertir jusqu'au soir dans une autre salle de la maison. Vers le coucher du soleil, les garçons de la noce habillent le marié, & le conduisent ensuite à la porte de l'appartement des femmes, qui le reçoivent en dansant & en chantant au bas de l'escalier. L'épouse, couverte d'un grand voile rouge, & le front orné de feuilles d'or découpées, vient au-devant de lui, & l'introduit dans la chambre nuptiale, où personne n'entre avec eux.

Comme les femmes s'achètent en Syrie, on voit peu de Musulmans dans ce pays en avoir plus de deux légitimes, quoique la loi leur en permette jusqu'à quatre; mais en récompense ils ont un assez grand nombre de concubines. Le divorce est en grand vigueur, & un mari peut répudier sa femme, sans être obligé de justifier, par aucune raison, l'affront qu'il lui fait. Il lui est permis de

vendre ſes eſclaves, lorſqu'elles ſont ſtériles.

Plus l'on entend de cris, de lamentations, & de plaintes dans les funérailles des Mahométans Syriens, & plus on croit qu'ils honorent la mémoire du défunt : mais ce qui les rend ſur-tout remarquables, c'eſt quand il eſt poſſible d'attacher ſur le milieu du linceul, dans lequel il eſt enſeveli, un morceau de la vieille couverture qui a ſervi à Mahomet : c'eſt plutôt une pièce du drap que le grand ſeigneur envoye toutes les années à la Mecque, & dont le vieux eſt coupé par parcelles, qui ſe diſtribuent aux pélerins, comme des reliques.

Quand le corps eſt deſcendu dans le tombeau, l'iman qui préſide à la cérémonie funéraire, jette la première poignée de terre, prie pour l'ame du défunt, & dans un petit diſcours rappelle aux aſſiſtans qu'un jour on leur rendra le même devoir. Le plus proche parent du mort ne doit pas manquer d'aller prier ſur ſon tombeau, le troiſième, le ſeptième, le quarantième jour, & le jour anniverſaire de ſon trépas. Les femmes y viennent pouſſer d'étranges hurlemens tous les lundis & les mardis, & elles les couvrent de fleurs. Pendant le deuil on doit ſe revêtir des habits les plus foncés en couleur, qui ſont dans ſa garderobe : l'ajuſtement de tête eſt ordinairement de couleur de brique. Il n'eſt permis à une femme de reprendre ſes bijoux qu'après les douze mois expirés, & elle ne peut ſe marier, qu'après avoir paſſé quarante

jours dans son appartement, sans parler, & en poussant de lugubres cris, sur-tout lorsqu'il lui arrive compagnie. Le deuil des pères est de six mois.

JUIFS

Il y a beaucoup de Juifs établis dans la Syrie & sur-tout à Alep; comme dans tous les autres pays du monde, ils font le commerce & sont grands usuriers, & de même on peut les reconnaître à leur mal-propreté. Dans leurs mariages, ils suivent presqu'en tout les usages civils des Musulmans, à l'exception qu'une coutume aussi bisarre qu'extravagante les oblige de coller les paupières de la mariée avec une certaine gomme, & qu'il n'est permis qu'au marié de les décoller après un certain tems prescrit. Les Juifs de Syrie regardent comme très-méritoire un long jeûne. Il y en a qui tente de jeûner depuis le samedi après le coucher du soleil, jusqu'au vendredi suivant à la même heure. Peu y parviennent, & plusieurs, dit-on, ou sont forcés d'y renoncer, ou périssent dans le cours de cette tentative, beaucoup plus insensée que pieuse.



CHAPITRE IV.

Gouvernement de Syrie.

DEPUIS que la Syrie est sous la domination des Turcs, elle est gouvernée par deux bachas, dont l'un fait sa résidence à Damas, & l'autre demeure à Alep. Ils ont sous eux plusieurs officiers qui rendent la justice au peuple. Chaque quartier de Damas a son gouverneur, qui doit y maintenir la tranquillité, & prendre connaissance de tous les crimes qui s'y commettent : il en est de même pour Alep, où trois mille janissaires & une milice considérable servent de garde au bacha. Soit en tems de paix, soit pendant la guerre, ce bacha a une autorité presque souveraine dans le pays. Les Chrétiens d'Europe qui trafiquent à Alep, se retirent ordinairement dans les caravenserails. Chaque nation a son consul, qui arrange les différends qui surviennent entre les particuliers ; celui de Venise exerce ordinairement cette charge pendant trois années ; il a le droit de condamner à l'amende les sujets de sa République, & ceux de basse extraction qui se rendent coupables de quelque crime, sont remis entre les mains des janissaires qui sont de garde à son hôtel, pour être fouettés, ou punis d'autre sorte. Le consul Français est non seulement le protecteur

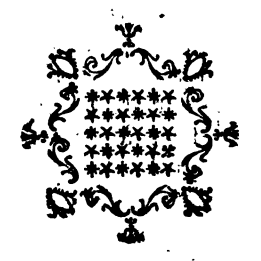
tecteur de ceux de sa nation, mais même des étrangers négocians, dont les princes n'entretiennent point de consuls en Syrie. Il y a aussi un consul Anglais.

Tous ces ministres sont fort estimés des Turcs : ils sont protecteurs nés des sujets de leurs princes, à qui ils rendent la justice ; & s'il s'élève quelque discussion entre un Européen & un Levantin, ils ont droit d'en prendre connaissance. Si quelqu'un appelle au cadi de la sentence du consul, ou s'il porte d'abord sa plainte à ce juge, le consul a le pouvoir de lui défendre toute négociation avec ceux de sa nation, & de le condamner à l'amende. Il y a des vices-consuls à Alexandrette, pour décider les cas qui peuvent arriver par rapport au chargement & au déchargement des vaisseaux.

Autrefois la nation des Maronites pouvait armer jusqu'à soixante mille hommes, mais à présent elle n'en mettrait pas le tiers sur pied : quoique tributaires des Turcs, les Maronites vivent avec liberté. Les Druses se sont fait des loix, par lesquelles ils se gouvernent, sans trop reconnaître la puissance ottomane, dont quelquefois tout le courroux tombe sur les émirs qui sont à leur tête. *Cotovic*, en parlant de la Syrie, dit que peut-être Dieu réserve cette nation & celle des Maronites pour rétablir un jour la religion chrétienne dans le Levant ; & en effet, si les divisions de l'Europe cessaient, & qu'ils vissent nos armées approcher de leurs demeures, ils ne

tarderaient pas à se déclarer en faveur des Chrétiens.

Les janissaires sont réellement les grands seigneurs de la Syrie : il n'y en a point qui ne se charge de l'éducation de douze ou quinze jeunes gens, qui n'attendent que des places vacantes pour entrer dans ce corps ; ensorte que, quoiqu'ils ne soient qu'environ quinze cents, ils pourraient aisément en peu de jours mettre quinze mille chevaux en campagne, d'autant mieux que tous ces élèves n'ont d'autre occupation que celle de monter à cheval & de se former à tous les exercices militaires. Leurs maîtres entretiennent beaucoup de chevaux, dont les harnois sont de la plus grande richesse ; ils ne reconnaissent pour juges que leurs officiers, & le bacha, ou n'a point d'inspection sur eux, ou ils la méprisent ; ce qui fait que souvent le crime reste impuni.



CHAPITRE V.

Mœurs anciennes & modernes des Syriens.

Les anciens Syriens avaient la réputation d'être fourbes & rusés : ils étaient avares & fort adonnés au commerce, ne négligeaient aucun moyen pour acquérir des richesses; ils aimaient le vin & la bonne chère, & passaient souvent les jours & les nuits à s'enivrer. Leur langue était mêlée de quantité de mots hébreux & chaldéens. Ils payaient par tête un tribut à leurs souverains : les hommes depuis quatorze ans, & les femmes depuis douze jusqu'à soixante-quinze ans, âge auquel on se trouvait franc de toute imposition. Les nobles se distinguaient du peuple par l'usage de porter des pendans d'oreilles, & ils perçaient le nez de leurs enfans, afin d'y passer des bagues d'or ou d'argent. Lucien rapporte que dans la ville sacrée que l'on appellait Hiérapolis, il y avait un fameux temple dédié à la déesse Junon, dans lequel les statues suaient & rendaient des oracles. Il parle de certaines grandes représentations du dieu Priape, sur lesquelles, deux fois chaque année, on faisait monter des personnes choisies, qui y demeuraient pendant sept jours, sous prétexte de s'entretenir avec les dieux, & de les engager à veiller au bonheur de la

Syrie ; parce que, disaient les Syriens, les dieux entendent plus facilement les prières de ceux qui s'approchent le plus près de leur trône. On croit que cette espèce de cérémonie s'observait en mémoire du déluge de Deucalion, pendant lequel les hommes s'étaient réfugiés sur les montagnes & sur les plus hauts arbres, pour n'être pas submergés. Lorsque ces avocats (on peut les nommer ainsi) étaient perchés sur ces statues immodestes, les dévots leur faisaient passer dans des paniers leurs présens d'or, d'argent ou d'airain, avec leur nom, afin qu'ils priassent les divinités de leur être favorable & d'exaucer leurs vœux.

Les prêtres qui desservaient ce temple étaient vêtus de blanc & portaient de hauts bonnets sur leur tête. Ils étaient consacrés non-seulement au service de Junon, mais aussi à celui de Jupiter, de Vénus céleste, & d'Apollon barbu, qui tous avaient leurs statues dans ce lieu sacré. On n'y voyait cependant que les trônes du soleil & de la lune, parce qu'il était inutile de représenter, disaient-ils, deux divinités qui se montraient tous les jours aux mortels. Le grand-prêtre du temple, qui ne conservait sa dignité que pendant une année, portait un habillement couleur de pourpre, & une tiare d'or sur la tête. Des eunuques, attachés au service des dieux, jouaient de la flûte dans les grandes cérémonies, & des femmes qui contrefaisaient les inspirées, servaient à l'autel

C'était dans le plus grand silence que l'on offrait des sacrifices à Jupiter. La principale de toutes les fêtes se célébrait au commencement du printems : alors on coupait de grands arbres dans la forêt prochaine, on les déposait dans le temple, & on y suspendait des chèvres, des brebis & d'autres animaux, des oiseaux, des vêtemens précieux, & des ouvrages d'or & d'argent. Après avoir porté en procession les idoles du temple autour de ces arbres, on y mettait le feu, que l'on entretenait jusqu'à ce que tout fût consumé. Cette fête était appellée la fête du bûcher ou du flambeau. On s'y rendait de tous les endroits de la Syrie, & chacun se faisait un devoir d'y apporter ses idoles.

Les habitans de Damas adoraient le dieu Remmon. On pleurait la mort d'Adonis sur le mont Liban. (Suidas) Les Syriens en général adoraient un poisson & une colombe, (Tibul. l. 1. él. 7.) & même le feu, (Plut.) le dieu Carmel (Tac. l. 20.) & la déesse Astarté. (Tert. Apol. c. 21.) On sacrifiait tous les ans une vierge à Minerve dans la ville de Laodicée. (Eusébe) Les peuples d'Antioche rendaient les honneurs divins à Triptolème ; ils révéraient le laurier en mémoire de Daphné, & prétendaient qu'Apollon venait souvent se baigner dans les fontaines de leur pays.

Les Syriens d'aujourd'hui portent la barbe longue & se font raser la tête, & la plûpart

des femmes ſe font au viſage des caractères bleus avec un fer chaud, ou ſe découpent légèrement les joues avec un couteau, parce qu'elles regardent les cicatrices qui y reſtent, comme une marque de beauté. Elles portent de larges pendans d'oreilles, & toutes les jeunes filles ont le nez percé pour y placer des bagues.

Les Syriens ſont inconſtans & légers, prompts à ſe mettre en colère, mais lâches & efféminés. Leur jalouſie ne connaît point de bornes. Les Chrétiens & les Juifs s'occupent du commerce, & s'appliquent à l'agriculture. Les Turcs font auſſi le commerce, mais en gros. Pluſieurs ſe font janiſſaires, pour jouir de la liberté que s'arroge ce corps, & ſe livrent à toute l'efferveſcence de leurs paſſions honteuſes & criminelles : d'autres étudient les loix pour devenir imans ou cadis. Les idolâtres exercent tous les arts méchaniques, nourriſſent des vers à ſoie, & font des étoffes de ſoie & de coton.

Preſque toutes les maiſons de la Syrie n'ont qu'un ſeul & unique étage; elles ſont bâties de pierre & couvertes en terraſſe de briques pilées & paîtries ſur des ſolives. Ces terraſſes ſont entourées de baluſtrades. Le devant de la maiſon qui regarde la rue n'a preſque jamais de fenêtres, afin d'ôter aux femmes tout moyen d'entretenir quelque commerce illicite avec les gens du dehors. Au rez-de-chauſſée, on trouve des ſalles aſſez agréables, pratiquées de façon qu'elles

ſont ombragées pendant l'été, & qu'elles reçoivent le ſoleil tant que dure l'hiver : c'eſt-là que les Syriens paſſent une partie des journées, qu'ils font leurs feſtins, jouent aux échecs, & s'entretiennent avec leurs amis. Les ſerrures & les clefs des portes ſont entièrement de bois.

On voit quelques peintures & beaucoup de dorures dans les appartemens, mais jamais de tapiſſeries ; ſeulement les planchers ſont couverts de riches tapis & d'oreillers, garnis d'étoffe, ſur leſquels on ſe repoſe : car peu de gens ont l'uſage des ſiéges, & il ſemble que cette commodité ſoit réſervée pour les bachas & autres perſonnes de diſtinction.

Les Syriens, au lieu de table, ſe ſervent d'un cuir rond, appellé *Sofra*, qu'ils placent à terre, pour tenir le pain & la viande. La compagnie s'aſſied indiſtinctement autour de ce cuir, & mange avidement & avec une mal-propreté des plus dégoûtantes tout ce qui ſe trouve ſur les plats. Ils font une prière avant que de prendre leur nourriture, rompent & ne coupent jamais leur pain, & prennent leur viande avec les cinq doigts, non avec deux, parce qu'ils ont la ſotte ſuperſtition de croire que c'eſt de cette dernière manière que le diable mange. Les gens opulens qui ont eu quelque fréquentation avec les Européens, ſe ſervent maintenant de tables d'un demi-pied de haut, mais ils n'ont point abandonné leur antique frugalité,

& leurs repas ſont encore fort modeſtes.

A Alep toute la vaiſſelle des riches eſt de cuivre étamé, celle des pauvres eſt de terre : ils en ont auſſi de verre, qui ſe fabrique dans le pays.

Quoique les Muſúlmans cultivent les vignes, comme ils ne peuvent boire du vin qu'en ſecret, ils ſe contentent de preſſer le raiſin, & d'en exprimer le jus, qu'ils font cuire juſqu'à une certaine conſiſtance, pour s'en ſervir avec la viande, à la place de moutarde. Il y en a qui boivent ce jus avec de l'eau ; d'autres font ſécher les raiſins & les vendent, & pluſieurs en compoſent une boiſſon aſſez agréable, en y mêlant du miel.

On ne peut rien de plus chétif que l'habillement des Idolâtres : celui des Chrétiens, quoique riche, n'eſt pas ſuperbe. Une robe de laine avec la manche qui deſcend juſqu'au genou, dont la doublure eſt blanche, & le dehors de différentes couleurs, le compoſe entièrement. Par deſſous ils portent une autre robe de lin, ou de toile de coton. Quelques-uns en ont de peau de mouton blanche & rouge.

Les Chrétiens du pays portent des turbans comme les Turcs, mais ils ſont de diverſes couleurs & différemment pliés. Les Arméniens ſont diſtingués par leur chapeau pointu, garni de fourrure, ou par un turban bleu. Les Chrétiens d'Europe ont le chapeau noir, & les Juifs un chapeau rouge fort

haut, qui finit en rond & n'a point de bords.

Les femmes Musulmannes, Chrétiennes & Juives sont toutes voilées, & portent toutes le même habillement, à l'exception que les Chrétiennes mettent une chemise de lin pardessus leur doliman, & qu'elles ne se donnent pas la peine de cacher leurs mains, lorsqu'elles vont par la ville. Les jeunes Juives ont sur la tête une sorte d'ornement d'argent ou d'airain doré qui laisse pendre leurs cheveux, enveloppés ordinairement dans du velours. Quelques Mahométanes se peignent le front, les paupières, les joues en bleu, & les ongles en rouge : elles aiment beaucoup les colliers, les bracelets & certains cercles qu'elles attachent à leurs jambes. Il y a peu de belles femmes en Syrie, & toutes passent leur vie assez désagréablement ; elles ne mangent que rarement avec les hommes : & aussi-tôt qu'un esclave est parvenu à l'âge de douze ans, il ne lui est plus permis d'entrer dans l'appartement des femmes. Les esclaves ne jouissent pas d'une plus grande liberté que leurs maîtresses : elles peuvent bien se marier avec d'autres esclaves, mais les enfans qui proviennent de ces alliances sont serfs comme leurs pères.

Lorsque deux Idolâtres se rencontrent, ils se saluent, l'un en disant : *Le jour vous soit heureux* ; & l'autre en répondant : *Et à vous, bonne santé.* Mais si un Chrétien vient les voir chez eux, comme il ne le croye

digne d'aucune félicité, au lieu de lui faire un pareil compliment, ils lui disent simplement : *Sois le bien venu.*

Un auteur (Moquet, l. 3.) remarque que lorsque les Juifs de Syrie vont pleurer sur les tombes de leurs parens, ils se servent d'un vase percé, & font par les trous couler les larmes qu'ils répandent sur la sépulture qu'ils ornent de fleurs.

CHAPITRE VI.

Productions, richesses & commerce de Syrie.

LA Syrie n'est pas également fertile dans toutes ses parties : celles qui s'approchent de la mer offent aux yeux d'agréables collines & d'un très-grand rapport, tandis que celles qui sont au levant ne présentent que de vastes campagnes stériles & désertes. Les environs de Damas produisent une grande quantité de froment, de vin, de fruits & de légumes ; on y nourrit beaucoup de bétail, mais sans doute que les pâturages ne sont pas bons, car il n'y devient jamais gras. Le pays d'Haman abonde en figues les meilleures de l'univers, en mûriers blancs, vignes, grains, coton, arbrisseaux de différentes sortes, & herbes médicinales. Du côté d'Alep la nature ne demande qu'à être cultivée, & l'Oronte fertilise tous les champs qui sont proches de la ville d'Antioche. Vers Palmyre

on ne trouve que des plaines sablonneuses.

La récolte des grains se fait ordinairement en Syrie à la fin du mois d'avril ou au commencement de celui de mai. On n'y bat point le bled, on le fait fouler par des bœufs & par des bufles. Les forêts sont remplies de cèdres, de sapins, de lauriers, de myrtes, de génevriers & de chênes : elles sont peuplées d'ânes sauvages, de sangliers, de chevreuils, de cerfs, de daims, de liévres, perdrix, cailles & tourterelles.

On nourrit dans le pays beaucoup de bufles, de bœufs, de chèvres, de brebis, & des moutons si grands & si gras, qu'il s'en trouve qui pèsent au-delà de deux cents livres, & dont la queue est du poids de douze livres. Il y a aussi beaucoup de chameaux, au-dessus de la taille ordinaire, fort laids, qui exhalent une odeur désagréable, ayant l'encolure déliée, longue & courbe, quatre longues dents pointues en haut, & la mâchoire inférieure entièrement garnie, une bosse sur le dos, une queue d'âne, les jambes longues, les jarrets souples, les pieds charnus & fendus, & la plante des pieds molle comme une éponge. Il y en a de velus & d'autres sans poil. Les premiers sont propres pour les pays froids, & l'on se sert des autres dans les pays chauds. Ceux de ces animaux qui ont fait le voyage de la Mecque, sont fort estimés, & portent une petite chaîne de fer à la jambe droite de devant.

Les dromadaires ſont aſſez ſemblables aux chameaux, mais ils ont deux boſſes ſur le dos. Ils peuvent faire cent milles d'Italie en une journée, & peut-être davantage, ſur-tout dans des pays ſecs.

Toutes les herbes potagères viennent admirablement en Syrie. Les lacs ſont couverts d'oiſeaux qui reſſemblent à des cygnes & d'une quantité prodigieuſe de cigognes. On y pêche d'excellent poiſſon, & ſur-tout des anguilles d'une groſſeur étonnante.

On croit que le Turc tire chaque année plus de ſept cents mille ducats des provinces de la Syrie : ce qu'il y a de certain, c'eſt que la ſeule douane d'Alep a ſouvent été affermée à des Juifs plus de deux cents cinquante mille ſequins, & qu'ils payaient auſſi une ſomme très-conſidérable pour la ferme de la monnoye qu'ils tenaient en même-tems. Outre cela, les Chrétiens payent par tête un tribut, & ceux qui nourriſſent des beſtiaux en donnent la dixme.

Le plus grand commerce de la Syrie ſe fait par Alep, où les marchandiſes les plus précieuſes viennent par terre & par mer. C'eſt dans cette ville qu'on vient dépoſer les pierreries, les épiceries & les ſoies, qui delà ſe répandent dans toutes les parties du monde; car dans Alep, on voit toute l'année des négocians de toutes les nations. Du Levant on y porte du poivre long de Syrie, du poivre des Indes, du gingembre, des noix muſcades, du girofle, de la canelle, de la

myrrhe, de la ſquine de la Chine, du gaïac, du bois d'aloës, de la rhubarbe, de la caſſe, du turbith, de la ſcammonée, du benjoin, de l'aloës hépatique, du muſc, de l'ambre gris, de la tutie, du ſel ammoniac, de la manne du Liban, de l'indigo, de l'opium, des noix de gale, des tamarins, du camphre, des étoffes de ſoie de toutes façons, des drogues, des porcelaines, des perles, diamans, rubis, émeraudes, ſaphirs, turquoiſes, & autres pierres précieuſes & du bézoard.

De Damas, on y porte des cuirs de Caramanie de diverſes couleurs, du fil, des étoffes de ſoie & de coton, des draps de ſoie & d'or & des tapis de Perſe; du Caire, des camelots & des cendres pour faire le ſavon; ces cendres ſe font avec une herbe appellée *ſchine*, qui croît dans les montagnes de Syrie. Quelquefois on en charge des navires entiers.

De l'Europe, on y porte des ſatins, velours, écarlate, draps de laine, du plomb, du fer, de l'étain, des minéraux, du corail, des peaux des martres zibelines & d'hermine, des ducats d'or, des pièces d'argent, & quantité d'autres ſortes de marchandiſes.

On peut tirer de la Syrie des ſabres d'une trempe parfaite, beaucoup d'ouvrages admirablement damaſquinés, des étoffes, de la cire, de la ſoie, du miel, des tapiſſeries, des dattes, des camelots, du poiſſon ſalé & de la cendre pour le ſavon.

Fin de la deſcription de la Syrie.

LA PALESTINE.

CHAPITRE PREMIER.

Description géographique de la Palestine.

LA Palestine a pour bornes au nord la Phénicie & le mont Liban qui la sépare de la Syrie ; à l'orient, les monts Hermon, Sanir & Galaad & l'Arabie ; au midi, le mont Séir & l'Idumée ou l'Arabie pétrée ; & à l'occident, la mer Méditerranée, ou mer Occidentale. Suivant les géographes les plus renommés, elle s'étend depuis le trente-unième degré de latitude septentrionale, jusqu'au trente-troisième trente minutes, & depuis le cinquante-unième quarante minutes, jusqu'au cinquante-cinquième de longitude.

Cette fameuse contrée, suivant les diverses révolutions qu'elle a éprouvées, a reçu différens noms. On l'a nommée terre de Chanaan, parce qu'elle fut d'abord habitée par les Chananéens ; & lorsque Josué y conduisit les Israélites, on y comptait sept peuples divisés en plusieurs royaumes. Elle fut appellée terre promise, parce que Dieu en avait assuré la possession à la postérité des

patriarches Abraham, Isaac & Jacob, qui y vécurent comme des étrangers. Lorsque Josué la divisa en douze tribus, elle reçut le nom de terre des Hébreux ou Israélites, & celui de royaume de Juda & royaume d'Israël, depuis Roboam, fils de Salomon. Au retour de la captivité, la plus grande partie de ceux qui revinrent étant de la tribu de Juda, ils appellèrent leur pays Judée : les Grecs & les Romains le nommèrent Palestine, attendu que les Palestins ou Philistins furent les premiers avec qui ils firent le commerce sur ces côtes : & les Chrétiens lui ont donné le nom de Terre sainte, parce que le Sauveur du monde y a accompli toutes les prophéties & opéré le mystère de notre rédemption.

Dans toute l'étendue de la Palestine, on ne connaît de rivière, proprement dite, que le Jourdain, qui tire sa source d'une fontaine nommée Phiala, ou, selon Pline, (L. v. ch. 15.) Paneas, & de la caverne de Panion, coule du nord au sud, en formant mille détours, traverse le lac Génézaret, ou de Galilée, & se jette dans le lac Asphaltique, ou mer Morte. Depuis sa source jusqu'à son embouchure, le Jourdain ne parcourt guères qu'environ cinquante lieues de pays, & n'a jamais plus de cent pieds de largeur dans le fort de son cours : ses bords sont agréables ; quelques-uns font dériver son nom de *Jor-Eden*, qui, en hébreu, signifie fleuve de délices ; &, d'après

cette étymologie, sans doute forcée ; ils se sont cru permis de placer à sa source le paradis terrestre, contre le témoignage de l'historien Josephe, qui dit positivement que le Jourdain coule dans une plaine déserte & aride pendant les chaleurs de l'été, qui rendent l'air dans ce tems tout-à-fait mal-sain. Quoi qu'il en soit, ce fleuve sera à jamais mémorable par les miracles qui se sont opérés sur ses bords. On n'oubliera pas qu'il s'ouvrit pour laisser un libre passage aux Hébreux sous la conduite de Josué, qu'Elie & Elisée le traversèrent en marchant sur les eaux ; & que lorsque Jésus-Christ y fut baptisé, une lumière céleste éclaira le ciel, & que le Saint-Esprit, en forme de colombe, descendit sur ce divin rédempteur.

La Palestine est arrosée par plusieurs autres rivières ou torrens, qui ne coulent que dans certains tems. Le premier est le torrent de Jaboc, qui se jette dans le lac de Génézaret; le second, celui d'Arnon qui va se perdre dans la mer Morte ; le troisième, celui d'Egypte ou de Besor, qui a son embouchure dans la Méditerranée ; ainsi que le quatrième, qui est celui de Sorec, & le cinquième, qui porte le nom de Zabulon : enfin, le sixième est le torrent de Cédron, qui prend sa source près de Jérusalem & va se perdre dans la mer Morte.

Outre ces monts Hermon, Sanir, Galaad & Séir, qui forment une partie des bornes de

de la Palestine, il s'en trouve encore quelques autres dans l'intérieur du pays, tel que celui d'Hébron, du Calvaire, des Oliviers, d'Ephraïm, de Sichem, d'Hébal & de Garizim, tous renommés dans l'histoire sainte.

Lorsque Josué eut mis le peuple de Dieu en possession de la terre promise, les villes qui s'y trouvèrent & celles que les Hébreux bâtirent furent partagées en trois classes : les villes autrefois royales, au nombre de trente-six, les villes lévitiques à celui de quarante-huit, & six villes de réfuges. On appellait les villes royales, celles qui avaient été possédées par les rois Chananéens, avant que les Israélites s'en fussent emparées. Les villes lévitiques étaient celles marquées par Josué, suivant l'ordre qu'il en avait reçu de Dieu, pour servir à l'entretien de la tribu de Lévi, qui, destinée au service du tabernacle & ensuite du temple, n'avait eu aucune part dans la distribution qui avait été faite des terres du pays de Chanaan. Outre les dixmes imposées sur ces villes pour la subsistance des lévites, ils jouissaient de certains pâturages, qui se trouvaient aux environs, & dans lesquels ils faisaient paître leurs troupeaux. Les villes de réfuges étaient celles que le législateur avait destinées pour servir de retraite aux meurtriers involontaires, qui devaient y rester jusqu'à la mort du souverain pontife. Nous allons donner une idée de quelques-unes des plus considérables de ces villes.

JÉRUSALEM.

Cette ancienne & malheureuse capitale du petit royaume d'Israël, depuis que David l'eut conquis sur les Jébuséens, est située à quarante-cinq lieues de Damas, à dix-huit de la Méditerranée, & à cent lieues du grand Caire. Il n'y a point de ville au monde qui ait éprouvé autant de révolutions. David & Salomon firent les plus grands efforts pour l'embellir : Séjac, roi d'Egypte, Hazaël, roi de Syrie, Amasias, roi d'Israël, & Nabuchodonosor la pillèrent successivement, & ce dernier, après l'avoir réduite en cendres, emmena tous les Juifs captifs à Babylone. Rétablie & embellie du tems de Cyrus, Antiochus le grand la détruisit de nouveau. Sous les Macchabées elle retrouva sa première splendeur, le culte du vrai Dieu y reprit sa forme auguste, & elle jouit de la paix jusqu'aux démêlés qui s'élevèrent entre Hyrcan & Aristobule. Alors Pompée, qui favorisait Hyrcan, vint mettre le siége devant Jérusalem, la prit, & démolit ses murailles, dont cependant vingt ans après, Jules-César permit le rétablissement; mais les Juifs s'étant révoltés, elle éprouva le dernier désastre de la part de l'empereur Titus, qui, après un siége, où périt la plus grande partie des habitans, l'emporta d'assaut & en fit une affreuse solitude. Adrien bâtit une nouvelle Jéru-

salem, assez proche des ruines de l'ancienne, & il lui donna le nom d'*Œlia Capitolina*, mais elle reprit son premier nom sous Constantin le grand.

Lorsque les Arabes se rendirent maîtres de l'Asie mineure, de la Perse, de la Palestine, ils s'emparèrent par conséquent de Jérusalem, dans laquelle Omar, successeur du faux prophète Mahomet, entra triomphant, l'année 638 de Jésus-Christ, & la seizième de l'hégire. Comme cette ville est sacrée aussi bien pour les Musulmans, que pour les Juifs & les Chrétiens, Omar accorda aux habitans une honorable capitulation, & demanda au souverain Pontife, avec beaucoup de modestie, une place où il pût faire bâtir une mosquée, ne voulant pas permettre aux siens de se saisir d'aucune église chrétienne. Le pontife lui montra la pierre de Jacob & la place où le temple de Salomon avait été élevé, sur laquelle les Chrétiens, en haine des Juifs, avaient jetté beaucoup d'ordures : le successeur du prophète commença lui-même à la nettoyer, & fut suivi, dans cet acte de piété, par les principaux de son armée, & ce fut en ce lieu que fut élevée la première mosquée de Jérusalem. Elle était entièrement bâtie de marbre, couverte de plomb & ornée dans l'intérieur d'un grand nombre de lampes d'or & d'argent. Depuis ce tems jusqu'aux croisades, Jérusalem peuplée de près de huit à dix mille ames, vit

avec tranquillité les pélerins Chrétiens visiter le saint sépulchre, & les pélerins Musulmans aller faire leurs prières à la nouvelle mosquée. Tous payaient un léger tribut à l'émir qui commandait dans la ville.

L'an 492 de l'hégire & de Jésus-Christ 1098, les Egyptiens s'emparèrent de Jérusalem, mais la même année ils en furent chassés par les Chrétiens, après trente-cinq jours de siége : les vainqueurs la possédèrent quatre-vingt-onze ans. Godefroi de Bouillon fut élu duc de Jérusalem : d'autres seigneurs d'entre les croisés se firent comtes de Joppé, marquis de Galilée, de Sidon, d'Acre & de Césarée. Guy de Lusignan, devenu roi par la mort de Baudouin son frere, fit de vains efforts pour s'opposer aux exploits de Saladin, sultan d'Egypte, qui le fit prisonnier & se rendit maître de la ville sainte. Ce conquérant n'abusa pas de sa victoire, il traita son captif avec une humanité qu'on n'aurait pas dû attendre d'un monarque, qui semblait ne combattre que pour sa religion. Son premier soin, après la reddition de Jérusalem, fut de faire laver avec de l'eau-rose la mosquée que les Chrétiens avaient convertie en église, & de faire graver sur la porte : « Le roi Saladin, serviteur de » Dieu, mit cette inscription, après que le » Tout-Puissant eut pris Jérusalem par ses » mains. »

Tant de ſang inutilement répandu pour enlever la terre ſainte aux Muſulmans, loin de refroidir l'ardeur des Européens, ne fit qu'accélérer les préparatifs que l'on faiſait pour réſiſter à ce puiſſant ennemi ; mais lorſqu'on arriva en Aſie, il n'était plus, & Saphadin ſon frere, en 1218, démolit ce qui reſtait des murailles de Jéruſalem. En 1244 la terre ſainte n'avait déjà plus de maître ; les Koraſmiens, tous idolâtres, exterminèrent la plus grande partie des Chrétiens, des Juifs & des Mahométans qui s'y trouvaient encore : de nouveaux Turcs achevèrent de la dévaſter, & eux-mêmes furent maſſacrés par les Tartares ; enfin Selim, empereur des Turcs, après avoir vaincu le ſultan d'Egypte, réunit l'Egypte, la Syrie & Jéruſalem à ſes vaſtes états. Les Turcs ſont depuis ce tems les maîtres de la Paleſtine, & ſans doute qu'ils en feront encore bien des années les tranquilles poſſeſſeurs.

Parcourons maintenant, autant qu'il nous ſera poſſible, les endroits de Jéruſalem, qui rappellent aux dévots pélerins les principaux myſtères de notre ſainte religion.

Il ne reſte plus rien du temple bâti par Salomon ſur la petite montagne Moriah, & conſacré au Dieu d'Iſraël, avec les plus grandes ſolemnités. Ce temple, qui renfermait d'immenſes richeſſes, après avoir ſubſiſté quatre cent vingt-quatre ans, fut ravagé & détruit par Nabuchodonoſor ; rétabli par

les soins de Zerobabel, au retour de la captivité, il fut de nouveau pillé & souillé par Antiochus le grand. Judas Macchabée le purifia cent soixante-cinq ans avant Jésus-Christ, & le Romain Crassus en tira un siècle après, plus de quarante-deux millions de notre monnoye; enfin Hérode le rebâtit avec la plus grande magnificence; & l'empereur Titus l'abandonna aux flammes qui ravagèrent Jérusalem, lorsqu'il se rendit maître de cette ville. Les Turcs ont construit une mosquée sur le terrain qu'occupait ce temple, dont on ne voit plus que la principale porte, qui était nommée la porte d'or, & répondait à la grande cour du temple, longue de deux cents soixante pas, & large de cent cinquante. C'est dans cette mosquée qu'est déposée la pierre sur laquelle on dit que Jacob reposait sa tête, lorsqu'il vit en songe l'échelle qui atteignait le ciel, à l'aide de laquelle les anges montaient & redescendaient sans cesse.

C'est dans l'église sainte du sépulcre, que sont rassemblés divers sanctuaires, qui tous rappellent quelques circonstances de la mort & de la résurrection de Jésus-Christ. Quoiqu'elle ne soit pas grande, elle renferme les lieux où le Sauveur du monde fut insulté par les soldats, dépouillé de ses habits, retenu en prison, attaché à la colonne, élevé à la croix, embaumé & déposé dans le sépulcre. &c.

Les bâtimens les plus remarquables de la ville, sont le palais d'Hérode, celui de

Pilate, l'hôpital & la maison du mauvais riche. On montre dans la cour du saint sépulcre une chapelle bâtie sur le lieu même, disent les Orientaux, où Abraham, par ordre de Dieu, conduisit son fils pour le sacrifier. Un peu plus loin est un autel de pierre, sur lequel ils assurent que le grand-prêtre Melchisédec offrait son sacrifice, & à côté un olivier, dans les branches duquel se trouva arrêté le bélier qu'Abraham immola au lieu d'Isaac. L'arc de l'*ecce homo* du prétoire de Pilate est une espèce de chambre, longue de douze pieds & large de six. C'était de cet endroit que les officiers des Romains haranguaient le peuple. Enfin, on ne peut marcher dans cette ville sainte & actuellement dévastée, sans rencontrer quelques traces douloureuses & consolantes du grand sacrifice de notre rédemption.

On y montre l'endroit où Jésus-Christ succomba sous le poids de la croix, celui où était la chambre de la flagellation, & celle où il fut indignement jugé: la maison de sainte Anne, la piscine probatique, où s'opéra la guérison du paralytique: la maison du pontife Anne, celle des trois Maries, auprès de laquelle on vous fait remarquer un olivier à sept tiges, encore verd: celle de Caïphe, où saint Pierre renia le Seigneur: un reste de la colonne sur laquelle le coq chanta: les sépulcres de David & de Salomon; & enfin le lieu où Jésus-Christ fit la cène avec ses apôtres.

Si l'on parcourt les environs de cette ville ſainte, on vous fait remarquer la montagne, où Salomon, pour plaire à ſes femmes, dreſſa des autels aux dieux étrangers ; on la nomme le mont de l'offenſe : aſſez proche delà le champ du potier, appellé le champ du ſang ; (Acheldema) la vallée des enfans d'Ennon, vulgairement Tophet ; & le torrent de Cédron, où les Juifs ſacrifiaient leurs enfans à l'idole Moloch : la fontaine de Siloé, où s'opéra le miracle de l'aveugle-né : la fontaine où la ſainte Vierge allait puiſer de l'eau, & dans laquelle les Muſulmans ont la dévotion de ſe baigner : le lieu où ſaint Etienne fut lapidé, converti en égliſe, & où ſont placés les ſépulcres de la Vierge & de ſaint Joſeph ; on trouva le premier vuide & exhalant une odeur agréable, trois jours après y avoir dépoſé le corps. La montagne des olives eſt remplie des traces des pieds du Sauveur ; & de quelque côté de la campagne que l'on tourne ſes pas, une bible à la main, il n'eſt pas poſſible de réſiſter à l'impreſſion d'une ſainte douleur.

BETHLÉEM.

Cette ville, fameuſe par la naiſſance de Jéſus-Chriſt, n'eſt plus aujourd'hui qu'un miſérable village, bâti ſur une montagne, à deux lieues de Jéruſalem, & habité par quelques pauvres Chrétiens. Pour viſiter le lieu où naquit le Sauveur, il faut deſcendre vingt-

deux degrés, traverser la grotte, où ont été enterrées sainte Paule & Eustochium sa fille; celle qui a servi de sépulcre à saint Jérôme, dont le corps a été transporté à Rome, celle où il a traduit la bible, celle des innocens; le lieu où saint Joseph se retira, pendant que Marie accouchait: & passant par un chemain taillé dans le roc, large seulement d'un pas & long de neuf, on parvient à la grotte, où naquit notre Seigneur; elle a quinze pas de long, quatre de large & douze en hauteur jusqu'à la voûte. Assez près de Bethléem, on vous fait remarquer le champ appellé Damascène, où, dit-on, Adam notre premier père fut créé, & d'où il fut transporté dans le paradis terrestre, & puis ramené au même lieu après sa faute.

SAMARIE.

Cette ville, jadis capitale d'un royaume du même nom, qui comprenait les dix tribus, fut bâtie par Amri, roi d'Israël, qui acheta deux talens d'argent d'un nommé Somer, la montagne où elle était située; Achab y éleva un superbe palais, dont les ornemens étaient d'ivoire. Elle fut entièrement ruinée par Salmanazar, roi d'Assyrie, sept cents vingt ans avant la venue de Jésus-Christ. Elle se rétablit sans doute & fut de nouveau ravagée par Alexandre le grand, qui la peupla de Macédoniens, & permit aux Juifs d'en cultiver les environs, en leur accordant l'exemption

de tout tribut. Jean Hircan ruina encore Samarie, & Gabinius voulut la relever; mais elle ne dut qu'à Hérode son entier rétablissement. Ce roi lui donna le nom de Sébaste, qui revient à *Augusta*, ville auguste, par reconnaissance pour Auguste, qui lui avait accordé cette place en toute propriété. On y voit encore les tombeaux de saint Jean-Baptiste & d'Hélisée.

SICHEM.

On la nomme aujourd'hui Naplouse; elle est située à environ quarante milles de Jérusalem, & devint la capitale du royaume d'Israël, lorsque Salmanazar eut ruiné Samarie. Les Juifs l'appellaient par dérision *Sichar*, ce qui signifiait la ville des yvrognes. Ce fut dans les environs de Sichem, que furent enterrés les os de Joseph, que les Israélites rapportèrent d'Egypte, & assez proche était le puits de Jacob, auprès duquel notre Seigneur eut, avec la Samaritaine, la conversation rapportée dans l'écriture. La vallée de Sichem est extraordinairement fertile, en comparaison des autres pays de la Palestine: elle est arrosée par beaucoup de sources, & produit quantité d'oliviers, de vignes, de meuriers blancs, de fruits & d'excellentes légumes; les prairies sont tapissées de fleurs, & le bétail qui y paît, devient en peu de jours extrêmement gras.

PTOLEMAIDE.

L'écriture sainte (Juges, ch. I. v. 31.) la

nomme *Acco*, & les Français l'appellent saint Jean d'Acre: on la trouve dans les auteurs Romains sous le nom de Ptolémaïs; & comme elle avait été réparée par l'empereur, elle eut le surnom de *Cæsarea*. Les Sarrasins furent maîtres de cette ville jusqu'en l'année 1104: en 1190, les croisés la reprirent sur Saladin. Après un siècle de possession, ces fameux conquérans, qui ne pouvaient s'accorder entr'eux, & qui se firent toujours plus de mal, que leurs ennemis étaient en état de leur en causer, se virent obligés d'abandonner cette ville leur conquête, qui devint bien-tôt un repaire de brigands, plus fameux par leurs crimes, que par leur courage. Cependant, malgré tous les efforts qu'ils opposèrent en 1291 à l'active valeur du Soudan d'Egypte Mélaseraph, il ne leur fut pas possible d'empêcher Acco d'être prise d'assaut. Ses défenseurs furent passés au fil de l'épée ou conduits en esclavage.

Les ruines de cette ville attestent encore son antique splendeur. On y voit les débris d'une tour, appellée la Tour des mouches, parce que, jadis, dit-on, Béelzébut, dieu des mouches, y avait un fameux temple.

SIDON.

Elle est située dans la Phénicie, à quatre-vingt milles de Sour, (autrefois Tyr) & à cinquante de Damas. Son commerce était jadis très-considérable: on la nomme main-

tenant Zaïde ou Seïde. Les anciens Sidoniens adoraient Baal & Aſtarté, ou le ſoleil & la lune, & ils communiquèrent leur idolatrie aux lâches Hébreux. Alexandre prit Sidon, & établit ſur le trône le jardinier Abdolomine, qui était du ſang royal des princes de ce pays. Les Sidoniens excellaient dans les arts méchaniques. Le philoſophe Zénon était de cette ville, qui a encore un beau port, mais très-peu fréquenté.

TYR.

Les critiques prétendent qu'il y a eu deux villes de ce nom, bâties à trente ſtades l'une de l'autre. Ils diſent que c'était dans la première que ſe trouvait ce fameux temple d'Hercule, dont les prêtres de Tyr faiſaient ſi étrangement remonter l'antiquité, & que ce fut dans ce temple que les Tyriens répondirent à Alexandre qu'il pouvait venir ſacrifier, lorſqu'il leur fit dire qu'il ſouhaitait ſe rendre dans leur ville pour offrir des ſacrifices à Hercule. L'autre Tyr était dans une iſle, qui n'était ſéparée de la terre ferme que par un bras de mer, fort étroit, & auquel Pline (L. V. c. XIX.) ne donne qu'environ ſept cents pas de diſtance. Alexandre combla entièrement ce bras pour prendre la ville. Tyr eſt maintenant appellée Sour.

C'eſt aux Tyriens qu'on attribue l'invention du commerce & de la navigation. Ils

furent les premiers navigateurs, établirent des colonies dans tous les pays qui sont proches de la mer, passèrent les colonnes d'Hercule, & firent des établissemens sur les côtes de l'océan. Ils vendaient à tous les peuples les étoffes teintes en pourpre & en écarlate, dont ils avaient le secret. Leurs richesses étaient immenses, & leur frugalité, leur industrie, & les fatigues auxquelles ils s'exposaient avec joie, servaient chaque jour à les augmenter.

Tyr essuya beaucoup de révolutions : humiliée sous Salmanasar, presque détruite par Nabuchodonosor, elle fut rétablie sous Cyrus, & devint opulente & fameuse sous les rois de Perse; elle essuya tous les malheurs qui suivent les armes d'un conquérant, lorsqu'elle osa arrêter Alexandre au milieu de ses rapides succès. Après avoir été gouvernée par les rois de Syrie, successeurs de ce prince, elle tomba dans les fers des Romains, qui favorisèrent son commerce. Soumise dans la suite aux Sarrazins, puis aux princes Chrétiens, elle éprouva une étrange alternative de biens & de maux ; & maintenant ses palais abbattus, ses pyramides renversées, ses colomnes de jaspe & de porphyre rompues, ses remparts applanis, laissent à peine soupçonner qu'elle fut jadis une des plus superbes villes de l'Asie. Le port de Tyr est bon, mais exposé à plusieurs vents dangereux.

HÉBRON.

Hébron, ou autrement Cariatk-Arbé, était en méme-tems ville royale, de réfuge & lévitique. Elle était située sur une montagne, à vingt-deux milles de Jérusalem vers le midi; David y établit le siége de son royaume, après la mort de Saül. Près de cette ville est la double caverne où furent enterrés Sara & Abraham, Isaac & Rébecca, Jacob & Lia : elle est fort révérée par les Juifs, les Mahométans & les Chrétiens, qui y viennent fréquemment en pélerinage.





CHAPITRE II.

Précis de l'Histoire des Hébreux.

AVANT l'établissement des rois, les Hébreux furent gouvernés par des juges, depuis Moïse inclusivement jusqu'à Saül exclusivement. Ce fut Moïse qui les tira de l'Egypte l'an du monde 2454; (suivant d'Avity, hist. du monde, t. 1. p. 168.) & après les avoir conduits à la vue de la terre promise, il mourut âgé de cent vingt ans.

Josué son successeur, traversa le Jourdain avec les Israélites, & entra dans le pays de

Chanaan. A l'approche du peuple de Dieu les murs de Jéricho furent miraculeusement renversées. Dans une bataille, cet ami du Très-haut l'invoqua, & obtint que le soleil s'arrêterait pour donner le tems à son armée d'achever la défaite des ennemis. Après la victoire il partagea la terre promise aux douze tribus qui composaient la nation. Les terres cependant furent séparées en treize portions, parce qu'il en fut accordé deux à la tribu de Manassé, une en de-çà, l'autre en de-là du Jourdain. Les trois tribus au-delà du Jourdain étaient Ruben, Gad & la demi-tribu de Manassé : celles en-deçà du fleuve étaient Juda, Benjamin, Ephraïm ; l'autre demi-tribu de Manassé, Isachar, Zabulon, Nephtali & Siméon, Dan & Aser, qui se trouvaient à l'extrémité septentrionale de la Judée, vers la Méditerranée. La tribu de Lévi ne fut point comprise dans ce partage : attachée au service du tabernacle & ensuite à celui du temple, Josué, par ordre de Dieu, la dispersa par toutes les tribus, fixa les dixmes qu'on devait lui payer pour fournir à sa subsistance & marqua les villes qui lui serviraient d'habitation, & qui par cette raison reçurent le nom de villes lévitiques ; on en comptoit quarante. Josué, après ce partage, mourut l'an du monde 2511, âgé de cent dix ans, ayant gouverné les Israélites à-peu-près pendant dix-huit.

Le peuple ne donna point de successeur à Josué : il remit toute l'autorité entre les mains

mains des anciens, & ceux-ci la conservèrent pendant dix-sept ans. Après leur mort, les Israélites étant tombés dans l'idolatrie, Dieu permit qu'ils devinssent esclaves du roi de Mésopotamie, & ce ne fut qu'après huit années qu'Othoniel, de la tribu de Juda, les tira de la servitude : il fut leur troisième chef & leur premier juge. Il mourut l'an du monde 2552, & son administration dura environ quinze années.

Eglon, roi des Moabites, suscité par Dieu pour punir les Israélites, qui retombaient sans cesse dans l'idolatrie, devint leur tyran & leur maître pendant dix-huit ans ; mais Elie, de la tribu de Benjamin, rompit leurs fers. Ce second juge mourut l'an du monde 2632, après avoir occupé cette place éminente pendant soixante-deux ans.

Ce peuple inconstant reprit bientôt le culte des faux dieux, & Dieu excita le roi des Chananéens à envoyer contre lui son général Sizara, qui le subjugua & le réduisit en esclavage : il dura vingt ans, & les Israélites ayant reconnu leur crime, l'Eternel leur envoya la prophéteſſe Débora, de la tribu d'Issachar, qui ordonna de sa part à Barak, de la tribu de Nephtali, de les remettre en liberté. Barak poursuit les ennemis, il les atteint, il remporte sur eux une victoire complette, Sizara est tué par Jahel, & les Juifs jouissent de la paix, pendant les vingt années qu'ils sont gouvernés par Débora. Elle meurt l'an du monde 2672.

A peine cette ſage conductrice, que l'eſprit de Dieu animait, eut-elle fermé les yeux, que le peuple ingrat, dont elle avait briſé les fers, retourna à ſa première idolâtrie, & auſſi-tôt il fut attaqué par les Madianites, dont il reſta l'eſclave pendant ſept ans : mais Gédeon, avec ſeulement trois cents Iſraélites, attaqua les Madianites, effrayés par le ſon des trompettes & par l'éclat de certains vaſes de terre, qui, étant briſés, laiſſaient appercevoir une lumière éclatante qui y était renfermée, s'entretuèrent eux-mêmes ; de ſorte qu'on prétend qu'il en reſta ſur la place cent trente-cinq mille. Gédeon mourut l'an du monde 2712 ; il eſt auſſi nommé dans l'écriture Jérobaal, fils de Joas.

Abimelec, fils de Gédeon & d'une concubine de Sichem, ſuccéde à ſon père, après avoir fait mourir ſoixante-huit de ſes frères ; mais il eſt tué en 2715, la troiſième année de ſa tyrannie.

Thola, de la tribu d'Iſſachar, fils de Phua, fut vingt-trois ans juge d'Iſraël, & mourut l'an du monde 2738 : Jaïr, qui fut appellé après lui à cette charge, gouverna le peuple pendant vingt-deux ans, & mourut en 2760 ; il avait trente fils, qui tous étaient chefs de cités conſidérables dans le pays de Galaad. Après ſa mort les Iſraélites rendirent les honneurs divins à Baal & aux autres faux dieux de Syrie, de Sidon, de Moab, d'Ammon & des Philiſtins. Ces

deux derniers peuples passèrent souvent le Jourdain, & ravagèrent dix-huit années de suite le pays de Chanaan; mais les Juifs, accablés par tant de malheurs, reconnurent leur crime, s'humilièrent devant le Seigneur, qui daigna encore leur pardonner, & sous la conduite de Jephté ils défirent les Ammonites. Ce fut ce juge qui sacrifia sa fille à Dieu, pour remplir le vœu qu'il avait fait de lui offrir en holocauste le premier objet qui s'offrirait à lui à son retour, s'il obtenait la victoire. Il régna six ans & mourut en 2766.

Abesan, de la tribu de Juda, succéda à Jephté, & conserva l'administration pendant sept années; il eut le bonheur de voir ses trente filles & ses trente fils tous mariés, & ayant tous des enfans. Sa mort arrivée en 2772, laissa la dignité de juge à Elon, de la tribu de Zabulon, qui n'en fut revêtu que dix ans. Son successeur Abdon la garda huit ans, & mourut en 2791.

Samson, de la tribu de Dam, gouverna le peuple d'Israël pendant vingt ans. Voué au Seigneur dès sa tendre jeunesse, il portait une longue chevelure, dans laquelle résidait la force extraordinaire dont il était doué. On sçait avec quel courage il combattit & mit à mort un lion qui voulait le dévorer, comment il fit mordre la poussière à mille Philistins, comment, surpris par ses lâches ennemis, & jetté dans un noir cachot, il recouvra sa liberté. On n'ignore

pas qu'ayant imprudemment confié à Dalila, qu'il aimait, que le principe de sa force étonnante résidait dans ses cheveux, cette femme voluptueuse révéla ce secret aux Philistins, qui l'engagèrent à les lui couper, & que dans cet état ils le saisirent, l'aveuglèrent, & l'attachèrent fortement entre deux colonnes dans le temple de leur dieu Dagon. Ce fut-là que, touché du repentir de Samson, Dieu lui rendit miraculeusement la force; & qu'ébranlant les colonnes qui soutenaient cet édifice profane, cet Israélite s'ensevelit sous ses ruines, & avec lui plus de trois mille Philistins. Cet événement arriva en 2810.

A Samson succéda Héli, qui fut en même-tems juge & grand-prêtre, & qui gouverna pendant quarante ans le peuple d'Israël: sous son administration, les Philistins ne cessèrent de porter le fer & la flamme dans le pays des Hébreux. Dieu, alors irrité contre son peuple chéri, permit que dans une bataille l'arche d'alliance fût prise par ces cruels ennemis. Cette arche était un coffre, dans lequel étaient renfermés les deux tables de pierre, sur lesquelles étaient gravés les dix commandemens de la loi donnée à Moïse sur le mont Sinaï, ainsi que l'avait ordonné Dieu lui-même. Elle était en singulière vénération parmi les Hébreux, qui l'avaient placée dans la partie la plus sainte du tabernacle. On la portait dans les expéditions militaires comme un gage sen-

ſible de la protection divine. Ayant été priſe par les Philiſtins, entre les mains deſquels elle demeura vingt ans, ſelon quelques auteurs, & quarante, ſelon d'autres, ces profanateurs s'apperçurent qu'elle attirait ſur eux tous les fléaux, qui précédemment avaient accablé les Iſraélites, & pour s'en délivrer, ils leur reſtituèrent cette arche ſainte, que ce peuple toujours coupable, toujours repentant & toujours pardonné, dépoſa à Cariathiarim dans la maiſon d'un lévite nommé Abinadab, chez lequel elle demeura encore vingt ans. David fit tranſporter l'arche avec beaucoup de ſolemnité à Jéruſalem, & la plaça ſous un tabernacle qu'il avait fait conſtruire, & enfin Salomon la fit mettre dans le temple. On croit qu'outre les tables de la loi, l'arche renfermait une urne pleine de la manne qu'avaient mangé les Iſraélites dans le déſert, & la verge ou baguette d'Aaron qui avait fleuri. (Hébr. IX. verſ. 4) L'arche avait cinq palmes de longueur, trois de largeur & autant de hauteur. Le bois de l'un & l'autre côté était revêtu de lames d'or, avec des cloux dorés qui les attachaient. Deux gros anneaux d'or traverſaient le bois, & on y paſſait des bâtons, lorſque les lévites devaient la tranſporter d'un lieu dans un autre. Sur la couverture, qui s'appellait *Propitiatoire*, on avait placé deux figures, appellées Chérubins, qui repréſentaient ceux que Moïſe avait vus devant le trône de Dieu. On trouve dans les Macchabées (L. 2,

chap. 2) qu'avant la prise de Jérusalem, Jérémie ayant fait cacher le feu sacré, l'autel des parfums, & l'arche dans un souterrain par les lévites, l'en retira après le départ des Chaldéens & les fit porter au-delà du Jourdain à la montagne de *Nebo*, fameuse par la mort & par la sépulture de Moïse; & qu'ayant fait retirer tous ceux qui l'accompagnaient, Dieu lui découvrit une caverne profonde, où il plaça l'arche & l'autel des parfums, & en ferma si bien l'entrée, que sans une révélation particulière, il n'était pas possible de la connaître : que ses compagnons s'en étant approchés dans ce dessein, le prophète leur déclara que l'autel & l'arche, demeureraient en dépôt dans cette caverne inconnue, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de rassembler son peuple de tous les pays où ils étaient dispersés : qu'alors il leur rendroit l'un & l'autre avec une grande magnificence, & qu'on verrait alors se renouveller les merveilles opérées du tems de Moïse & de Salomon. Comme cet oracle n'est pas encore accompli, les interprètes pensent qu'il ne le sera qu'à l'entière réunion des Juifs, qui doit précéder le jugement dernier.

Au grand-prêtre Héli succéda le prophète Samuel, qui fut en même-tems juge & grand-prêtre; il triompha des Philistins, ces cruels ennemis du peuple de Dieu; mais se voyant accablé par les infirmités de la vieillesse, il fit agréer aux Israélites qu'il se démît du

fardeau de l'adminiſtration publique, entre les mains de ſes enfans. Ceux-ci, avares, injuſtes & corrompus, irritèrent tellement les Iſraélites par l'atrocité de leur conduite, qu'à grands cris, ils demandèrent un roi au prophète Samuel.

C'eſt à Samuel que finit la théocratie des Hébreux, c'eſt-à-dire, ce gouvernement dans lequel ils étaient immédiatement ſoumis à Dieu, qui leur déclarait ſes volontés par l'organe de ſes prophètes & des miniſtres qu'il leur ordonnait de ſe choiſir. Ce peuple, dont l'Eternel avait fait ſon héritage, après avoir été tiré par Moïſe de la captivité des Egyptiens, reçut de ce légiſlateur, interprète des volontés du ciel, & le culte qu'il devait ſuivre, & les loix qu'il devait obſerver, mais Dieu s'était réſervé la ſouveraineté ſur lui. Après Moïſe la théocratie ſubſiſta, & les Hébreux, ſuivant la permiſſion du Très-haut, furent gouvernés par des juges, (ainſi que nous venons de le voir,) qui étaient en même-tems ſuprêmes magiſtrats & généraux d'armées : un ſénat de ſoixante-dix vieillards les aidait dans leurs pénibles travaux, & il ne leur était permis ni de faire de nouvelles loix, ni de changer les anciennes, que Dieu lui-même avait preſcrites. Dans toutes les circonſtances difficiles, on conſultait le grand-prêtre & les prophètes, & c'était toujours ſur les inſpirations immédiates de la divinité que l'on réglait ſa conduite. Les ingrats Hébreux ſe

lassèrent enfin d'être gouvernés par Dieu même, & à l'exemple des nations idolâtres, ils voulurent avoir un roi. Samuel ayant consulté l'Eternel sur cette demande, le Seigneur lui répondit : « J'ai entendu le » peuple, ce n'est pas toi, c'est moi-même » qu'il rejette. » Cependant dans sa colère Dieu consent qu'il ait un roi ; mais il permet à son prophète de lui représenter tous les inconvéniens de la royauté.

« Voici, leur dit Samuel, quel sera le » droit du roi qui régnera sur vous : il » prendra vos fils, & se fera porter sur » leurs épaules ; il traversera les villes en » triomphe. Parmi vos enfans, les uns » marcheront à pied devant lui, & les » autres le suivront comme de vils esclaves. » Il les fera entrer par force dans ses armées ; » il les fera servir à labourer ses terres, » & à couper ses moissons ; il choisira parmi » eux les artisans de son luxe & de sa » pompe ; il destinera vos filles à des ser» vices vils & bas ; il donnera vos meilleurs » héritages à ses favoris & à ses serviteurs ; » pour enrichir ses courtisans, il prendra » la dixme de vos revenus ; enfin vous serez » ses esclaves, & il vous sera inutile d'im» plorer sa clémence, parce que Dieu ne » vous écoutera pas, d'autant que vous » êtes les ouvriers de votre malheur. (Samuel, » chap. VIII. vers. 9.) Nous seront, dirent » les Hébreux, comme les autres nations : » nous voulons un roi qui nous juge, &

» qui marche à notre tête contre nos enne-
» mis. » Dieu dit à Samuel : Donne-leur un roi, & Samuel leur donna Saül.

Saül, de la tribu de Benjamin, cherchant les ânesses de son père Cis, dit l'écriture, (R. 6. 10, &c.) trouva un royaume & fut sacré roi d'Israël par Samuel. Il défait les Ammonites ; puis, contre l'exprès commandement de Dieu, ayant épargné l'Amalécite Agag, & offert des sacrifices sans en avoir la puissance, il encourt l'indignation de l'Eternel, après un règne de deux ans. Ce fut alors que Samuel refusa de voir ce mauvais roi, & que par l'ordre du Seigneur il sacra David, le plus jeune des fils d'Isaï. Samuel mourut bientôt après, & tous les malheurs accablèrent Saül. Dans le désespoir où il se trouvait, abandonné de Dieu, il va consulter la pythonisse d'Endor, (I. Sam. chap. XXVIII. vers. 7, & suiv.) il veut que cette femme évoque en sa présence l'ombre de Samuel. Cependant la pythonisse & ses semblables étaient proscrites par les terribles & justes édits de Saül, qui interrogeait cette devineresse sous un nom supposé. Elle prépare tout ce qui lui est nécessaire pour ses conjurations. « Qui veux-tu consulter, dit-
» elle au roi ? Appelle Samuel, répond Saül ?
» Elle l'évoque, Samuel paraît, & aussi-tôt
» la pythonisse s'écrie : Saül, pourquoi m'as-
» tu déçue ? Tu es Saül. » Alors le roi lui demande ce qu'elle voit, & elle lui répond : Qu'*elle voit des dieux*, *ou un juge*, *un prince*,

un magistrat qui sort du fond de la terre, & qui a la forme d'un vénérable vieillard revêtu d'un manteau. Saül à ce portrait reconnaît Samuel, & le prophète, entr'autres choses, lui déclare d'une manière précise, « Que » Dieu le livrera lui & le camp d'Israël entre » les mains des Philistins ; » & il ajoute : « Vous & vos fils serez demain avec moi. »

Les interprètes sont fort partagés sur cette scéne terrible. Ils demandent si l'ame de Samuel a véritablement apparu à Saül, ou si tout ce qu'on en raconte est une fourberie de la pythonisse ; si Dieu a permis que cela se passât par un effet miraculeux de sa puissance, & non par un effet de la magie. Comme l'église n'a point prononcé sur l'un de ces sentimens, dom Calmet pense pouvoir exposer le sien, & croit que Samuel apparût réellement à Saül, non que ce fût par la force de la magie de la pythonisse, ni par la vertu du démon, mais par la vertu toute puissante de Dieu, qui, pour punir Saül de sa vaine curiosité, permit qu'aux évocations de la magicienne, le vrai Samuel apparût, & lui découvrît son dernier malheur.

Cependant le jeune David combat le terrible Philistin Goliath, & la victoire qu'il remporte sur lui, lui fait obtenir Michol, fille de Saül, qui devait être le prix du vainqueur ; & Saül meurt dans une bataille contre les Philistins, avec son fils Jonathas, ainsi que Samuel le lui avait annoncé.

A la nouvelle de la mort de ce roi, David, qui s'était retiré chez les ennemis, pour se soustraire aux persécutions de son beau-père, revient à Hébron, où il se fait sacrer une seconde fois. Vainqueur des Amalécites, il attaque les Jébuséens, & les chasse de Jérusalem, où il fait porter l'arche d'alliance avec beaucoup de pompe. Ce grand roi fit avec succès la guerre aux Moabites, aux Philistins & aux Syriens ; il fut longtems persécuté par son fils Absalon, & mourut l'an du monde 2931, ayant régné sept ans à Hébron, & trente-trois à Jérusalem. Avant sa mort, il fit sacrer son fils Salomon.

Salomon fut le plus sage, le plus riche, le plus puissant & le plus estimé des rois de son tems. Il bâtit à Dieu, dans Jérusalem, le fameux temple qui porta son nom : il reçut mille faveurs signalées de la main du tout-puissant ; mais oubliant tant de bienfaits, il tomba dans l'idolâtrie, pour plaire à ses femmes : il se repentit, & saint Isidore (*L. de vit. & obitu sancto*) le met au nombre des saints, & saint Ambroise (*Ps.* 118. *tit.* 2, *v.* 1.) le nomme saint. Ce prince devait être prodigieusement riche, puisqu'outre les millions innombrables amassés par son père & par lui, & employés pour la construction du temple, fruit du commerce que David avait établi en Arabie, en Perse, & dans l'Indoustan, à la faveur des deux ports, (Elath & Asiongaber) qu'il avait fait bâtir en Idumée sur l'extrémité de la mer Rouge,

il trouva encore le moyen de les augmenter. En un seul voyage sa flotte lui rapporta quatre cents cinquante talens d'or, qui font plus de cent trente cinq millions. Cependant la Judée n'était qu'un très-petit pays & fort pauvre, & toutefois le revenu annuel y montait du tems de Salomon sans compter beaucoup d'autres sommes, à six cents soixante & six talens d'or, ce qui revient à près de deux cents millions.

Roboam succéda à son père Salomon ; mais la rigueur avec laquelle il refusa de soulager les peuples, accablés d'impôts, engagea dix tribus à se révolter, & à choisir pour roi Jéroboam, qui fonda le royaume d'Israël ou de Samarie. Les seules tribus de Juda & de Benjamin restèrent sous la domination de Roboam. Cette division fut une suite de la vengeance que Dieu voulut tirer des impiétés de Salomon, & qu'il réserva au tems de son fils, par amour pour David, ainsi qu'il le déclara à Salomon lui-même. Sous son règne, Sésac, roi d'Egypte, marcha contre Jérusalem avec douze cents chariots de guerre, & soixante mille hommes de cavalerie : on aurait eu peine à nombrer le reste de son armée. D'abord il s'empara des principales forteresses du royaume de Juda, & vint ensuite établir son camp devant Jérusalem. Ce fut alors que Roboam s'humilia & implora la miséricorde du Seigneur, qui lui déclara par la bouche de son prophète Séméias, qu'il n'exterminerait point entiè-

rement ſon peuple, mais qu'il ſerait aſſujetti aux Egyptiens. En effet, Séſac ſe contenta d'enlever tous les tréſors du temple & du palais, & ſe retira en emportant les trois cents boucliers d'or que Salomon avait fait faire. Roboam ne régna que dix-ſept ans, & mourut l'an du monde 2998.

Suivons ſans interruption la ſucceſſion des rois d'Iſraël, juſqu'à la diſperſion des dix tribus, & nous reprendrons enſuite celle des rois de Juda.

Jéroboam, que nous venons de voir arracher à Roboam plus de la moitié de ſes états, ne fut pas plutôt affermi ſur le trône, qu'il éleva des veaux d'or, & leur offrit de l'encens, comme à des dieux. Dieu punit ſon impiété, en rendant ſa main ſéche, qui cependant fut guérie, à la prière du prophète. Il régna vingt-deux ans, & mourut en 2992. Nabad, ſon fils, peut-être encore plus méchant que ſon père, n'occupa le trône que deux ans, & fut mis à mort par Baaſa, fils d'Ahia, qui extermina toute la race de Jéroboam. Baaſa, qui régna vingt-quatre ans, fit une guerre continuelle aux rois de Juda, & mourut en 3016. Son fils Ela fit aſſaſſiner le prophète Jéhu fils d'Hanan, & fut tué lui-même par Zamri. Il ne régna qu'une année; & Zamri, qui ne porta la couronne que ſept jours, eut pour ſucceſſeur Amri, qui fut idolâtre & méchant, comme ſes prédéceſſeurs : il bâtit Samarie, & mourut l'an du monde 3028. Achab ſon fils,

qui épousa Jézabel, fille d'Ethobal, roi des Sidoniens, éleva des autels à Baal, persécuta les prophètes, fit mourir Naboth, pour se mettre en possession de sa vigne; & mourut en 3049, des blessures qu'il avait reçues dans une bataille contre les Syriens. Sous son règne fleurirent les prophètes Elie & Elisée.

Le règne d'Ochosias, fils d'Achab, ne fut que de deux ans : Joram son frère lui succéda; mais après avoir occupé le trône douze années, il fut assassiné par Jéhu, le même qui fut sacré roi d'Israël par Elisée : mais ce Jéhu, sur lequel Dieu avait jetté un regard favorable, renversa, il est vrai, les autels de Baal, & fit mourir les prêtres qui desservaient son temple infâme : mais il laissa subsister les veaux d'or, ce qui attira sur lui la colère du Très-haut, qui permit qu'Hazaël, roi de Syrie, ravageât ses états. Son règne fut de dix-sept ans. Il mourut en 3091.

Joachas, comme son père Jéhu, rendit un culte au veau d'or, ainsi que Joas, fils de Joachas, sous le règne de qui mourut le prophète Elisée. Jéroboam, fils de Joas, aussi méchant que ses ancêtres, régna quarante-un an, & mourut en 3175. Zacharie son fils régna seulement six mois : Sellem, son assassin, environ un mois; Manahem, meurtier de ce dernier, usurpa le trône par le moyen de Phul, roi des Assyriens, à qui il donna mille talens. Il adora les veaux d'or comme ses prédécesseurs, régna dix ans, & mourut en 3188.

Phacée, fils de Manahem, après deux ans de règne, fut tué par un autre Phacée, fils de Romelie, qui régna vingt ans: pendant qu'il occupa le trône, Théglatphalasar, roi d'Assyrie, subjugua tout ce qui appartenait au royaume d'Israël au-delà du Jourdain, & s'empara de la Galilée.

Osée, fils d'Ela, succéda à Phacée. Ce prince, aussi méchant que ses prédécesseurs, ayant appris que Sabacus l'Ethiopien, que l'écriture appelle Sua, s'était rendu maître de l'Egypte, fit alliance avec lui, dans l'espérance de s'affranchir par son secours du joug des Assyriens. Dans cette vue, il rompit le traité fait avec Salmanasar, roi d'Assyrie, & lui refusa les tributs & les présens accoutumés. Salmanasar, pour le punir de ce manque de foi, marcha contre lui avec une puissante armée; & ayant subjugué tout le plat pays, il l'enferma dans Samarie, où il le tint assiégé pendant trois ans, au bout desquels, s'étant rendu maître de la ville, il chargea de chaînes Osée, le mit en prison pour le reste de ses jours, emmena le peuple en captivité, & l'établit dans Hala & dans Habor, ville des Mèdes; & détruisit le royaume d'Israël ou des dix tribus, comme Dieu les en avait si souvent menacés par ses prophètes. Ce royaume, depuis sa séparation de celui de Juda, avait subsisté pendant cinquante années.

L'histoire de la dispersion des dix tribus que Salmanasar transporta dans la Médie,

n'eſt pas bien éclaircie ; ce qui eſt ſeulement vrai, c'eſt que depuis cette diſperſion, les Juifs ſe ſont fait connaître en bien des lieux différens : mais il eſt encore plus certain, qu'en aucun endroit de la terre, ils ſe ne ſont raſſemblés en corps de nation, ainſi que pluſieurs auteurs l'ont avancé avec autant de hardieſſe que de fauſſeté. Reprenons la ſucceſſion des rois de Juda.

Abiam, fils de Roboam & de Maacha, ne régna que trois ans, & mourut en 2991. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Aſa, qui, par ſa piété & ſon zèle, fut fort agréable au Seigneur. Il remporta quelques victoires ſur Baaſa, roi d'Iſraël, s'empara de la tribu de Nephtali, battit les Ethiopiens, réforma les abus qui s'étaient gliſſés dans le culte divin, régna quarante-un an, & mourut en 3030.

Son fils Joſaphat n'épargna rien pour inſtruire ſon peuple, & pour l'engager à ne ſe point écarter des préceptes de la loi. Pénétré de la vérité de ſa religion, & mettant tout ſon eſpoir dans l'Éternel, il fut heureux, & l'on prétend qu'il pouvait raſſembler une armée de plus onze cents mille hommes. Son règne fut de vingt-cinq ans, & finit l'an du monde 3054. On lui reproche d'avoir fait alliance avec l'impie Achab & ſon fils Ochoſias.

Joram, fils de Joſaphat, ayant épouſé une des filles d'Achab, tomba dans l'idolatrie, &

& assassina tous ses frères; il porta huit ans la couronne, & mourut en 3062: pendant son règne, les Iduméens secouèrent le joug du royaume de Juda.

Ochosias, ou autrement Joachas, fils de Joram, monta sur le trône, après la mort de son père, & il ne l'occupa qu'un an. Ce fut dans ce tems que sa mère Athalie, fille d'Amri, roi d'Israël, fit massacrer tout ce qui restait de la race des rois de Juda. Josabeth, sœur d'Ochosias, ne put sauver que le jeune Joas, qu'elle cacha dans le temple. Mais après sept années d'un règne impie & tyrannique, Athalie elle-même fut tuée par ordre du grand-prêtre Joïada, qui fit proclamer Joas, roi de Juda, en 3069.

Joas n'avait que sept ans, lorsqu'il monta sur le trône. Il conserva sa vertu tant qu'il suivit les conseils de Joïada; mais après la mort de ce pontife, il s'abandonna aux flatteries de ses courtisans, qui gâtèrent bientôt la bonté de son caractère. Menacé par Hazaël, roi de Syrie, au lieu de recourir à Dieu, il se saisit des trésors du temple, pour éloigner la guerre que voulut lui faire cet ennemi puissant. Oubliant avec la plus punissable ingratitude, tout ce qu'il devait de reconnaissance au grand-prêtre Joïada, il fit lapider son fils Zacharie. Après un règne de quarante ans, il fut assassiné par ses propres sujets.

Amazias, fils de Joas, commença son règne la seconde année de celui de Joas, roi d'Is-

raël. Il était alors âgé de vingt-cinq ans. Il vengea la mort de ſon père; mais, comme il était juſte & pénétré de la crainte de Dieu, il fit grace aux enfans des meurtriers: il marcha contre les Iduméens, les défit & s'empara de la ville de Pétra. Cependant, ſe repoſant plus ſur ſes forces, que ſur les ſecours que le Seigneur lui avait accordé juſqu'alors, il oſa provoquer Joas, roi d'Iſraël, qui le fit priſonnier, prit Jéruſalem, dont il fit abattre une partie des murailles, & pilla les tréſors, qui étaient renfermés dans le temple. On n'eſt point d'accord ſur la durée de ſon règne: le plus grand nombre ſe détermine à lui donner vingt-neuf ans. Il mourut aſſaſſiné en 3138. De ſon tems Eliſée termina ſa ſainte carrière, & Jonas fut prêcher les Ninivites.

Son fils Azarias ou Ozias ſervit Dieu, mais il n'empêcha pas ſes ſujets d'aller ſacrifier ſur les hauts-lieux; & Dieu, pour le punir, lui envoya une maladie cruelle, (la lèpre) pendant laquelle ſon fils Joatham prit les rênes du gouvernement. Il mourut en 3190.

Joathan eut des vertus, & l'écriture en fait un grand éloge; il régna ſeize ans, & mourut en 3206, dans la quarante-unième année de ſon âge, laiſſant ſon trône à ſon fils Achaz.

Achaz fut impie & méchant: il rendit un culte divin aux idoles. Les rois de Syrie & d'Iſraël, ſe joignirent enſemble pour lui

faire la guerre ; ils ravagèrent ses états, mais ils ne purent prendre Jérusalem. Achaz, pour se venger, pilla le trésor du temple, & l'envoya à Téglath-Phalasar, roi d'Assyrie, qui, avec ce secours, leva une armée, tomba sur le roi de Syrie, le tua & prit Damas. Achaz régna seize ans, & mourut l'an du monde 3222; les prophètes Osée, Isaïe & Michée vivaient de son tems.

En montant sur le trône, Ezéchias, fils d'Achaz, rétablit dans toute sa pureté le culte du vrai Dieu; mais à peine commençait-il à rendre ses peuples heureux, que Sennachérib, roi d'Assyrie, que l'écriture appelle aussi Sargon, lui fit demander de lui payer tribut; & sur son refus, il lui déclara la guerre, & entra dans la Judée avec une puissante armée. Ezéchias, touché de voir ses états exposés au pillage, lui envoya des ambassadeurs pour traiter de la paix. Sennachérib parut y consentir, moyennant une très-grosse somme en or qu'on devait lui compter sur le champ. Ezéchias, pour la rassembler, épuisa les trésors du temple & les siens; mais lorsque Sennachérib l'eut touchée, oubliant la sainteté des traités & la foi des sermens, ce roi injuste poussa la guerre avec une nouvelle vigueur, & excepté Jérusalem, rien ne put résister aux efforts de ses armes. Cependant, contre l'avis d'Isaïe & d'Ezéchias, les principaux habitans de la ville sainte, avaient imploré les secours des rois d'Ethiopie & d'Egypte, & ces princes s'a-

vançaient avec des troupes nombreuses, pour délivrer Jérusalem. Sennachérib, en blasphémant contre le Dieu d'Israël, fut au devant de ces nouveaux ennemis : il battit les Egyptiens, les poursuivit jusque dans l'Egypte qu'il ravagea, & où il fit un grand butin.

Ce fut pendant l'absence de Sennachérib, qu'Ezéchias, sans doute, ou peu auparavant, fut frappé d'une maladie, dont il se trouva délivré d'une manière miraculeuse, & que pour marque de l'accomplissement de la parole que Dieu lui avait donnée de le guérir si parfaitement, qu'avant trois jours, il serait en état d'aller au temple: l'ombre du soleil retourna en arrière de dix degrés sur un cadran, qui était dans le palais.

Le bruit de ce miracle parvint jusqu'à Babylone, Mérodach-Baladan, qui en était roi, envoya aussi-tôt des ambassadeurs à Ezéchias pour le féliciter, & pour prendre des informations touchant ce prodige. Le roi de Juda, sensible à l'honneur qu'il recevait, traita les Babyloniens avec beaucoup de distinction, & ne put résister à la vanité de leur montrer tout ce qu'il avait de plus rare & de plus précieux dans ses trésors. Cette démarche, qui n'avait humainement rien de répréhensible, déplut à l'œil perçant du souverain juge, il y reconnut un orgueil caché, dont sa justice fut blessée: c'est pourquoi, il envoya Isaïe annoncer à Ezéchias, que ces trésors qu'il venait de faire remarquer aux ambassadeurs Babyloniens, avec tant de faste, seraient

un jour transportés à Babylone, & que ses enfans y seraient conduits pour servir dans le palais du roi. La parole de Dieu fut accomplie à la lettre.

Cependant Sennachérib, vainqueur de l'Egypte, revint aussi-tôt former de nouveau le siége de Jérusalem. Il pressait la ville de tous côtés, & aucun secours humain ne pouvait retarder sa destruction; mais le tems n'était pas arrivé & Dieu combattait encore pour elle. Il envoie l'Ange exterminateur qui, en une seule nuit, fait périr cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée du roi de Ninive, qui, confus & reconnaissant malgré lui la puissance du souverain Maître de l'univers, fuit dans ses états avec les tristes débris de ses troupes.

Ezéchias régna vingt-neuf ans, & mourut en 3251.

Manassé, fils d'Ezéchias, n'avait que douze ans lorsqu'il monta sur le trône; il tomba dans l'idolâtrie, & sacrifia son fils au faux dieu Moloch. (4, *Reg.* 21, 22, 23, & *Paralip.* 33.) Il fut fait prisonnier par le roi d'Assyrie & conduit à Babylone. Mais ayant reconnu ses fautes, & s'étant humilié devant le Seigneur, il fut renvoyé dans ses états. Son règne fut de cinquante-cinq ans, & sa mort arriva l'an du monde 3306. Amon, son fils, prince idolâtre, n'occupa le trône que deux ans, & fut assassiné par ses sujets. Josias, fils de ce dernier, abolit l'idolâtrie, rétablit le culte du vrai Dieu,

régna trente-un an, & mourut, en 3338, des blessures qu'il avait reçues dans une bataille où il fut vaincu par Nécao, roi d'Egypte. Son fils Joachas lui succéda: mais comme il s'était fait déclarer roi, sans en avoir obtenu le consentement de Nécao, ce prince lui ordonna de le venir trouver à Rébla en Syrie; & aussi-tôt qu'il y fut arrivé, il le fit mettre aux fers, & l'envoya prisonnier en Egypte: de là, continuant son chemin, le roi d'Egypte arriva à Jérusalem, où il établit Joakim, un des autres fils de Josias, à la place de son frère, & imposa, sur le pays, un tribut annuel de cent talens d'argent & un d'or.

Sous le règne de Joakim, Nabuchodonosor II, roi de Babylone, entra dans la Judée, mit le siége devant Jérusalem, & s'en rendit maître. Ce superbe conquérant, guidé sans le savoir par la main de Dieu, jetta Joakim dans les fers; mais touché de son repentir, il le rétablit sur le trône. Une grande quantité de Juifs & sur-tout les princes de la race royale, furent menés captifs à Babylone, & les trésors du palais & les vases les plus précieux du temple, y furent transportés. Ainsi s'accomplit la terrible prédiction du prophète Isaïe, au roi Ezéchias. C'est à cette époque que commence la captivité des Juifs à Babylone, prédite tant de fois par Jérémie. Daniel, âgé seulement de huit ans, & Ezéchiel un peu après, suivirent le sort des captifs.

CHAPITRE III.

Précis de l'Histoire des Hébreux, depuis le commencement de la captivité de Babylone jusqu'à la guerre des Macchabées.

JOAKHIM, rétabli sur son trône par Nabuchodonosor II, qui venait de succéder à son père Nabopolassar, & qui quitta Jérusalem pour aller prendre possession de son nouvel empire, crut que l'instant était favorable, pour briser le joug sous lequel les Babyloniens le retenaient : mais à peine avait-il pris quelques précautions à ce sujet, que les généraux de Nabuchodonosor marchèrent contre lui avec des troupes rassemblées à la hâte, & exercèrent toutes sortes d'hostilités sur ses terres. L'écriture ne nous apprend point quel fut le genre de mort de ce prince. « Il s'endormit, dit-elle, avec ses » peres. » Jérémie (22, 18, 19.) avait prédit qu'il ne serait ni pleuré ni regretté ; « que » sa sépulture serait comme d'un âne mort, » & qu'on le jetterait tout pourri hors des » murs de Jérusalem. »

A l'idolâtre Joachim succéda l'impie Jéchonias son fils : son règne ne fut que de trois mois & quelques jours. Nabuchodonosor vint l'assiéger dans Jérusalem : il prit la ville, enleva ce qui restait de richesses

S iv

dans le temple & dans le palais, & emmena captifs Jéchonias, sa mère, ses femmes, ses officiers & tous les grands du royaume, après avoir placé sur le trône Mathanias, ou autrement Sédécias, oncle du roi.

Quoique Sédécias fût fils du sage & religieux roi Josias, il n'en suivit pas les traces. Cruel, méchant & impie, il fit alliance avec Pharaon Ephrée, roi d'Egypte, & rompit le serment de fidélité qu'il avait prêté au roi de Babylone; mais il fut bientôt puni de son manque de foi. Nabuchodonosor battit les Egyptiens, & prit Jérusalem d'assaut, après une année entière d'un siége meurtrier. Ce roi superbe & offensé, fit crever les yeux à Sédécias, & le renferma à Babylone dans une prison où il resta jusqu'à sa mort. Ce fut alors que le temple fut détruit & brûlé, & que les fortifications de la ville furent démolies. Des deux tribus restantes, il ne demeura dans la Judée que les laboureurs & les vignerons; le reste des habitans fut conduit en esclavage. Depuis ce tems le pays fut gouverné par des officiers préposés par les rois de Babylone.

Cette captivité, dont le prophète Isaïe, (chap. 44 & 45.) près de deux cents ans avant la naissance de Cyrus, prédit la fin, dura, suivant la prédiction, soixante-dix ans. Au tems marqué par les divins décrets, Cyrus monta sur le trône des Perses, & brisa les fers des Hébreux: il leur fit remettre entre les mains tous les vases du temple du Seigneur, que Nabuchodonosor avait em-

portés de Jérusalem, & qu'il avait placé dans le temple de son Dieu; & les Juifs, sous la conduite de Zorobabel, partirent au nombre de plus de cinquante mille, pour retourner dans leur pays, avec la permission de rebâtir le temple du vrai Dieu.

Aussi-tôt que Zorobabel fut arrivé à Jérusalem, il éleva un autel au Seigneur & jetta les premiers fondemens du temple: mais les Samaritains, anciens ennemis déclarés des Juifs, firent tout ce qu'ils purent pour ruiner, ou du moins pour suspendre cette entreprise religieuse. Ne pouvant changer l'édit de Cyrus, ils prodiguèrent les présens aux ministres & aux officiers de ce roi, qui trouvèrent le secret de retarder les ouvrages pendant plusieurs années. Les Juifs furent aussi traversés dans ce projet sous le règne de Cambyse, successeur de Cyrus, & sous celui de Smerdis le mage, qui occupa le trône après Cambyse, par les mêmes Samaritains, qui ne cessaient de représenter les Hébreux comme un peuple remuant, séditieux & toujours prêt à se révolter. Enfin l'an du monde 3485, & avant Jésus-Christ 519, sur les vives exhortations des prophètes, & sur l'ordre exprès de Dieu, les Israélites recommencèrent les travaux du temple & de la ville. Aussi-tôt les Samaritains reprennent leurs premières intrigues. Ils s'adressent à Thatanaï, gouverneur des provinces de Syrie & de Palestine, & lui font entendre que la réédification du temple ne peut qu'être con-

traire aux intérêts de Darius, qui régnait alors. Thatanaï, homme équitable & modéré, se transporte à Jérusalem ; il se fait représenter par les Juifs l'édit de Cyrus, qui leur permet de reconstruire cet édifice sacré ; & l'ayant lu, il écrit à Darius pour savoir comment il doit se comporter dans cette affaire. Darius, plein de respect pour la mémoire de Cyrus, fait chercher à Ecbatane dans la Médie, l'original de cette ordonnance, & l'ayant trouvé, il la confirme & en rend une nouvelle, dans laquelle il ordonne que celle de Cyrus sera rappellée en entier : « Ce fut » Dieu lui-même, dit l'écriture, qui agit » sur l'esprit & sur le cœur du roi, & qui » le rendit favorable aux Juifs. » *Converterat Dominus cor regis assur ad eos, ut adjuvaret manus eorum in opere domûs Domini Dei Israël.* Par ce fameux édit, il est ordonné qu'il soit fourni aux prêtres toutes les victimes, toutes les oblations & les autres dépenses du temple qu'ils exigeront ; mais en même tems il est enjoint aux ministres qui offriront des sacrifices au Dieu du ciel, de prier pour la conservation de la vie du roi & des princes ses enfans. Ainsi Cyrus & son successeur Darius, reconnaissaient clairement que le Dieu d'Israël était le maître de renverser les royaumes de la terre, & de détrôner les plus grands rois.

C'est ce même Darius, que l'écriture sainte nomme Assuérus, qui, à la sollicitation de son épouse Esther, révoqua ce funeste édit, accordé aux vives sollicitations du traître

Aman, par lequel en un certain jour les Juifs devaient être exterminés, dans toute l'étendue de son royaume. Le calomniateur fut puni, les Juifs furent sauvés, & Darius, en avouant qu'il s'était laissé surprendre, & en se hâtant de réparer sa faute, mérita d'être le modèle de tous les grands rois.

Tant de faveurs accordées aux Juifs par les rois de Perse, rétablirent ce peuple dans une partie de son ancien lustre. Xercès en montant sur le trône, confirma tous ses priviléges, & particulièrement celui qui lui assignait le tribut de Samarie, pour fournir à la dépense des victimes dans le culte qu'il rendait à Dieu dans son temple. Artaxerce-Longuemain, son successeur, fut encore plus loin. La septième année de son règne, qui se rapporte à l'an du monde 3537, & avant Jésus-Christ 467, ce prince consentit qu'Esdras retournât à Jérusalem, avec tous ceux qui étaient encore restés à Babylone. (Esdr. chap. 7, &c.) Esdras était un des descendans de Saraia, souverain pontife, lors de la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor, & qui fut tué par son ordre. Il était fort versé dans la connaissance des divines écritures; il partit de Babylone avec les dons & les offrandes que le roi de Perse, les principaux seigneurs de sa cour, & tous ceux d'Israël qui restaient encore dans cette ville, faisaient au temple, & Artaxerce lui ordonna de rétablir l'état & la religion des Juifs, & de régler l'un & l'autre sur les anciennes loix. Esdras, revêtu de

ce pouvoir, après avoir remis exactement entre les mains des sacrificateurs toutes les sommes qui lui avaient été confiées, créa des magistrats & des juges pour punir les réfractaires, non-seulement par emprisonnement & par confiscation de biens, mais même par l'exil, & par la peine de mort, selon la nature des crimes, dont ils seraient trouvés coupables. Pendant son administration, ce digne chef remit en ordre les livres saints, dont il fit une exacte revision, & ramassa les anciens mémoires du peuple de Dieu, pour en composer les deux livres des paralipomènes ou chroniques, auxquels il ajouta l'histoire de son tems, qui fut achevée par Néhémie.

Néhémie ayant obtenu d'Artaxerce l'importante charge de gouverneur de la Judée, arriva à Jérusalem avec l'ordre de relever les murailles de cette ville, & il s'acquitta de cette commission avec un zèle & une activité incroyables. C'est à cette époque que se fixe le commencement des soixante-dix semaines d'années de la célèbre prophétie de Daniel, après lesquelles le Messie devait paraître & être mis à mort. « Sçachez donc ceci (Dan. » chap. 9, v. 23, 26.) & gravez-le dans » votre esprit: depuis l'ordre qui sera donné » pour rebâtir Jérusalem jusqu'au Christ, chef » de mon peuple, il y aura sept semaines, » & soixante-deux semaines, & les places » & les murailles de la ville seront bâties de » nouveau parmi les tems fâcheux & difficiles;

» & après soixante-deux semaines, le Christ
» sera mis à mort, & le peuple qui le doit
» renoncer ne sera point son peuple, &c. »

Sous le règne d'Ochus, il y a quelque apparence que les Juifs eurent part à la guerre que les Phéniciens firent aux Perses : car ce roi, après s'être rendu maître de Sidon, entra en Judée, & y assiégea & emporta d'assaut la ville de Jéricho. On croit qu'il emmena beaucoup de Juifs captifs en Egypte, & qu'il en envoya quantité d'autres en Hircanie, où il les établit le long de la mer Caspienne.

Après la célèbre bataille d'Issus, & la prise de l'importante ville de Tyr, qui abaissèrent l'orgueil de Darius, & applanirent à Alexandre le chemin à de nouvelles conquêtes, le fils de Philippe forma le dessein de marcher à Jérusalem, & de ne la pas mieux traiter que Tyr, qui venait d'être saccagée, selon que les prophètes l'avaient annoncé. Alexandre croyait avoir d'autant plus de raison de punir les Juifs, qu'ils s'étaient excusés de lui fournir des vivres, sur ce qu'ils avaient prêté serment de fidélité à Darius, & persistèrent toujours à répondre que, tandis qu'il vivrait, ils ne pouvaient pas reconnaître d'autres maîtres. D'ailleurs, il semblait que les Samaritains avaient dû leur servir d'exemple, puisqu'ils s'étaient déjà soumis au conquérant de l'Inde, & qu'ils lui avaient envoyé huit mille hommes au siége de Tyr ; mais les Samaritains étaient, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, les plus cruels ennemis des Juifs :

ils n'étaient point Iſraélites ; mais deſcendus d'une colonie d'idolâtres, tirés des pays au-delà de l'Euphrate, qu'Aſarradon, roi des Aſſyriens, après la ruine du royaume des dix tribus, avait fait venir pour repeupler les villes de Samarie, ils avaient mêlé le culte du Dieu d'Iſraël à celui de leurs idoles, & il n'en fallait pas davantage pour entretenir la haine qu'ils avaient vouée aux Juifs.

Une raiſon bien plus forte augmentait encore cette haine entre les deux nations, depuis le retour de la captivité de Babylone, & la réédification du temple du Seigneur. Néhémie avait proſcrit, ſous les plus grandes peines, les mariages entre les Juifs & les filles étrangères ; & cependant ils étaient devenus ſi communs, que la maiſon pontificale en était même ſouillée. Manaſſé, fils du ſouverain ſacrificateur Joïada, avait épouſé la fille de Sanaballat l'Horonite, & ſon exemple avait été ſuivi par beaucoup d'autres. Néhémie, indigné de voir tranſgreſſer la loi qu'il venait de promulguer, ordonna ſans diſtinction que tous les Juifs euſſent à répudier toutes leurs femmes étrangères : mais Manaſſé aima mieux s'exiler que de ſe ſéparer de la ſienne ; il ſe retira à Samarie, avec tous ceux qui ſe trouvaient dans ſon même cas, & obtint du roi Darius Nothus, la permiſſion de bâtir ſur le mont Garizim, près de Samarie, un temple ſemblable à celui de Jéruſalem, d'en exercer la ſuprême ſacrificature, & d'élever ainſi autel

contre autel. Depuis ce tems Samarie devint le refuge & l'asyle de tous les mécontens de la Judée.

Tel était l'état des choses, lorsqu'Alexandre forma le projet de détruire Jérusalem, & de punir les Juifs de ce qu'il appellait leur désobéissance. Jaddus était alors grand-prêtre; il vit le péril, & il eut recours à la protection divine. Comme, après les sacrifices publics & les prières, il s'était livré au sommeil, Dieu lui apparut en songe & lui dit: « De faire répandre des fleurs dans la » ville, de faire ouvrir les portes, & d'aller, » revêtu de ses habits pontificaux avec tous » les sacrificateurs aussi revêtus des leurs, & » tous les autres vêtus de blanc, au-devant » d'Alexandre, sans rien appréhender de ce » prince, parce qu'il les protégerait. » Alexandre fut frappé à la vue du souverain sacrificateur, qui portait sur la tiare & sur le front, une lame d'or sur laquelle le nom de Dieu était écrit: il s'avança vers lui avec respect, adora ce nom auguste, & salua le grand prêtre, avec une vénération religieuse. Les Juifs tremblans, voyant cette action d'Alexandre, élevèrent alors la voix pour lui souhaiter toutes sortes de bénédictions; mais Parménion ne put, au milieu de sa surprise, s'empêcher de demander à son maître comment, lui que tout le monde adorait, pouvait s'abaisser jusqu'à adorer le grand-prêtre des Juifs: « Ce » n'est pas, lui répondit Alexandre, le grand » sacrificateur que j'adore, mais c'est le

» Dieu de qui il est le ministre : car lorsque
» j'étais encore à Die en Macédoine, & que,
» l'esprit plein du grand dessein de la guerre
» contre la Perse, je délibérais par quel
» moyen je pourrais conquérir l'Asie, ce
» même homme, & avec les mêmes habits,
» m'apparut en songe, m'exhorta à ne rien
» craindre, me dit de passer hardiment le
» détroit de l'Hellespont, & m'assura que son
» Dieu marcherait à la tête de mon armée,
» & me ferait vaincre l'armée des Perses. »
Après ce discours, Alexandre embrassa le grand-prêtre, marcha à côté de lui, entra de la sorte dans Jérusalem, monta au temple, & offrit des sacrifices au Dieu d'Israël.

Jaddus fit lire à Alexandre la prophétie de Daniel, qui le regardait particulièrement, & ce prince accorda aux Juifs la liberté de se gouverner selon leurs loix, & leur remit le tribut de chaque septième année, pendant laquelle il ne leur était pas permis d'ensemencer leurs terres, ni par conséquent de faire aucune récolte. Il fut aussi libre aux Juifs qui étaient à Babylone & dans la Médie, ou qui serviraient dans l'armée d'Alexandre, d'y vivre selon leur religion, & leurs usages particuliers.

Les Samaritains, instruits de ce qui venait de se passer à Jérusalem, députèrent à Alexandre, pour le prier d'honorer de sa présence leur temple de Garizim ; mais ce prince ayant demandé aux députés si les Samaritains étaient Juifs, & n'en ayant obtenu qu'une réponse

ponſe ambiguë, non ſeulement il s'excuſa d'aller viſiter ce temple impie, mais même il refuſa de les exempter du tribut de la ſeptième année.

Quelque tems après, le vainqueur de Darius voulût faire relever le temple de Belus à Babylone, & s'appercevant que l'ouvrage n'avançait pas comme il le ſouhaitait, il y employa dix mille ſoldats de ſon armée : quand le tour des Juifs fut venu pour y travailler de même que les autres, on ne put jamais les contraindre à y mettre la main. Ils repréſentèrent que leur religion défendant l'idolâtrie, il ne leur était pas permis de rien faire au bâtiment d'un temple deſtiné à un culte idolâtre. Alexandre admira leur conſtance, que les menaces & les punitions n'avaient pu abattre, il leur accorda leur congé & les renvoya chez eux.

Alexandre venait de bâtir la ville d'Alexandrie, vis-à-vis de l'iſle de Pharos en Egypte, & il la deſtinait à être la capitale de ce royaume, & l'entrepôt du commerce du Levant & du Couchant, par rapport à ſon port, qui était des plus commodes, ayant la Méditerranée d'un côté, le Nil & la mer Rouge de l'autre : il permit aux Juifs de s'y établir, & leur accorda les mêmes priviléges qu'aux Macédoniens. Ptolémée, l'un des ſucceſſeurs d'Alexandre, ſe voyant maître de l'Egypte, y en attira encore un bien plus grand nombre; enſorte qu'en comptant les Samaritains qu'on y recevait ſur le même pied que les Juifs,

le quartier où ils demeuraient tous était aussi grand que la ville, prise séparément.

Malgré tous ces avantages accordés aux Juifs par Alexandre & Ptolémée Soter, ils n'en étaient pas moins esclaves pour la plûpart, & ce joug commençait à exciter leurs murmures. Un événement imprévu leur fit obtenir la liberté, & la permission de revoir leur patrie. Ptolémée Philadelphe, fils de Ptolémée Soter, se proposa de former à Alexandrie une nombreuse bibliothèque, & en conséquence il fit rassembler de tous les endroits du monde, les livres les plus rares & les plus curieux. Il sçavait que les Juifs en avait un qui contenait les loix de Moïse & l'histoire de ce peuple, & il imagina de le faire traduire d'hébreu en grec, pour en enrichir sa nouvelle bibliothèque. On représenta à ce roi d'Egypte qu'il ne pouvait espérer d'obtenir des Juifs une copie ou une traduction fidèle de leur loi, tandis qu'il retiendrait en esclavage un si grand nombre de leurs compatriotes. Cette remontrance toucha Ptolémée : il était généreux ; il avait à cœur l'aggrandissement de sa bibliothéque, & il n'hésita pas à publier une ordonnance pour faire affranchir tous les esclaves Juifs dans ses états. Chaque maître reçut du trésor vingt dragmes par tête pour la rançon de chaque esclave. Il en coûta au roi quatre cents talens, ce qui prouve qu'il y en eut à-peu-près cent vingt mille de rachetés, sans compter les femmes & les enfans, dont la somme payée

pour le rachat monta au double de la première. Ceci fait, Ptolémée écrivit au grand sacrificateur Eléazar, qui lui envoya une copie de la loi de Moïse, écrite en lettres d'or, il lui envoya aussi six anciens de chaque tribu; c'est-à-dire, soixante-douze, pour la traduire en grec. A peine arrivés auprès de Ptolémée, que ce prince les engagea à commencer leur travail, & l'ouvrage fut achevé en soixante-douze jours. C'est ce que nous appellons la version des septante, quoiqu'en effet les traducteurs fussent au nombre de soixante-douze.

Pendant les guerres cruelles que se faisaient les rois d'Egypte & de Syrie, successeurs d'Alexandre le grand, la Palestine était ordinairement la proie du vainqueur. Les Juifs mécontens de l'Egypte, apprenant que Antiochus, roi de Syrie, s'approchait de leur pays, furent avec empressement lui présenter les clefs de toutes leurs villes. Les prêtres & les anciens lui rendirent à Jérusalem les mêmes honneurs qu'ils avaient rendus au conquérant de l'Inde, & cette conduite soumise leur fit obtenir de très-grands priviléges. Ce prince crut tellement pouvoir se reposer sur la fidélité du peuple de Dieu, qu'ayant appris qu'il y avait eu quelqu'émeutes dans la Phrygie & dans la Médie pour arrêter ces séditions, il y transplanta environ deux mille familles Juives. On croit que ce fut de ces Juifs transplantés, que vinrent ceux de la dispersion, ainsi que saint Jacques & saint

Pierre les appellent, (Jacob. 1, 1, & P. 1, 1.) & que l'on trouva dans la suite en si grand nombre, sur-tout vers le tems de la prédication de l'évangile.

Le peuple Juif eut un ennemi cruel dans le roi de Syrie, Antiochus Epiphane; il prit Jérusalem d'assaut, & livra trois jours cette ville sainte au pillage du soldat. Quatre-vingt mille Hébreux furent égorgés, & un pareil nombre tomba dans l'esclavage. Le temple de Dieu fut souillé, & l'avare Antiochus en fit enlever toutes les richesses. Ces horreurs n'étaient cependant que les préliminaires de tous les maux qu'il voulait faire souffrir à la Judée. Désespéré de ce que la puissance des Romains venait de lui arracher la couronne d'Egypte qu'il s'était proposé d'usurper, il fit tomber tout le poids de sa colère sur les Juifs. Son général Apollonius entra dans Jérusalem avec vingt-deux mille hommes, un jour de sabbat. Tous les habitans mâles furent impitoyablement massacrés: les femmes & les enfans passèrent en esclavage. On mit le feu à la ville, & les décombres des édifices servirent à construire une citadelle. Les sacrifices cessèrent, Dieu ne fut plus servi dans son temple, & le tyran rendit une affreuse ordonnance, qui enjoignait à tous les peuples qui étaient sous sa domination, de quitter leurs anciennes cérémonies religieuses, de se conformer à la religion du monarque, & de n'adorer d'autres dieux que les siens. Les seuls Samaritains obéirent avec joie.

CHAPITRE IV.

Précis de l'Histoire des Hébreux, depuis les Macchabées jusqu'à la prise de Jérusalem, par Titus.

CEPENDANT l'Eternel préparait un vengeur à son peuple. Les officiers d'Antiochus s'étaient répandus dans la Judée pour faire exécuter l'ordre impie qu'il venait de donner. Un d'eux, nommé Apelle, arrive à Modin, petite bourgade, où demeurait Mathatias de la race sacerdotale, fils de Jean, & petit-fils de Simon, dont le père Asmonée avait donné à sa famille le nom d'Asmonéens. Cet homme vénérable & zélé pour la loi de Dieu, avait cinq fils, rigides imitateurs de ses vertus, & aussi considérés que lui. Apelle s'adresse à Mathatias, il lui expose l'ordre d'Antiochus & lui promet la haute protection de ce prince, s'il veut se plier à ses volontés, & donner au peuple l'exemple de la soumission. « Quand » même tous ceux d'Israël, lui répondit-il, » abandonneraient la loi de leurs pères pour » se soumettre aux ordonnances de votre » maître, moi, mes enfans & mes frères, » nous demeurerons toujours inviolablement » attachés à la loi de Dieu. » Dans l'instant que Mathatias prononce ces paroles, il voit un Juif qui se présente à l'autel, pour offrir un

coupable encens aux idoles d'Antiochus; saisi d'une sainte indignation, il s'élance contre cet apostat & le tue : ses enfans & ses amis se joignent à lui, & Apelle & ses satellites tombent sous leurs coups. Alors Mathatias s'écrie : « Que quiconque est zélé pour la loi, & veut » demeurer ferme dans l'alliance du Seigneur, » me suive. » Ce meurtre commis en la personne d'Apelle, ne doit pas paraître un crime : Dieu avait ordonné à son peuple de tuer ceux qui voudraient leur persuader de sacrifier aux idoles. (Deuter. 13, 6, 11.)

Après ce coup d'éclat Mathatias se hâta de rassembler tous les siens, & de fuir avec eux dans les montagnes. Ils y furent suivis par tous ceux d'entre les Juifs qui étaient encore fidèles, & qui voulaient se soustraire à la persécution. Ce fut dans ce tems qu'arriva le martyre d'Eléazar, & celui de la mère & de ses sept fils, que nous appellons les Macchabées. Eléazar, vénérable vieillard âgé de quatre-vingt-dix ans, fut de lui-même se présenter au supplice, plutôt que de transgresser la loi, en goûtant des viandes impures qui avaient été offertes aux faux dieux; & l'on ne peut se rappeller qu'avec admiration la constance des sept Macchabées, & de l'auguste héroïne qui les avait portés dans son sein. Dieu lui-même soutint leur courage au milieu des plus affreux tourmens.

Pendant que ceci se passait, & qu'Antiochus, après avoir vu couler le sang des Macchabées, s'occupait lâchement à célébrer des

jeux à Daphné, près d'Antioche, Judas le troisième fils d'Eléazar, n'a pas plutôt appris la mort de son père, qu'il assemble une armée, fait fortifier des villes, & bâtir des forteresses. Les lieutenans d'Antiochus viennent l'attaquer avec des forces redoutables & il les met en fuite, ayant à peine trois mille hommes. De nouvelles troupes, mais plus nombreuses, reçoivent ordre de courir au secours des premières, & de ne faire grace à aucun Juif : elles n'arrivent que pour être elles mêmes exterminées. Judas, que Dieu a nommé pour être le libérateur de son peuple, vole de victoire en victoire ; tout fuit devant lui ; il se rend à Jérusalem, purifie le temple & le dédie de nouveau au service du vrai Dieu. La solemnité de cette dédicace dura huit jours, qui furent employés en actions de grace, & il fut ordonné qu'on en renouvellerait la célébration tous les ans.

Les rapides succès de Judas redoublèrent la rage d'Antiochus. Il s'approchait de Jérusalem avec une armée formidable, qu'il destinait à la détruire de fond en comble, lorsqu'une chute qu'il fit le coucha dans le tombeau. Vainement, au milieu de ses souffrances, il osa implorer la miséricorde du Très-haut, Dieu fut sourd à ses cris, l'impie Antiochus avait laissé arriver le moment de la vengeance.

La mort du tyran ne mit pas les Juifs dans une position plus avantageuse ; Antiochus Eupator, âgé seulement de neuf ans, qui suc-

céda dans le royaume de Syrie à son père Antiochus Epiphane, n'était pas en état de profiter des fautes de ce roi barbare, qui dans les derniers instans de sa vie, avait voulu révoquer l'ordonnance qu'imprudemment il avait fait publier contre les Juifs. Ses ministres ne virent dans les Hébreux qu'un peuple révolté qu'on ne pourrait jamais contenir, & qu'il fallait écraser. Lysias, un des généraux Syriens, vint ouvrir la campagne en Judée, avec quatre-vingt mille hommes d'infanterie, une cavalerie nombreuse & quatre-vingt éléphans, dans le dessein de s'emparer de Jérusalem, d'en transporter ailleurs tous les Juifs, & de la repeupler d'habitans étrangers & idolâtres. Judas, instruit de son approche, plein de confiance en Dieu, marche au-devant des Syriens. En sortant de Jérusalem, un homme à cheval, vêtu de blanc, avec des armes d'or & une lance à la main, se fait voir à la tête de l'armée des Juifs, & semble lui servir de guide. Cette vue remplit les combattans d'une valeur surnaturelle ; ils se précipitent sur les ennemis, en tuent douze mille six cents, & mettent le reste en fuite. Ce fut après cet échec que Lysias, ennuyé d'une guerre si malheureuse, & « comprenant, dit l'écri-» ture, que les Juifs étaient invincibles lors-» qu'ils s'appuyaient sur le secours du Dieu » tout-puissant, » fit un traité avec Judas, & révoqua au nom du roi de Syrie, la tyrannique ordonnance d'Antiochus Epiphane.

Cette paix, dictée par la crainte, fut de courte durée. Les peuples voisins, jaloux de la tranquillité dont jouissaient les Juifs, les attaquèrent & furent vaincus par Judas Macchabée. Ils appellèrent à leur secours les Syriens, qui crurent l'instant favorable pour se venger des affronts qu'ils avaient reçus, mais le chef des Hébreux les battit en plusieurs combats. Enfin, le roi lui-même rassembla toutes ses forces, à dessein de terminer cette guerre sanglante par la destruction entière du peuple de Dieu; &, lorsqu'il se flattait d'être au point d'y parvenir, il se vit contraint d'accorder la paix aux Juifs, pour courir à la défense de ses états.

Antiochus Eupator perdit bientôt le trône & la vie. Il eut pour successeur Démétrius, surnommé *Soter* ou *Sauveur*, & sous ce prince la guerre recommença contre la Judée, à l'instigation d'un certain Alcime, qu'Antiochus Epiphane avait fait grand sacrificateur des Juifs, & que le peuple n'avait pas voulu reconnaître, parce qu'il avait souillé la sainteté du sacerdoce, en suivant les usages prophanes des Grecs. Judas se couvrit de gloire pendant cette nouvelle guerre, mais enfin il y périt, & fut pleuré dans tout Juda. Avant sa mort, il avait recherché par des ambassadeurs l'amitié des Romains, & ce fut sans doute leur protection qui permit aux Juifs de respirer pendant deux ans. Jonathas succéda à Judas dans le commandement de l'armée, & bientôt après s'étant allié avec Alexandre, prétendant à la

couronne de Syrie, & ami des Romains; il reçut de lui la souveraine sacrificature; & avec le consentement du peuple, il en exerça les fonctions à la fête des tabernacles, qui arriva bientôt après. Cette éminente dignité demeura dans la famille des Asmonéens jusqu'au tems d'Hérode.

Ce fut à-peu-près dans ce tems qu'Onias, fils d'Onias III, qui n'avait pu obtenir la souveraine sacrificature, après la mort de son oncle Ménélas, eut le crédit de faire élever en Egypte un temple pour les Juifs, de s'en faire nommer souverains sacrificateurs, lui & ses descendans à perpétuité; &, ce qui est encore plus étrange, de faire agréer cette innovation au peuple Juif; car on sçait que la loi défendait d'offrir des sacrifices ailleurs que dans le temple de Jérusalem: mais Isaïe avait prédit cet événement, (Isaïe XIX, 18, 21,) & il arriva exactement comme il l'avait prédit.

Jonathas ne perdait pas de vue le projet que son frère Judas avait eu de chasser les Grecs idolâtres de la citadelle qu'ils occupaient encore à Jérusalem. Voyant que tout était tranquille dans la Judée, il résolut d'emporter de vive force ce repaire de brigands; il l'investit à cet effet: mais sur les plaintes qu'on porta à Démétrius de cette prétendue violence, Jonathas fut obligé de se rendre auprès de ce prince, sans cependant discontinuer le siége qu'il avait entrepris. Les présens qu'il distribua & son éloquence adoucirent

si bien l'esprit du roi & celui de ses ministres, qu'outre les honneurs qu'il reçut, il obtint que les pays de son gouvernement ne payeraient plus d'impôts, moyennant un don gratuit de trois cents talens. Quelque tems après il sollicita le même Démétrius de donner des ordres précis pour que les Grecs évacuassent la citadelle, sans qu'il fallût les y contraindre; & l'ordre ayant été envoyé & exécuté, le grand-prêtre des Juifs par reconnaissance, fit marcher trois mille hommes au secours du roi de Syrie, alors vivement molesté par les habitans d'Antioche. Avec ce renfort, Démétrius prétendit désarmer les révoltés; mais ils s'assemblèrent au nombre de cent vingt mille, & vinrent investir son palais, dans le dessein de le massacrer: aussitôt les Juifs accoururent pour le dégager, & craignant d'être accablés par le nombre, ils mirent le feu dans tous les quartiers de la ville, & alors il ne leur fut pas difficile de faire rentrer dans le devoir cette multitude effrénée. On dit que dans ce massacre, il périt plus de cent mille habitans; c'est ainsi que les Juifs se vengèrent des maux que ceux d'Antioche avaient faits à Jérusalem & à Juda.

Un service aussi signalé méritait sans doute beaucoup de reconnaissance; mais Démétrius, à ses autres vices, joignait la plus lâche ingratitude. Sorti de ce péril, il exigea le payement des impôts que lui-même venait de remettre aux Juifs, & menaça de leur

faire une guerre sanglante, si Jonathas refusait de les payer : ce fut ce procédé indigne d'un prince, qui engagea Jonathas à prendre le parti d'Antiochus, fils d'Alexandre, ce prétendant à la couronne de Syrie dont nous avons fait mention plus haut. Mais cet Antiochus, surnommé *Theos*, (Dieu) n'était qu'un fantôme qu'un certain Thryphon présentait, & dont il avait dessein de se défaire à la première occasion, pour usurper le trône. N'osant tenter la fidélité de Jonathas, il chercha à le tromper par des protestations d'amitié, & fit si bien que, sous prétexte de le mettre en possession de la ville de Ptolémaïde, il l'attira dans cette ville, où il le retint prisonnier.

Quoique les Juifs ressentissent une grande douleur à la nouvelle de la détension de leur grand-prêtre, ils ne perdirent point courage, & choisirent pour général Simon son frère, qui aussi-tôt fit travailler aux fortifications de Jérusalem, & se prépara à faire une vigoureuse résistance, s'il était attaqué : il osa même marcher au-devant de Thryphon avec des troupes plus remplies de valeur que nombreuses ; mais l'ennemi refusa le combat qu'on lui offrait, & fit dire à Simon qu'il n'avait fait arrêter Jonathas que parce qu'il devait cent talens (900000 liv.) au roi de Syrie, & que s'il voulait les payer, & lui envoyer en ôtage les deux fils de Jonathas, il lui rendrait la liberté. Simon ne balança pas, & le brave Jonathas n'en périt

pas moins quelque tems après. Ce fut aussi vers ce tems que les Juifs, profitant des troubles de Syrie & de la captivité de Démétrius qui venait de tomber dans les fers de Mithridate, roi des Parthes, se choisirent Simon pour chef, & lui donnèrent le gouvernement en titre de souveraineté, aussi bien que la souveraine sacrificature, & déclarèrent cette double puissance, civile & sacerdotale, héréditaire dans sa famille. Ce grand homme ne posséda pas long-tems ses nouvelles dignités, il fut tué par trahison l'an du monde 3869, avant Jésus-Christ 135. Son fils Jean Hyrcan fut aussi-tôt proclamé souverain sacrificateur & prince des Juifs. Ce nouveau chef, assiégé dans Jérusalem par Antiochus Fidétes, (ou le chasseur,) roi de Syrie, & réduit à l'extrémité, se trouva contraint de mettre bas les armes, & de consentir à payer un tribut pour Joppé, & pour les autres villes que les Juifs possédaient hors de la Judée.

Ce prince profita politiquement des troubles de la Syrie, alors partagée entre deux maîtres, pour augmenter ses richesses & affermir sa nouvelle puissance. Il attaqua les Samaritains, emporta d'assaut, après un long siége, leur ville de Samarie, qu'il fit abattre & raser jusqu'aux fondemens, & détruisit le temple de Garizim. Ayant ainsi réuni sous sa domination la Judée, la Galilée & le pays de Samarie, & plusieurs places frontières, il n'eut plus rien à redouter de ses

jaloux voiſins, & le peuple Hébreu jouit de la paix juſqu'à ſa mort.

Mais comme, par une fatalité qu'on ne ſçaurait aſſez déplorer, les états qui ont le bonheur d'être tranquilles par rapport aux affaires du dehors, ſont ordinairement travaillés au dedans par des diſſenſions particulières, Hyrcan éprouva tous les chagrins que peuvent occaſionner à un bon roi deux ſectes turbulentes qui cherchent à s'écraſer réciproquement : tels étaient les Phariſiens & les Sadducéens. Les premiers, quoiqu'il les eût toujours comblés de bienfaits, dans l'eſpérance de ſe les attacher, oſèrent attaquer ſa naiſſance, & ſoutenir qu'étant fils d'un étranger, il était incapable par la loi d'exercer la ſouveraine ſacrificature. En effet, la loi était expreſſe ſur cet article, mais l'imputation était fauſſe, aiſée à détruire, & ne devenait dangereuſe qu'à cauſe de l'eſtime ſingulière que le peuple avait pour les hypocrites Phariſiens. Hyrcan, outré de l'inſolence qu'on avait de diffamer ſa mère, & de porter atteinte à la pureté de ſa naiſſance, perſécuta pendant les dernières années de ſon adminiſtration, cette ſecte trop attachée à certaines traditions, & donna toute ſa faveur aux Sadducéens ; mais, toujours occupé à empêcher un des deux partis d'accabler l'autre, il acheva ſes jours dans une continuelle perplexité, & mourut l'an du monde 3897, & avant Jéſus-Chriſt 107.

Ariſtobule, fils d'Hyrcan, ſuccéda ſans

oppofition aux dignités fpirituelles & civiles de fon père; mais trouvant la conjoncture favorable, il prit le diadême & le titre de roi, qu'aucun de fes prédéceffeurs n'avait ofé porter depuis la captivité de Babylone. Ce prince, pour fignaler le commencement de fon règne, déclara la guerre aux Ituriens, qu'il défit en plufieurs rencontres; & les voyant affaiblis, il leur propofa l'alternative, ou d'embraffer la religion Juive, ou d'abandonner le pays. Les Ituriens choifirent le premier parti & furent incorporés à la nation, tant pour le fpirituel que pour le temporel. L'Iturée faifait partie de la Célé-Syrie.

On reproche à Ariftobule, d'avoir fait affaffiner fon frère Antigone qu'il aimait véritablement, & de s'être, en cette occafion, laiffé féduire par les faux rapports de fa mère qui haïffait mortellement ce jeune prince. Le roi ayant reconnu qu'il avait été trompé, en eut tant de remords, qu'il traîna depuis une vie miférable, & expira enfin dans les douleurs & dans le défefpoir, après un règne d'une année.

Alexandre Jannée, frère d'Ariftobule, lui fuccéda, & fignala le commencement de fon malheureux règne par faire mourir un de fes frères, qui avait tenté de fe placer fur le trône. Il fit la guerre aux Syriens, leur prit Gadara & plufieurs autres places fituées au-delà du Jourdain; mais ne fe tenant pas affez fur fes gardes, il fut défait par l'ennemi qui lui tua plus de dix mille hommes, & lui en-

leva tout le butin qu'il avait fait dans la campagne. A ſon retour le peuple de Jéruſalem le reçut avec des ris inſultans, qui lui apprirent combien toute la nation était flattée de ſon déſaſtre. La haine que les Juifs avaient conçue pour leur roi, prenait ſa ſource dans les différends qui s'étaient élevés entre les Sadducéens & les Phariſiens, ſous le règne d'Hyrcan. Ces derniers ne pouvaient pardonner aux princes Aſmonéens la prédilection qu'ils montraient en toute occaſion pour leurs ennemis, & le ton populaire, l'extérieur mortifié, & les manières fauſſement auſtères de ceux de cette ſecte, en avaient tellement impoſé aux Juifs, que tous ceux qui n'étaient pas attachés à la cour, avaient embraſſé le parti de ces hypocrites. On doit rapporter à ce principe tous les malheurs qui troublèrent le règne d'Alexandre Jannée.

Ce prince, pour faire diverſion à ſa douleur, fut aſſiéger la forte ville de Gaza, & il ne put la réduire qu'après une année de ſiége. Naturellement barbare, lorſqu'il s'en fut rendu maître, il en fit maſſacrer impitoyablement tous les citoyens, qui vendirent cher leur vie & lui tuèrent plus de ſix mille hommes. Enſuite la ville fut livrée aux flammes, & Alexandre Jannée goûta la déteſtable joie de n'en partir, qu'après ſon entière deſtruction. Fier de cette conquête, il ſe rendit à Jéruſalem, mais il n'y arriva que pour eſſuyer de nouveaux affronts.

Un

Un jour qu'il était occupé aux saintes fonctions de la souveraine sacrificature, on lui jetta des citrons à la tête, en l'accablant d'injures, & en le traitant *d'esclave*, & d'homme indigne de porter la couronne & d'exercer le pontificat. Il devient furieux, il rassemble ses gardes, & se mettant à leur tête, il charge cette populace insolente ; six mille Juifs périrent dans cette action.

Après ce massacre le roi n'osa plus confier la garde de sa personne à ses propres sujets, qui tous dès ce moment devinrent ses ennemis : il fit venir de la Cilicie & de la Pisidie un corps de troupes étrangères, composé de six mille soldats aguerris, qui l'accompagnèrent par-tout. Un roi est bien malheureux, lorsqu'il se croit entouré de bourreaux prêts à le poignarder. Cependant la guerre civile se déclare ; la Judée est ravagée par les deux partis ; le Juif égorge le Juif, les villes sont détruites, & le cruel Alexandre Jannée renouvelle dans tous les lieux où il passe l'horrible scène qu'il a donnée dans la destruction de Gaza. Il surprend huit cents rebelles dans une petite ville ; il ordonne qu'on les conduisent à Jérusalem, les fait attacher en croix ; & pendant qu'ils y expirent, il fait égorger à leurs yeux leurs femmes & leurs enfans. Le barbare ! environné de ses concubines, il repaît ses regards de cet affreux spectacle. Cette guerre coûta plus de cinquante mille hommes à la Judée, pendant les six annés qu'elle dura. Lorsqu'elle

fut assoupie, le roi tourna ses armes contre les ennemis de dehors, & obtint sur eux des avantages considérables, mais il jouit peu de son triomphe; car s'étant abandonné à la débauche, il mourut, après un règne de vingt-sept ans, l'an du monde 3925, & avant Jésus-Christ 79. Par son testament il ordonna que sa femme Alexandra gouvernerait le royaume pendant sa vie, & qu'elle choisirait pour son successeur celui de ses deux fils, Hyrcan & Aristobule, qu'elle jugerait à propos.

Le règne d'Alexandra fut celui des Pharisiens. Pour conserver les rênes de l'état, cette princesse crut n'avoir point d'autre parti à prendre que celui de se jetter dans leurs bras. Sous l'administration d'Alexandre Jannée, ils avaient été persécutés par les Sadducéens; sous celle d'Alexandra, ils devinrent les persécuteurs de cette secte, & leur vengeance ne se borna pas à les priver de leurs charges, ils en voulurent à leur vie, à leurs biens, à leur réputation. L'hypocrisie, recouverte du manteau de la religion, change en vertus les crimes qui l'a font arriver à son but. Les Pharisiens rendirent leurs ennemis responsables de toutes les cruautés exercées par le feu roi : ils affectèrent de chercher à réhabiliter sa mémoire, afin de faire retomber sur les Sadducéens tout l'odieux de ses actions, & en conséquence, ils les poursuivirent sans aucun ménagement.

Vainement les Sadducéens s'adressèrent à la reine, pour faire cesser cette persécution; vainement ils lui représentèrent qu'eux seuls avaient soutenu sa famille contre les cabales des Pharisiens, elle voulait régner, & la politique ne lui permettait d'être, dans ce moment, ni juste ni reconnaissante : mais comme elle songeait à se ménager des ressources, suivant les événemens, elle conseilla aux Sadducéens de se retirer dans les places fortes de la Judée, où ils pourraient conjurer l'orage qui les menaçait.

La politique d'Alexandra lui devint inutile. Flottant entre les deux partis, sans avoir pu les réunir, elle fut pendant les neuf années de son administration l'esclave des Pharisiens, & mourut en nommant pour son successeur l'imbécille Hyrcan, qui peu après ayant, vers Jéricho, perdu une bataille contre les partisans de son frère Aristobule, fut contraint de lui céder la couronne & la grande sacrificature, & destiné à passer le reste de ses jours dans une vie privée : mais le sort en décida autrement.

Antipater, père d'Hérode, dont nous parlerons incessamment, Iduméen de race & Juif de religion, ainsi que ses compatriotes, depuis que le roi Hyrcan eut obligé les Iduméens à embrasser le judaïsme; Antipater, dis-je, trouva le moyen d'engager Hyrcan à tout tenter pour remonter sur le trône de Judée, dont son frère Aristobule venait de le chasser. Il suscite contre le nouveau roi, Arétas, sou-

verain de l'Arabie pérrée, qui vient, avec une armée, attaquer Ariſtobule ; & après l'avoir battu, le pourſuit, prend Jéruſalem, l'aſſiége dans le temple, & n'abandonne ſa proie qu'à l'arrivée de Sçaurus, lieutenant de Pompée en Syrie, qui le force à ſe réfugier précipitamment dans ſon pays. Ce fut cette querelle des deux frères, qui attira les armes des Romains dans la Judée. Pompée en fut le médiateur; & après avoir terminé la guerre contre Arétas & ſes Arabes, il ſe rendit à Jéruſalem, fit mettre Ariſtobule dans les fers, & aſſiéga ſes partiſans qui s'étaient retirés dans le temple. Cette place forte par elle-même & défendue avec une opiniâtreté inconcevable, aurait peut-être épuiſé tous les efforts de l'armée Romaine, ſi les Juifs, plus fidèles à la lettre qu'à l'eſprit, n'euſſent pas eu la ſuperſtition de regarder comme un crime une défenſe légitime pendant les jours de ſabbat. Le temple fut emporté après trois mois de ſiége, le carnage fut terrible : douze mille perſonnes furent paſſées au fil de l'épée. L'audace de Pompée, qui par ſa préſence, profana le lieu très-ſaint, où il n'était permis qu'au grand-prêtre d'entrer ſeulement une fois l'année, le jour ſolemnel de l'expiation, fut ce qui affligea le plus ſenſiblement les Juifs, & ce qui excita le peuple à ſe ſoulever contre les Romains.

Le carnage ceſſé, Pompée fit démolir les murailles de Jéruſalem, rétablit Hyrcan ſur le trône, & envoya priſonnier à Rome Ariſto-

bule & ses deux fils, Alexandre & Antigone, imposa un tribut à la Judée, & en laissa l'intendance à Antipater. Quelque tems après Alexandre se sauva de Rome, & trouva le moyen de se former un parti assez nombreux pour faire trembler Hyrcan, qui appella les Romains à son secours. Gabinius, gouverneur de Syrie, accourut aussi-tôt, vainquit Alexandre; & après avoir fait quelques changemens dans l'administration civile, il retourna dans sa province. Ceci se passait l'an du monde 3947, & 57 ans avant Jésus-Christ. Trois années après Crassus allant combattre les Parthes, pilla le temple de Jérusalem & emporta trente millions de nos livres. L'an 47 avant Jésus-Christ, César remit le gouvernement de la Judée sur l'ancien pied, assura la dignité de souverain sacrificateur de Jérusalem & la principauté du pays à Hyrcan, tant pour lui que pour ses descendans à perpétuité, & donna à Antipater la charge de procurateur. Il permit aussi aux Juifs de relever les murs de leur ville, que Pompée avait fait abattre.

Les choses étaient en cet état, lorsque les Parthes entrèrent dans la Syrie; ils envoyèrent des troupes en Judée, qui remirent sur le trône Antigone, fils d'Aristobule, & Hyrcan fut conduit prisonnier à Séleucie dans la Babylonie. Hérode dans la suite le fit mourir.

Pendant l'invasion des Parthes dans la Judée, Hérode s'était sauvé à Rome, où sa po-

litique adroite trouva le ſecret de ſe faire un puiſſant protecteur dans Antoine qui y était alors tout puiſſant. Il lui demanda la couronne pour Ariſtobule, frère de Marianne, qu'il devait épouſer, & il l'obtint pour lui-même, & en reçut l'inveſtiture au capitole, avec les cérémonies accoutumées; mais il avait été plus aiſé aux Romains de lui donner un trône, qu'il ne lui fut facile de s'en emparer. Antigone lui en diſputa la poſſeſſion pendant deux ans : forcé de ſe rendre à Hérode, après le ſac de Jéruſalem, ce monarque cruel l'envoya à Antoine, qui, auſſi barbare que celui qu'il protégeait, le condamna à mort comme un criminel ordinaire, le fit fouetter, attacher à un poteau & exécuter ignominieuſement par ſes licteurs. Ainſi finit en la perſonne d'Antigone le règne des Aſmonéens, qui avait duré cent vingt-neuf ans, depuis le commencement de l'adminiſtration de Judas Macchabée.

Les Juifs n'ouvrirent point les yeux ſur cet événement extraordinaire, qui faiſait paſſer à un étranger, à un Iduméen, l'autorité ſouveraine, & qui leur annonçait que la venue du Meſſie était proche. Cependant Jacob en mourant l'avait prédit à ſes douze fils dans ces termes : « Le ſceptre ne ſera point ôté à » Juda, & il y aura toujours dans ſa poſté» rité des conducteurs du peuple, juſqu'à » la venue de celui qui doit être envoyé, » & qui ſera l'objet de l'attente des nations. » (Géneſ. 49. 10.)

Nous ne nous étendrons pas sur l'histoire du règne d'Hérode *le grand*, qui rebâtit le temple de Jérusalem, & fut heureux en tout, excepté dans sa propre maison. Il fut barbare époux, pere cruel & prince injuste. Il fit mourir tous les juges du sanhédrin ou grand conseil, & mourut lui-même âgé de soixante-dix ans. Archelaüs son fils lui succéda, & après un règne de dix ans, les Romains, mécontens de lui, l'envoyèrent en exil à Vienne en Dauphiné, l'an 14 de Jésus-Christ. Hérode Antipas son frère, tétrarque de Galilée, fut relégué à Lyon, & alors la Judée devint une province Romaine; les Juifs se révoltèrent quelque tems après. Titus vint pour les réprimer; il prit Jérusalem, & la ruina de fond en comble; & ayant passé au fil de l'épée un nombre incroyable de ses habitans, il emmena le reste en captivité, ainsi que le rapporte Josephe. Cette destruction arriva la soixante-quatorzième année de notre ère.



CHAPITRE V.

Précis de l'Histoire de la Palestine jusqu'à Selim, empereur des Turcs.

CE pays fut possédé par les Romains jusqu'au tems de l'empereur Héraclius, pendant le règne duquel les Arabes se rendirent maîtres de la Judée, sous la conduite d'Amru & de Sergiil, lieutenans d'Omar, second kalife depuis l'imposteur Mahomet. Cette révolution arriva l'an 16 de l'hégire, & de l'ére chrétienne 637. Les Turcs Selgiucides en chassèrent bientôt les Arabes, & ceux-ci en furent chassés eux-mêmes par les kalifes d'Egypte, qui profitèrent habilement de leurs divisions intestines : mais les Egyptiens ne conservèrent pas long-tems cette conquête ; dans la même année qui était celle de l'hégire 492 & de notre ére 1098, les Chrétiens d'Europe, que les Arabes appellent *Francs*, vinrent fondre sur la Palestine, gagnèrent des batailles, prirent Nicée, Antioche, Edesse, & mirent le siége devant Jérusalem. La ville, après trente-cinq jours d'attaque, fut emportée d'assaut, (le 5 juillet 1099) & tout ce qui ne se trouva pas Chrétien, fut impitoyablement massacré ; les croisés, maîtres de la ville sainte, ayant été faire leurs prières au tombeau de Jésus-Christ,

s'assemblèrent pour donner un souverain à la Judée, & Godefroi de Bouillon fut élu duc de Jérusalem : mais il ne régna qu'un an, & eut pour successeur Baudouin son frère, déjà comte d'Edesse.

Ce prince s'empara d'Acre, après vingt mois de siége ; en 1109, il prit Tripoli de Syrie par composition, & se rendit maître de Sidon & de Barut, à main armée ; il distribua aux Chrétiens toutes les terres qui étaient aux environs de Jérusalem, & mourut en 1118, après un règne de dix-huit ans.

Baudouin II défait deux fois en bataille rangée le sultan de Damas, près d'Antioche : en 1122, il est fait prisonnier & remis en liberté, moyennant une rançon ; il meurt en 1131.

Foulques d'Anjou parvient à la couronne à l'âge de soixante-dix ans : il appaise une guerre civile, excitée par le comte de Tripoli, chasse les ennemis des environs d'Antioche, enlève quelques forts au-delà du Jourdain, & meurt en 1142, après avoir regné onze ans deux mois & quelques jours.

Baudouin III son fils prend Ascalon, bat le sultan d'Egypte, règne vingt ans, & meurt en 1162.

Amaulri, fils de Foulques, & frère de Baudouin III, monte sur le trône ; il impose un tribut au sultan d'Egypte, prend Damiette en 1165, & meurt en 1173.

Baudouin IV son fils, âgé de treize ans, est proclamé roi de Jérusalem & la régence

du royaume eſt accordée à Raymond, comte de Tripoli. Ce roi défit en bataille rangée, le fameux Saladin, ſultan d'Egypte. Il refuſa de ſe marier : mais pour aſſurer la couronne dans ſa famille, il donna ſa ſœur Sybille à Guillaume, marquis de Montferrat, duquel elle eut Baudouin V; mais Guillaume étant venu à mourir, Sybille épouſa en ſecondes noces Guy de Luſignan. Baudouin IV, avant ſa mort, qui arriva en 1185, fit reconnaître pour ſon ſucceſſeur ſon neveu Baudouin V, qui n'avait encore que cinq ans, & nomma le comte de Tripoli régent du royaume.

Baudouin V ne demeura pas plus de huit mois ſur le trône. On ſoupçonna qu'il avait été empoiſonné, & les ſoupçons tombèrent particulièrement ſur ſa mère dont on connaiſſait l'ambition. Ce qui eſt vrai, c'eſt que cette princeſſe n'épargna ni or ni ſupplication pour faire couronner ſon mari Guy de Luſignan. Elle y parvint par la cabale des chevaliers du Temple : mais ſi d'un côté elle réuſſit à lui applanir le chemin du trône, de l'autre elle lui fit un ennemi implacable dans la perſonne du comte de Tripoli, qui ſe croyait en droit d'y monter après la mort de Baudouin V.

Déſeſpéré de voir échapper le ſceptre de ſes mains, Raymond fait un traité avec Saladin, & lui fait entrevoir que la perte des Chrétiens eſt aſſurée, s'il veut tenter de les combattre. Saladin arme puiſſamment, & vient

attaquer la ville de Tibériade. Auſſi-tôt le roi de Jéruſalem, le grand-maître des Templiers, celui des Hoſpitaliers, tous les princes Chrétiens de Syrie, raſſemblent leurs forces, & volent au ſecours de la place. Saladin marche au-devant d'eux, leur livre bataille & remporte une victoire complette. Guy de Luſignan reſta priſonnier, avec le grand maître des Templiers. Ils furent conduits à la tente du ſultan, qui les reçut avec bonté. Guy demanda à boire, & Bornos, ſeigneur de la ville de Crac, dans l'Arabie pétrée, qui était à ſa ſuite, lui en préſenta; il but & rendit le vaſe à Bornos, qui fut pour boire après le roi, mais Saladin l'en empêcha, en lui diſant: « Méchant, tu ne boiras point » en ma préſence, car il n'y a point de » quartier à eſpérer pour toi. La cruauté » avec laquelle tu as traité tous les Muſul» mans qui ſont tombés entre tes mains, » & tes entrepriſes ſacriléges contre la Mec» que & Médine, ont dès long-tems pro» noncé l'arrêt de ta mort. » En même-tems il tira ſon ſabre, & d'un ſeul coup il lui trancha la tête. Cette terrible action étonna Luſignan, & ſans doute lui inſpira quelque crainte; mais le ſultan lui tendit la main, & lui donna ſa parole royale qu'il n'avait rien à redouter.

Les hiſtoriens Français mettent cette aventure ſur le comte de Renaud de Châtillon, qui réellement avait ſouvent violé les promeſſes qu'il avait faites à Saladin.

Le fruit de la victoire que Saladin venait de remporter, ne se borna pas à la seule prise de la ville & du château de Tibériade. Il conduisit son armée dans la Galilée & dans la Samarie, où il s'empara de Naplouse & de Sébaste, (anciennement Sichem & Samarie) villes bâties l'une assez proche de l'autre; ensuite gagnant du côté de la côte maritime, il pénétra dans la Judée, & se rendit maître de Saint-Jean-d'Acre, (Ptolémaïde) de Seyde, de Barut, d'Ascalon, de Gaza & de Ramlah.

Ce fut dans cette dernière ville, qui n'est éloignée de Jérusalem que d'environ une journée de chemin, que Saladin disposa toutes les choses nécessaires pour former le siége de la capitale de la Judée, & celle de tous les états dont les Chrétiens s'étaient emparés dans la Syrie. Il l'attaqua l'année de l'hégire 583, & de notre ére 1187, & la pressa par tant d'assauts consécutifs, qu'il obligea les assiégés à arborer le drapeau blanc, dans l'espérance que la valeur avec laquelle ils s'étaient défendus, leur obtiendrait une honorable capitulation : mais Saladin répondit aux députés qu'ils avaient envoyés, qu'il prétendait prendre la ville par force, ainsi qu'elle avait été prise autrefois sur les Musulmans. Une telle réponse tourna en fureur le courage des Chrétiens, & ils résolurent de vendre bien cher au sultan, & leur vie & leur liberté. En effet, tant que dura le siége, il n'y eut point de jour qui

ne fût marqué par quelqu'action vigoureuse de la part des assiégés; ce que Saladin ayant observé, il se détermina à leur envoyer les articles de la capitulation qu'il voulait leur accorder. Un des plus importans était, que chaque citoyen de Jérusalem payerait pour sa rançon dix écus d'or, les femmes cinq, deux seulement pour chaque enfant, & que ceux qui ne pourraient pas payer cette somme demeureraient esclaves du vainqueur.

Ce traité ayant été signé de part & d'autre, Saladin entra en triomphe dans la ville noble & sainte; car c'est ainsi que les Musulmans appellent Jérusalem, & les Chrétiens en sortirent, après l'avoir possédée pendant quatre-vingt-huit ans. Il y eut quelque tumulte, lorsque les soldats du sultan voulurent enlever la croix que les Chrétiens avaient placée sur la principale mosquée, mais il fut bientôt appaisé par la sagesse des ordres que donna Saladin.

Les Chrétiens se retirèrent tous à Tyr; & pendant deux ans, ils ne s'occupèrent qu'à recevoir les secours que tous les princes de l'Europe ne cessaient de leur faire passer, & à faire les préparatifs nécessaires pour rentrer dans Jérusalem. Lorsqu'ils se crurent en état de tenter cette entreprise hardie, ils s'avancèrent jusqu'à Saint-Jean-d'Acre qu'ils assiégèrent. Aussi-tôt Saladin parut à la tête d'une armée, & les assiégea eux-mêmes dans leur camp; mais, malgré tous les efforts qu'il fit, il ne lui fut pas possible de

jetter du ſecours dans la place, & les Chrétiens s'en emparèrent à ſa vue. Les auteurs Orientaux reprochent aux aſſiégeans d'avoir violé la capitulation qu'ils avaient accordée à la ville, en tuant ou mettant dans les chaînes tous les habitans qu'ils y trouvèrent.

Cette victoire des Chrétiens fut ſuivie de la priſe de Céſarée & de Jaffa, dont la perte déconcerta tellement les projets de Saladin, qu'il fit auſſi-tôt démolir les fortifications d'Aſcalon & de Lamlah, dans la crainte que ces villes ne tombaſſent au pouvoir de l'ennemi. *Ben Schùhnah*, auteur renommé parmi les Orientaux, parle d'un traité propoſé entre les Chrétiens & les Muſulmans, par un des articles duquel le frère de Saladin devait épouſer la fille de Richard, roi d'Angleterre, qui lui apporterait pour dot la ville de Ptolémaïde, & auquel le ſultan céderait le royaume de Jéruſalem. Les évêques Chrétiens s'oppoſèrent formellement à ce mariage, à moins que le frère de Saladin n'abjurât le mahométiſme & ſe fît baptiſer. Quoique ce traité reſtât ſans effet, il eut cela de bon qu'il fit conclure une tréve de trois ans, pendant laquelle les deux partis ſe fréquentèrent avec beaucoup de familiarité. L'auteur cité plus haut, a remarqué que le roi d'Angleterre & Saladin ne jurèrent point cette tréve, & ſe contentèrent ſeulement de ſe toucher dans la main. Les autres princes Chrétiens la jurèrent ſur la croix, & les frères & les enfans de Sa-

ladin sur l'alcoran. Il avait été décidé par un des articles de cette tréve, que les villes de Saint-Jean-d'Acre, de Césarée, de Jaffa, d'Asof & d'Auka demeureraient, avec toutes leur dépendances, au pouvoir des Chrétiens; que la ville de Jérusalem, avec son territoire, appartiendrait à Saladin, & que les villes d'Ascalon & de Ramlah resteraient démantelées.

Peu de tems après la conclusion de cette tréve, c'est-à-dire, l'an de l'hégire 589, Saladin mourut âgé de cinquante-sept ans, après en avoir régné environ vingt-quatre en Egypte & près de dix-sept en Syrie. Sa mort délivra les Chrétiens d'un formidable ennemi. Ce prince infidèle fut extrêmement regretté de ses sujets, & méritait de l'être. Pendant la maladie qui le précipita dans le tombeau, il faisait porter devant lui le linceul qui devait l'ensevelir, & celui qui tenait cet étendard de la mort, criait à haute voix : « Voilà tout ce que Saladin, vain» queur de l'Orient, remporte de ses con» quêtes. » Il était libéral jusqu'à la profusion. Chrétiens, Juifs, Musulmans, avaient part à ses libéralités & à ses aumônes; & lorsqu'il s'agissait de secourir un malheureux, il ne s'informait pas quelle était sa religion, mais quelles étaient ses souffrances. « La vie » est courte, disait-il, & le terme est incer» tain; il faut travailler aujourd'hui, nous » ne le pourrons peut-être pas demain. »

On voit par tout ce qui vient d'être rappor-

té, que le royaume de Jérusalem n'existait plus pour les Chrétiens, que dans Ptolémaïde & un petit nombre de villes. Cependant on croyait en Europe qu'il fallait nécessairement un roi à Jérusalem. Emeric de Lusignan, qui en portait le titre, étant venu à mourir l'an 1205 de l'ére chrétienne, on demanda un roi de Judée à Philippe Auguste, roi de France, & ce monarque nomma pour porter cette couronne imaginaire, Jean, cadet de la maison de Brienne en Champagne, dont la fortune n'était pas capable de soutenir le rang auquel il montait.

Le nouveau monarque, en arrivant à Ptolémaïde, se trouve à la tête de cent mille combattans, qui s'y étaient rassemblés de tous les royaumes de l'Europe. Il se fait couronner dans Tyr & va mettre le siége devant Damiette, dont il se rend maître, en 1218. Mais, en 1221, ayant voulu faire des conquêtes dans l'Egypte, où régnait alors un petit-fils du grand Saladin, il eut l'imprudence de s'engager entre deux bras du Nil, précisément au tems que ce fleuve commençait à se déborder; & pour sauver son armée d'une ruine totale, il fut obligé de rendre Damiette, & de jurer qu'elle ne porterait de huit ans les armes contre l'Egypte. Il resta en ôtage pour sûreté de cette parole.

Tel était l'état des affaires en Judée, lorsque Frédéric II, empereur d'Allemagne, entreprit d'enlever Jérusalem aux infidèles. Ce

Ce prince politique, contre lequel les papes ses ennemis cherchaient à faire révolter l'empire, crut conjurer leur haine, en rendant ce signalé service à toute la république Chrétienne. Mais Frédéric ne passe pas les mers pour remettre son sort au hasard des combats; tandis qu'il traite avec le pape, il négocie avec le sultan d'Egypte : & à peine est-il arrivé en Asie, qu'il rend public le traité qu'il vient de conclure, & par lequel on remet les Chrétiens en possession de Jérusalem, de Nazareth & de quelques autres bourgages; car alors la ville sainte était entièrement démantelée. Le droit de Frédéric à la couronne de Jérusalem venait par sa femme Yolande, fille de Jean de Brienne, qui étant sorti d'ôtage, lui avait abandonné toutes ses prétentions à un royaume, que ses malheurs ne lui avaient pas permis de conserver.

La fureur des croisades subsistait toujours dans notre Europe. Chaque année l'Asie voyait de nouveaux chevaliers qui venaient y signaler leur courage, mais presque toujours infructueusement. En 1244, les habitans du Khorazan, qui fuyaient devant Jengzis-Khan, se jettèrent sur la Syrie & sur la Palestine, & ils égorgèrent dans Jérusalem tout ce qui restait de Chrétiens, de Juifs & de Musulmans. Les garnisons d'Antioche, de Tyr, de Sidon & des autres villes de la côte, suspendi-

rent leurs querelles particulières, pour s'opposer à ces nouveaux ennemis. Soutenus par un grand nombre de guerriers d'Europe, ils furent offrir le combat aux Korasmins, mais leur défaite fut entière, & ils n'eurent d'autre parti à prendre que celui de se réfugier précipitamment dans leurs forts.

Tant de désastres devaient sans doute faire oublier aux Européens l'inutile projet d'enlever la terre sainte aux infidèles ; mais plus les relations qu'on recevait des maux que souffraient les Chrétiens dans la Syrie & dans la Palestine, étaient désespérantes, plus la piété des fidèles s'enflammait. Louis IX, roi de France, que l'église a placé au nombre des saints, en sortant d'une longue léthargie, occasionnée par les suites d'une maladie violente, crut entendre une voix qui lui ordonnait de se croiser & d'aller combattre les ennemis de notre sainte religion. A peine est-il échappé des bras de la mort, qu'il prend la croix, & renouvelle en public le vœu qu'il a fait intérieurement. Quatre années sont employées à faire les préparatifs nécessaires pour la grande entreprise qu'il médite ; il aborde en Egypte, assiége Damiette & s'en rend maître. Al-malek Alsalch, soudan d'Egypte, petit-fils de l'ancien Saladin, accourt pour défendre cette place, déjà au pouvoir des Français. Saint Louis l'apprend, quitte Damiette, fait passer un bras du Nil à son armée déjà à demi-vaincue par

les maladies & par la disette des vivres, & va présenter la bataille à ce fier ennemi. Almalek Alsalch, que nous appellons Mélecsala, loin de la refuser, l'engage aussitôt. Le combat est terrible & la victoire long-tems disputée ; mais enfin, les Français sont battus près de la Massoure ou Mansourath, & saint Louis, après avoir vu tomber à ses pieds son frère Robert d'Artois, est obligé de se rendre prisonnier avec ses deux autres freres le comte d'Anjou & le comte de Poitiers. Il en coûta, pour la rançon de ce monarque & pour celle des autres prisonniers, un million de besans ou écus d'or, & la restitution de Damiette.

Depuis cette dernière & malheureuse tentative, les Chrétiens d'Europe ne se révoltèrent plus contre les décrets de la providence, qui avait réglé que les saints lieux demeurèraient entre les mains des infidèles, jusqu'au moment qu'elle a fixé pour leur délivrance. Les Chrétiens de Syrie disputèrent encore quelques années le terrain aux Egyptiens, qui les chassèrent de toutes leurs villes, & les obligèrent à se réfugier en Chypre & en Arménie. Enfin, la Palestine, après avoir été soumise, tantôt aux kalifes de Damas, tantôt à ceux du Caire, tomba avec l'Egypte & la Syrie l'an 1517, sous la domination de Selim, fils de Bajaset II, empereur des Turcs, & gémit encore de voir arborer le croissant dans la ville sainte, où la croix devrait seule triompher.

CHAPITRE VI.

Ancien gouvernement des Hébreux.

LES Israélites descendus de Jacob ne furent pas regardés comme un peuple, jusqu'à ce que s'étant extrémement multipliés en Egypte, leur nombre s'accrut tellement, qu'ils formèrent une nation séparée des Egyptiens, dont ils étaient les esclaves, & avec lesquels ils ne se permettaient aucune alliance. L'écriture (Exode 12.) fixe à quatre cents trente années le tems de leur séjour en Egypte; mais pour concilier ce calcul avec d'autres passages des livres saints, il faut commencer à compter les années depuis le départ d'Abraham de la ville d'Ur chez les Chaldéens, jusqu'à la sortie d'Egypte.

L'Eternel, se souvenant des promesses qu'il avait faites à son peuple chéri, résolut de briser ses fers, & de le mettre en possession de la terre qu'il lui avait destinée. Il choisit Moïse pour être le libérateur des Hébreux, & pour leur prescrire des loix dont lui-même était l'auteur. Moïse ne fut dont que l'organe & l'interprète des volontés du ciel, & le ministre de Dieu, qui s'était réservé la souveraineté sur les Israélites. Telle fut la théocratie des Juifs, pendant laquelle le Très-haut daigna les

gouverner par la voix de ses prophètes.

Moïse, conducteur de cette nation, dont l'Eternel avait fait son héritage, établit des tribuns, des centeniers, des cinquanteniers & des dixeniers pour juger le peuple, se réservant le droit de prononcer son jugement dans les affaires d'une certaine importance. Les anciens partagèrent l'autorité avec Josué, successeur de Moïse, & avec les quinze juges qui successivement furent placés à la tête du gouvernement, dont le premier fut Othoniel & le dernier le prophète Daniel. Voilà le premier état des Israélites dans la terre promise. Cet état, suivant Génebvard, (Chron. l. 1.) était aristocratique; mais Josephe (Ant. l. 2. c. 4.) le traite de monarchique.

Saül, sacré roi par Samuel, gouverna les douze tribus, ainsi que David & Salomon: mais sous le règne de Roboam son fils, dix tribus se séparèrent du corps de la nation, & formèrent un royaume particulier, dont les souverains prirent le titre de rois d'Israël, pendant que ceux qui gouvernèrent les tribus de Juda & de Benjamin, s'appellèrent rois de Juda. Il y eut vingt-trois rois de Juda, en y comprenant Athalie, fille d'Achab, roi d'Israël, & le dernier de ces rois fut Sédécias. Jéroboam fonda le royaume d'Israël, & Osias en fut le dernier souverain. Sous son règne Salmanasar vint fondre sur Israël, & en transporta tous les habitans dans l'Assyrie, & dans

la Médie : c'eſt cette fameuſe révolution que les critiques ſe ſont inutilement efforcés de débrouiller. Ils veulent trouver dans cette diſperſion des Juifs, l'origine de pluſieurs nations; &, parcourant les quatre parties du monde, ils rencontrent chez tous les peuples, les loix, les mœurs, & une partie du culte de ces tribus diſperſées, qui peu à peu ſe fondirent parmi les nations étrangères, ne purent ſe raſſembler en corps d'état & oublièrent inſenſiblement la ſainte Sion.

Après la captivité de Babylone, les Juifs, étant rétablis dans la Paleſtine, conſièrent le gouvernement ſouverain à leurs pontifes, qui en demeurèrent en poſſeſſion juſqu'au tems des Aſmonéens, ou Macchabées, dont la famille règna ſur les Hébreux juſqu'à Hérode le grand. La poſtérité de ce dernier conſerva le trône juſqu'au tems du roi Archelaüs, ſous le règne duquel la Judée fut réduite en province romaine, & ſous l'empereur Veſpaſien, les Juifs furent preſque entièrement diſſipés. Cette continuité de malheurs porte un caractère ſi particulier, qu'il eſt impoſſible de n'y pas reconnaître la main de Dieu : cependant c'eſt de ces mêmes malheurs, témoignages conſtans d'une réprobation fatale, que les Juifs tirent un ſujet de gloire, en ſoutenant que leur nation eſt le cœur de l'univers. « Le » cœur, diſent-ils, (Buxtorf, libri Coſri.) » eſt ce qu'il y a de plus noble dans le

» corps de l'homme : cependant c'est lui
» qui souffre des indispositions du corps;
» c'est lui que les passions dévorent & que
» les chagrins affligent : mais il ne peut se
» former d'abcès en lui, parce qu'il a,
» pour ainsi dire, une pureté primitive,
» & qu'il conserve jusqu'à la fin la force
» de se dégager des humeurs corrompues
» qui détruisent les autres parties. La ma-
» tière fine & délicate dont le cœur est
» composé lui attire divers maux, qu'il
» éloigne ensuite par la vigueur de sa cons-
» titution. » Ils ajoutent, en se servant des propres paroles du prophète Amos : « Que
» Dieu ne connaît qu'eux entre tous les
» peuples de la terre, & qu'à cause de
» cela, il punit leurs iniquités ; » mais que leurs iniquités sont passagères, parce que Dieu ne permet pas qu'elles consument le cœur, comme elles ont autrefois consumé les Chananéens.

Revenons au premier gouvernement des Juifs. Moïse divisa le peuple de Dieu en douze tribus, sans y comprendre celle de Lévi, particulièrement consacrée au culte religieux. Chaque tribu fut partagée en soixante-douze familles, & ces familles distinguées en grandes & petites. La nation entière était composée ou de Juifs d'origine, descendus d'Abraham, ou de prosélites, sortis de différens peuples convertis, & qui ne pouvaient être appellés aux assemblées qu'à la troisième génération. De ces

deux sortes de citoyens, les uns étaient libres & les autres esclaves. Les esclaves étrangers n'étaient jamais affranchis; mais au bout de sept ans, les esclaves Hébreux recouvraient leur liberté; (Lévit. 2.) & alors on leur perçait les oreilles, (Exod. 21.) pour témoigner qu'ils étaient rentrés dans la classe des hommes libres.

Moïse partagea également toutes les terres entre les douze tribus & assigna à chacune ses limites : il leur défendit d'aliéner entièrement le fond de leur héritage, & voulut que ces fonds pussent être rachetés après un certain tems, & que les propriétaires rentrassent de droit dans leurs biens à la septième année, qui était celle du jubilé. A l'égard des successions, il décida que si, dans une famille, il ne se trouvait point de fils, mais seulement des filles, elles porteraient l'héritage paternel à leurs maris, pourvu qu'ils fussent de la même famille; mais que s'ils étaient d'une autre, elles seraient obligées d'abandonner cet héritage à la tribu de leurs pères.

Il établit (Joseph. Ant. l. 4. chap. 14.) sept chefs dans chaque ville pour y exercer la justice, & voulut que chacun de ces juges eût deux lévites pour adjoints; il déclara que ceux qui seraient convaincus d'avoir reçu de l'argent pour prononcer une sentence, seraient destitués de leur charge, & ordonna que les causes que ces chefs ne se croiraient pas en état de juger, passe-

raient à la décision du souverain pontife, des prophètes & des anciens.

Suivant les loix de Moïse, il fallait trois témoins, ou au moins deux, reconnus publiquement gens d'honneur, pour former un témoignage. Il n'était pas permis de recevoir les dépositions des femmes & des esclaves, & les faux témoins devaient souffrir la même peine, que ceux qu'ils avaient injustement accusés auraient soufferte, s'ils avaient été reconnus coupables.

Les voyageurs pouvaient cueillir les fruits qui se trouvaient sur les bords des grands chemins & les manger, mais ils ne devaient pas en emporter. Il était d'obligation de montrer la route à celui qui la demandait, & de relever celui qui était tombé.

Tout Juif ne pouvait épouser qu'une vierge, de condition libre & de parens honnêtes. Les alliances avec les esclaves & les filles de mauvaise vie étaient expressément défendues, & l'argent qui provenait du gain qu'avaient pu faire ces dernières, ne pouvait être employé pour les sacrifices. La fille qui s'était donnée pour vierge & qui ne l'était pas, devait être accusée devant les anciens par son époux, & son frère ou son père répondaient pour elle. Jugée coupable, si elle était fille d'un ministre de la religion, on la condamnait à être brûlée vive; si elle était d'une autre condition, on la lapidait. Celui qui subornait une fille, périssait avec elle, si elle

avait été consentante du crime ; s'il lui avait fait violence, il mourait seul ; & celui qui corrompait une fille, devait l'épouser, ou payer dix sicles à son père ; (le sicle valait environ trois schellings d'Angleterre.) Le mari qui se séparait de sa femme, promettait par écrit de ne la plus voir en particulier, auquel cas il lui était permis d'en épouser une autre. Si cette femme se remariait & que son second époux vînt à mourir, le premier pouvait la reprendre. Lorsqu'une femme restait veuve sans enfans, le frère de son défunt mari devait l'épouser, & le fils qui provenait de ce second mariage héritait de tous les biens. Si le frère refusait d'épouser sa belle-sœur, & ne donnait pas aux anciens une raison valable de son refus, la veuve lui détachait un soulier, lui crachait au visage, & devenait libre de se marier à qui bon lui semblait.

L'esclave vierge qu'un homme libre prenait pour en faire son épouse, devait, avant la cérémonie du mariage, se raser la tête & passer trente jours dans le deuil, à pleurer ses parens & ses amis qu'elle avait perdus à la guerre.

Moïse, entre les loix qu'il donna aux Israélites, établit expressément la loi du talion : il est dit, (Exod. chap. XXI.) que si deux personnes ont eu une rixe ensemble, & que quelqu'un ait frappé une femme enceinte & l'ait fait avorter, sans lui causer la mort, il sera soumis au dommage, tant

que le mari le demandera, & que les arbitres le jugeront ; que si la mort de la femme s'est ensuivie, l'auteur du délit sera condamné à mort : « Qu'il rende ame pour » ame, dent pour dent, œil pour œil, » main pour main, pied pour pied, brû- » lure pour brûlure, plaie pour plaie, meur- » trissure pour meurtrissure. »

On trouve dans le lévitique, (chap. XXIV.) « que celui qui aura fait outrage à quelque » citoyen, il sera traité de même, fracture » pour fracture, œil pour œil, dent pour » dent. »

Dieu dit encore à Moïse, (Deut. chap. XIX.) que quand quelqu'un sera convaincu de faux témoignage, les juges lui rendront ainsi qu'il pensait faire à son frère : « Tu » ne lui pardonneras point, dit le Seigneur ; » mais tu demanderas ame pour ame, œil » pour œil, dent pour dent, main pour » main, pied pour pied. » Il semble toutefois que Moïse n'entendait pas qu'on fît souffrir au coupable précisément le même mal qu'il avait fait, mais une peine proportionnée au crime qu'il avait commis ; car lui-même dit : (Deut. chap. XXV.) Que si les juges voyent que celui qui a péché soit digne d'être battu, ils le feront jetter par terre & battre devant eux selon son mesfait : *Pro mensurâ peccati erit & plagarum modus.* Jésus-Christ dit au contraire : (Matth. chap. V.) « Vous avez entendu » que l'on vous a dit œil pour œil, dent

» pour dent ; mais je vous dis de ne point
» résister au mal, & que si quelqu'un vous
» frappe sur la joue droite, de lui tendre
» la gauche. »

Les voleurs devaient rendre quatre fois la valeur de la chose dérobée. Celui qui ne se trouvait pas en état de payer ce prix, était vendu. On condamnait les incestueux au feu; c'est-à-dire, ceux qui étaient convaincus d'entretenir un commerce illicite avec la mère, après avoir connu la fille. Les blasphémateurs, les idolâtres, les adultères, & ceux qui transgressaient le sabbat, étaient lapidés, & celui qui avait porté témoignage contre eux jettait la première pierre.

Moïse avait aussi promulgué des loix militaires; avant que de faire la guerre à un peuple, il fallait la lui faire déclarer par un héraut. Le choix d'un général devait tomber sur le plus courageux & le plus expérimenté, & non sur plusieurs, parce que rien n'est plus dommageable pour l'état qu'un commandement partagé. On devait s'attacher à n'admettre au nombre des soldats que des gens robustes & dont la valeur fût publiquement reconnue, d'autant que la lâcheté des soldats timides, peu faire passer la crainte dans le cœur des plus hardis. Il étoit défendu de conduire à la guerre ceux qui venaient récemment de bâtir des maisons, ceux qui étaient fiancés ou nouvellement mariés. Sous les

peines les plus griéves, en assiégeant les villes, quelque besoin qu'on eût de bois, on ne devait pas abattre les arbres fruitiers qui se trouvaient dans les environs, parce que Dieu les a fait croître pour la subsistance des hommes. Il était ordonné de tuer les ennemis qui faisaient résistance dans un combat, il fallait réserver ceux qui mettaient bas les armes, afin qu'ils payassent tribut à leurs vainqueurs : David commanda que le butin fait sur les ennemis, serait partagé entre les soldats qui auraient combattu, & ceux qui auraient gardé le camp pendant l'action.

CHAPITRE VII.

Consistoire ou grand Sanhédrin des Juifs.

LE mot sanhédrin vient du grec *Synédrion*, qui signifie assemblée. On prétend que l'origine du grand sanhédrin remonte à Moïse, qui, par l'avis de son beau-père Jéthro, choisit soixante-dix personnes, entre les anciens d'Israël, pour lui aider à porter le poids du gouvernement. Le président de ce conseil suprême était appellé *Hanassée*. Il avait pour assesseur un ancien, qu'on nommait *Ab*, père du conseil, & un autre ancien, qui portait le nom de *Hacam*, ou sage. Tous les autres membres ne prenaient que le titre d'anciens.

Les assemblées du sanhédrin, lorsque les Juifs eurent fait de Jérusalem la capitale de leur petit état, se tinrent dans un lieu nommé *Liscat Agazit*, le conclave de Pierre, qui joignait le temple, ou plutôt qui en faisait partie. Tous les membres de ce conseil étaient assis en cercle, le président au milieu & les deux assesseurs à ses côtés : remarque qu'il est nécessaire de faire, parce que cet ordre de séance subsiste encore dans les synagogues des Juifs modernes, & qu'il était suivi dans les assemblées des premiers Chrétiens.

Ce tribunal jugeait toutes les causes majeures en dernier ressort ; &, lorsqu'il s'agissait de quelque cas sur lequel la loi se taisait, & touchant lequel la tradition ne s'expliquait pas clairement, chaque juge avait voix consultative & voix décisive.

Après la captivité de Babylone, les Juifs reconnurent la nécessité de tenir une grande assemblée, pour rétablir le bon ordre dans l'état. Ils convoquèrent cent vingt notables de la nation, & nommèrent Lidras président de ce conseil, auquel ils prétendent que se joignirent les prophètes Aggée, Zacharie, Malachie, & quelques autres grands hommes inspirés de Dieu, tels que Daniel, Néhémie, Mardochée, Zorobabel, Azarias, Misaël & Hananias. Il est permis de croire que tous ces sages personnages ne furent pas membres de cette assemblée ; mais cela prouve qu'indépendamment de ceux qui la

composaient ordinairement, dans certaines circonstances, on y admettait aussi des anciens de la nation.

Les Hébreux disaient que le sanhédrin avait le pouvoir de faire *Sue latora*; (une haie à la loi,) parce qu'en effet, il était autorisé à l'expliquer, comme il le jugeait convenable, suivant les tems & les circonstances; & ceux qui refusaient de se soumettre à ses arrêts, étaient traités de rebelle & encouraient l'excommunication. C'est en ce sens qu'un fameux rabbin (R. Moïse) lui donne le nom de fondement de la loi de bouche, & de colonne de la véritable doctrine.

Outre le grand sanhédrin, il y avait un autre tribunal, composé de vingt-trois personnes, que l'on appellait le petit sanhédrin, & qui jugeait en première instance les causes des citoyens de Jérusalem. D'autres petits sanhédrins étaient répandus dans les provinces & prenaient connaissance des affaires qui regardaient la justice, pour la ville & le territoire dans lequel ils se tenaient; tandis que le grand sanhédrin de Jérusalem présidait sur les affaires de la nation en général, recevait les appels des cours inférieures, interprétait les loix, & faisait des réglemens pour en faciliter l'exécution.

Lorsque Gabinius, général Romain, rétablit Hyrcan dans la souveraine sacrificature, ainsi que nous l'avons vu plus haut, & qu'il rendit aristocratique le gouvernement civil,

de monarchique qu'il était auparavant, il cassa le grand & les petits sanhédrins, & y substitua cinq différentes cours de justice, dont chacune était indépendante des autres & souveraine dans son ressort. La première fut placée à Jérusalem, la seconde à Jéricho, la troisième à Gadara, la quatrième à Amathus, & la cinquième à Séphoris. César, comme on sait, remit les choses sur l'ancien pied. Mais Hérode étant monté sur le trône trente-sept ans avant Jésus-Christ, fit périr tous ceux qui composaient alors le grand sanhédrin, à l'exception de deux, que sans doute il ne regardait pas comme ses ennemis. Josephe nomme ces deux anciens Hillel & Shammaï. Les descendans du premier furent présidens du nouveau sanhédrin pendant dix générations.

Les Juifs avaient encore un autre tribunal qui ne souffrit aucun changement, pendant qu'il leur fut permis de se gouverner selon leurs loix : ils l'appellaient la cour des rois, & cette cour décidait tous les différends entre particuliers, concernant les marchés, les ventes, les contrats & autres affaires. Dans tous ces cas, une des parties choisissait un arbitre pour juge, l'autre en choisissait un second, & ces deux arbitres convenaient d'un troisième. Ces trois juges, après avoir entendus les parties, jugeaient la contestation en dernier ressort.

L'autorité du grand sanhédrin a subsisté tant que les Juifs sont demeurés en corps d'état

d'état. Cependant les rabbins distinguent certains tems d'inspiration, pendant lesquels cette autorité cessa. Ils se persuadent que la prophétie, ou inspiration divine, a duré jusques vers la quarantième année du second temple, à laquelle succéda une autre sorte d'inspiration qu'ils appellent *Bathkol*, la fille de la voix, dont nous parlerons dans le chapitre du Talmud.

La nation Juive se trouvant dispersée par toute la terre, suivant la prédiction des prophètes, elle n'eut plus pour règles que ce qu'elle put recueillir des anciennes constitutions du sanhédrin. La seule assemblée remarquable, tenue par les Juifs depuis leur dispersion, est celle qui se tint, suivant M. Basnage, (L. 9. chap. 35. *hist. des Juifs*,) à trente lieues de Bude dans la plaine d'Agéda, pour décider si le Messie était venu, ou si l'on devait encore l'attendre. Trois cents rabbins, sçachant tous parfaitement l'hébreu, composèrent cette assemblée, dont le président était un Juif, issu de la tribu de Lévi. On examina la question : « Si le Messie » était déjà venu, ou s'il fallait l'attendre; » & l'on conclut que son règne n'était pas encore arrivé, & qu'il fallait attribuer ce retard à l'impénitence & aux péchés de la nation. Il y eut quelques rabbins qui avancèrent qu'on devait trouver les caractères du Messie dans Elie; d'autres que ce divin Rédempteur du genre humain était certainement Jésus-Christ, dont les miracles s'accordaient

parfaitement avec tout ce que les prophètes en avaient prédit. Mais les membres de ce prétendu concile ne manquèrent pas de réfuter ces novateurs, & conclurent, après une longue délibération, que le Messie paraîtrait sur la terre en conquérant ; qu'il ne ferait aucun changement à la religion, & qu'il naîtrait d'une vierge. M. Basnage assure, sur la foi d'un Anglais qui prétendait avoir assisté à ce concile, que six ecclésiastiques, députés de Rome, vinrent, comme il allait se dissoudre, proposer aux membres qui le tenaient, de reconnaître le Messie dans Jésus-Christ, & son vicaire dans le pape : & il ajoute, que loin d'acquiescer à cette proposition si contraire à l'esprit du judaïsme, ils prononcèrent une espèce d'anathême contre l'*Homme-Dieu*, contre l'intercession des saints, le culte des images & l'invocation de la sainte Vierge.

Mais, n'en déplaise à l'auteur de l'histoire des Juifs, un pareil fait est-il croyable ? est-il possible d'imaginer que les Juifs ayent eu la permission de tenir un tel concile, & qu'ils y ayent blasphêmé le nom de Jésus-Christ, en présence des ministres du pape, envoyés exprès pour leur ouvrir les yeux ?

Après l'abolition du sanhédrin, les Juifs ont érigé des tribunaux particuliers pour résoudre les cas de conscience, & pour terminer les disputes qui pourraient s'élever sur la religion. Ces tribunaux, qu'ils appellent maisons de jugement, subsistent encore,

mais sans autorité réelle : ceux qui les composent sont nommés *Parnassims* ; ils recueillent les aumônes & les offrandes, & ils ont soin de les distribuer aux pauvres. Ce sont eux qui lancent les excommunications, mais le cas est rare.

CHAPITRE VIII.

Synagogues des Juifs.

CE ne fut qu'au retour de la captivité que les Juifs établirent des synagogues, & ils en durent l'érection à Esdras, qui ordonna que la loi serait lue en public. Les endroits où le peuple s'assemblait pendant sa dispersion, ne doivent pas être regardés comme de vraies synagogues, quoique peut-être elles en portassent déjà le nom : d'ailleurs, les exemplaires de la loi étaient encore rares ; & où il n'y avait point d'exemplaire de la loi, il ne pouvait exister de synagogue, puisque le principal motif de la réunion des fidèles dans la synagogue, était d'entendre la lecture & l'explication de la loi.

Bientôt ces lieux saints se multiplièrent dans la Judée & dans tous les autres pays où les Juifs étaient établis, & où on leur accordait la liberté de conscience. Par-tout où il se trouvait dix batelnim, c'est-à-dire, dix personnes d'un âge mûr, libres, & en

état d'assister constamment au service, on y érigea une synagogue. Les docteurs ou rabbins expliquaient la loi dans ces synagogues, & cela se pratiquait encore du tems de Jésus-Christ & des apôtres. Comme elles servaient aussi de tribunal pour rendre la justice, les ministres s'y plaçaient comme dans le sanhédrin. Le président se plaçait au milieu du cercle, ayant les anciens des deux côtés, & plus bas étaient des bancs occupés par les disciples qui étudiaient la loi. Ces disciples, qu'on appellait *Tamide Hacamim*, disciples des sages, étaient partagés en trois classes, dont les sujets des deux inférieures montaient successivement à la première. Le peuple se tenait en bas, sur des nattes, de façon que le président & les anciens lui tournaient le dos.

L'imposition des mains était nécessaire pour installer un ministre dans la synagogue. Moïse établit cette cérémonie. Il imposa les mains sur Josué qui devait être son successeur, & sur les anciens qui devaient composer le grand sanhédrin, & qui furent incontinent remplis de l'esprit saint. A l'imitation de Moïse, les chefs qui succédèrent à Josué imposèrent les mains sur les anciens, qui remplacèrent les premiers membres de ce grand conseil. Les rabbins ne veulent cependant pas que cette cérémonie fût d'une absolue nécessité, & ils disent que les anciens à qui on avait une fois imposé les mains, avaient droit de les imposer à d'au-

tres, pourvu qu'ils fussent trois ; pratique qui fut observée dans la primitive église, où il fut arrêté qu'il y aurait au moins trois évêques pour l'ordination d'un évêque. Dans la suite les docteurs Juifs ajoutèrent à l'imposition des mains, qui d'abord se fit sans parler, ces mots : « Je t'impose les mains, » ou la main te soit imposée. » (Deut. chap. 34.)

Le service ordinaire de la synagogue consistait dans la prière, la lecture de l'écriture & la prédication : la partie la plus essentielle des prières était ce que les Juifs appellent *Schémonché Eshre*, ou les dix-neuf prières. Toutes les personnes qui sont parvenues à l'âge de discrétion doivent les offrir à Dieu trois fois le jour, le matin, vers le midi & le soir, & on les lit avec beaucoup de solemnité les jours d'assemblée. La seconde partie du service était la lecture du vieux testament : cette lecture était & est encore de trois sortes ; sçavoir, 1°. le Kiriath Shéma : 2°. la loi : 3° les prophètes. Le Kiriath-Shéma consiste en trois morceaux de l'écriture, deux tirés du Deutéronome, (chap. VI & chap. XI.) & un du livre des nombres. (chap. XV.) On ajoute à cette lecture plusieurs prières & actions de graces ; mais les hommes libres sont seuls obligés d'entendre cette partie de l'office divin le matin & le soir, & l'on en dispense les femmes & les serviteurs.

La troisième partie du service était & est toujours l'explication de l'écriture, & la

prédication. La loi se lisait debout, & s'expliquait assis. On s'assemblait trois fois chaque semaine dans les synagogues ; sçavoir, le lundi, le jeudi, & sur-tout le samedi jour du sabbat, & dans chacun de ces jours l'assemblée se tenait le matin, l'après-midi & le soir. Les cinq livres de Moïse étaient partagés en autant de sections qu'il y a de semaines dans l'année ; ensorte que la loi était lue en entier dans le cours des douze mois qui la composent.

Les anciens de la synagogue en gouvernaient toutes les affaires, & réglaient les exercices. Après eux il y avait le ministre, qui, peut-être, était un des anciens, lequel prononçait les prières au nom de toute l'assemblée, & qui, par cette raison, était appellé *Scheliach-zibbor*, l'ange, ou le messager de l'église : tel était son emploi ; mais il ne l'exerçait pas toujours, & quelquefois il substituait à sa place une personne dont l'âge, la bonne conduite, l'habileté & la piété étaient reconnus. Après le *Scheliach-zibbor* venaient les diacres, ou ministres inférieurs de la synagogue, qu'on nommait en hébreu *Chazanim*, c'est-à-dire, sur-intendant. Ceux-ci gardaient les livres sacrés de la loi & des prophètes, & du reste de l'écriture sainte, les livres de la lithurgie & tous les meubles de la synagogue. Ils présentaient les livres à celui qui devait lire la loi & les prophètes, devaient le reprendre, lorsqu'il lui arrivait de se tromper ; & la

lecture finie, c'était entre leurs mains qu'il fallait remettre les livres.

Primitivement il n'y avait point de lecteur en titre dans les synagogues : s'il se rencontrait un prêtre, ou un lévite dans l'assemblée, on lui déférait cet honneur, sinon le premier Israélite instruit se chargeait de remplir ce saint ministère, & cela allait jusqu'au nombre de sept, parce que chaque section de la loi était partagée en sept parties. L'interprète de la synagogue était chargé de traduire en Chaldéen les leçons qu'on lisait au peuple en Hébreu. A l'égard de la bénédiction qui terminait chaque assemblée, le prêtre qui s'y trouvait, devait la donner, ou au défaut du prêtre, ce droit appartenait au *Scheliach-zibbor*.

Autrefois les Juifs bâtissaient leurs synagogues hors des villes, & ils les environnaient d'arbres : aujourd'hui ils choisissent, autant qu'il leur est possible, un lieu élevé dans les villes, où l'exercice du judaïsme est permis. L'édifice doit être plus haut que les maisons ordinaires : « car, disent-ils, la maison » du Seigneur doit être élevée. » Les murs des synagogues sont ordinairement boisés ou couverts de tapisseries ; ils sont chargés de passages de l'écriture, ou de sentences propres à réveiller la dévotion. On y trouve un grand nombre de bancs pour la commodité du peuple, beaucoup de lampes & de chandeliers destinés à éclairer le lieu saint, des armoires où sont renfermés les livres sacrés & les vê-

temens dont on se sert pour les prières, des troncs aux portes, pour recevoir les aumônes, & un pupitre au milieu, où l'on place le livre de la loi. Les femmes occupent une galerie haute, fermée d'une jalousie. La synagogue doit être percée de telle manière, que l'entrée regarde le lieu où l'on prie; c'est-à-dire, que si l'on prie tourné du côté de l'orient, la porte doit être à l'occident. Cela se pratique ainsi, afin que le Juif puisse s'incliner vers l'arche en entrant dans la synagogue.

Les Juifs ont au vieux Caire une synagogue, dont ils font remonter l'établissement jusqu'à seize cents ans. Ils prétendent qu'une tribune qu'on y voit, a été précisément bâtie sur l'endroit où repose le corps du prophète Jérémie, & se flattent de posséder un manuscrit de l'ancien testament, entièrement écrit de la main d'Esdras; ils racontent que ce grand homme, par respect, n'avait pas osé tracer le nom de Dieu dans son ouvrage; mais que le lendemain qu'il l'eut achevé, il trouva ce saint nom écrit par une main miraculeuse, dans tous les endroits qu'il avait laissés vuides.

Le père Gozzani, fameux missionnaire, nous assure avoir visité une synagogue des Juifs de la Chine, bâtie dans la ville de Kai-fong-fu, dans la province de Ho-nan: « Elle regarde, dit-il, l'occident, par la » même raison, que celles des Juifs d'Eu» rope sont tournées vers l'orient, afin

» d'être toutes tournées du côté de Jéru-
» salem, objet des desirs de la nation. Elle
» est divisée en trois parties, & construite
» sur le modèle du temple de Salomon. La
» première & la plus sainte de ces parties
» répond à l'*Héchal* des Juifs modernes, &
» mieux encore au Saint des saints de l'an-
» cien testament. C'est-là que sont déposés
» les livres de Moïse; le chef de la syna-
» gogue qui représente, à quelques égards,
» le souverain pontife des Hébreux, a
» seul le droit de pénétrer dans ce lieu
» sacré.

» On voit dans cette synagogue douze
» tabernacles faits en manière d'arche pour les
» douze tribus, & un treizième pour Moïse,
» posés sur des tables, environnés chacun
» de petits rideaux. Chacun de ces taberna-
» cles renferme les cinq livres du Pen-
» tateuque, qu'ils appellent *Kim*, écrits
» sur de longs parchemins, & pliés sur des
» rouleaux. On trouve dans la seconde partie
» de cet édifice une chaire élevée, où l'on fait
» la lecture de la loi les jours de sabbat,
» & les autres jours solemnels; & la der-
» nière partie a beaucoup de ressemblance
» avec le vestibule de l'ancien temple, &
» est ornée d'une fort grande quantité de cas-
» solettes, où l'on brûle des parfums en
» l'honneur des patriarches, & autres grands
» hommes de la nation. Comme la loi de
» Moïse ne permet pas de placer dans la
» synagogue le portrait de l'empereur, les

» Juifs y ont placé son nom inscrit dans » un tableau. (*V. Lett. édif.* T. VII.) »

La plus superbe synagogue des Juifs modernes, est celle d'Amsterdam, dont ils firent la cérémonie de la consécration le deux août 1675.

CHAPITRE IX.

Sacrifices, souverain Sacrificateur, Prêtres, Lévites.

AARON fut le premier grand pontife des Juifs : son frère Moïse le consacra lui & ses fils dans le désert avec beaucoup de solemnité, & prescrivit, tant à eux qu'à leurs successeurs, de faire seuls les sacrifices, d'entretenir les lampes, & le feu qui devait continuellement brûler sur l'autel, de composer les parfums, de démonter le tabernacle quand on devait décamper, & de le remonter quand on était arrivé au lieu du campement. En un mot, Aaron & sa famille furent choisis par le législateur des Hébreux pour exercer exclusivement toutes les fonctions du sacerdoce, (Exod. XXVIII.) qui avant cet établissement étaient arbitrairement exercées par chaque chef de famille, ou même par chaque particulier : car avant Moïse il n'y avait point de règles dans les sacrifices ; on offrait à son choix les fruits de la terre, la graisse ou le

lait des animaux, le ſang ou la chair des victimes. Moïſe inſtitua des ſacrifices ſanglans & d'autres non-ſanglans. Les ſacrifices ſanglans étaient l'holocauſte, l'hoſtie pacifique, & le ſacrifice pour le péché. Dans l'holocauſte la victime était brûlée en entier, & l'on n'en réſervait abſolument rien, pour faire reſſouvenir l'homme qu'il doit ſe conſacrer entièrement & ſans réſerve à ſon Créateur. L'hoſtie pacifique était offerte pour rendre grace à Dieu, pour lui demander quelques bienfaits, ou pour s'acquitter de quelque vœu. On en brûlait la graiſſe & les reins, la poitrine & l'épaule appartenaient au ſacrificateur, & le reſte à celui qui offrait la victime. Dans le ſacrifice pour le péché, le prêtre, avant que de répandre le ſang de la victime, trempait ſon doigt, & en touchait les quatre coins de l'autel, ſur lequel on brûlait enſuite la graiſſe, & la chair appartenait au ſacrificateur, qui devait la manger dans le parvis du temple. (Deuter. XXVII. 7.) Dans le ſacrifice pour les péchés du peuple, on faiſait ſept fois l'aſperſion du ſang de la victime devant le voile du ſanctuaire, & ce qui en reſtait était répandu au pied de l'autel des holocauſtes. On immolait des vaches, des taureaux ou des veaux, des brebis ou des béliers, des chèvres ou des boucs, des pigeons, des tourterelles ; & à ces ſacrifices, on ajoutait une offrande de gâteaux, ou une certaine quantité de fleur de farine, avec de l'huile, de l'encens, du vin & du ſel.

Dans les sacrifices non-sanglans, on employait l'encens avec de la farine, arrosée d'huile, qu'on répandait sur le feu de l'autel: dans le sacrifice de l'expiation, le bouc, que l'on appellait émissaire, n'était point immolé, & l'on offrait un passereau pour la purification d'un lépreux. Chaque fois l'on immolait deux agneaux, l'un lorsque le soleil paraissait sur l'horison, l'autre lorsque les ombres de la nuit commençaient à s'étendre sur la terre.

Le souverain pontife était non-seulement le chef suprême de la religion, & le juge ordinaire de toutes les difficultés qui pouvaient la concerner, mais il prenait connaissance de tout ce qui regardait la justice & les jugemens de la nation Juive. (Deut. chap. XVIII.) Lui seul avait le droit de pénétrer dans le sanctuaire une fois l'année, au jour de la fête de l'expiation.

Son habit était d'une plus grande magnificence que ceux des autres prêtres: il portait un caleçon & une tunique de lin, d'une tissure particulière. Cette tunique était couverte par une longue robe d'un bleu céleste ou d'hyacinte, en bas de laquelle était une bordure composée de sonnettes d'or, & de pommes de grenade, faite de laine de différentes couleurs, & rangées de distance en distance les unes auprès des autres. Cette robe était soutenue par un *Ephod*, ou large ceinture en broderie. Il consistait en deux rubans d'une matière précieuse, qui prenant sur le cou

& descendant de dessus les épaules, venaient se croiser sur l'estomac, puis retournant par derrière, servaient à retenir la robe. L'*éphod* avait sur les épaules deux grosses pierres précieuses, sur chacune desquelles étaient gravés six noms des tribus d'Israël, & par-devant, sur la poitrine, se voyait le *pectoral* ou *rational*, qui était un morceau d'étoffe, large de dix pouces, dans lequel étaient enchassées douze pierres précieuses, sur chacune desquelles était gravé le nom d'une des tribus. Sa tiare, dont on ne connaît pas exactement la forme, était plus riche & plus ornée que celle des autres prêtres; une lame d'or était placée sur le devant du bonnet, & sur cette lame on lisait: « La sainteté est au Seigneur. »

Dieu avait attaché à la personne du grand prêtre l'oracle de la vérité; ensorte que, lorsqu'il était revêtu de ses habits pontificaux & de *l'urim* & *thummim*, il pouvait répondre aux demandes qui lui étaient faites, & l'Eternel alors lui découvrait les choses secrettes & futures.

Arrêtons-nous un moment à ces mots *urim* & *thummin*, qui signifient *lumière* & *perfection*, & dont les Juifs se servent pour exprimer la manière dont le souverain pontife consultait Dieu dans les circonstances extraordinaires qui intéressaient le salut de la nation, & pour caractériser l'oracle que l'Être suprême rendait. On ignore absolument ce que c'était qu'*urim* & *thummin*. Quelques critiques prétendent que ces mots étaient les

noms des deux pierres myſtérieuſes, qui étaient renfermées dans une eſpèce de poche attachée au *rational* : mais M. Prideaux penſe qu'il faut attacher à ces mots un ſens allégorique, qui exprime ſeulement la clarté & la certitude de l'oracle. Pluſieurs auteurs ſoupçonnent que les pierres précieuſes dont le *pectoral* du ſouverain ſacrificateur était orné, prenaient un nouvel éclat, ſi la réponſe était favorable ; & qu'au contraire elles s'obſcurciſſaient, lorſqu'elle était fâcheuſe : d'autres ont imaginé que les lettres gravées ſur les pierres du *pectoral*, ſortaient un peu en dehors, & formaient des mots que le pontife ſeul pouvait lire, parce que dans ce moment l'eſprit de Dieu s'emparait de lui : mais ces derniers n'ont pas fait réflexion que toutes les lettres de l'alphabet hébraïque n'étaient pas gravées ſur ces pierres. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le ſouverain pontife, revêtu de ſes habits ſacerdotaux, ſe préſentait à Dieu, dans le Saint des ſaints, mais hors du voile qui le couvrait ; & là debout, le viſage tourné vers l'arche & le propitiatoire, il propoſait à l'Eternel le ſujet pour lequel il oſait le conſulter. Celui qui deſirait d'avoir l'oracle divin, ſe tenait avec humilité à quelque diſtance du lieu ſaint. Voilà ce qu'on peut dire de plus poſitif, touchant les réponſes que Dieu daignait faire à ſon miniſtre dans ce lieu redoutable.

Il n'était pas permis au grand-prêtre de porter le deuil de ſes proches, pas même

de ſon père & de ſa mère : il ne devait point entrer dans une maiſon où il y avait un cadavre, de peur d'en être ſouillé; il ne pouvait épouſer ni une veuve, ni une femme répudiée, mais ſeulement une fille vierge de ſa race, & il était obligé à garder ſcrupuleuſement la continence pendant tout le tems de ſon ſervice.

Lorſque Moïſe conſacra Aaron dans le déſert, cette cérémonie dura ſept jours; (Exod. 29.) on le préſenta à l'autel, on le purifia avec de l'eau, puis on le revêtit ſolemnellement de ſes habits pontificaux, & on lui verſa de l'huile ſacrée ſur la tête : on offrit au Seigneur un veau & deux béliers; du ſang des victimes on arroſa l'autel, & on en frotta l'extrémité de l'oreille, le pouce de la main droite & du pied droit du nouveau grand-prêtre. Enfin, au bout du ſeptième jour, on le conduiſit au tabernacle, où il préſenta à Dieu la dixième partie d'une meſure de farine, nommée *Ephi*. Il n'eſt pas certain que toutes ces cérémonies ayent été réitérées à l'avénement de chaque pontife; les auteurs ſont portés à croire qu'on ſe contentait de les revêtir ſolemnellement des habits pontificaux; peut-être auſſi y ajoutait-on l'onction de l'huile ſainte.

On compte communément vingt-huit ſouverains pontifes depuis Aaron juſqu'à Joſué, qui revint de la captivité, & cinquante-trois depuis Joſué juſqu'à Pharnias, qui était revêtu de cette ſuprême dignité l'an ſoixante-dix

de l'ére Chrétienne, qui est l'année de la destruction du temple de Jérusalem par les Romains, & par conséquent celle de l'abolition du sacerdoce. Il ne faut cependant pas croire que le souverain pontificat se soit soutenu dans la même splendeur, depuis son origine jusqu'à son extinction. Dans les derniers tems cette charge, qui avait été créée héréditaire & à vie, devint annuelle, sans autorité, sans considération, & sujette à tous les caprices des gouverneurs Romains.

Les prêtres ou sacrificateurs, attachés au service du tabernacle & ensuite à celui du temple du Très-haut, avaient seuls le droit d'entrer jusqu'au sanctuaire : ils devaient étudier la loi, & l'expliquer ensuite au peuple, juger de la lèpre, connaître des raisons de divorce, & de tout ce qui était pur ou impur. (Nomb. XVIII. 8.) A l'armée ils portaient l'arche d'alliance, à l'exclusion de tous autres, sonnaient des trompettes, & exhortaient les soldats à combattre avec courage. On ne recevait dans cet ordre que ceux qui n'avaient aucune infirmité sur le corps : & afin qu'ils ne fussent point détournés des saintes fonctions de leur ministère, par les soins du ménage, la loi avait pourvu à leur entretien, ainsi qu'à celui des lévites, qui formaient un ordre inférieur à celui des prêtres. On assigna pour la nourriture des uns & des autres les dixmes, les offrandes, & une certaine part des victimes offerte en sacrifice : de plus, ils avaient un logement fixe dans quarante-huit

huit villes, & dans l'étendue de mille coudées au-delà de ces villes. Lorsque Salomon fit le dénombrement des lévites, depuis l'âge de vingt ans, il en trouva trente-huit mille en état de servir ; vingt-quatre mille furent destinés à prêter leur ministère aux prêtres ; six mille furent placés comme juges inférieurs dans les villes, avec pouvoir de décider les cas relatifs à la religion, mais qui ne seraient pas d'une grande importance ; quatre mille pour être les trésoriers & les portiers du temple, & le reste pour faire l'office de chantres.

CHAPITRE X.

Tabernacle, Arche, Temple, Propitiatoire, Tables & Chandelier d'or, &c.

L'ARCHE d'alliance était un coffre, dans lequel les Hébreux avaient renfermés les deux tables de pierre sur lesquelles étaient gravés les dix commandemens de la loi donnée à Moïse sur le mont Sinaï. Les Israélites la regardaient avec raison comme un gage sensible de la protection divine, & ils l'avaient placée dans l'endroit le plus saint du tabernacle, qui était le temple portatif dont ils se servaient dans le désert, où ils faisaient leurs actes de religion, offraient leurs sacrifices & où ils adoraient le Seigneur. Ce

tabernacle, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, se montait & se démontait; il était composé d'ais, de peaux & de voiles, il avait trente coudées de long sur dix de haut, & était partagé en deux parties. Une de ces parties se nommait le sanctuaire, ou le saint des saints, & renfermait l'arche d'alliance; l'autre partie, appellée simplement le saint, contenait le chandelier, la table avec les pains de proposition, & l'autel d'or sur lequel on faisait brûler des parfums. Autour du tabernacle, il y avait une enceinte longue de cent coudées sur cinquante de largeur, fermée avec des rideaux, soutenus par des colonnes d'airain. Dans cet espace se trouvaient l'autel des holocaustes, & la cuve d'airain remplie d'eau, où les prêtres se purifiaient avant que de commencer les fonctions de leur saint ministère. Ce grand tabernacle fut érigé au pied du mont Sinaï, l'an du monde 2514, & la seconde année après la sortie d'Egypte.

L'arche, dit Josephe, avait cinq palmes de longueur, trois de largeur & autant de hauteur; elle était entièrement revêtue de lames d'or; son couvercle ou propitiatoire, était d'or massif d'une épaisseur d'une paume, à ce que disent les rabbins. Il y avait aux deux bouts deux chérubins ou animaux aîlés, qui n'approchaient d'aucunes figures qui nous soient connues, & que Moïse avait fait représenter tels qu'il les avait vus au pied du trône de Dieu. (Josep. l. III. ch.

VI.) C'est sur cette table ou propitiatoire, & entre les deux chérubins que reposait le *Schekina*, ou la présence de Dieu, qui s'y rendait sensible sous la forme d'une nuée; (Lev. XVI. 2.) c'est de-là que Dieu prononçait ses oracles de vive-voix, & par des sons articulés, toutes les fois qu'il était consulté en faveur de son peuple. (Exod. XV. 22. nomb. 7. 89.)

Les Juifs modernes ont une espèce d'arche dans leurs synagogues; c'est une armoire dans laquelle ils renferment les livres de la loi, & qu'ils regardent comme une figure de l'arche d'alliance construite sur les dessins de Moïse; ils la nomment *Aron*.

Lorsque les Hébreux eurent repoussés leurs ennemis, & qu'ils se furent établis d'une manière stable dans la terre promise, David conçut le projet d'élever un temple magnifique au Seigneur; mais il n'eut que la gloire de commencer cette grande entreprise, dont l'exécution était réservée à son fils Salomon. Ce sage roi employa à l'édification du temple de Jérusalem, & les trésors immenses que lui avait laissés son père, & tout l'or que ses flottes lui apportaient annuellement d'Ophir. Le roi de Tyr lui envoya d'habiles ouvriers, & les cèdres & les sapins du mont Liban tombèrent sous la hache, pour être ensuite employés à cette admirable construction. L'édifice fut commencé l'an du monde 2992, sur la petite montagne de Sion, ou le mont Moria, qu'on fut contraint d'applanir, &

l'ouvrage fut achevé en fept ans & demi.

Le bâtiment, qui formait le temple, proprement dit, était long de cent deux pieds fix pouces, haut de cinquante-un pieds trois pouces, & large de trente-quatre pieds deux pouces. Le fanctuaire était de la grandeur de vingt coudées en quarré, entièrement revêtu de lames d'or, attachées avec des cloux d'or, dont chacun pefait une livre neuf onces. Tout autour étaient rangés des chérubins d'or & des palmiers de même métal qui, étendant leurs aîles, ou entrelaçant leurs branches, formaient comme des pilaftres. Le faint fe trouvait féparé du fanctuaire, par une muraille ornée d'ais de cèdres, la porte était de bois d'olivier, & le tout était couvert de lames d'or, avec la même répétition des ornemens du fanctuaire. Le veftibule, qui faifait la troifième partie du temple, était féparé du faint par un grand voile de différentes couleurs & le dedans était orné de repréfentations de fleurs, fans aucun mélange de figure d'hommes ou d'animaux. Autour du temple il y avait trois étages de chambres, chacun de la hauteur de cinq coudées. Le toit du temple était conftruit en forme de plate-forme. Le pavé du dedans était d'un marbre précieux, recouvert de planches de fapin, qui dans la fuite furent entièrement garnies de plaques d'or. Autour de cet édifice régnait une enceinte, environnée de galeries couvertes, foutenues par plufieurs rangs de colonnes.

On appellait cette place le parvis des prêtres. Au fond de ces galeries étaient les logemens des sacrificateurs & des lévites, les magasins & les cuisines. Le parvis était fermé par un mur, dont les trois portes regardaient l'orient, le midi & le nord; & au-delà de ce mur, on entrait dans une cour quarrée, aussi fermée d'un mur & entourée de bâtimens, qu'on appellait le parvis d'Israël, & qui communiquait à la dernière enceinte, nommée le parvis des Gentils.

Nous n'entrerons point dans le détail des richesses renfermées dans ce temple magnifique; il suffit de dire que la dépense des décorations du Saint des saints, montait à six cents talens d'or, ce qui revient, s'il n'y a faute dans le texte, à quatre millions trois cents vingt mille livres sterling. (Liv. des Chroniques, chap. III.)

Le chandelier était dans le saint, il était d'or pur & du poid d'un talent: son pied, qui représentait une jambe renversée, portait six branches, & le pied continué en formait une septième, sur chacune desquelles reposait une lampe en forme d'amande, que les prêtres allumaient tous les soirs, & qu'ils éteignaient le matin.

Dans le même lieu se voyait la table des pains de proposition : elle était de bois de Séthim, & toute revêtue d'or. Lorsque Salomon fit bâtir le temple, il en augmenta le nombre jusqu'à cinq, qu'il fit faire sur le modèle de celle que Moïse avait placée

dans le tabernacle. L'écriture appelle *pains de la face*, les pains de propoſition, parce qu'en effet ils devaient toujours être en préſence de Dieu. Ils devaient être au nombre de douze, par rapport aux douze tribus, & faits du plus pur froment ſans levain. Chaque jour de ſabbat on les changeait, & ceux que l'on remportait, appartenaient aux prêtres.

L'autel d'or, ſur lequel on brûlait des parfums, était placé dans l'extérieur du tabernacle, vis-à-vis de la table des pains de propoſition; mais dans le temple il y avait cinq autels, où l'on brûlait de l'encens ſoir & matin, & que l'on arroſait du ſang des victimes.

L'autel des holocauſtes était appellé ainſi, parce que c'était ſur cet autel qu'on faiſait brûler les victimes, dans les ſacrifices qu'on nommait holocauſtes. Dans ces ſacrifices, après que l'on avait immolé la victime, on dépeçait ſa chair, on la ſalait, & le ſacrificateur lavait avec beaucoup d'attention les pieds & les inteſtins. Les autres miniſtres prenaient alors un membre de cette victime, & le plaçaient ſur l'autel avec une certaine quantité de vin & de gâteaux. Lorſque tout était ainſi arrangé, on brûlait avec le feu ſacré toutes ces parties raſſemblées. L'autel des holocauſtes était de bois de Séthim, revêtu de lames de cuivre, & l'on y entretenait continuellement le feu ſacré qui était deſcendu du ciel, lors de la conſécration du tabernacle. Il s'eſt à ce ſujet élevé

une difficulté ; sçavoir, comment un autel de bois pouvait résister au feu ardent qui était nécessaire pour consumer les chairs des victimes ; à quoi répond M. Saurin : « Que » l'autel était concave ou peut-être entière- » ment creux : que dans cette cavité étaient » placés deux vaisseaux ; sçavoir, la grille en » forme de treillis, & un grand vaisseau que » nos versions de l'écriture nomment enceinte, » sur lequel on plaçait la chair des victimes : » il était suspendu à l'autel, au-dessus de » la grille, par quatre gros anneaux d'airain ; » (la grille sur laquelle on faisait le feu » était pareillement suspendue,) elle était » en forme de treillis, afin que le feu eût » de l'air, & pût s'y entretenir plus aisé- » ment. » (V. *Disc. hist. sur le Pentateuque.*)

Nous avons déjà remarqué que dans le parvis du tabernacle, il y avait une cuve d'airain toujours remplie d'eau, dans laquelle les ministres du Seigneur devaient se laver les pieds & les mains, avant que de commencer leurs fonctions sacrées. Cette cuve servait aussi à nettoyer les entrailles des victimes, & sans doute que pour ces divers usages elle avait plusieurs robinets. Salomon en fit faire une infiniment plus grande pour le service du nouveau temple : elle avait dix coudées de circonférence, était d'une figure ronde & de la profondeur de cinq coudées. Ce superbe vase, qu'on nommait *Mer* contenait trois cents onze muids, un quart, vingt-sept pintes, & six pouces cubes, mesure de

Paris. Il était soutenu par douze bœufs de bronze, d'un très-beau travail.

Si nous suivions Josephe dans le dénombrement de toutes les autres richesses du temple de Salomon, nous rapporterions qu'il y avait dix mille chandeliers d'or, quatre vingt mille tasses de même métal pour les libations de vin; cent mille bassins d'or & deux cents mille d'argent; quatre-vingt mille plats d'or, qui servaient à offrir la farine paîtrie, & cent soixante mille plats d'argent pour le même usage; soixante mille plats d'or & cent vingt mille plats d'argent, pour paîtrir la fleur de farine avec de l'huile; vingt mille vases d'or & quarante mille d'argent, pour renfermer les liqueurs qu'on offrait sur l'autel; vingt mille encensoirs d'or & cinquante mille d'argent, les premiers pour l'encens, les seconds pour le feu. Ajoutez mille habits sacerdotaux pour le grand-prêtre. Dix mille robes de fin lin & les ceintures de pourpre pour les prêtres; deux cents mille trompettes, quatre cents mille instrumens de musique d'un métal précieux, appellé par les anciens *Electrum*. Deux cents mille robes de fin lin pour les lévites & pour les musiciens. C'est sans doute à cette immense quantité de vases précieux que dût travailler une partie des cent soixante mille ouvriers que Clément, sur le rapport d'Alexandre Polyhistor, suppose avoir été employés à la construction du temple de Jérusalem. Nous avons rapporté les divers évé-

nemens qui en firent plusieurs fois un monceau de ruines, par combien de princes & de guerriers il fut pillé; & nous répétons que celui que Cyrus permit aux Juifs de bâtir, après cinq cents ans d'existence, fut abbatu par Hérode, qui en éleva à sa place un nouveau, lequel fut réduit en cendres lorsque Titus s'empara de Jérusalem.

CHAPITRE XI.

Articles de foi, morale des Juifs, & leurs sentimens touchant les Anges.

TOUS les Juifs en général conviennent que tous les principes de leur créance sont renfermés dans les treize articles de foi suivans, qu'ils reçoivent sans aucune contradiction:

1°. Qu'il y a un Dieu, créateur de toutes choses, premier principe de tous les êtres, qui peut subsister sans aucune partie de l'univers, mais que rien au monde ne peut exister sans lui.

2°. Que Dieu est un & indivisible, mais d'une unité différente de toutes les autres unités.

3°. Que Dieu est incorporel, & qu'il n'a aucune qualité corporelle & qui se puisse imaginer.

4°. Que Dieu est de toute éternité, & que

tout ce qui est, excepté lui, a eu commencement avec le tems.

5°. Qu'on ne doit adorer & servir que Dieu seul, & que l'on ne doit adorer, ni servir pas un autre, soit comme médiateur, ou comme intercesseur.

6°. Qu'il y a eu, & qu'il peut y avoir encore des prophètes disposés à recevoir les inspirations divines.

7°. Que Moïse a été plus grand prophète que tout autre, & que le degré de prophétie dont Dieu l'a honoré, était singulier, & fort au-dessus de celui qu'il a donné aux autres prophètes.

8°. Que la loi que Moïse leur a laissée, a été toute dictée de Dieu, & qu'elle ne renferme pas une syllabe qui soit purement de Moïse; & par conséquent que l'explication de ces préceptes qu'ils ont par tradition, est entièrement sortie de la bouche de Dieu, qui la donna à Moïse.

9°. Que cette loi est immuable, & qu'on n'y peut rien ajouter ni retrancher.

10°. Que Dieu connaît & dispose de toutes nos actions humaines.

11°. Que Dieu récompense ceux qui observent sa loi, & châtie ceux qui la violent; que la meilleure récompense, c'est l'autre vie, & le plus grand châtiment, c'est la damnation de l'ame.

12°. Qu'il viendra un Messie, qui sera d'un bien plus grand mérite que tous les rois qui auront été dans le monde avant

lui ; qu'encore qu'il tarde à venir, il ne faut point douter de sa venue, ni se prescrire un tems où elle doive être, & encore moins le tirer de l'écriture, vu qu'il ne doit y avoir jamais de roi en Israël, qui ne soit de la race de David & de Salomon.

13°. Que Dieu ressuscitera les morts ; que les bons iront dans le paradis, (Gan Heden) où ils jouiront de la gloire dans la seule vision de Dieu ; & que les méchans seront précipités dans l'enfer, (Ghehinnam) où leurs ames seront tourmentées par le feu & par d'autres supplices.

A l'égard de ce dernier article, ils pensent qu'il y a des méchans condamnés à des peines éternelles, & d'autres qui ne doivent souffrir que pendant un tems limité par la justice divine, ce qui revient au purgatoire ; mais ils ajoutent que ce purgatoire n'est pas distingué de l'enfer par le lieu, mais par le tems. Plusieurs veulent qu'un Juif, à moins qu'il ne soit tombé dans l'héréfie, n'est pas condamné à passer plus d'un an dans le purgatoire, & ceux-là, disent-ils, composent le plus grand nombre.

Ce sont ces treize articles fondamentaux de la religion des Juifs, qui éloignent & séparent ce peuple fugitif de toutes les autres nations : intimement persuadé qu'il est l'enfant adoptif de l'Eternel, à qui l'héritage a été promis, il considère ceux qui nient ces articles comme des gens abominables & qui méritent la mort.

Les Juifs, tant anciens que modernes, regardent l'unité de Dieu comme le premier article de leur foi, & ils s'éloignent également de l'Idolâtre qui croit la pluralité des dieux, & du Chrétien qui admet trois personnes divines dans une ſeule eſſence. Quoique les rabbins parlent ſouvent de Dieu dans leurs écrits, comme d'un homme, ils ne laiſſent pas de le regarder comme un être purement ſpirituel, qui poſſède toutes les perfections, qui n'a aucun des défauts attachés à la créature, & qui gouverne l'univers avec une puiſſance abſolue & ſans bornes. Ils ſoutiennent que la providence gouverne toutes les créatures, depuis la licorne juſqu'au plus vil inſecte ; que la volonté de l'homme eſt parfaitement libre, & que cette liberté eſt tellement un des apanages de l'homme ; qu'il ceſſerait de l'être, s'il perdait ce pouvoir ; & qu'en même-tems il ceſſerait d'être raiſonnable, s'il aimait le bien & fuyait le mal ſans connaiſſance, ou par un inſtinct de la nature, à-peu-près comme la pierre qui tombe d'en-haut, & la brebis qui fuit le loup.

La plûpart des docteurs Juifs croyent que le monde a été créé par Dieu, comme le dit Moïſe, & tous ceux qui ont voulu ſoutenir que la matière était co-éternelle à l'Etre ſouverain, ont été excommuniés & mis au rang des hérétiques chaſſés du ſein d'Iſraël. Beaucoup d'entr'eux ſont du ſentiment que le ciel & les aſtres ſont animés. Comme Moïſe ne

s'explique pas sur le tems auquel les anges furent créés, ils abondent en conjectures sur ce sujet, & disent que Dieu créa les anges le second jour de la création, & qu'ils furent appellés à son conseil sur la production de l'homme, mais qu'à cet égard leur sentiment ne fut pas unanime. « L'un approuvait sa » création & l'autre la rejettant, parce qu'il » prévoyait qu'Adam pécherait par complai- » sance pour sa femme; mais Dieu fit taire » ces anges ennemis de l'homme, & le » créa avant qu'ils s'en fussent apperçus: ce » qui rendit leurs murmures inutiles, & il » les avertit qu'ils pécheraient aussi en deve- » nant amoureux des filles des hommes. » Il y a des rabbins qui soutiennent que les anges ne furent créés que le cinquième jour: d'autres veulent que Dieu les produise tous les jours, & qu'ils sortent d'un fleuve appellé *Dinar*; & enfin quelques-uns donnent aux anges le pouvoir de s'entre-créer les uns les autres, & disent que c'est ainsi que l'ange Gabriel a été créé par l'ange Michel qui est au-dessus de lui.

Le Juif Philon regarde les anges comme les colonnes sur lesquelles l'univers est appuyé, & presque tous les rabbins ont suivi son sentiment. Ils supposent que chaque nation a son ange particulier, qui veille sur elle, & qu'il y en a qui président sur chaque chose. Azariel préside sur l'eau; Gazardia, sur l'orient, afin d'avoir soin que le soleil se lève; & Nékid, sur le pain & les alimens.

D'autres anges président sur chaque planette, sur chaque mois de l'année & sur les heures du jour. Chaque homme a deux anges, l'un bon, qui le garde, l'autre mauvais, qui examine ses actions. Si le jour du sabbat, au retour de la synagogue, les deux anges trouvent le lit fait, la table dressée, les lampes allumées, le bon ange s'en réjouit & dit : « Dieu veuille qu'au prochain sabbat les » choses soient en aussi bon ordre ! » Et le mauvais ange est obligé de répondre : *Amen.* S'il y a du désordre dans la maison, le mauvais ange à son tour souhaite que la même chose arrive au prochain sabbat, & le bon ange répond : *Amen.*

On trouve dans les ouvrages du Juif Eliézer, que Dieu ouvre à l'homme le chemin de la vie & de la mort, & qu'il lui en donne le choix. Il y a, dit-il, sept anges dans le chemin de la mort, dont quatre pleins de miséricorde, se tiennent dehors à chaque porte, pour empêcher les pécheurs d'y entrer : *Que fais-tu ?* dit le premier ange au pécheur qui veut entrer, *il n'y a point ici de vie : vas-tu te jetter dans le feu ? repens-toi.* S'il passe la première porte, le second ange l'arrête & lui crie : *Que Dieu le haïra & s'éloignera de lui.* Le troisième lui apprend qu'il sera rayé du livre de vie : le quatrième le conjure d'attendre que Dieu vienne là chercher les pénitens ; & s'il persévere dans le crime, il n'y a plus de retour ; les anges cruels se saisissent de lui.

Mais tout ceci n'est rien en comparaison de ce que Philon, cité plus haut, & ce que d'autres docteurs Juifs avancent touchant la nature des anges & des démons & la création du premier homme. Ils disent donc, ainsi que Moïse, fils de Maïmon, qui vivait dans le douzième siécle, que les sphères sont mues & gouvernées par des anges, qui ont la connaissance & la volonté nécessaires pour exercer leurs opérations. Ils accordent trois origines différentes aux démons : 1°. les uns soutiennent que Dieu les a créés le même jour qu'il créa les enfers pour être leur demeure ; qu'il les forma spirituels, parce qu'il n'avait pas eu le loisir de leur donner des corps, & que la fête du sabbat commençait au moment de leur création. 2°. Les autres disent qu'Adam ayant été long-tems sans connaître sa femme, l'ange Samaël touché de sa beauté, l'aima, s'unit avec elle, & qu'elle conçut & enfanta des démons. 3°. Quelques-uns enfin, qui ne craignent point de faire le portrait le plus affreux de notre premier père, avancent qu'il engendra les esprits malins. Quelques docteurs plus raisonnables pensent que les anges ont été créés dans un état d'innocence, & qu'ils en sont déchus par leur jalousie pour l'homme & par leur révolte contre Dieu.

Au reste, les rabbins disent que les démons ont été créés mâles & femelles, & que par conséquent ils en ont pu produire d'autres ; que les ames des damnés se changent en

démons, & viennent tourmenter les hommes sur la terre & jusque dans leurs tombeaux; que ces démons ont des aîles comme les anges, peuvent voler comme eux d'un bout du monde à l'autre, & ainsi qu'eux connaître l'avenir; & que de même que les hommes, ils boivent, mangent, engendrent, multiplient & sont sujets à la mort.

Pour expliquer la cause pour laquelle l'Etre suprême fit périr toutes ses créatures par les eaux du déluge, excepté Noé & sa famille, ils supposent que l'an du monde 1170, vingt anges firent complot de se marier avec les filles des hommes, & que de ces mariages naquirent les géans, qui enseignèrent aux hommes les arts & les sciences, aux femmes la coquetterie, & à tous la colère, la violence & les opérations magiques; ensorte que la paix & l'innocence furent chassés de l'univers. Les anges fidèles se prosternèrent devant le trône de Dieu, & lui dirent: « Les géans bouleversent la terre, » & y font triompher les crimes. Les esprits » des ames des hommes morts crient, & leurs » soupirs montent jusqu'à la porte du ciel, » sans pouvoir parvenir jusqu'à toi, à cause » des injustices qui se font sur la terre: tu » vois cela, & tu ne nous apprends point ce » qu'il faut faire. » Cette remontrance eut son effet. Dieu ordonna à Uriel « d'aller » avertir le fils de Lamech qui était Noé, « qu'il serait garanti de *la mort éternellement*. » Il commanda à Raphaël de saisir Exaël, l'un » des

» des anges rebelles, de le jetter *lié pieds & » mains dans les ténèbres*, d'ouvrir le désert » qui est dans un autre désert, & de le jetter » là ; de mettre sur lui des pierres aiguës, & » d'empêcher qu'il ne vît la lumière, jusqu'à » ce qu'on le jette dans l'embrasement de » feu au jour du jugement. L'ange Gabriel » fut chargé de mettre aux mains les géans, » afin qu'ils s'entretuassent, & Michaël devait » prendre Sémircas & tous les anges mariés, » afin que quand ils auraient vu périr les » géans & tous leurs enfans, on les liât pen» dant soixante-dix générations, dans les » cachots de la terre, jusqu'au jour de l'ac» complissement de toutes choses, & du ju» gement où ils devaient être jettés dans un » abîme de feu & de tourmens éternels. » Telles sont en substance les rêveries des rabbins au sujet des anges.

Les docteurs Juifs se réunissent pour soutenir que, dès le premier jour de la création, Dieu forma toutes les ames : ils disent que ces ames jouissent d'une très-grande félicité dans le ciel, jusqu'à ce qu'elles puissent être unies aux corps auxquels elles sont destinées, qu'en attendant elles peuvent mériter quelque chose par leur conduite, & que c'est ce qui met beaucoup de différence dans les mariages, dont les uns sont heureux & les autres malheureux. Les ames ont été créées doubles, afin qu'il y en eût une pour le mari & l'autre pour la femme ; & lorsque ces ames se rencontrent, le mariage ne peut

qu'être heureux & tranquille. Mais Dieu punit quelquefois les ames, en les séparant, & alors le mariage est le centre du désordre & de la division.

Tous les principes de morale des Juifs se réduisent à ceux-ci.

Ne soyez point comme des mercénaires, qui ne servent leurs maîtres qu'à condition d'en être payés ; mais servez votre maître sans aucune espérance d'en être récompensés, & que la crainte de Dieu soit toujours devant vos yeux.

Faites toujours attention à ces trois choses & vous ne pécherez jamais : il y a au-dessus de vous un œil qui voit tout, une oreille qui entend tout, & toutes vos actions sont écrites dans le livre de vie.

Faites toujours attention à ces trois choses & vous ne pécherez jamais : d'où venez vous? où allez-vous ? à qui rendrez-vous compte de cette vie ? Vous venez de la terre, vous retournerez à la terre, & vous rendrez compte de vos actions au Roi des rois.

La sagesse ne va jamais sans la crainte de Dieu, ni la prudence sans la science.

Celui-là est coupable, qui, lorsqu'il s'éveille la nuit, ou qu'il se promène seul, s'occupe de pensées frivoles.

Celui-là est sage qui apprend quelque chose de tous les hommes.

Il y a cinq choses qui caractèrisent le sage : 1°. Il ne parle point devant celui qui le surpasse en sagesse & en autorité. 2°.

Il ne répond point avec précipitation. 3°. Il interroge à propos. 4°. Il ne contrarie point son ami. 5°. Il dit toujours la vérité.

Un homme timide n'apprend jamais bien, & un homme colère enseigne toujours mal.

Faites-vous une loi de parler peu & d'agir beaucoup, & soyez affable envers tout le monde.

Ne parlez pas long-tems avec une femme, pas même avec la vôtre, beaucoup moins avec celle d'un autre, cela irrite les passions, & nous détourne de l'étude de la loi.

Défiez-vous des grands, & en général de ceux qui sont élevés en dignité ; ils ne se lient avec leurs inférieurs que pour leurs propres intérêts. Ils vous témoigneront de l'amitié, tant que vous leur serez utiles ; mais n'attendez d'eux ni compassion, ni secours dans vos malheurs.

Avant de juger quelqu'un, mettez-vous à sa place, & commencez toujours par le supposer innocent.

Que la gloire de votre ami vous soit aussi chère que la vôtre.

Celui qui augmente ses richesses, multiplie ses inquiétudes. Celui qui multiplie ses femmes, remplit sa maison de poisons. Celui qui augmente le nombre de ses servantes, augmente le nombre des femmes débauchées. Enfin celui qui augmente ses domestiques, augmente le nombre des voleurs.



CHAPITRE XII.

Ancien Teſtament, Talmud, Miſna, Gémare & autres livres des Juifs.

C'EST dans les livres qui compoſent l'ancien teſtament que ſont dépoſées l'hiſtoire des Juifs, la loi que Dieu donna à ce peuple qui s'était choiſi & l'alliance qu'il fit avec lui. Nous employons le mot teſtament pour rendre le mot hébreu *Berith*, qui à la lettre ſignifie *alliance*. La première alliance de Dieu avec les hommes, eſt celle qu'il fit avec Adam à l'inſtant de ſa création, lorſqu'il lui défendit l'uſage du fruit défendu. « Vous » mangerez, dit le Seigneur, de tous les » fruits de ce jardin, mais ne mangez point » du fruit de l'arbre de la ſcience du bien » & du mal; car auſſi-tôt que vous en aurez » mangé, vous mourrez, » ou vous deviendrez mortels. L'Eternel fit une ſeconde alliance avec l'homme après ſon péché, en lui promettant non-ſeulement le pardon de ſon crime, pourvu qu'il fît pénitence, mais auſſi la venue du Meſſie, qui le racheterait lui & toute ſa poſtérité de la mort du péché & de la mort éternelle. La troiſième alliance eſt celle que Dieu fit avec Noé, lorſqu'il lui ordonna de bâtir une arche propre à recevoir un certain nombre d'hommes &

d'animaux, afin que par leur moyen il lui fût possible de repeupler la terre après le déluge : alliance encore renouvellée par ces paroles que le souverain maître adressa à Noé, quand les eaux se furent retirées. « Je vais » faire alliance avec vous & avec tous les » animaux qui sont sortis de l'arche ; ensorte » que je ne ferai plus périr toute chair par » les eaux du déluge, & l'arc-en-ciel que » je mettrai dans les nues sera le gage de » l'alliance que je ferai aujourd'hui avec » vous. » (Gen. IX. VIII. IX. X. XI.) Enfin la quatrième alliance, mais plus particulière, est celle que Dieu daigna contracter avec Abraham & sa race, qui devait naître de lui par Isaac : les autres descendans de ce patriarche, par Ismaël & par les enfans de Céthura, ne devant point y avoir part. Le sceau de cette alliance devait être la circoncision, & la venue du Messie en a été la consommation & la fin. Ainsi l'alliance de Dieu avec Adam est l'état de nature, celle qu'il contracta avec Abraham est la loi de rigueur, & celle établie avec tous les hommes, par la médiation de Jésus-Christ, est la loi de grace. (Gen. XII. 1. 2. XVII. 10. 11. 12.) Cette dernière doit subsister jusqu'à la fin des siècles.

Après la destruction de Jérusalem & l'anéantissement du grand sanhédrin, dont les décisions avaient toujours été regardées comme infaillibles, les Juifs dans leur exil, voulant conserver la même discipline qu'aupa-

favant, établirent fur eux différens chefs pour les gouverner, & les appellèrent pour cette raifon chefs ou princes des exilés. Ce n'était point affez pour eux que les divines écritures, ils avaient befoin de conferver dans toute leur pureté un fort grand nombre de traditions ; & comme il était impoffible que la mémoire pût s'en charger, il fallait les mettre par écrit, quoique cependant elles duffent être enfeignées de vive-voix. Le rabbin Juda eft celui à qui on attribue le premier recueil de ces traditions, qui, quoiqu'il l'affure, depuis Moïfe jufqu'à fon tems, n'ont pas dû parvenir avec intégrité à fa nation. Quoi qu'il en foit, il fuppofe une fuite de fages ou docteurs qui, pendant ce grand nombre de fiècles, les ont enfeignées fans interruption dans les fynagogues, avant & depuis l'exil. C'eft ce fameux recueil de Juda, qui vivait fous les Antonins, qui fert de règle immuable aux Juifs dans toutes les affaires qui concernent la religion. Cet ouvrage eft compofé de la mifna & de la gémare, la mifna fait le texte, la gémare le commentaire, & les deux enfemble font le talmud, qui comprend le corps complet de la doctrine traditionnelle, & de la religion Judaïque.

Il eft bon toutefois de remarquer que les Juifs diftinguent deux talmuds : le talmud de Jérufalem, compofé en Judée, & le talmud de Babylone, fait à Babylone. Le premier fut achevé vers l'an 300 de notre

ère, & le second dans le commencement du sixième siècle. Les Juifs ont en quelque sorte abandonné celui de Jérusalem, comme trop obscur & trop abrégé, pour étudier celui de Babylone qui est beaucoup plus étendu. Ce dernier est écrit en Chaldéen corrompu & fort difficile à entendre, &, quoi qu'il contienne des rêveries sans nombre, & capables de rendre ridicule la nation la plus sage, les Juifs taxeraient de crime & d'espèce d'apostasie, quiconque rejetterait les décisions & interprétations de la loi, insérées dans le talmud, comme n'étant pas sorties immédiatement de la bouche de Moïse. A chaque article ils ne manquent jamais de dire : « C'est une tradition que Dieu a donnée à Moïse sur la montagne de Sinaï ; » & ils feignent de ne pas s'appercevoir, qu'en n'osant contredire leurs rabbins, ils se rendent complices de leur ignorance, ou de leur mauvaise foi. Moïse Maimonides a fait un extrait du talmud, & il s'est efforcé d'en écarter toutes les inepties, les fables & les autres extravagances dont il était rempli. Son ouvrage est le meilleur & le plus clair que les Juifs ayent en ce genre ; mais, quoiqu'ils en disent, ils ne persuaderont jamais qu'il contient toutes leurs traditions importantes ; les principales se trouvent perdues, sur-tout celles qui appartiennent aux sacrifices ; ils ignorent le nom de la plûpart des animaux que la loi leur défend de manger, & ils se vantent à tort de conserver dans sa pureté la loi de Moïse.

avec l'explication qu'il reçut de Dieu sur la montagne de Sinaï.

Outre les constitutions du talmud, auxquelles tous les Juifs sont obligés de se soumettre aveuglement, suivant les différens pays qu'ils habitent, ils ont certaines coutumes locales, dont ils ont formé des recueils. Ils ont aussi quelques écrits de leurs rabbins, appellés *Dinim*, jugemens, qui décident pourquoi on doit faire une cérémonie plutôt d'une manière que d'une autre, des livres de prières appellés *Seder tephillot*, ordre de prières, & un autre livre nommé *Mahazord*, qui contient, outre l'office de l'année, des vers & des cantiques qui se chantent dans la synagogue les jours de sabbat, ou des fêtes solemnelles.

Il doit toujours y avoir dans chaque synagogue plusieurs exemplaires de la loi; ce livre saint, que les Juifs nomment *Sefer tora*, le livre de la loi, doit être écrit d'une façon toute particulière & avec l'exactitude la plus superstitieuse. Par exemple, il ne pourrait être écrit sur un parchemin qui aurait été préparé par un Chrétien, par un Samaritain, ou par un autre Juif hérétique. Il est de nécessité qu'un Juif orthodoxe l'ait préparé, & cela avec une certaine proportion, tant pour la hauteur du rouleau, que pour chaque page, & pour la mesure même de chaque ligne. Il faut, pour l'écrire, se servir d'une encre particulière dont les rabbins donnent la composition. Les mêmes règles minutieu-

ses sont observées à l'égard de tous les livres dont on fait la lecture dans les synagogues.

CHAPITRE XIII.

Les Rabbins.

Les Hébreux donnaient le titre de *Rab*, *Rabbi* & *Rabboni*, qui, dans leur langue, signifie *maître* ou *docteur*, aux personnages qui faisaient profession d'étudier les divines écritures & de les interpréter. *Rab*, disent les auteurs, était un titre d'honneur pour ceux qui avaient été reçus docteurs dans la Chaldée ; *Rabbi* était particulièrement affecté aux Israélites de la terre sainte, & Rabboni ne s'attribuait qu'aux sages qui étaient issus de la famille de David. Il y avait plusieurs degrés pour parvenir à cette éminente dignité. Il fallait d'abord être reçu *Bachur*, c'est-à-dire, élu au nombre des disciples. On passait ensuite au grade de *Chaber*, ou collégue de rabbins, par l'imposition des mains, cérémonie qui était nommée *Semichach* : & enfin, après avoir donné des preuves de sa science & de la régularité de ses mœurs, on était admis au nombre des rabbins. Ces docteurs de la loi avaient des chaises élevées dans les assemblées, leurs collégues occupaient des bancs, & les disciples étaient placés aux pieds de leurs maîtres.

Après la cérémonie de l'imposition des mains, dont on trouve l'origine dans le deuteronome, (chap. 34.) on leur donnait le pouvoir de lier & de délier, en leur remettant les cinq livres de Moïse avec une clef entre les mains, (*Basnage, hist. des Juifs*, l. 6. chap. 5.) pour leur apprendre sans doute qu'ils ne devaient pas ouvrir ces mystères avec orgueil, & qu'en les ouvrant il était nécessaire d'écarter de soi toutes les passions humaines.

L'élection des rabbins se fait aujourd'hui avec beaucoup moins d'appareil. Le jour du sabbat, ou quelqu'autre jour solemnel, est ordinairement choisi pour cette cérémonie : celui qui doit faire l'installation, annonce qu'un tel ayant été trouvé digne d'entrer dans le corps des rabbins, le peuple est invité à le reconnaître & à le respecter en cette qualité, à peine d'encourir l'excommunication. On expédie au nouvel élu un certificat de son admission au rang de rabbin, dans lequel on ne manque pas d'insérer qu'il n'est parvenu à ce grade que par son mérite réel & sa capacité juridiquement reconnus, & presque toujours la cérémonie se termine par un grand repas, que le docteur donne à ses nouveaux confrères & à ses amis. Au reste, pour être élu rabbin, il ne faut qu'avoir montré une sorte d'assiduité dans les écoles, & quelque subtilité dans les disputes qui s'élèvent sans cesse sur divers points du talmud. L'examen qu'on doit subir n'est rien moins que rigoureux.

Le premier jour que le rabbin commence ses fonctions, le chef de la synagogue l'invite à haute voix, en le nommant par son nom & par celui de son père, à s'approcher des saints livres de la loi : il est de la modestie qu'il ne se rende pas à cette première invitation, mais à la seconde; il s'avance d'un pas grave, le visage couvert du taled, (voile) & commence la lecture de la loi.

Il n'est pas toujours vrai, ainsi que quelques auteurs le prétendent, que les rabbins modernes soient aussi respectés que l'étaient jadis leurs prédécesseurs. Les Juifs se permettent quelquefois de mépriser leurs décisions : cependant ils ne laissent pas d'occuper les places les plus éminentes dans les synagogues, de prononcer sur toutes les matières de religion, & de décider fort souvent des affaires civiles. Leur devoir est de recommander la justice, d'exhorter à la vertu & à la pureté, de frapper d'anathème ceux qui mènent une vie publiquement licencieuse, ou qui n'observent pas le sabbat & les jours de pénitence. Ils célèbrent les mariages, jugent les causes de divorce, & prêchent, s'ils ont le talent de la parole.

Autrefois les rabbins jouissaient de plusieurs privilèges : ils étaient exempts des taxes & des contributions : s'ils étaient attachés au commerce, ils avaient le droit de vendre leurs marchandises préférablement à tous les autres négocians, par la raison qu'ils ne pouvaient pas perdre à négocier, un tems

précieux qu'ils devaient donner à l'étude de la loi. Il fallait que leurs procès fussent jugés les premiers, & il leur était permis de s'asseoir devant leurs juges. Depuis que les Juifs n'ont plus d'autorité souveraine, la plûpart de ces prérogatives ont été abolies. La dignité de rabbin n'est plus qu'un titre d'honneur, auquel il n'y a point d'émolumens attachés. On ne connaît guères que les grands rabbins de Francfort & de Cologne, qui perçoivent des pensions & quelques petits droits. Ceux-là, à l'exclusion des autres docteurs, peuvent créer de nouveaux rabbins. Il y a en Allemagne un chef des rabbins, connu sous le nom de *Morenu*, qu'on pourrait expliquer par *celui qui instruit*; mais cette nouvelle dignité ne remonte pas plus haut que le quinzième siècle. Quelques rabbins ont usurpé en Orient le titre de *Mir* ou *Mor* & *Maran*, qu'on peut rendre par celui de *seigneur*: ceux d'Espagne se sont fait appeller *Sages*; & ils ne doutent pas que ces beaux noms ne leur soient dûs, puisqu'ils sont intimement persuadés que la porte du paradis doit toujours leur être ouverte, fussent-ils les plus grands pécheurs du monde. Telle était l'idée des anciens rabbins, tel est le sentiment des modernes.

Il est bien singulier que les uns & les autres, qui avouent que les auteurs du talmud n'ont point été inspirés, préfèrent cet ouvrage des hommes à l'écriture sainte, & qu'ils comparent l'écriture à l'eau & le talmud à du vin excellent. « La loi, disent-ils,

» est le sel, la misna le poivre, & les tal-
» muds sont des aromates précieux. Celui
» qui pèche contre Moïse peut être absous;
» mais celui qui contredit les docteurs,
» mérite la mort, & c'est un bien plus grand
» péché de violer les préceptes des sages,
» que de transgresser ceux de la loi. » Pour soutenir cette absurdité, les Juifs prétendent qu'on a tort de s'imaginer que la loi écrite est le fondement de leur religion; ils soutiennent que c'est la loi orale, que Dieu défendit d'écrire, dans la crainte qu'elle ne parvînt à la connaissance des Idolâtres, & c'est par cette raison qu'ils ne cessent de répéter : « Apprens, mon fils, à avoir plus d'at-
» tention aux paroles des scribes, qu'aux
» paroles de la loi. » Le Juif Eléazar, étant au lit de la mort, disait à ses écoliers, qui lui demandaient avec empressement quel était le véritable chemin du ciel : « Détour-
» nez vos enfans de l'étude de la bible, &
» les mettez aux pieds des sages. » Ces faux docteurs, pour appuyer cette extravagante opinion, raconte une fable qui mérite une place dans cette histoire.

Un roi infidéle pria un jour onze fameux docteurs à souper. Il les traita splendidement & leur proposa de manger de la chair de pourceau, d'avoir commerce avec des femmes Payennes, ou de boire du vin consacré aux idoles. Dans la nécessité de choisir entre ces trois parties, également contraires à la loi, les rabbins prirent le dernier, parce

que les deux autres avaient été défendus par la loi, & que c'étaient les docteurs qui défendaient de boire le vin consacré aux faux dieux. Les onze convives burent donc largement du vin impur qu'on leur versait abondamment : mais au milieu de leur ivresse, la table placée sur un pivot se retourna, & ils mangèrent indistinctement de toutes les viandes qui se trouvèrent devant eux & nomément de la chair de pourceau ; ensuite on les mit au lit, & l'on eut soin d'y faire trouver des courtisannes. Alors l'excès de la boisson & la chaleur des viandes, réveillèrent en eux la concupiscence, & ils se rendirent une troisième fois coupables. A leur réveil on leur apprit qu'ils avaient violé la loi par degré ; ils en furent punis, car ils moururent tous la même année. Cet étrange malheur leur arriva, disent les rabbins, parce qu'ils avaient méprisé les préceptes des sages, & qu'ils avaient cru pouvoir le faire plus impunément que ceux de la loi écrite.

Qui s'attendrait de trouver dans le talmud & dans les commentaires de cet ouvrage, qui sont les règles de la foi des Juifs, que Dieu, avant la création de l'univers, où il était seul, s'amusait, pour tuer le tems, à bâtir divers mondes, jusqu'à ce que par ces essais, il eût appris à en former un aussi parfait que le nôtre ? On y voit qu'un rabbin trompa en même tems Dieu & le diable, en priant ce dernier de le porter à la porte du paradis, afin qu'ayant vu de près le bon-

heur des saints, il mourût plus tranquillement. Le diable imbécille eut la complaisance de transporter le docteur à la porte du paradis, qui était alors ouverte, & le rabbin se jetta dedans, en jurant Dieu qu'il n'en sortirait pas. Dieu, pour ne pas faire commettre un parjure au rusé Juif, lui permit d'y rester, & le démon se retira honteux d'avoir été pris pour dupe.

Les rabbins font Adam hermaphrodite, & le chargent de tous les crimes les plus abominables, avant que de connaître son épouse Eve. Ils introduisent deux femmes dans une synagogue, qui disputent entr'elles sur les plaisirs licites ou illicites que leurs maris peuvent prendre avec elles ; & ils concluent que la femme étant pour l'homme égale au poisson qu'il achète, rien ne lui peut être défendu de tout ce qui est capable d'ajouter à ses plaisirs. Lorsqu'on leur reproche des contradictions dans les explications qu'ils donnent, aussi-tôt ils font intervenir une voix miraculeuse, qui crie que l'une & l'autre, quoique directement opposées, viennent du ciel. Tous leurs commentaires respirent la rage & la haine contre les Chrétiens : on peut les voler, les traiter ainsi que des animaux féroces, les pousser dans le précipice, les tuer impunément, & proférer contr'eux les plus horribles imprécations.

Que ne racontent-ils pas touchant la création d'Adam? ils comptent les douze heu-

res du jour où il fut créé, & n'en laissent aucune de vuide. « A la première heure, » Dieu assembla la poudre dont il devait le » composer, & il devint un embrion. A la » seconde, il se tint sur ses pieds. A la » quatrième, il donna le nom aux animaux. » La septième fut employée au mariage d'Eve, » que Dieu lui amena comme un paranym- » phe, après l'avoir *frisée*. A dix heures » Adam pécha; Dieu le jugea aussi-tôt, & » à douze heures il sentait déjà la peine & » les sueurs du travail. » Adam était si grand qu'il touchait le ciel : les anges en murmurèrent, & dirent qu'il y avait deux souverains : Dieu reconnut sa faute, posa sa main sur la tête d'Adam, & réduisit sa taille à mille coudées; il l'avait fait double, & il ne fallut qu'un coup de hache pour détacher le corps d'Eve, qui n'eut point Caïn du premier homme, mais du serpent qui trouva le secret de la séduire.

Au reste, les rabbins avancent que l'homme fait à l'image de Dieu était circoncis, sans s'appercevoir, que pour relever l'excellence de cette cérémonie judaïque, ils font Dieu corporel : ils disent qu'il fut créé dans un état de perfection ; car s'il était venu au monde comme un enfant, il aurait eu besoin de nourrice & de précepteur, & qu'il était souverainement sage & prophète : à l'égard de la femme, ils prétendent que Dieu ne voulut pas la créer d'abord, parce qu'il prévit que l'homme se plaindrait bientôt

bientôt de sa malice. Le Créateur ne la forma qu'à la demande d'Adam, & il prit, mais inutilement, toutes les précautions nécessaires pour la rendre bonne. Il ne la tira pas de la tête, dans la crainte qu'elle ne fût coquette; il ne la tira pas des yeux, de peur qu'elle ne jouât de la prunelle; ni de la bouche, soupçonnant qu'elle parlerait trop; ni de l'oreille, pour qu'elle ne surprît pas les secrets; ni du cœur, de crainte qu'elle ne fût jalouse, ni des pieds ni de la main, afin qu'elle ne courût ni ne dérobât; & cependant, ajoutent les rabbins, qui ne croyent pas qu'Adam fût hermaphrodite, la femme a apporté tous ces vices en naissant.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les rêveries des rabbins; ce que nous en venons de rapporter suffit pour donner au lecteur une idée des grossières extravagances dont ils ont chargé leurs ouvrages. Il se peut qu'il y ait des Juifs assez raisonnables pour écarter de leur esprit ces absurdes fictions; mais toujours est-il certain que la nation en général les fait marcher de niveau avec ce qui est contenu dans la loi de Moïse.



CHAPITRE XIV.

Les Samaritains.

NOUS avons déjà vu que Salmanazar, roi des Assyriens, ayant emmené en captivité les dix tribus d'Israël, avait repeuplé d'Idolâtres tout le pays de Samarie. Ces contrées autrefois marquées par tant de miracles du vrai Dieu, devinrent le théatre des plus abominables superstitions : mais Dieu irrité contre ces nouveaux habitans, déchaîna les lions des forêts, qui bientôt désolèrent les campagnes, pénétrèrent dans les villes, & firent par-tout un si étonnant ravage, que l'infidélité même ne pût s'empêcher de regarder ce fléau si terrible & si subit comme un châtiment du ciel. Ces colons portèrent leur désolation au pied du trône du roi d'Assyrie, & ils lui représentèrent que s'ils n'apprenaient les moyens d'appaiser le Dieu qui les poursuivait, ils périraient tous, ou seraient obligés d'abandonner leurs nouvelles habitations. Salmanazar, touché de ces remontrances, fit chercher parmi les anciens prêtres de Samarie, un ministre instruit des dogmes de la religion d'Israël, & il l'envoya dans cette province, pour apprendre au peuple à honorer le Dieu du pays, selon l'antique

usage. Les Idolâtres écoutèrent le lévite, mais ils ne quittèrent pas pour cela leur idolatrie. Au culte du vrai Dieu, ils joignirent l'infame culte des idôles ; & soit la faute du maître, soit celle des disciples, ils ne comprirent pas que pour adorer véritablement le Souverain du ciel & de la terre, il ne fallait adorer que lui seul. Tel fut le premier motif de la haine des Juifs contre les Samaritains : elle augmenta encore lorsqu'au retour de la captivité, ils virent ces faux frères, par les plus sourdes menées, s'opposer au rétablissement du saint temple de Jérusalem. Ce fut à cette occasion que les Juifs assemblèrent trois cents prêtres, par les conseils d'Esdras & de Jérémie, qui lancèrent une excommunication majeure contre les Samaritains, en maudissant *celui qui mangerait du pain avec eux*, comme s'il avait mangé de la chair de pourceau. Depuis ce tems, les deux peuples n'ont rien négligé pour se détruire. Ils se sont ouvertement séparés les uns des autres, ont opposé autel à autel, Garizim à Jérusalem, & ce schisme subsiste encore.

Les Juifs qui habitent Sichem, Gaza, le Caire, & la plûpart des autres contrées du Levant, sont tous de la secte des Samaritains. Ils ont des pontifes qu'ils prétendent être descendus d'Aaron : leur temple est placé sur la montagne de Garizim, & ils y offrent leurs sacrifices. Ils observent le sabbat dans toute la rigueur prescrite par l'exode. Ce

jour, consacré à la prière & au repos, aucun Juif ne sort du lieu où il se trouve, si ce n'est pour aller à la synagogue entendre la lecture de la loi, & chanter les louanges de Dieu. Cette nuit-là, ils ne couchent point avec leurs femmes ; ils n'allument ni ne font point allumer de feu. La pâque est la plus solemnelle de toutes leurs fêtes ; ils la commencent à soleil couchant, par le sacrifice qui est ordonné à ce sujet dans l'exode ; mais c'est toujours sur la montagne de Garizim & non ailleurs, qu'ils sacrifient, & la solemnité du jour est terminée par la bénédiction que le grand-prêtre donne à toute l'assemblée.

Ils célèbrent pendant sept jours la fête de la pentecôte ou des moissons ; mais ils ne s'accordent pas avec les Juifs par rapport au jour où elle doit commencer pendant la fête de l'expiation, il n'y a que les enfans à la mammelle qui soient exempts de jeûnes ; tout le peuple en général passe ces vingt-quatre heures à prier & à chanter des cantiques, sans prendre aucune nourriture. C'est aussi sur le mont Garizim qu'ils célèbrent la fête des tabernacles.

Jamais ils ne différent la cérémonie de la circoncision au-delà des huit jours de la naissance de l'enfant, au lieu que les Juifs la reculent, suivant les circonstances. Ils séparent la graisse des victimes, & donnent au sacrificateur l'épaule, les mâchoires & le ventre des bêtes immolées. Ils doivent se laver scrupuleuse-

ment toutes les fois qu'ils approchent de leurs femmes, ou qu'ils sont tombés la nuit dans quelqu'impureté, & tous les vaisseaux qu'ils ont touchés avant que d'avoir rempli ce devoir, sont réputés impurs par cet attouchement.

Les Samaritains rejettent la pluralité des femmes, & il ne leur est pas permis d'épouser leurs nièces. Ils croyent à Dieu, à Moïse & à la montagne de Garizim, & prétendent que les Juifs ont abandonné ce que Dieu a commandé par sa loi, pour obéir aux préceptes de leurs docteurs. Depuis Aaron jusqu'à l'année 1590, ils comptent cent vingt-deux pontifes, dont ils conservent la liste, & nient aux Juifs qu'ils puissent prouver qu'ils ont encore des sacrificateurs de la race des Phinées.

Ils se disent sortis de la tribu de Joseph le juste par Ephraïm, & assurent que leurs caractères Samaritains sont ceux dont Dieu se servit pour écrire la loi, & qu'il les donna à Moïse. Au surplus, ils rejettent toutes les vaines traditions des Juifs, & ne reconnaissent pour authentique que le pentateuque de Moïse. Leur grand-prêtre, pour conserver la race sacerdotale dans toute sa pureté, ne se marie jamais qu'à une fille de sa famille. C'est sur l'autel que les Israélites élevèrent, après avoir passé le Jourdain, que ce pontife offre des sacrifices au Seigneur sur le mont Garizim. Le pieux Samaritain craint beaucoup de se souiller par l'attouchement

d'un cadavre ou par celui d'un tombeau ; il change d'habit toutes les fois qu'il va à la synagogue, & ne manque jamais de se laver avant que de le prendre.

S'il faut les en croire, ils ont autour de leur temple les tombeaux d'Eléazar, dit Hamar, fils d'Aaron, de Phinées son petit-fils, de Josué & de Calab. Quoi qu'il en soit, les Samaritains qui habitent les environs de Sichem (Naplouse) ne composent que cinq ou six familles, qui s'y sont perpétuées, & qui, malgré leur misère & toutes les révolutions arrivées dans le pays, jouissent de la satisfaction de voir que leur religion n'a pu y être entièrement étouffée. « Tant » que la montagne de Garizim subsistera, » dit le Samaritain, Dieu y aura des ado- » teurs. Par une juste vengeance des péchés » de son peuple, il a permis la destruction » du temple, où nos pères allaient lui offrir des » sacrifices, mais les hommes jusqu'à pré- » sent n'ont pu nous priver d'aller prier sur » cette montagne sainte, d'y faire des vœux » pour le rétablissement de ce temple sacré, » & d'y offrir le sacrifice de nos cœurs, in- » violablement attachés à une religion que » nous croyons la plus sainte & la plus an- » cienne. » Il s'ensuivrait de ce discours, tiré d'un voyage au mont Sinaï & à Jérusalem par Morison, imprimé en 1704, que les Samaritains n'auraient plus de temples ni de sacrifices ; mais on a lieu de douter que ce rapport soit exact.

Si les Samaritains haïssent les Juifs, ils ne déteſtent pas moins Mahomet, contre lequel ils proférent mille imprécations. Ils ont une idée confuſe du Meſſie, duquel ils parlent honorablement & ſans invectives, à ce que pluſieurs Chrétiens aſſurent. Ils nient l'exiſtence des anges; & pour faire quadrer les termes de l'écriture avec leur ſentiment à ce ſujet, lorſqu'ils trouvent, *Dieu envoya une ange*; ils traduiſent, *Dieu donna un commandement*, ou bien *l'ange de Dieu fit telle choſe*; ils retournent la phraſe par ces mots, *la vertu de Dieu opéra telle choſe*. Ils croyent fermement un jugement univerſel, jour redoutable auquel l'Eternel diſtribuera des récompenſes aux bons, & punira les méchans par des ſupplices.

Le fameux Simon était Samaritain: il apprit la philoſophie & ſans doute l'art magique chez les Egyptiens. De retour dans ſa patrie, il s'appliqua à tromper le peuple par des preſtiges, & voulut lui perſuader qu'il était le libérateur du genre humain; ſes concitoyens le nommèrent *la grande vertu de Dieu*; mais ils ne purent ſe réſoudre à le regarder comme le Meſſie qu'ils attendaient, ainſi que les Juifs. Ce fourbe, voyant que ſes prétendus prodiges ne pouvaient tenir contre les vrais miracles de ſaint Philippe, ſe fit Chrétien, ſans ſe convertir, eſpérant par-là qu'il pourrait obtenir le don des miracles. Il ſe rendit auſſi-tôt à Rome, où il ſéduiſit un aſſez grand nombre de perſonnes,

ſous l'empire de Néron, auſſi paſſionné pour la magie, qu'il l'était pour la muſique. Ce prince avait voulu faire voler Icare un nouvel ſur le théâtre, mais l'homme aîlé s'était rompu le cou. Simon promit de voler & de monter au ciel. en effet, il s'éleva aſſez haut, mais ſaint Pierre & ſaint Paul, dont cet impoſteur voulait imiter les vrais miracles, ſe mirent à genoux & prièrent enſemble. Simon tomba & reſta à terre, ſans connaiſſance & les jambes briſées; de douleur & de honte, étant revenu à lui, il ſe précipita d'un comble fort élevé, & termina ainſi ſes jours ſouillés de crimes. Telle eſt l'hiſtoire de Simon, dont pluſieurs auteurs nient la réalité. Il eſt vrai qu'avant le troiſième ſiècle tous les auteurs qui ont parlé de Simon, n'ont point rendu compte de cette fin tragique, & ils ne l'auraient certainement point omiſe, ſi elle était venue à leur connaiſſance; ce n'eſt que depuis ce tems qu'elle ſe trouve dépoſée dans les livres.

Les anciens Samaritains étaient diviſés entr'eux; un certain Juif nommé Doſithée, ſe jetta dans leur parti, & forma une ſecte, qui dans la ſuite devint fort conſidérable. Les diſciples de Doſithée obſervaient le ſabbat, la circonciſion comme les Juifs, mais l'on n'eſt pas bien certain s'ils croyaient comme eux la réſurrection des morts. Ils étaient grands jeûneurs, & dans leur tems de mortifications, ils ne ſe permettaient l'uſage d'aucune choſe animée. Ils eſtimaient

par dessus tout la virginité, & plusieurs la gardaient scrupuleusement. On ne les voyait jamais passer à de secondes noces, parce qu'ils rejettaient les femmes comme inutiles, lorsqu'ils avaient satisfait à la premiere vue du mariage, qui est la génération des enfans. Ces sectaires, qui pratiquaient les plus étranges austérités, étaient vains, orgueilleux, & regardaient le genre humain avec le dernier mépris.

CHAPITRE XV.

Les Caraïtes.

SI nous nous en fions au sentiment du rabbin Léon de Modène, de toutes les héréfies nées chez les Juifs avant la destruction du temple, il n'est resté que celle de *Caraïm*, nom dérivé de *Mieta*, qui signifie le pur texte de l'écriture, parce que les Caraïtes, entre tous les livres des Juifs, ne reconnaissent d'authentique que le pentateuque, qu'ils observent à la lettre, rejettant avec mépris toutes les interprétations des rabbins. Cette secte vraisemblablement s'est formée de l'opposition qu'ont apportées aux rêveries des talmudistes, les Juifs les plus sensés, qui s'en tenant au texte de l'écriture, ne voulurent point se soumettre aux subtiles explications des nouveaux docteurs. Cependant

les Caraïtes eux-mêmes, pour se donner un air d'antiquité, font remonter leur origine jusqu'à la dispersion des dix tribus, sous le règne de Salmanasar; mais l'éclaircissement de ce point de critique doit être assez indifférent.

On trouve beaucoup de Caraïtes dans l'Orient, dans la Pologne & dans la Lithuanie. Ils rejettent tous opiniâtrement la prétendue loi orale que les Juifs prétendent avoir été donnée à Moïse par Dieu même sur la montagne de Sinaï. Constamment attachés au pur texte de l'écriture, ils soutiennent, quelles que soient les explications qu'on lui donne, qu'elles en affaiblissent souvent le sens & presque toujours la force. « Que votre foi soit » aveugle, disent-ils, n'osez jamais former » des doutes sur l'existence du souverain » maître, ni sur la divinité de la loi, mais » rejettez toutes les traditions des hommes. »

Les Caraïtes croyent que tous les attributs de Dieu ne sont autres choses que Dieu même. Ils considèrent l'Etre suprême comme une cause qui produit différens effets par une même opération. « Dieu, dit le Caraïte, influe sur toutes les actions des hommes & » leur prête son secours, mais il dépend d'eux » de se déterminer. Tout est en la main de » Dieu, excepté la crainte de Dieu. »

Lorsqu'ils expliquent ces paroles de la Genèse, *faisons l'homme à notre ressemblance*, ils disent: « L'esprit de l'homme vient des choses » supérieures, & son corps tient de la nature

» des inférieures; car son ame, ajoutent-ils, » subsiste comme les anges, & le monde » futur a été fait pour l'ame de l'homme. » Tel est leur sentiment sur la nature de l'ame, & on les a mal-à-propos accusés de ne pas croire des récompenses & des peines après la mort. Ils attendent le Messie, mais ils ne veulent pas qu'on s'amuse à calculer le tems de son arrivée, qui sera peut-être encore retardée par rapport à leurs péchés. Ils ne souffrent dans leurs synagogues, ni dans leurs maisons, ni images, ni statues, ni aucune autre figure; ils ne croyent pas même qu'il soit permis d'en faire commerce.

Quoiqu'ils récitent leurs prières en Hébreux, parce qu'ils se persuadent que cette langue est véritablement sainte; ils ne laissent pas de lire l'écriture & leurs liturgies dans la langue du pays où ils demeurent : à Constantinople, en Grec; à Caffa, en Turc; à Ispahan, en Persan, & dans tous les lieux de l'Arabie, en Arabe. On serait extrêmement édifié de la manière dont ils se recueillent pour prier, & des précautions qu'ils prennent pour éviter toutes sortes de distractions; aussi portent-ils jusqu'au dernier scrupule l'attention dans toutes leurs pratiques religieuses. Bien différens des autres Juifs modernes, qui n'ont pas la plus parfaite vénération pour leurs rabbins, ils ont un extrême respect pour leurs docteurs, & aucun disciple n'oserait s'asseoir devant son maître, sans en avoir reçu la permission; & quand

l'écolier prend congé de son supérieur, il doit se retirer à reculons, jusqu'à ce qu'il soit hors de sa vue.

Au reste, si les rabbins détestent les Caraïtes, ceux-ci ne sont point à cet égard en reste avec eux. Les deux sectes ne s'allient jamais ensemble, ni par mariage, ni autrement. Un rabbin dit qu'un Caraïte qui voudrait se faire Juif, devrait auparavant se faire Musulman & Chrétien, & revenir dans les bras d'un rabbin, pour être long-tems prêché & examiné, & qu'encore, on aurait beaucoup de peine à le nettoyer de toutes ses souillures. Tel est l'affreux esprit de toutes les sectes.

CHAPITRE XVI.

Les Sadducéens.

Les Sadducéens tirent leur origine d'un certain Antigone *Sochæus*, né à Socho, qui vivait environ deux cents quarante ans avant Jésus-Christ, & qui ne cessait de répéter à ses disciples : « Ne soyez point comme les esclaves qui obéissent à leur maître par la vue de la récompense : obéissez sans espérer aucun fruit de vos travaux ; que la crainte du Seigneur soit sur vous. » Cette maxime était entièrement contraire à la loi de Moïse, qui non-seulement promettait des récompenses, mais même qui établissait une félicité temporelle, qui devait toujours suivre la vertu ; aussi Zadoc, l'un des disciples de *Sochæus*, ne pouvant tout-à-fait goûter cette théologie mystique, conclut qu'il ne devait y avoir ni peines ni récompenses après cette vie ; & prêchant ce dogme désolant à tous ceux qui suivaient ses leçons, il parvint à former une secte, dont il fut regardé comme le fondateur & le père.

On croit que les Sadducéens commencèrent à paraître avec quelqu'éclat sous le pontificat d'Onias, & il est certain qu'ils étaient tolérés parmi les Juifs, & que souvent même on leur confiait la souveraine sacrificature,

Hyrcan, souverain pontife, était Sadducéen, parce que ses ennemis étaient Pharisiens. Nous avons vu plus haut avec quelle animosité ces deux sectes se poursuivirent pour s'approcher du trône, & pour s'emparer de toute l'autorité. Après avoir été tyrannisés par les Pharisiens, les sectateurs de Zadoc prirent le dessus, & rendirent aux Pharisiens tous les maux qu'ils en avaient reçus. Cette secte regardée comme impie & digne du dernier supplice, fut chassée de l'empire Romain par l'empereur Justinien, & par-tout où elle se réfugia, elle y trouva des Pharisiens, toujours prêts à l'accabler. On prétend qu'il y a encore quelques Sadducéens en Afrique.

Josephe dit positivement que les Sadducéens rejettaient la loi orale, pour s'attacher uniquement à l'écriture sainte : telles sont les paroles de cet historien : « Les Pharisiens » qui ont reçu ces constitutions par tradition » de leurs ancêtres, les ont enseignées au » peuple : mais les Sadducéens les rejettent, » parce qu'elles ne sont pas comprises entre » les loix données par Moïse, qu'ils soutiennent être les seules que l'on est obligé » de suivre. » (*Ant. Jud. lib. XXX. cap. XVIII.*)

Ils soutenaient qu'il n'y avait ni résurrection, ni esprit, ni ange, & les évangélistes le leur reprochent formellement. Ils disaient que l'ame ne survit point au corps, & qu'elle meurt avec lui ; que la résurrection des corps

était impossible, & que l'homme en entier périt par la mort : delà cette conséquence nécessaire & dangereuse, qu'il n'y avait ni récompenses, ni châtimens dans l'autre vie, & que la vengeance de Dieu se bornait à la vie présente. On croit qu'ils niaient aussi la providence ; Josephe les accuse de rejetter le destin, d'ôter à Dieu toute inspection sur le mal, & toute influence sur le bien, parce qu'il avait placé le bien & le mal devant l'homme, en lui laissant une entière liberté de faire l'un & de fuir l'autre. Ils prétendaient que la pluralité des femmes était condamnée par ces paroles du lévitique : « Vous » ne prendrez point une femme avec sa sœur, » pour l'affliger en son vivant. » (Chap. XVIII.)

Quoique les Sadducéens niassent qu'il y eût des peines & des récompenses dans l'autre vie, comme ils admettaient une providence qui punissait le vice, & récompensait la vertu sur la terre, cette seule idée les retenait, & rendait leurs mœurs austères & même farouches.



CHAPITRE XVII.

Les Pharisiens.

ON croit que les Pharisiens ont commencé à se faire connaître du tems de Jonathan, l'un des Macchabées, environ cent trente ans avant Jésus-Christ. La créance des Pharisiens était entièrement opposée à celle des Sadducéens. Ces derniers, ainsi que nous venons de le voir, rejettaient toutes les traditions, & les Pharisiens soutenaient, qu'outre la loi donnée sur la montagne de Sinaï, & gravée dans les écrits de Moïse, Dieu avait confié verbalement à ce législateur un grand nombre de rits & de dogmes, qu'il avait fait passer à la postérité sans les écrire, & les regardant tous comme divins, ils leur donnaient la même autorité qu'à la loi. Ce sont ces traditions que Jésus-Christ censura, parce qu'elles affaiblissaient la loi, au lieu de l'éclaircir; parce qu'elles flattaient les passions, au lieu de les corriger.

Ils admettaient non-seulement un Dieu créateur du ciel & de la terre, mais encore une providence ou un destin dont les décrets réglaient tous les événemens humains. Josephe dit, (*Antiq. Jud. l. XVIII. c. II.*) « Les Pharisiens croyent que tout se fait par » le destin; cependant ils n'ôtent pas à la » volonté

» volonté la liberté de ſe déterminer, parce
» que, ſelon eux, Dieu uſe de ce tempé-
» rament : que, quoique toutes choſes ar-
» rivent par ſon décret, ou par ſon con-
» ſeil, l'homme conſerve pourtant le pou-
» voir de choiſir entre le vice & la vertu. »
Delà il faut inférer; 1°. que les Phariſiens croyaient que les événemens ordinaires & naturels arrivaient néceſſairement, parce que la providence les avait prévus & déterminés : c'eſt-là ce qu'il appellaient le deſtin. 2°. Qu'ils laiſſaient aux hommes la liberté pour le bien & pour le mal : la providence n'impoſant aucune néceſſité pour les vices & pour les vertus. 3°. Qu'ils ſe prétendaient aidés par le deſtin, c'eſt-à dire, qu'ils admettaient quelques ſecours de la part de Dieu.

Les Phariſiens croyaient la réſurrection, & diſaient que les ames des méchans étaient renfermées dans des priſons, & qu'elles y ſouffraient des ſupplices éternels, tandis que celles des bons trouvaient un retour facile à la vie, & rentraient dans un autre corps. (Joſ. Ant. Jud. L. XVII. Cap. II.) Quelques Juifs modernes ſont de ce ſentiment, mais la plûpart croyent la réſurrection comme les Chrétiens.

Quelque ſoin que priſſent les Phariſiens pour uſurper l'eſtime publique, ils n'en étaient pas moins regardés comme des hypocrites, pleins d'orgueil & de vanité, qui n'avaient que l'écorce de la vertu & de la vraie dévotion. Ils furent, ſous cet affreux

manteau, en imposer au peuple, & se rendre redoutables aux rois. Ils feignaient de se refuser jusqu'au repos le plus nécessaire. Les uns affectaient de se coucher sur une planche étroite, afin que, s'y endormant profondement, ils ne pussent se garantir d'une chûte dangereuse, & souvent mortelle : les autres, poussant encore plus loin les apparences de l'austérité, semaient cette planche de cailloux & d'épines, qui les déchiraient impitoyablement pendant leur sommeil. Lorsqu'ils adressaient à Dieu leurs longues oraisons, ils poussaient de profonds soupirs, ou ils les récitaient sans remuer les yeux, les bras, ni les mains. Rien n'étaient plus austères que leurs jeûnes qu'ils répétaient au moins deux fois chaque semaine, & qu'ils accompagnaient de fréquentes flagellations. On en voyait plusieurs dans les rues des villes qui marchaient la tête baissée, & se frappaient souvent la tête contre les murailles. Leurs habits & leur front étaient couverts de phylactères & de sentences de la loi. Les épines qu'ils attachaient au bord de leur robe, faisaient sans cesse couler le sang de leurs jambes, lorsqu'ils marchaient. Une impudente estime qu'ils avaient pour eux-mêmes, leur faisait craindre de se souiller par l'attouchement des autres hommes, & dans les moindres circonstances, ils croyaient nécessaire de reprendre leur prétendue pureté par l'usage fréquent des ablutions. Ce sont ces gens-là auxquels les Juifs accordaient le titre

de *sages*, & leurs disciples criaient dans les villes, *le sage explique aujourd'hui*. Il est vrai que ces disciples étaient élevés par leurs maîtres dans une espèce d'esclavage : ils n'osaient ni les interroger ni leur répondre, lors même qu'on les reprenait à tort, & il n'y avait rien d'égal au respect qu'ils avaient pour ces monstres d'hypocrisie. On distingue sept sortes de Pharisiens ; l'un mesurait l'obéissance à l'aune du profit & de la gloire : le second ne levait point les pieds en marchant, & on l'appellait le Pharisien *tronqué* : le troisième frappait sa tête contre les murailles, afin d'en tirer du sang : le quatrième enveloppait sa tête dans un capuchon : le cinquième demandait avec un orgueil insolent : « Que faut-il que je fasse, je le ferai ? » Qu'y a-t-il à faire que je n'aye fait ? » Le sixième obéissait par amour pour la vertu & pour la récompense ; & enfin, le dernier exécutait les ordres de Dieu par la crainte des châtimens.



CHAPITRE XVIII.

Les Esséniens.

Ces Juifs, si célèbres par leurs austérités & par la sainteté exemplaire de leur vie, sont peut-être les descendans des Hébreux qu'Hyrcan persécuta, & qu'il força de se réfugier dans les déserts. Ils furent peu nombreux dans la Judée, & presque tous se choisirent des retraites en Egypte, afin d'éviter la communication des autres Juifs, parce qu'ils se croyaient plus saints qu'eux. Nous emprunterons de Josephe (*Bello. Jud. l. II. c. XII.*) une partie de ce que nous avons à rapporter de ces sectaires : « Ils sont, dit-il, Juifs de nation : ils vivent dans une union très-étroite, & regardent les voluptés comme des vices que l'on doit fuir, & la continence & la victoire de ces passions, comme des vertus que l'on ne saurait trop estimer. Ils rejettent le mariage, non qu'ils croyent qu'il faille détruire la race des hommes, mais pour éviter l'intempérance des femmes, qu'ils sont persuadés de ne garder pas la foi à leurs maris. Mais ils ne laissent pas néanmoins de recevoir les jeunes gens qu'on leur donne pour les instruire, & de les élever dans la vertu avec autant de soin & de charité que s'ils en étaient les pères, & ils les habillent & les nourrissent tous d'une même sorte.

Ils méprisent les richesses : toutes choses sont communes entr'eux avec une égalité si admirable, que lorsque quelqu'un embrasse leur secte, il se dépouille de la propriété de ce qu'il possède, pour éviter par ce moyen la vanité des richesses, épargner aux autres la honte de la pauvreté, & par un si heureux mélange, vivre tous ensemble comme frères.

Ils ne peuvent souffrir de s'oindre le corps avec de l'huile : mais si cela arrive à quelques-uns contre leur gré, ils essuyent cette huile comme si c'étaient des taches & des souillures ; & se croyent assez propres & assez parés, pourvu que leurs habits soient toujours bien blancs.

Ils choisissent pour économes des gens de bien qui reçoivent tout leur revenu, & le distribue selon le besoin que chacun en a. Ils n'ont point de ville certaine dans laquelle ils demeurent, mais ils sont répandus en diverses villes, où ils recoivent ceux qui veulent entrer dans leur société ; &, quoiqu'ils ne les aient jamais vus auparavant, ils partagent avec eux ce qu'ils ont, comme s'ils les connaissaient depuis long-tems. Lorsqu'ils font quelque voyage, ils ne portent autre chose que des armes pour se défendre des voleurs. Ils ont dans chaque ville quelqu'un d'eux pour recevoir & loger ceux de leur secte qui y viennent, & leur donner des habits & les autres choses dont ils peuvent avoir besoin. Ils ne changent point d'habits que quand les leurs sont déchirés ou usés.

Ils ne vendent & n'achètent rien entr'eux ; mais ils se communiquent les uns aux autres, sans aucun échange, tout ce qu'ils ont. Ils sont très-religieux envers Dieu, ne parlent que des choses saintes avant que le soleil soit levé, & font alors des prières qu'ils ont reçues par tradition, pour demander à Dieu qu'il lui plaise de le faire reluire sur la terre. Ils vont après travailler chacun à son ouvrage, selon qu'il leur est ordonné. A onze heures, ils se rassemblent, & couverts d'un linge, se lavent le corps dans l'eau froide ; ils se retirent ensuite dans leurs cellules, dont l'entrée n'est permise à nul de ceux qui ne sont pas de leur secte ; & étant purifiés de la sorte, ils vont au réfectoire comme en un saint temple, où, lorsqu'ils sont assis en grand silence, on met devant chacun d'eux du pain & une portion dans un petit plat. Un sacrificateur bénit les viandes, & on n'oserait y toucher jusqu'à ce qu'il ait achevé sa prière : il en fait encore une autre après le repas. Ils quittent alors leurs habits qu'ils regardent comme sacrés, & retournent à leurs ouvrages.

On n'entend jamais de bruit dans leurs maisons, chacun n'y parle qu'à son tour, & leur silence donne du respect aux étrangers. Il ne leur est permis de rien faire que par l'avis de leurs supérieurs, si ce n'est d'assister les pauvres.... Car, quant à leurs parens, ils n'oseraient leur rien donner si on ne leur permet. Ils prennent un extrême soin

de réprimer leur colère; ils aiment la paix, & gardent si inviolablement ce qu'ils promettent, que l'on peut ajouter plus de foi à leurs simples paroles, qu'aux sermens des autres. Ils considèrent même les sermens comme des parjures, parce qu'ils ne peuvent se persuader qu'un homme ne soit pas un menteur, lorsqu'il a besoin pour être cru de prendre Dieu à témoin... Ils ne reçoivent pas sur le champ dans leur société, ceux qui veulent embrasser leur manière de vivre, mais ils le font demeurer durant un an au-dehors, où ils ont chacun, avec une portion, une pioche & un habit blanc. Ils leur donnent ensuite une nourriture plus conforme à la leur, & leur permettent de se laver comme eux dans l'eau froide, afin de se purifier : mais ils ne les font pas manger au réfectoire, jusqu'à ce qu'ils ayent encore durant deux ans éprouvé leurs mœurs, comme ils avaient auparavant éprouvé leur continence. Alors on les reçoit, parce qu'on les en juge dignes; mais avant que de s'asseoir à table avec les autres, ils protestent solemnellement d'honorer & de servir Dieu de tout leur cœur; d'observer la justice envers les hommes; de ne faire jamais volontairement de mal à personne; d'assister de tout leur pouvoir les gens de bien; de garder la foi à tout le monde, & particulièrement aux souverains.

Ceux de cette secte sont très-justes &

très-exacts dans leurs jugemens : leur nombre n'est pas moindre que de cent lorsqu'ils les prononcent, & ce qu'ils ont une fois arrêté demeure immuable.

Ils observent plus religieusement le sabbat que nuls autres de tous les Juifs. Aux autres jours, ils font dans un lieu à l'écart, un trou dans la terre d'un pied de profondeur, où, après s'être déchargés, en se couvrant de leurs habits, comme s'ils avaient peur de souiller les rayons du soleil, ils remplissent cette fosse de la terre qu'ils en ont tirée.

Ils vivent si long-tems, que plusieurs vont jusqu'à cent ans ; ce qu'on attribue à la simplicité de leur vie.

Ils méprisent les maux de la terre, triomphent des tourmens par leur constance, & préfèrent la mort à la vie lorsque le sujet en est honorable. La guerre que les Juifs ont eu contre les Romains, a fait voir en mille manières que leur courage est invincible ; ils ont souffert le fer & le feu plutôt que de vouloir dire la moindre parole contre leur législateur, ni manger des viandes qui leur sont défendues, sans qu'au milieu de tant de tourmens ils ayent jetté une seule larme, ni dit la moindre parole, pour tâcher d'adoucir la cruauté de leurs bourreaux. Au contraire, ils se moquaient d'eux & rendaient l'esprit avec joie, parce qu'ils espéraient de passer de cette vie à une meilleure ; & qu'ils croyaient fermement que, comme nos corps sont mortels & corruptibles, nos ames sont

immortelles & incorruptibles ; qu'elles ſont d'une ſubſtance aërienne très-ſubtile ; & qu'étant enfermées dans nos corps comme dans une priſon, où une certaine inclinaiſon les attire & les arrête, elles ne ſont pas plutôt affranchies de ces liens charnels qui les retiennent comme dans une longue ſervitude, qu'elles s'élèvent dans l'air & s'envolent avec joie. En quoi ils conviennent avec les Grecs, qui croyent que ces ames heureuſes ont leur ſéjour au delà de l'Océan, dans une région où il n'y a ni pluie, ni neige, ni une chaleur exceſſive, mais qu'un doux zéphir rend toujours très-agréable ; & qu'au contraire, les ames des méchans n'ont pour demeure, que des lieux glacés & agités par de continuelles tempêtes, où elles gémiſſent éternellement dans des peines infinies.....

Ces mêmes Eſſéniens croyent que les ames ſont créées immortelles pour ſe porter à la vertu & ſe détourner du vice ; que les bons ſont rendus meilleurs en cette vie par l'eſpérance d'être heureux après leur mort, & que les méchans qui s'imaginent pouvoir cacher en ce monde leurs mauvaiſes actions, en ſont punis en l'autre par des tourmens éternels. Tels ſont leurs ſentimens ſur la nature de l'ame. Il y en a parmi eux qui ſe vantent de connaître les choſes à venir, tant par l'étude qu'ils font des livres ſaints & des anciennes prophéties, que par le ſoin qu'ils prennent de ſe ſanctifier ; & il arrive rarement qu'ils ſe trompent dans leurs prédictions.

Il a une autre ſorte d'Eſſéniens, qui conviennent avec les premiers dans l'uſage des mêmes viandes, des mêmes mœurs & des mêmes loix, & n'en ſont différens qu'en ce qui regarde le mariage. Car ceux-ci croyent que c'eſt vouloir abolir la race des hommes, que d'y renoncer, puiſque ſi chacun embraſſait ce ſentiment, on la verrait bientôt éteinte. Ils ſe conduiſent néanmoins avec tant de modération, qu'avant que de ſe marier ils obſervent durant trois ans, ſi la perſonne qu'ils veulent épouſer paraît aſſez ſaine pour bien porter des enfans; & lorſqu'après être mariés elle devient groſſe, ils ne couchent plus avec elle durant ſa groſſeſſe, pour témoigner que ce n'eſt pas la volupté, mais le deſir de donner des hommes à la république, qui les engage dans le mariage. »

Joſephe vient de nous dire que les Eſſéniens avaient des communautés dans les villes; mais il eſt plus naturel de penſer avec Philon, (*Phil. de vitæ contemp.*) qu'ils préféraient aux villes le ſéjour de la campagne, comme plus propre à la contemplation. D'ailleurs il eſt certain qu'ils s'adonnaient preſque tous à l'agriculture. Le même auteur parle des Thérapeutes comme d'une branche des Eſſéniens: il dit que ceux-ci étaient des ſolitaires qui faiſaient profeſſion de méditer, & de demander à Dieu que leur ame fût toujours remplie d'une lumière céleſte; & qu'élevés au-deſſus de ce qu'il y a de ſenſible, ils puſſent chercher & connaître

la vérité plus parfaitement dans leur solitude, s'élevant au-dessus du soleil, de la nature & de toutes les créatures. Ces Thérapeutes, que quelques auteurs ont mal-à-propos traités de Chrétiens, ou du moins de Juifs, élevés dans la synagogue, & qui avaient eu occasion d'entendre en Egypte les premières prédications de saint Marc, étaient réellement des Esséniens, qui s'attachaient à chercher dans les explications allégoriques de la philosophie de leurs ancêtres, les mystères secrets de la nature qu'ils prétendaient devoir y être cachés. Ils se tenaient constamment tous les jours de la semaine dans leur cellules, & n'en sortaient que le jour du sabbat, portant leurs mains sous le manteau, l'une entre la poitrine & la barbe, & l'autre sur le côté. Ce jour de repos ils le passaient à manger & à prier, mais dans tout autre tems ils observaient un jeûne austère. Dans leurs fêtes ils chantaient des hymnes, & dansaient en mémoire de Moïse & de sa sœur, qui avaient chanté & dansé, après le passage de la mer Rouge. Une de ces fêtes durait jusqu'au lever du soleil; & lorsque cet astre éclairait l'horison, chacun se tournait du côté de l'orient, se souhaitait le bon jour & se retirait dans sa cellule.



CHAPITRE XIX.

Autres Juifs hérétiques.

ON peut mettre au nombre des Juifs hérétiques, les disciples d'un certain Seidelius de Silésie, qui parut dans ce pays vers le commencement du seizième siècle. Seidelius avançait que le Messie que les Juifs attendent, ne viendra pas pour les autres nations, mais seulement pour les descendans de Jacob, parce qu'eux seuls forment le peuple que Dieu a véritablement honoré de son alliance, & il croyait que toute la religion était renfermée dans le décalogue.

L'auteur des mémoires & observations touchant l'Angleterre, (p. 367, éd. de 1698.) parle de quelques Juifs répandus dans les trois royaumes, auxquels on donne le nom de Sabbataires : « C'est, dit-il, une société » de Juifs, qui font profession d'attendre le » règne de mille ans. Ils se font scrupule de » transporter le repos du samedi au dimanche ; » c'est pourquoi ils cessent de travailler dès le » vendredi au soir de bonne heure, & sont » très rigides observateurs de leur sabbat. Ils » n'administrent le baptême qu'aux adultes... » la plûpart d'entr'eux ne mangent ni porc, » ni sang, ni viandes étouffées.... leur mo» rale est sévère, & toute leur conduite exté» rieure pieuse & chrétienne. » Puisqu'ils

administrent le baptême, ces Sabbataires ne sont donc point des Juifs, mais des Chrétiens judaïsans en certains points.

Nous avons parlé ailleurs des Juifs de la Chine.

CHAPITRE XX.

Des prières des Juifs, du Taled, des Fronteaux, & de plusieurs usages qui regardent la prière.

AVANT que de parler des prières que les Juifs sont dans l'obligation de réciter, soit à la synagogue, soit dans leurs maisons, il est nécessaire d'expliquer quels sont les différentes précautions qu'ils doivent prendre pour vaquer dignement à ce saint exercice.

Autrefois les Juifs portaient un habit quarré, aux quatre pans duquel était attaché un cordon de huit fils de laine, avec cinq nœuds, qui étaient terminés par une espèce de houpe, pour obéir à la loi, (Nomb. 15, 38.) qui dit: « Qu'ils se fassent des cordons » aux pans de leurs habits: » mais ce vêtement les rendant ridicules aux yeux des nations parmi lesquelles ils vivaient, ils ont adopté dans leur habillement les modes usitées chez ces peuples; & pour ne pas contrevenir à la loi, à la place des quatre pans, ils portent aujourd'hui sur eux un morceau

d'étoffe quarré, avec des cordons & des houpes, qu'ils appellent *Zizith* : mais en entrant dans la synagogue ils se couvrent du *Taled*, qui est un voile blanc & quarré, avec des cordons & des houpes, pour se rappeller que, lorsque Moïse retourna de la montagne de Sinaï au camp des Israélites, la gloire de la majesté divine parut avec tant d'éclat sur son visage, que le peuple en fut ébloui, & que ce grand législateur fut obligé de se couvrir la face d'un voile.

Les fronteaux que les Juifs appellent *Teffilins*, sont deux morceaux de parchemin sur lesquels, avec une encre particulière & en lettres quarrées, on écrit exactement les quatre passages : (Exod. 13, v. 1 & suivans.) *Ecoute, Israël*, &c. *& il arrivera que si obéissant tu obéis*, &c. *sanctifie-moi le premier né* : & le quatrième, *& il arrivera quand le Seigneur te fera entrer*, &c. On roule ces parchemins en forme de rouleau pointu, & on les enferme dans de la peau de veau noire ; ensuite on l'attache sur un morceau de la même peau, large d'un doigt & long d'une coudée & demie, d'où pend une courroie de la même peau. Ces *Teffilins* se posent au pliant du bras gauche, &, après y avoir fait un nœud, on le tourne autour du bras en ligne spirale, ensorte qu'il vienne finir au bout du doigt du milieu : c'est ce que les Juifs nomment *Teffila scel jad* ; c'est-à-dire, la teffila de la main. L'autre teffilin est composé de quatre morceaux de velin séparés, dont on forme un

quarré, après y avoir écrit les quatre passages précédens. Ce quarré est couvert d'un morceau de peau, & s'attache sur le milieu du front avec des courroies, qui ayant fait un nœud par derrière, doivent venir se rendre sur l'estomac. Ils appellent celui-ci *Teffila scel rosch*, la teffila de la tête. Ce sont ces fronteaux que le Juif régulier doit mettre le matin avec le taled; parce que Moïse a dit: « Vous lierez ces paroles pour signes sur vos » mains; elles vous seront comme des fron- » teaux entre vos yeux: vous les écrirez sur » les poteaux de vos portes. » Les prières de celui qui aurait négligé de se revêtir de ses *Teffilins*, seraient sans forces & Dieu ne les écouterait pas. Si malheureusement on les laissait tomber en les arrangeant, on doit jeûner tout le jour, & ceux devant qui cet accident est arrivé, ne peuvent se dispenser de cette mortification. Il faut éviter avec soin de les porter aux enterremens. Il n'est pas permis aux femmes de porter les *Teffilins*, à cause des infirmités auxquelles elles sont sujettes.

En s'éveillant les Juifs doivent bénir & louer Dieu, & ne rien entreprendre de considérable sans avoir fait leur prière. C'était un précepte du paganisme, dont Virgile fait mention dans une de ses églogues: c'est celle de tout bon Chrétien, & vraisemblablement c'est celle de toute créature qui reconnaît qu'elle doit son existence à un être au-dessus d'elle. Si-tôt qu'ils sont levés, ils disent:

« Béni sois-tu, Seigneur notre Dieu, roi » du monde, qui rends la vie aux morts, qui » illumines les aveugles, qui étends la terre » sur l'eau : » En se lavant les mains ils répétent : « Béni sois-tu, Seigneur notre » Dieu, roi du monde, qui nous as sancti- » fiés par tes préceptes, & qui nous as » ordonné de nous laver les mains. » Enfin dans toutes les actions de leur vie, ils doivent réciter quelque bénédiction à Dieu, & croyent que c'est un péché d'ingratitude de jouir, ou de se servir de quoi que ce soit au monde, sans reconnaître qu'on le tient de l'Etre suprême, qui est le maître de tout. Rien n'est plus louable sans doute que cette coutume ; mais les Juifs ne s'arrêtent presque jamais à ce qui est raisonnable : leurs bénédictions sont souvent marquées au coin de l'orgueil le plus pharisaïque. Par exemple, ils bénissent Dieu de ce qu'il leur a fait la grace de naître du sexe masculin. Cette bénédiction est injurieuse à Dieu : le sexe féminin lui est aussi agréable que le masculin, puisqu'il a compris l'un & l'autre dans son alliance.

Lorsqu'on est rassemblé au nombre de dix dans la synagogue, on peut chanter solemnellement toutes les prières, que nous ne chercherons pas à détailler, parce que chaque nation a à cet égard une formule différente. Il suffit de remarquer qu'outre les jours du sabbat & les jours des fêtes solemnelles, les Juifs vont à la synagogue tous les lundis & jeudis de chaque

chaque semaine, & que chaque jour on y lit, après les prières, quelque chose du pentateuque, divisé en cinquante-deux leçons, nommées *Parasciod*, ou divisions. A cette lecture, on donne la bénédiction, on élève en haut le *Séfer tora* (la loi), & on dit à l'assemblée : « Voilà la loi de Moïse. » On roule ensuite le livre, on l'enveloppe & on le remet dans l'armoire, d'où précédemment on l'avait tiré.

Les Juifs doivent prier debout, les pieds joints, comme ceux des anges que vit Ezéchiel, (Ch. 1, v. 7.) *qui tenaient leurs pieds droits* : ils ne doivent point être appuyés ; il faut qu'ils aient la tête couverte & le corps ceint d'une ceinture, pour séparer le cœur des parties inférieures qui sont obscènes. Il faut prier le visage tourné du côté de Jérusalem. Si un Juif prie, un autre Juif peut répondre Amen, & tous les deux participent alors au mérite de la prière.



CHAPITRE XXI.

Aumônes, Confessions, Jeûnes, Pénitences & Excommunications des Juifs.

On ne peut que louer les Juifs des abondans secours, qu'en toutes circonstances, ils fournissent aux pauvres. Dans toutes les grandes villes, les malheureux peuvent hardiment se présenter à la porte des riches les veilles du sabbat & des fêtes solemnelles, & chacun leur fait des distributions proportionnées à ses richesses. Outre cela les *Parnassims*, dont nous avons déjà parlé, envoyent toutes les semaines quelqu'argent aux pauvres honteux, aux veuves, aux malades & aux estropiés. Cet argent se tire des troncs qui sont placés à l'entrée des synagogues, & ils n'y sont pas infructueusement.

S'il est question de faire une charité extraordinaire à quelqu'un de la ville, ou même à un étranger, soit pour marier une fille, soit pour racheter un esclave, le jour du sabbat le chantre de la synagogue passe dans les rangs, & annonce le sujet de la collecte que l'on doit faire. Chacun promet d'y contribuer de telle somme, en se nommant, & dans la semaine cette promesse est acquittée, parce qu'il n'est pas permis aux Juifs de toucher de l'argent le jour du sabbat.

Les Juifs ont parmi eux des sociétés, qui outre les charités qu'elles répandent, s'attachent particulièrement, les unes à visiter & secourir les malades, les autres à ensevelir les morts : quelques-unes à rassembler des aumônes pour racheter des captifs, & un fort grand nombre à fournir des dots aux pauvres filles, qui, sans ce secours, ne pourraient pas se marier.

Lorsque pour secourir un malheureux, l'aumône nécessaire excède les forces du lieu où il demeure, on lui donne un certificat qui contient : « Que le porteur *tel* est homme de » bien & de mérite, & qu'on supplie chacun » de l'assister. » Avec ce passeport il est nourri & logé dans tous les endroits, & souvent il recueille beaucoup d'argent. Il doit avoir soin de prendre un nouveau certificat dans tous les lieux où il passe.

Outre ces aumônes, ils en envoyent de très-abondantes à Jérusalem & dans la Palestine, pour l'entretien de leurs pauvres frères qui y demeurent, & qui prient continuellement pour le salut & la prospérité de la nation en général : mais tous ces actes de charité ne s'étendent pas seulement sur les Juifs ; le Chrétien, le Mahométan & l'Idolâtre ont un égal droit à leur humanité & à leur générosité

Les formulaires de la confession des Juifs, varient selon les différens pays. Ils ont la grande & la petite confession, & l'une & l'autre doivent se réciter debout. Après cet

acte d'humilité quelques dévots reçoivent la discipline; mais cette pratique n'est ni générale ni commandée. On croit que deux pénitens se la donnent tour à tour; l'un se couche par terre, le visage tourné au septentrion & le dos au midi, & l'autre frappe. On ne doit pas se coucher de l'orient à l'occident, parce que Dieu réside en ces endroits. Ordinairement le dévot reçoit trente-neuf coups, pendant lesquels il récite sa confession & se frappe la poitrine. Le flagellant prononce trois fois distinctement, pendant cette cérémonie, le verset 38 du pseaume 78, & à chaque mot du verset il frappe un coup.

Les Juifs n'approuvent point que l'on fasse des vœux; mais lorsqu'on en a faits, ils disent qu'ils doivent être scrupuleusement acquittés : cependant un mari a droit de dispenser sa femme, quand bien même elle voudrait s'y opposer, des vœux d'abstinence où elle se serait imprudemment engagée; mais il faut que ce soit dans la journée que le vœu sera venu à sa connaissance. Le père peut aussi rompre les vœux de sa fille, qui n'est pas mariée. Ils disent que quiconque a fait un vœu, qui ne préjudicie pas à un tiers, s'il s'en repent, peut s'en faire relever par un rabbin, ou par trois personnes de probité, qui ayant entendu ses raisons, & les trouvant valables, lui dit par trois fois : *Sois délié*, &c.

Les jeûnes sont en grand nombre chez les Juifs; les uns sont commandés, les autres de

pure dévotion. Ils jeûnent un jour du mois de *Tamuz*, qui répond à juin, en mémoire des malheurs qui sont tombés sur Jérusalem à pareil jour ; & parce qu'au même jour, Moïse rompit les tables de la loi, à cause du veau d'or que les Israélites avaient élevé dans le désert. Tous les jeûnes commandés commencent le soir, & l'on ne doit ni boire ni manger jusqu'au lendemain, lorsqu'on apperçoit la première étoile. Le jeûne le plus solemnel est celui qu'on nomme *Tis ha bean.* Il rappelle l'incendie du temple par Nabuchodonosor, & ensuite par Titus. Tant qu'il dure on doit rester pieds nuds, ou sans souliers de cuir, & il est expressément défendu de se laver.

Ils jeûnent le troisième jour du mois tisri. Il y a le grand jeûne *Chippur* ou du pardon, celui institué pour déplorer le sort de Jérusalem, assiégée par Nabuchodonosor, & le jeûne appellé *Purim* en mémoire d'Esther.

Les Allemans, les Italiens & autres Juifs de différens pays, observent des jeûnes particuliers ou de dévotion. La veille du jour qu'un Juif a promis volontairement de jeûner, il offre à Dieu en sacrifice, *son sang & la graisse de son corps*, que cette pénitence doit diminuer. Au reste, il est défendu de jeûner particulièrement un jour de fête ou de sabbat, & le jour que la lune se renouvelle.

L'excommunication a sans doute été établie chez les Juifs pendant le gouvernement

des Macchabées, & c'eſt vraiſemblablement la peine canonique dont il eſt fait mention dans l'ancienne loi, ſous le nom de *Retranchement*: mais aujourd'hui elle ne doit plus porter les mêmes caractères. Les Juifs modernes diſtinguent la grande & la petite excommunication : la petite eſt de trente jours, & l'on peut s'en faire relever au même inſtant qu'elle eſt lancée. Il s'en trouve un exemple dans l'hiſtoire des Juifs : un homme manque de reſpect à Dieu, on l'excommunie, & on l'abſout preſqu'en même tems. Quiconque inſulte un docteur de la ſynagogue, mérite l'excommunication : les péchés publics, l'athéiſme, le libertinage, le ſchiſme & l'apoſtaſie méritent la même peine.

Ouvrons les livres des plus fameux rabbins, nous y trouverons que « l'excommunication » eſt ſi perçante & ſi vive, qu'elle entre dans le » corps de l'excommunié par deux cents qua» rante-huit membres ; qu'on ne doit s'appro» cher de lui qu'à la diſtance d'une toiſe ; qu'il » faut lui refuſer tous les ſecours humains, & » même à ceux qui lui appartiennent ; & que » s'il y a dans la maiſon de l'excommunié un » mort à inhumer, ou un enfant à circoncire, » perſonne ne doit l'aider. » Quelle barbarie ! il n'eſt pas permis de pleurer la mort d'un excommunié : il faut placer une pierre ſur ſon tombeau, pour faire connaître à tous les paſſans, qu'il avait mérité d'être lapidé. On ne peut porter ſon deuil, on doit au contraire ſe réjouir de ſa mort, & bénir Dieu,

qui l'a privé de la vie. Ce jour est un jour de fête pour la famille, qu'il est d'usage de célébrer par des festins. Telle est la formule de l'excommunication. « On excommunie, » on anathématise, on maudit avec exécra» tion, on extermine N. N. par le livre de la » loi, par les préceptes que ce livre contient, » par la malédiction que Josué prononça con» tre Jéricho, par celle qu'Elisée lança con» tre les enfans qui se moquaient de lui, » par celle dont il maudit Guehazi, &c. » On le maudit encore par le ciel & par la terre, par les puissances des ténèbres : on le dévoue à la malédiction des anges : on supplie l'Eternel qu'il ne permette pas qu'il reste rien de bon de lui, après lui; que sa ruine soit prompte, que toutes les créatures soient ses ennemies, qu'un tourbillon l'écrase, qu'il soit accablé de toutes les infirmités humaines, qu'il meure dans le désespoir & que son ame aille dans les ténèbres. Cette terrible sentence est publiée avec la plus grande solemnité, & réitérée trois fois en soixante jours. Quiconque rencontre un Juif excommunié pour crime d'apostasie, a droit de le tuer.

Le Juif *Acosta* fut excommunié dans le dernier siècle : on lui retint ses biens ; aucun de ses parens ne daigna le soulager dans la misère où il tomba. Tous les Juifs se firent un affreux devoir de l'insulter & de l'accabler d'outrages : désespéré de ce qui lui arrivait, il rentra dans le sein de son église, ou du

moins il feignit de se réconcilier avec elle : on exigea de lui un écrit par lequel il confessait qu'il avait mérité mille morts : un rabbin monta en chaire & lut publiquement cet écrit déshonorant ; ensuite on l'attacha à une colonne où il reçut trente-neuf coups de fouet, & après cette expédition, on le déclara absout de l'excommunication. Pour terminer cette humiliante cérémonie, il fallut que le malheureux Juif fût se prosterner à la porte de la synagogue, afin de se faire fouler aux pieds par tous ceux qui en sortaient.

Dans les excommunications solemnelles, on s'assemble dans la synagogue, & l'on allume des torches noires ; puis au son d'un cor, on prononce malédiction à quiconque a fait ou fera telle ou telle chose, à quoi tous les assistans répondent : *Amen.*



CHAPITRE XXII.

Le Sabbat.

LE mot Sabbat signifie en hébreu cessation ou repos. C'est le septième jour de la semaine des Juifs, qu'ils solemnisent en mémoire de ce que Dieu, après avoir créé le monde en six jours, se reposa le septième. Dieu (Exod. XX & XXI.) ordonne aux Hébreux, sous peine de mort, l'observation du sabbat. Ce jour-là il leur est défendu de labourer, de semer, de moissonner, de botteler & de lier les gerbes, de battre le grain, de vanner, de cribler, de moudre, de bluter, de paîtrir, de cuire, de tordre, de blanchir, de peigner ou de carder, de filer, de retordre, d'ourdir, de taquer, de teindre, de lier, de délier, de coudre, de déchirer ou de mettre en morceaux, de bâtir, de détruire, de frapper avec le marteau, de chasser ou de pêcher, d'égorger, d'écorcher, de préparer & racler la peau, de la couper pour en travailler, d'écrire, de raturer, de régler pour écrire, d'allumer, d'éteindre, de porter quelque chose dans un lieu public ou particulier. Ces trente-neuf chefs de défenses sont extrêmement étendus par les rabbins ; ensorte que toute œuvre, de quelque nature qu'elle soit, ne peut être

légitimement permise le jour du sabbat. Cette loi expresse, dont l'observation est poussée jusqu'au plus minutieux scrupule, les engage à se faire servir, autant qu'ils le peuvent, par des domestiques qui ne soient pas de leur religion.

Le sabbat commence le vendredi, environ une demi-heure avant le coucher du soleil. Alors les femmes sont obligées d'allumer une lampe dans la chambre, laquelle doit avoir six lumignons, ou au moins quatre, & qui doit durer une grande partie de la nuit. Elles sont chargées de cet office, parce qu'Eve, en induisant l'homme à pécher, a éteint la lumière du monde; c'est-à-dire, pour parler sans allégorie, qu'elle a causé la mort de l'homme. Celle qui allume la lampe doit étendre ses deux mains vers la lumière, lorsqu'elle commence à éclairer la chambre, & réciter une bénédiction particulière affectée à cette cérémonie.

La femme ensuite dresse une table, la couvre d'une nappe blanche & place dessus le pain, qu'elle cache avec un linge long & étroit; ce qu'elle fait, disent les rabbins, en mémoire de la manne qui tombait de la sorte dans le désert, & qui était couverte de rosée dessus & dessous, & parce que le jour du sabbat il ne pleuvait point.

Pour commencer religieusement le sabbat, il faut prendre du linge blanc, se laver les mains & le visage, aller à la synagogue, y réciter le pseaume 92, *il est bon de louer le*

Seigneur, &c. & après avoir fait dans ces prières la commémoration du ſabbat, y ajouter ces paroles de la Genèſe, (Gen. 2.) *& les cieux furent achevés*, &c. *& le Seigneur bénit le ſeptième jour*, &c.

Lorſqu'on eſt de retour chez ſoi, on ſe ſalue réciproquement, en diſant: *Bon ſabbat*; les pères béniſſent leurs enfans, & les maîtres leurs diſciples. On ſe mèt à table, & le père de famille ou le chef de la maiſon tenant une taſſe remplie de vin, prononce: *Les cieux furent achevés*, &c. & remercie Dieu d'avoir ordonné le ſabbat: il bénit le vin, en boit quelques gouttes & en fait boire à toute l'aſſemblée: il bénit enſuite le pain, en diſtribue à tout le monde, & le repas commence.

Le matin du jour du ſabbat, tous les Juifs ſe rendent exactement à la ſynagogue. On y récite pluſieurs prières, & l'on y chante différens pſeaumes relatifs à la fête qu'on ſolemniſe. Sept perſonnes liſent le pentateuque, & ordinairement un enfant lit une prophétie qui a rapport à ce qu'on vient de lire de la loi. Cet office ſe termine par la bénédiction que le chef de la ſynagogue donne à toute l'aſſemblée, & par une bénédiction ſolemnelle pour le prince ſous la domination duquel on vit, priant Dieu qu'il le conſerve en paix & en joie; que ſes deſſeins réuſſiſſent; que ſes états augmentent, & qu'il aime la nation, ainſi qu'il eſt dit: (Jérém. ch. 29, 7.) « Recherchez la paix

» de la ville où je vous ai transportés, & » priez pour elle le Seigneur, parce qu'en » sa paix vous aurez aussi la paix. » Avant que de se retirer, on récite toujours une prière qui renferme les paroles du sacrifice qui se faisait au temple de Jérusalem le jour du sabbat.

Le soir on retourne à la synagogue, où il y a prédication, si elle ne s'est pas faite le matin. Après les prières on lit le pentateuque à trois personnes, c'est-à-dire, le commencement de la section de la semaine où l'on entre.

Les Juifs mangent ordinairement trois fois pendant la durée du sabbat, c'est-à-dire, une fois le vendredi au soir & deux fois dans le samedi. Pendant ces vingt-quatre heures, la nappe n'est point ôtée de dessus la table, & le sabbat finit lorsqu'on peut distinguer trois étoiles de moyenne grandeur : alors il est permis de retourner au travail.

Comme il n'est pas tems d'entreprendre aucun ouvrage, les Juifs se mettent à table en revenant de la synagogue ; le père de famille fait la cérémonie d'y bénir le vin & les épiceries, & il flaire ces dernières, afin de commencer la semaine par quelque sensation agréable. Quelquefois il répand du vin en signe d'alégresse.

Les rabbins disent que la prière du sabbat qui se récite le vendredi au soir, fait cesser les tourmens que souffrent les ames qui sont retenues dans le purgatoire, & que pendant

la durée du ſabbat, elles ſe hâtent d'aller puiſer de l'eau pour ſe rafraîchir : auſſi ont-ils grand ſoin de recommander aux fidèles de ne pas puiſer l'eau d'un réſervoir juſqu'à la dernière goutte, afin que les ames en puiſſent trouver dans leurs beſoins. Nous ne parlerons point de quantité d'avantages que les vivans & les morts trouvent dans la ſolemnité du ſabbat ; mais nous trouvons dans Buxtorf (*Syn. jud. chap.* 15.) un précepte des rabbins que nous ne devons pas oublier. Ils recommandent de ſe bien réjouir le jour du ſabbat, de ſecourir les pauvres & les affligés, mais ſur-tout de remplir avec ferveur tout ce qu'exige le devoir conjugal. L'œuvre du mariage, diſent-ils, pratiquée la nuit du ſabbat eſt très-honorable à Dieu ; & celui qui a le bonheur de voir ſon travail couronné de quelque fruit, peut s'aſſurer qu'il met au monde un élu dans la foi judaïque, un enfant de la grace, un diſciple accompli des ſages, & qui le deviendra lui-même infailliblement ; mais il faut que l'eſprit & le cœur s'élèvent à Dieu, & ſe maintiennent dans ſon élévation, pendant que l'hommage conjugal ſe rend mutuellement.

Dans les prières d'uſage les jours de ſabbat, on fait une eſpèce de commémoration des morts, & même l'on prie pour eux.

Il ſe trouve quelque différence entre les pratiques religieuſes qui ſervent à ſéparer le jour du ſabbat d'avec la ſemaine ſuivante chez les Juifs en général, & celles qu'ob-

ſervent les Juifs Allemans. Le chef d'une famille Allemande aſſemble tous les ſiens & ſes domeſtiques : il fait allumer un flambeau ou une lampe, & fait poſer devant lui ſur une table, une boëte remplie de parfums; enſuite prenant un verre plein de vin ou de bière, de la main droite, il dit à haute voix : « Dieu eſt mon Sauveur, je » ne craindrai point, &c. Le ſalut vient de » Dieu, je prendrai le calice de ſalut, &c. » Après cela il bénit le vin & en répand quelques gouttes à terre; puis reprenant le verre de la main gauche & les parfums de la droite, il les bénit, les ſent & les fait ſentir aux aſſiſtans : ceci fait, il reprend le verre de la main droite, s'approche de la lampe ou du flambeau, & examine avec attention les ongles de ſa main gauche : les doigts doivent être alors pliés en dedans, mais il faut qu'il les étende auſſi-tôt & qu'il faſſe un ſecond examen, en béniſſant le Dieu créateur de la lumière. Il réitére cette cérémonie à l'égard de la main droite, & bénit Dieu derechef, qui a ſéparé la ſainteté d'avec ce qui eſt profane, la lumière des ténèbres, les Juifs d'avec les autres nations, & le ſabbat d'avec les autres jours de la ſemaine.



CHAPITRE XXIII.

Fêtes solemnelles des Juifs.

FÊTE DE LA NOUVELLE LUNE.

L'ANNÉE civile des Juifs est lunaire, & pour égaler les années solaires avec les lunaires, ils forment chaque cycle ou révolution de dix-neuf ans, entre lesquels il y en a sept de treize mois; quand cela arrive, ils comptent deux fois leur mois adar, & ils le placent entre février & mars; alors on dit adar premier & adar second. Les mois des Juifs sont tisri, hassuan, chisleu, téved, scevat, adar, nisan, jiar, sivan, tamus, au, élul. Tisri, par lequel ils commencent à compter leur année, répond à notre mois de septembre.

Dans le tems de la gloire du sanhédrin, les juges de ce souverain conseil, chargeaient deux personnes dignes de foi, qui venaient les avertir qu'ils avaient découvert la nouvelle lune; & sur leur rapport, ils faisaient publier que le mois venait de commencer, & en conséquence, ils donnaient un réglement pour les fêtes qui tombaient dans ce mois. Aujourd'hui ils font imprimer un calendrier pour toute l'année.

Les Hébreux célébraient le retour de la lune, ainsi qu'il est marqué au livre des

nombres, (nom. 10, v. 10, & 28, v. 11.) & ce jour-là ils offraient à Dieu un nouveau sacrifice; mais il n'était défendu ni de travailler, ni de vaquer à ses affaires: cependant les femmes ordinairement s'exemptent de toute occupation servile, ce jour étant réputé leur fête particuliere, parce que ce fut au renouvellement de la lune de mars, qu'elles sacrifièrent libéralement tous leurs joyaux, pour contribuer à la magnificence de tous les ornemens qui devaient servir au temple du Seigneur. Il y a des Juifs qui jeûnent la veille de cette fête, pour demander à Dieu que la nouvelle lune leur soit favorable. Plusieurs Juifs, mais cette coutume n'est pas générale, s'assemblent sur la terrasse de leur maison ou dans une cour, lorsque la lune est renouvellée; & là ils louent Dieu, qui a daigné renouveller cet astre, & qui renouvellera de même les Juifs ses élus. On dit qu'il font trois sauts, dans une espèce de transport de joie, en disant: « Qu'il » soit aussi impossible à mes ennemis de me » nuire, qu'il l'est à moi de toucher la lune. » On ajoute que ces paroles sont suivies de beaucoup d'imprécations contre ceux qui leur veulent du mal. (Buxtorf, ch. 15.)



CHAPITRE XXIV.

CHAPITRE XXIV.

Fête du premier jour de l'année, & pénitence du mois d'élul qui la précède.

Les Juifs les plus réguliers passent le mois d'élul, qui répond à notre mois d'août, en dévotions, en pénitences & en mortifications. C'est pendant ce mois qu'ils rappellent dans leur mémoire toute leur conduite précédente, & qu'ils prennent une ferme résolution de se corriger & de mieux vivre à l'avenir. Les Juifs Italiens observent de se lever avant le jour, tant que dure ce mois, & ils employent les premières heures de la journée à se confesser à Dieu, à réciter des prières & à faire des actes de pénitence : les Allemans ne commencent leurs pratiques de pénitence que quatre jours avant la nouvelle année. Dès le premier jour du mois d'élul, on sonne du cor matin & soir à la synagogue, & les Juifs donnent deux raisons de cet usage. « Moïse, disent-ils, monta pour » la seconde fois de grand matin, & le premier jour d'élul, sur la montagne de » Sinaï, pour recevoir de la main de Dieu » les nouvelles tables de la loi, & il n'en » descendit que le dix de tisri, jour que » l'on célèbre la fête des expiations : il pres-

» crivit aux Israélites de sonner du cor, pen-
» dant qu'il montait sur la montagne, afin
» que l'on ne dît plus, *nous ne savons ce*
» *qui est arrivé à Moïse.* » Si l'on veut croire les plus subtils rabbins, le son du cor ranime dans le cœur des pécheurs la crainte des jugemens de Dieu, & le porte à la pénitence: il étourdit tellement le malin esprit, qu'oubliant alors que l'année va recommencer, il néglige de s'élever en jugement contre les Juifs.

Les pénitences, usitées pendant ce mois, consistent à se plonger dans l'eau froide, à se confesser à Dieu, à se donner la discipline, & à distribuer des aumônes.

Autrefois le premier jour de l'année s'annonçait publiquement par le son des trompettes, & aussi-tôt toute œuvre servile cessait: on offrait au Seigneur un holocauste solemnel, au nom de toute la nation, d'un veau, de deux béliers, de sept agneaux de l'année, avec les offrandes ordinaires de farine & de vin. Quelques auteurs croyent que cette fête se célébrait en mémoire du tonnerre, qui s'était fait entendre sur le mont Sinaï, lorsque Dieu y donna sa loi; mais les rabbins soutiennent qu'elle a été instituée par rapport à la délivrance d'Isaac, à la place duquel Abraham immola un bélier. Aujourd'hui cette fête est seulement annoncée dans l'intérieur des synagogues par le son du cor; celui qui est chargé de sonner de cet instrument, doit se placer à l'endroit même

où la loi se lit. Le cor doit être fait de la corne d'un bélier ; il faut qu'il soit recourbé, pour mieux représenter la posture d'un homme humilié.

Le premier soir qui commence l'année, les Juifs, en revenant de la synagogue, se disent l'un à l'autre : « Soyez écrit en bonne » année. » Et l'autre répond, & vous aussi. La raison de ce souhait, c'est qu'ils croyent que Dieu ce jour-là assemble le conseil de ses anges, & qu'il ouvre tous ses livres pour juger les hommes. L'Eternel, disent-ils, a trois sortes de livres ; le livre de vie pour les justes ; le livre de mort pour les méchans, & le livre des hommes qui tiennent le milieu, pour ceux qui ne sont ni tout-à-fait bons, ni tout-à-fait méchans. Dans les livres de vie & de mort, il y a deux sortes de pages, l'une pour cette vie, & l'autre pour l'éternité ; car on doit remarquer que souvent les méchans ne sont pas traités dans cette vie selon leurs crimes, & que les bons y paraissent punis, comme s'ils avaient encouru la colère de Dieu; ce qui fait, selon eux, que l'on n'est jamais certain de son état, & que l'on reste dans l'incertitude, si l'on est digne d'amour ou de haine. A l'égard de ceux qui ne sont ni tout-à-fait bons, ni tout-à-fait méchans, Dieu attend jusqu'au jour de l'expiation, qui est le dixième de l'année, s'ils se convertiront ; mais ce jour il porte contr'eux son jugement de vie ou de mort.

Autrefois il y a eu une terrible dispute

entre les rabbins, pour fixer le tems auquel le monde a commencé, les uns soutenant que c'était au printems, & les autres à l'automne; mais le dernier sentiment a prévalu, sur la supposition que tous les fruits devaient être en maturité au moment de la création.

L'année ouverte par les prières qui se disent dans la synagogue, les Juifs se rendent chez eux, & font, entr'autres choses, servir sur leurs tables, du miel & du pain levé, & tout ce qui peut faire augurer une année abondante & douce. Les Juifs Allemans envoyent ce jour-là leurs enfans au chef des rabbins pour recevoir sa bénédiction; & lorsque le père de famille se met à table, il prend un morceau de pain, qu'il trempe dans du miel, en disant: *Que cette année soit douce & fertile*: ce qui est imité par toute l'assemblée. Ils n'oublient guères de se faire servir une tête de mouton, en mémoire du bélier qui fut sacrifié à la place du jeune Isaac: & s'ils sont exacts à suivre les conseils de leurs rabbins, ils ne manquent jamais ce jour-là de manger du fenouil, de l'ail, & autres herbes fortes. Ces mêmes Allemans ont coutume de se rendre le matin à la synagogue vêtus de blanc, pour témoigner leur pénitence & leur pureté; il y en a même qui, par mortification, se couvrent de l'habit qu'ils ont destiné pour leur sépulture.

CHAPITRE XXV.

Fête de l'expiation, jour du pardon ou chipur.

LE lévitique (chap. 16. & ch. 23. v. 17.) fait mention de cette fête. Les Hébreux la célébraient, & les Juifs modernes la célèbrent encore le dixième de leur mois de tisri, qui répond à une partie de nos mois de septembre & d'octobre. Ce jour-là le souverain pontife, revêtu de ses habits sacerdotaux, après avoir offert un bœuf en sacrifice, recevait du peuple, à l'entrée du tabernacle ou du temple, deux boucs & un bélier. Les boucs étaient tirés au sort, en mêlant deux billets dans une urne, l'un pour le Seigneur, & l'autre pour Azazel; c'est-à-dire, pour le bouc qui devait être conduit hors du camp ou de la ville, chargé de tous les péchés du peuple, & appellé *hircus emissarius*, bouc émissaire.

Le grand-prêtre immolait alors le bouc, que le sort avait destiné pour être sacrifié au Seigneur. Il prenait l'encensoir, du feu sacré des holocaustes, jettait dessus des parfums préparés, entrait dans le sanctuaire, & y faisait sept aspersions du sang du bouc immolé; puis retournant dans le tabernacle ou dans le temple, il y faisait des aspersions du même sang, & en arrosait les quatre coins

de l'autel des holocaustes. Ensuite on lui présentait le bouc émissaire, il lui posait la main sur la tête, confessait ses péchés & ceux du peuple, & conjurait l'Eternel de faire retomber sur cette victime toutes les malédictions & la peine qu'ils avaient méritées. Des lévites conduisaient alors le bouc dans le désert, où il était mis en liberté, &, selon d'autres, précipité.

Après ces premières cérémonies, le grand-prêtre se dépouillait de ses habits, se lavait dans le lieu même; puis ayant repris ses ornemens pontificaux, il offrait en holocauste deux béliers, l'un pour le peuple & l'autre pour lui-même. La graisse du bouc immolé pour le péché du peuple était mise sur l'autel, & la chair de la victime était portée hors du camp, & brûlée par un homme qui ne pouvait y rentrer qu'après s'être exactement purifié, ainsi que ceux qui avaient conduit le bouc émissaire dans le désert.

Autrefois les Juifs modernes pratiquaient la veille du jeûne de la fête de l'expiation, une cérémonie qui portait le nom de *Capara*. Les hommes faisaient choix d'un coq, les femmes d'une poule, & les femmes enceintes d'une coq & d'une poule. Le chef de la famille, après avoir récité quelques prières, frappait trois fois la tête du coq, en disant à chaque coup : « Ce coq sera échangé » pour moi, il expiera mes péchés, il souf- » frira la mort, & je jouirai de la vie. » Ensuite, il serrait le cou de l'animal & l'é-

tranglait, pour faire connaître au pécheur qu'il avait mérité la mort ; il lui coupait la gorge, pour annoncer au pécheur qu'il méritait de perdre son sang : il le jettait à terre avec violence, pour faire entendre au même pécheur qu'il aurait dû être lapidé ; puis on le faisait rôtir, ce qui signifiait encore que le pécheur était assez coupable pour être condamné aux flammes éternelles : ensuite on jettait les entrailles du coq par-dessus le toit de la maison, parce que le péché provenant du cœur & des entrailles, il fallait abandonner aux oiseaux de l'air des choses si abominables. Toutes ces cérémonies s'observaient en présence des parens & des domestiques. Le coq devait être blanc ; un animal d'une autre couleur était réputé déjà chargé de trop d'iniquités. On allait ensuite prier Dieu sur les tombeaux & l'on donnait le coq aux pauvres ; mais ceux-ci, ayant fait réflexion sur la qualité de cette chair, refusèrent le présent dans la suite, & l'on s'accoutuma à leur en donner la valeur.

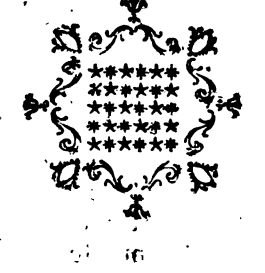
Pour se préparer à la solemnité de la fête de l'expiation, il est nécessaire d'observer diverses sortes de purifications. On doit porter des bougies à la synagogue. Les Juifs Allemans en portent chacun une, mais leurs femmes sont dispensées de ce soin. Dans d'autres pays les femmes sont obligées d'en porter, & il y a des endroits où les dévots ne manquent pas de se munir de deux bougies, l'une qui éclaire l'ame & l'autre le

corps. Mais ce dont on doit ſur-tout louer les Juifs en général, c'eſt l'attention ſcrupuleuſe qu'ils ont dans ce tems de ſe réconcilier avec leurs ennemis, & d'aller les trouver pour leur demander pardon de les avoir offenſés. Si, cherchant ainſi à ſe réconcilier par trois fois, ils ſont réfuſés, ils doivent proteſter de ce refus en préſence de trois témoins, & alors leur conſcience eſt en repos. Il n'eſt rien, aux abus près, de plus propre à entretenir la concorde dans les familles, & la paix parmi tout un peuple, que cette coutume, qui tranquilliſe l'ame des gens de bien, & qui force à la réparation l'orgueil de ceux qui ſe croyent au-deſſus des autres.

Lorſque la fête commence, on s'aſſemble dans la ſynagogue, & d'un ton de voix lugubre on y chante quelques cantiques. On y fait à Dieu la confeſſion de ſes péchés, & l'on cherche à y donner les marques de la contrition la plus parfaite. Pendant ce jour de pénitence, on ne doit ni ſe récréer le corps, ni occuper agréablement ſon eſprit : il y a toutefois des exceptions pour les enfans, qui n'ont pas encore onze ans, pour les femmes enceintes, pour celles nouvellement accouchées, pour celles qui nourriſſent, pour les malades & pour les vieillards.

Le premier ſoir de cette fête, deux rabbins ſe placent à côté du chantre, & déclarent à l'aſſemblée qu'il lui eſt permis de prier avec les méchans, & en conſéquence ils invitent

les pécheurs publics à se réunir aux prières des fidèles, pour obtenir de Dieu le pardon de leurs crimes. Ensuite on entonne une prière particulière, qui a la vertu & le pouvoir d'abolir les vœux, les sermens & les résolutions téméraires de l'année précédente, pourvu qu'on les ait formés librement & de soi-même. Quelques dévots passent toute la nuit dans la synagogue ; mais ceux qui retournent chez eux, doivent, dès l'aube du jour, s'y retrouver pour les prières du matin. Le soir le chef de la synagogue donne la bénédiction de Moïse au peuple, (nomb. ch. 6. (qui la reçoit en se couvrant le visage de ses mains, sans doute parce que ce saint législateur se cachait la face lorsqu'il s'humiliait devant l'Eternel, à cause des péchés d'Israël. Après cette bénédiction solemnelle, on sonne du cor, & l'on commence à célébrer la fête de la nouvelle lune.



CHAPITRE XXVI.

Fête de Pâques.

CETTE fête solemnelle des Hébreux fut instituée en mémoire du passage miraculeux de la mer Rouge, & de celui de l'ange exterminateur, qui tua tous les premiers nés des Egyptiens, & épargna toutes les maisons des Israélites marquées du sang de l'agneau. (Exod. XII. II.) Elle tombait le quinzième jour du premier mois, appellé Nisan; mais dès le dixième, les Hébreux choisissaient un agneau mâle & sans défaut, qu'ils gardaient jusqu'au soir du quatorze. Ils l'immolaient, & après le coucher du soleil, ils le faisaient rôtir pour le manger la nuit, avec des pains sans levain & des laitues sauvages. Ces mets devaient leur rappeller les maux qu'ils avaient soufferts en Egypte & l'amertume de leur servitude passée. Dans chaque maison, il était ordonné de manger cet agneau tout entier, ayant les reins ceints, des souliers aux pieds & un bâton à la main; c'est-à-dire, tels que s'ils allaient entreprendre une longue route: cependant cette dernière cérémonie ne fut d'obligation que pour la nuit de la sortie de l'Egypte; mais la commémoration annuelle de cette fête, devint d'une obligation si expresse, que qui-

conque aurait négligé de la faire, était condamné à mort : *Exterminabitur anima illa de populis ſuis.* (Num. IX. 13.)

Les Juifs modernes obſervent cette fête avec une rigidité qui va juſqu'au ſcrupule : par exemple, trente jours avant qu'elle arrive, on doit acheter le grain néceſſaire pour faire les azymes, ou le pain ſans levain. Ce grain ne peut pas être porté au moulin ſur le dos d'un cheval ſans bât, parce que de cette façon, il ſerait dans le cas de l'échauffer. Le ſac qui renferme ce bled, doit être découſu, lavé & recouſu d'une pâque à l'autre. Nous ne parlerons point des précautions minutieuſes & infinies que le Juif apporte, pour empêcher qu'il ne reſte dans ſa maiſon la plus petite miette de pain levé ; il ſuffit de dire, qu'après les recherches les plus exactes, afin de tranquilliſer ſa conſcience, il demande à Dieu : « Qu'il lui plaiſe de ſuppléer au » défaut de l'examen ; & que tout ce qu'il » y a de pain levé dans la maiſon, tant ce » qu'il a trouvé, que ce qu'il n'a pas trou» vé, deviennent comme la poudre de la » terre & s'anéantiſſent. »

Le ſabbat qui précède la fête de pâque, eſt appellé le grand ſabbat, & c'eſt le jour d'auparavant qu'on doit nettoyer tous les appartemens, & ſur-tout les uſtenſiles qui ſervent à la cuiſine, ſi l'on ne peut les renouveller. Il ſerait très-méritoire, ſi celui qui puiſe l'eau, qui doit entrer dans la pâte des azymes, élevait en la puiſant ſon ame à

Dieu par une prière éjaculatoire & même à demi-voix. Pour plus de régularité, il faudrait que le père de famille se donnât lui-même la peine de paîtrir cette pâte, ou qu'au moins se trouvant présent à ce travail, il encourageât, par quelques exhortations pieuses, ceux qu'il aurait chargé de ce soin, & sur-tout qu'il abandonnât à la voracité des chats & des souris, les morceaux de cette pâte qui se détachent & tombent à terre.

La femme chargée de paîtrir ce pain, prend un morceau de cette pâte, dont elle forme un gâteau, & elle le brûle. Dans l'ancienne loi, ce gâteau était une redevance au sacrificateur. Le reste sert à faire des pains plats, ordinairement ronds, & d'un goût très-fade. Lorsque cette opération est finie, que tout est nettoyé, & que la solemnité du grand sabbat est passée, on s'occupe à arranger & à parer la table : le père de famille s'y place avec tous ses enfans & ses domestiques. Sur cette table, il y a des pains azymes, un plat couvert, sur lequel sont trois gâteaux mystérieux, l'un pour le grand-prêtre, le second pour les lévites & le troisième pour le peuple, l'os d'une épaule d'agneau, ou du moins une parcelle de cet os, que les Juifs Portugais laissent sur leur table pendant huit jours; & si l'épaule est entière, on y joint un œuf dur, & une sorte de mets, qui représentent la brique à laquelle travaillaient les Israélites pendant leur captivité chez les Egyptiens : c'est une pâte

épaiſſe composée de pommes, d'amandes, de noix, de figues, &c. cuites avec du vin, & aſſaiſonnée de petits morceaux de canelle, pour figurer la paille qui entrait dans la composition de la brique. On a ſoin de charger un plat, de laitues ſauvages, de creſſon, de cerfeuil, de chicorée & de perſil, & de placer auprès une bouteille remplie de vinaigre.

Avant la conſécration de la pâque, on ſe lave les mains, puis on ſe place à table avec un air d'empreſſement, & l'on verſe un verre de vin à toute la compagnie, chacun tenant le coude gauche appuyé ſur la table, pour marquer la liberté qu'anciennement les Juifs acquirent en quittant l'Egypte. Le vin avalé, chaque convive prend un peu des herbes amères, les trempe dans du vinaigre, & en mange, tandis que le maître du logis récite une prière analogue à la circonſtance de cette cérémonie. Alors le chef ſépare en deux le gâteau des lévites, dont il cache une partie ſous ſa ſerviette, pour déſigner qu'en ſe ſauvant les Iſraélites cachèrent à la hâte leur pain non-levé; & prenant l'autre avec l'os ou l'épaule de l'agneau, il dit à ſa famille, qui doit auſſi avoir la main ſur ces mets: « Voici le pain de miſère & d'op» preſſion que nos pères ont mangé en Egypte: » que celui qui a faim s'approche & mange; » c'eſt ici le ſacrifice de l'agneau paſcal. » Après cette cérémonie, on entonne un cantique, qui rappelle à l'aſſemblée la délivrance

miraculeuse des Israélites, dont le père de famille explique chaque mystère, sur la demande que lui en fait le plus jeune de la compagnie; & à l'endroit où il est parlé des dix plaies d'Egypte, on jette avec le doigt un peu de vin hors de son verre, comme pour dire: « Que ces plaies s'éloignent de » nous. » Le père de famille, après s'être une seconde fois lavé les mains, prend un gâteau, le rompt, & l'ayant consacré, il en distribue les parcelles à ceux qui sont autour de la table; ce n'est qu'alors qu'on mange l'agneau dans les lieux où l'on en sert à ce repas; car cette coutume n'est point uniforme. Le repas fini, le chef découvre le gâteau qu'il avait précédemment caché sous sa serviette, il en mange un peu & en donne à manger à sa famille; on boit un troisième coup de vin, & même un quatrième, accompagné d'une prière à Dieu, afin qu'il lui plaise de répandre sa colère sur les nations qui ne le connaissent pas.

On voit par ce détail que la pâque moderne est entièrement différente de l'ancienne. Autrefois l'agneau devait être rôti, actuellement on en fait bouillir une partie & rôtir l'autre, & même on mutile l'agneau, ce qui suffit pour empêcher le sacrifice. On supprime les hymnes où il était parlé de l'agneau pascal, & l'on y substitue des prières à Dieu, afin qu'il daigne permettre le rétablissement du temple de Jérusalem & des sacrifices, & qu'il délivre son peuple, comme il a autre-

fois tiré les Israélites des fers des Egyptiens. Les Juifs modernes terminent leurs repas par le pain azyme, au lieu que les Hébreux finissaient par manger l'agneau. Il n'est plus question de ceindre ses reins, de prendre un bâton, & des autres cérémonies que nous avons exposées plus haut.

La solemnité de la fête de pâque dure huit jours. Pendant les deux premiers & les deux derniers, il n'est pas permis de travailler, ni de vaquer à aucune affaire d'intérêt. On peut cependant toucher au feu, apprêter la nourriture ; & se transporter d'un lieu dans un autre, ce qui est interdit, à quelques égards, le jour du sabbat. Les quatre autres jours, quoiqu'on ne puisse pas travailler, il est permis de toucher de l'argent. Tous les premiers nés des familles doivent jeûner la veille de la pâque, en mémoire de ce que Dieu frappa la nuit suivante les premiers nés d'Egypte : le soir on va à la prière, on fait la pâque telle que nous venons de la décrire, & l'on se couche en s'entretenant de quelques réflexions pieuses. Le lendemain les prières sont, à quelques différences près, les mêmes qu'aux autres jours de fêtes. Du soir du second jour de la pâque, jusqu'au trente-troisième jour suivant, les Juifs s'interdisent les mariages, ne prennent point d'habits neufs, ne se coupent point les cheveux, & doivent passer tout ce tems dans la douleur & la tristesse, par rapport à une grande mor-

talité qui tomba sur les disciples du rabbin *Hachiba*, qui était un grand personnage. Comme après la mort de quelques milliers de Juifs, le mal s'arrêta au trente-troisième jour de l'*homer*, auquel tombe la fête des semaines, où l'on offrait des épis d'orge; on appelle ce jour *lag*, qui signifie trente-trois, en prenant les lettres pour les chiffres. L'*homer* comprend les quarante-neuf qui se comptent depuis le second soir de la pâque jusqu'à la fête des semaines, ou de la pentecôte. Le jour de *lag*, la joie renaît, & l'on quitte tout extérieur de tristesse.



CHAPITRE XXVII.

CHAPITRE XXVII.

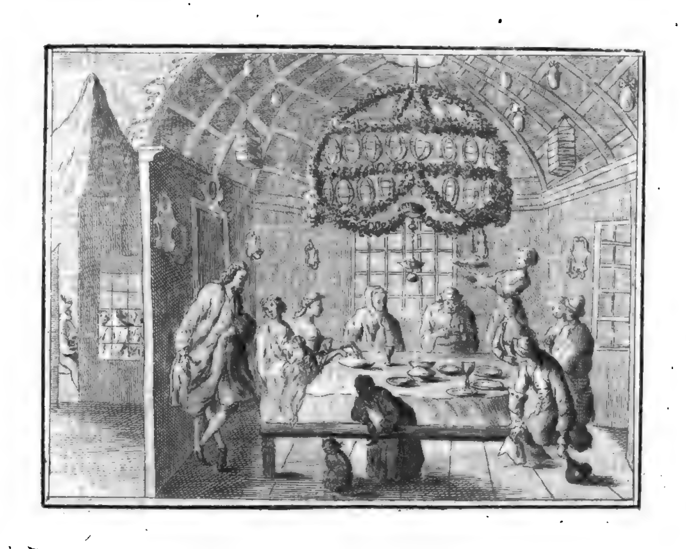
Fête de la Pentecôte ou des semaines.

CETTE fête est nommée dans l'écriture, le jour des prémices, (Deut. 16, exod. 23. Lev. 23, nomb. 28.) parce que ce jour-là on offrait au Seigneur les prémices des fruits: elle se solemnise cinquante jours après la fête de la pâque, en mémoire de ce que cinquante jours après la sortie d'Egypte, Dieu donna aux Hébreux la loi sur le mont Sinaï, par le ministère de Moïse. Les prémices que l'on présentait alors au temple, consistaient en deux pains levés, de deux assarons de farine, ou de trois pintes de farine chacun, non pas par chaque famille, mais au nom de toute la nation, ainsi que l'insinue Josephe. (Ant. liv. III. ch. X.) On immolait deux veaux & un bélier en holocauste, sept agneaux en hosties pacifiques, & un bouc pour le péché.

On célèbre pendant deux jours la fête de la pentecôte, & pendant ces deux jours, il n'est pas plus permis de travailler, ni de traiter aucune affaire, qu'aux autres jours solemnels & à ceux du sabbat, excepté qu'on peut allumer du feu, faire la cuisine, & transporter des fardeaux d'un lieu dans un autre. On a grand soin, pendant la solem-

nité de cette fête, d'orner les ſynagogues & les maiſons où on lit la loi, de feſtons, & de couronnes de roſes & d'autres fleurs. Les prières qui ſe récitent à la ſynagogue & les hymnes qui s'y chantent, ſont analogues à ce grand jour. On lit la loi à cinq perſonnes le matin, & l'après-midi, on fait un ſermon à la louange de la fête. Pendant ce tems, les Juifs ſe régalent de toutes ſortes de choſes agréables au goût, où il entre du lait, qu'ils prennent pour le ſymbole de la loi, à cauſe de ſa douceur & de ſa blancheur. Les Allemans font alors ſervir ſur leur table, un gâteau fort épais, qu'ils nomment le gâteau de Sinaï, pour ſe rappeller la publication de la loi ſur cette montagne; car le Juif recherche en tout les images parlantes & ſenſibles, qui lui remettent devant les yeux la naiſſance de ſa religion. Le gâteau dont il eſt ici queſtion, doit, dit Buxtorf, avoir ſept épaiſſeurs de pâte, pour repréſenter les ſept cieux, que Dieu fut obligé de remonter depuis le ſommet de Sinaï, juſqu'au ciel des cieux où il fait ſa demeure.





CHAPITRE XXVIII.

Fête des Tentes ou des Tabernacles, & fête des Lumières.

LA fête des tentes, eſt une des plus célèbres de celles que ſolemniſent les Juifs : elle tombe le quinzième du mois de tiſri, & rappelle l'image du voyage & des travaux des Iſraélites dans le déſert, & ſurtout les ſoins de la providence, qui daigna conſerver le peuple Hébreu pendant quarante années dans des plaines ſtériles, ſans maiſons, continuellement expoſé aux injures de l'air,

ſans avoir éprouvé aucune incommodité. Autrefois pendant les ſept jours que durait cette fête, on offrait un grand nombre de victimes en holocauſte, & un bouc en ſacrifice pour le péché du peuple. Les Iſraélites paſſaient alors tout le tems en réjouiſſance & en feſtins, avec leurs femmes & leurs enfans, & ils ſe faiſaient un plaiſir d'admettre à leur tables, les lévites, les étrangers, les veuves & les orphelins. Le premier jour on immolait treize taureaux, le ſecond douze, le troiſième onze, & les autres jours toujours en diminuant; ce qui faiſait en tout ſoixante-dix pour les ſept jours, & le huitième on ne ſacrifiait qu'un ſeul taureau. Le neuvième jour eſt appellé la fête de la loi: de ces neuf jours, les deux premiers & les deux derniers ſont ſolemnels; mais les cinq qu'ils renferment ne le ſont pas.

Pour célébrer cette fête, les Juifs ſont obligés de conſtruire des cabanes à l'entrée ou ſur le derrière de leurs maiſons, ſoit dans les cours, ſoit dans les jardins. La cabane ne doit pas en tout avoir plus de vingt coudées, & environ huit pieds de haut. Il faut, autant qu'il eſt poſſible, qu'elle ſoit bâtie en bon air, & éloignée de toute mauvaiſe odeur. On peut l'orner de tapis, & la garnir de branches d'arbres chargées de leurs fruits; mais il faut qu'elle ſoit environnée de feuillages en dehors & juſqu'au haut, ſans en être abſolument couverte : il faut avoir grande attention que cette verdure ne ſe ſéche.

On ne doit pendant toute la fête se présenter à la synagogue, qu'avec une branche de palmier, une de citronnier, trois de myrte, deux de saules liées ensemble, que l'on porte à la main droite, & dans de certains tems on les remuent mystérieusement, tantôt à l'orient, puis au midi, ensuite au septentrion & enfin à l'occident. La palme, suivant l'explication qu'en donnent les rabbins, est l'image des hypocrites, parce qu'elle porte un fruit insipide: le myrte, qui est stérile, quoiqu'il donne une odeur très-agréable, est l'image de ceux qui font des bonnes œuvres sans la loi; le saule l'est des méchans, & le citronnier des justes. Anciennement on faisait avec ces branches à la main une espèce de procession autour de l'autel du temple de Jérusalem; aujourd'hui cette antique cérémonie s'imite autour du pupitre des synagogues.

Le septième jour de la fête, on quitte le myrte, la palme, le citronnier, & l'on ne conserve que le saule, avec lequel on fait sept fois le tour du pupitre. Ce jour-là il est nécessaire de réciter des prières, avec plus de vivacité que les autres jours, afin de représenter celle qui caractérisait l'office divin que l'on était obligé de presser pendant le voyage dans le désert. Basnage nous assure que les sept tours de la procession se font en mémoire des sept tours que Josué fit autour des murailles de la ville de Jéricho.

Autrefois les Juifs logeaient tout-à-fait dans leurs cabanes pendant la durée de la fête ; mais la fraîcheur des nuits, plus froides dans nos pays que dans l'Asie, & certaines intrigues qui ont occasionné trop de scandales, les ont mis dans le cas d'abolir cette coutume.

Le neuvième & le dernier jour de la fête est appellé *Simcha-tora*, ou joie pour la loi ; parce que ce jour on achève de lire le pentateuque, conformément à la division dont nous avons parlé précédemment. Cette dernière fête est de l'institution des rabbins. Ce jour-là on sort des armoires tous les livres de la loi, & on les porte en procession autour du pupitre. Les deux personnes choisies pour lire pendant cet office le commencement & la fin de la loi, sont appellés *les époux de la loi*, & cette lecture se fait aux acclamations du peuple. Les rabbins disent que rien n'est plus efficace contre les calomnies du malin esprit.

C'est ce jour-là qu'on fait au plus offrant la distribution des offices ecclésiastiques, & l'argent qui revient de cette vente, est destiné à l'entretien des pauvres & aux réparations de la synagogue : telles sont ces charges :

1°. Allumer les lampes de la synagogue.

2°. Donner du vin pour la consécration publique du sabbat & des autres jours solemnels, en faveur des pauvres qui n'ont pas le moyen de faire cette offrande.

3°. Rouler & dérouler les livres de la loi.

4°. Elever le livre de la loi, & le présenter ainsi élevé à l'assemblée.

5°. Toucher le bois & les cordons, qui servent à rouler & à attacher le volume de la loi. Ce bois est appellé le bois de vie, & les jeunes gens achètent volontiers cette fonction, parce qu'ils se flattent que l'attouchement de ce bois leur prolongera la vie, leur conservera la santé, & les rendra sages & prudens.

6°. Lire quelque chose de la loi dans les jours solemnels.

7°. Etre substitué à la place de quelqu'un qui remplit mal les fonctions précédentes.

La fête des lumières est de l'institution des rabbins, mais elle ne laisse pas d'être ancienne; elle commence le vingt-cinq du mois chisleu, qui répond à décembre & dure huit jours. Elle se célèbre en mémoire de la victoire que les Macchabées remportèrent sur les Grecs. On allume une lampe le premier jour, deux le second, & ainsi de suite, de sorte qu'on en allume huit le dernier jour de la fête. Cette coutume est fondée sur ce que les ennemis étant déjà entrés dans la ville & dans le temple qu'ils profanèrent, Jochanam & ses fils les en chassèrent & les vainquirent. Au retour du combat, comme il ne se trouva point d'huile pure pour remplir les lampes du chandelier, on eut recours à un petit vase où il en restait encore assez pour brûler une nuit; mais qui par miracle en brûla huit. Quelques auteurs prétendent

que cette fête se solemnise en mémoire de ce qu'au tems des Macchabées, la circoncision, qui doit se faire au huitième jour, avait été supprimée ou suspendue par les ennemis du judaïsme.

CHAPITRE XXIX.

Fête des Purims.

Les Juifs célèbrent cette fête, vraisemblablement établie par un des prophètes Aggée ou Malachie, en mémoire d'Esther, qui empêcha que le peuple d'Israël ne fût entièrement exterminé par le perfide Aman. On la nomme *Purim*, qui est le pluriel de *Pur*, mot de l'ancienne langue de Perse, qui signifie *sort*, parce qu'on trouve dans le livre d'Esther (ch. 9.) qu'Aman, dans ces jours-là, avait jetté le sort pour détruire tous les Hébreux.

Cette fête dure deux jours, dont le premier seulement est solemnel : la veille on est dans l'obligation de jeûner. Pendant ces deux jours il est permis de négocier & de travailler, mais il y a peu de Juifs qui profitent de cette liberté, sur-tout le premier jour.

On pourrait en quelque façon regarder la fête des purims comme le carnaval des Juifs : après leur jeûne, qui est plus ou moins austère, selon la dévotion des personnes, on

se livre à la plus grande joie, & tout le tems s'écoule en festins & en divertissemens. Le matin de la fête on distribue aux pauvres de quoi se bien traiter le soir; on distrait même de sa table une certaine quantité de plats qu'on leur abandonne, afin qu'ils fassent meilleure chère. Il se fait dans la synagogue une collecte qui est partagée à ceux qui vont en pélerinage à Jérusalem, où ils aiment à se faire enterrer, pour éviter, disent-ils, la peine d'un voyage pénible au jour de la résurrection, puisqu'ils se trouveront tous près de la vallée de Josaphat, où tous les morts doivent se rassembler.

Le premier soir on se rend à la synagogue, où, après les prières ordinaires, on fait la lecture du livre d'Esther, & on l'explique à l'assemblée. Cette lecture se fait assis, au lieu qu'on doit être debout, en lisant la loi. Après avoir déroulé le livre, le lecteur rend graces à Dieu; 1°. De ce qu'il a daigné sauver les Juifs de la cruelle persécution d'Aman: 2°. D'avoir appellé ceux qui composent l'assemblée à cette auguste cérémonie: 3°. De les avoir fait vivre jusqu'à cette fête.

Toutes les fois que le lecteur prononce le nom d'Aman, ou celui de sa femme & ceux de ses dix enfans, il se fait un grand bruit dans la synagogue, en signe d'exécration. Il y a même des endroits où l'on grave sur une pierre ou sur du bois, ce nom détesté; & lorsque le lecteur le prononce,

on frappe cette pierre ou ce bois sur une autre pierre, en criant : « Que le nom du » méchant pourrisse & soit effacé. » L'office de ce jour est terminé par d'horribles malédictions contre Aman, sa femme & ses enfans, par des bénédictions pour Mardochée & pour Esther, & par des louanges à Dieu qui a daigné conserver miraculeusement son peuple. Le lendemain matin on retourne à la synagogue, pour y entendre une seconde fois la lecture de l'histoire d'Esther, & en sortant l'on s'envoye réciproquement des présens de confitures & autres friandises ; les écoliers en font à leurs maîtres, les chefs de famille à leurs domestiques, les gens riches aux pauvres, & tout le reste de la journée se passe dans la joie & dans les plaisirs. Le second jour tient à la fête pour les amusemens, mais il est moins solemnel.



CHAPITRE XXX.

Circoncision des Juifs, rachat des nouveaux nés, & majorité des enfans.

LA circoncision eſt le ſceau de l'alliance que l'Eternel daigna faire avec Abraham : « Voici le pacte que vous obſerverez, *lui dit* » *le Seigneur*, (Gen. c. XVII. v. 10.) entre » moi & vous, & votre poſtérité après vous. » Tous les mâles qui ſont parmi vous ſeront » circoncis, afin que cela ſoit une marque » de l'alliance entre moi & vous. L'enfant » de huit jours ſera circoncis, tant les enfans » libres & domeſtiques, que les eſclaves » & étrangers qui ſeront à vous. L'enfant, » dont la chair ne ſera pas circonciſe, ſera » exterminé de mon peuple, parce qu'il a » rendu inutile mon alliance. »

Ce fut l'an du monde 1208 qu'Abraham, ayant reçu cette loi, ſe circoncit lui-même à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, & donna enſuite à ſon fils Iſmaël & à tous les domeſtiques de ſa maiſon, la circonciſion, qui depuis ce tems a été une pratique héréditaire pour ſes deſcendans. Dieu réitéra à Moïſe le précepte de la circonciſion, (Exod. XII. 44. 48. & Levit. l. XII. v. 3.) & ce fut cette marque qui diſtingua les enfans d'Abraham d'avec les autres peuples, que les Juifs appellaient par mépris *les incirconcis*, parce qu'ils n'avaient point de part au

pacte que le souverain Maître avait fait avec le saint patriarche.

Les Idolâtres, tels que Celse & Julien, qui se sont efforcés de détruire le christianisme, en sappant les fondemens de la révélation judaïque, ont prétendu qu'Abraham, venu de Chaldée en Egypte, avait emprunté cette coutume des Egyptiens; & de cette fausse assertion, ils ont tiré la conséquence qu'elle n'était pas le signe distinctif du peuple que Dieu avait choisi. Mais l'usage de la circoncision n'était pas un précepte de la religion des Egyptiens, c'était une affaire de propreté, de raison, de santé, &, selon même quelques auteurs, de nécessité physique : d'ailleurs, ce n'était point une loi générale, & l'opération qui se faisait le treizième jour, & souvent plus tard, était pratiquée pour les filles, aussi-bien que pour les garçons. Suivant saint Ambroise, Origène, saint Epiphane & Josephe, les seuls prêtres, les géomètres, les astronomes, les astrologues & les autres savans Egyptiens, étaient astreints à cette céremonie. Or Abraham, après avoir fait quelque séjour dans l'Egypte, en sortit incirconcis, & ce ne fut que par un ordre exprès de Dieu qu'il pratiqua sur lui-même & sur sa famille la circoncision. Moïse le dit, & son autorité est préférable à ce qu'avancent à ce sujet Hérodote & Diodore de Sicile. Les Egyptiens reçurent la circoncision des fils de Jacob & de leur postérité; & Moïse même, au rapport d'Eusébe (Prép. Evang. l. IX.

chap. XXVIII.) communiqua cet usage aux prêtres Egyptiens.

La circoncision est l'image de la pureté du cœur, sans laquelle le culte que l'on rend au souverain Maître ne peut se soutenir. Lorsqu'une femme est en travail, surtout si l'on apperçoit quelque danger, on appelle un rabbin, qui prononce quelques prières & lit plusieurs pseaumes. Si la femme accouche d'un enfant, une joie extrême se répand dans toute la maison; si c'est une fille, les démonstrations d'allégresse sont moins vives. On félicite le père à l'avénement du premier, & le tems qui s'écoule entre la naissance de l'enfant & la cérémonie de sa circoncision se passe en festins, & aussi-tôt que l'accouchée peut recevoir compagnie, ses parens & ses amis lui font de fréquentes visites.

Quelques Juifs superstitieux, & il en est beaucoup, ont soin de placer de petits billets aux quatre coins de la chambre de l'accouchée, sur lesquels sont écrits *Adam*, *Eve*. *Lilit*., *sors d'ici*, avec les noms de trois anges, sous prétexte de garantir l'enfant de tout sortilège. Il est bon de remarquer que, suivant les sottes idées des rabbins, Lilit était la première femme d'Adam, qui prétendant être la maîtresse, & refusant de se soumettre à son mari, le quitta & s'enfuit dans les airs, par un certain secret de magie: elle paraît la nuit sur la terre sous la figure d'un spectre, & elle en veut beaucoup aux femmes en couche & aux enfans nouveau nés.

Il eſt dit (Gen. 17.) « : A l'âge de huit » jours vous circoncirez les enfans mâles, » (Lévit. ch. XII.) « & le huitième jour on » circoncira la chair de ſon prépuce. » C'eſt pourquoi le huitième jour de la naiſſance de l'enfant on procède à la cérémonie de la circonciſion. Avant ce jour on ne peut le faire, mais il eſt permis de retarder cette opération douloureuſe, ſi le nouveau né eſt faible ou infirme.

La nuit qui précède ce grand jour, ſe paſſe dans la joie. Le parrain choiſi pour tenir l'enfant pendant la cérémonie, & la marraine pour le préſenter à la ſynagogue & le rapporter, on fait venir le *Mohel* ou le *Circonciſeur*; fonction qui n'exige d'autre mérite, que la dextérité néceſſaire, & que le père de l'enfant peut exercer lui-même, s'il en a la capacité requiſe. Cet acte de religion peut ſe faire indifféremment dans la ſynagogue, ou dans la maiſon de l'accouchée; dans l'un ou l'autre lieu, il faut avoir ſoin d'y placer deux ſiéges avec des carreaux, l'un pour le parrain qui doit tenir l'enfant, & l'autre pour le prophète Elie, qui, dit-on, zélé obſervateur de la loi, ne manque jamais de ſe trouver aux circonciſions.

Les inſtrumens néceſſaires pour cette opération, ſont un morceau de verre, un couteau de pierre ou un raſoir, mais actuellement le dernier eſt d'un uſage général. Pendant que l'on chante quelques pſeaumes, une perſonne porte un chandelier, chargé

de douze bougies représentans les douze tribus d'Israël ; deux autres tiennent deux petits vases remplis de vin rouge, un quatrième tient le rasoir, & un cinquième un plat couvert de sable. C'est dans ce sable que se jette le prépuce qui a été enlevé, & que l'on abandonne au malin esprit, afin d'accomplir la malédiction prononcée contre le serpent en ces termes : « Tu mangeras la poussière ; » ou plutôt, comme disent quelques-uns, pour représenter la postérité nombreuse promise aux Juifs, & qui devait égaler les grains de sable de la mer. Les Allemans cachent le prépuce & le sable ordinairement sous la chaire de la synagogue, après que le circonciseur a sucé à trois reprises le sang de la plaie & qu'il l'a craché sur le sable. Chez les Juifs Portugais, le *Mohel* garde précieusement tous les prépuces de ceux qu'il a circoncis pendant sa vie, & ils sont enterrés avec lui dans son cercueil, lorsqu'il vient à mourir.

Le *Mohel* ayant développé les langes de l'enfant que le parrain lui présente, dit : « Béni sois-tu, Seigneur, qui nous as com» mandé la circoncision : » puis il coupe la grosse peau du prépuce, & en déchire une autre plus délicate avec les ongles. Après avoir sucé la plaie, il rend le sang dans une tasse remplie de vin, applique sur la blessure quelques poudres, & enveloppe le tout avec des compresses imbibées d'huile rosat. Ceci fait, il bénit le vin & l'enfant,

& lui impose le nom que le père desire qu'il porte, en disant ces paroles d'Ezéchiel : « Et » j'ai dit, vis en ton sang, &c. » & en lui mouillant les lèvres de ce vin, où il a rendu le sang sucé. Ensuite le parrain remet le nouveau circoncis entre les mains de la marraine, qui le présente à la mère, & tous les assistans répètent au père en se retirant : « Puissiez-vous ainsi assister à ses noces. » Il est d'usage, après cette cérémonie, que les pères & mères reçoivent des présens du circonciseur, du parrain, de la marraine, des parens & des amis, & qu'en reconnaissance ils traitent le mieux qu'il leur est possible toutes ces personnes. C'est à la fin de ce repas qu'on récite des bénédictions pour obtenir de Dieu que l'enfant puisse être grand, heureux & craignant Dieu.

Si l'enfant meurt avant que d'être circoncis, comme on ne peut être censé Juif sans la circoncision, les Juifs scrupuleux lui ôtent le prépuce & lui donnent un nom avant que de l'enterrer, afin que ses parens puissent le réclamer au grand jour de la résurrection. Ils s'abstiennent aussi de réciter certaines bénédictions sur la tête des bâtards, parce qu'ils ne les croyent pas dignes de participer aux faveurs qui sont promises aux enfans légitimes. Il y a des enfans qui viennent circoncis au monde, & alors il suffit de leur faire une légère incision, pour tirer un peu de sang de cette partie.

Lorsqu'il naît une fille à un Juif, tout se passe

passé dans la maison, sans aucune cérémonie. Après que la mère est rétablie, c'est-à-dire, vers le commencement du mois, l'enfant est porté à la synagogue, il reçoit un nom & la bénédiction du chantre. Il est d'usage parmi les Juifs Allemans, que le chantre se transporte dans les maisons, & qu'il bénisse la fille en l'enlevant de son berceau, & en lui imposant le nom que le père veut qu'elle porte.

Dans l'ancienne loi, les premiers nés étaient consacrés à Dieu, qui avait daigné conserver les Juifs, lorsqu'il détruisit les premiers nés des Egyptiens. Suivant la loi qui porte, (Exod. 13.) « sanctifiez-moi tout premier né: » & ensuite : « Tu racheteras tout premier » né de tes enfans ; » Tout premier mâle dont une femme accouche, appartient au sacrificateur, soit que le père ait, ou ait eu des garçons d'une autre épouse. Lorsque l'enfant est parvenu à son trentième jour, on mande entre les descendans d'Aaron, celui que le père juge à propos de choisir ; & alors, en présence de plusieurs personnes, le père apporte un bassin rempli de pièces d'or & d'argent, & remet l'enfant entre les mains du prêtre, qui demande à haute voix à la mère si ce garçon est à elle : elle répond, *qu'oui*. Il ajoute : « N'avez-vous jamais » eu d'autre enfant, soit mâle, soit femelle, » ou même d'avorton, ou de fausse couche? » Elle répond, *non*. « Cela étant, *dit le sacrificateur*, cet enfant comme premier né,

» m'appartient. » Puis se tournant du côté du père, il dit : « Si vous en avez envie, il » faut que vous le rachetiez. Voilà, répond » le père, de l'or & de l'argent qui vous » sont présentés pour cela. Vous voulez donc » le racheter, ajoute le sacrificateur ? Oui, » je le veux, réplique le père. Eh bien, dit » le sacrificateur, en se tournant vers les » assistans, cet enfant, comme premier né, » est donc à moi : suivant cette loi, rache- » tez celui qui est âgé d'un mois pour cinq » sicles d'argent, &c ; mais je me contente » de ceci en échange. » Après ce discours, le sacrificateur prend une ou deux pièces dans le bassin, remet l'enfant au père & à la mère, & le reste du jour se passe dans la joie. Les parens qui sont de la race des sacrificateurs & des lévites, sont exempts de racheter leurs premiers nés

Moïse (Deut. XXI. v. 12.(fixe ainsi les droits des premiers nés, parce que la polygamie était en usage parmi les Juifs. « Si » un homme, ordonne ce législateur, a deux » femmes, dont il aime l'une & n'aime pas » l'autre, & que ces deux femmes ayent eu » des enfans de lui, & que le fils de celle » qu'il n'aime pas soit l'aîné, lorsqu'il vou- » dra partager son bien entre ses enfans, » il ne pourra donner au fils de celle qu'il » aime les droits de premier né, ni le pré- » férer au fils de celle qu'il n'aime pas. Mais » si le fils de celle qu'il n'aime pas est l'aî- » né, il le reconnaîtra pour tel & lui don-

» nera une double portion de tout ce qu'il
» possède. »

Les droits des premiers nés étaient de parvenir au sacerdoce, qui avant la loi, appartenait toujours à l'aîné de la famille; cependant il ne lui était invariablement attaché que quand tous les frères ne composaient qu'une même famille & qu'ils demeuraient ensemble; car aussi-tôt qu'ils se séparaient & faisaient famille à part, chacun devenait le chef & le prêtre de sa maison.

Il faut observer que lorsque le père du premier né meurt avant le trentième jour, qui est le tems fixé pour le rachat, la mère n'est point obligée de le racheter. Elle lui attache au cou une petite plaque d'argent, sur laquelle on grave que cet enfant n'est pas racheté, & qu'il appartient au sacrificateur, & alors il doit se racheter lui-même, lorsqu'il est devenu majeur.

Les Juifs instruisent de bonne heure leurs enfans par la lecture continuelle des saintes écritures, & par les interprétations que leurs docteurs en ont données, suivant ce passage, (Deut. 6. v. 7.) « Et tu leur en parleras » étant en ta maison, & en te promenant, &c. » Il y en a plusieurs qui s'appliquent à l'étude de la cabale, de la philosophie & des autres sciences naturelles & morales; mais toujours, disent-ils, dans la vue de se faciliter l'intelligence des livres saints, sans laquelle toutes les études sont mortes ou pernicieu-

ses. Ils ont quelques académies, mais où le désordre règne, & qui par conséquent se tiennent sans fruit.

A treize ans & un jour le Juif est réputé homme, & par cette raison obligé à l'observance des préceptes de la loi. Comme majeur, il ne dépend plus de ses tuteurs, peut régir ses biens lui-même, & contracter, tant en ce qui concerne le temporel que le spirituel. Cette majorité doit être déclarée en présence de dix témoins, auxquels le père fait en détail le récit des soins qu'il a pris de l'enfant, & finit son discours par déclarer qu'il n'entend plus se charger de toutes les iniquités du jeune homme. Il faut que les témoins ratifient cette déclaration. On doit nécessairement marier les garçons à dix-huit ans, ou au plus tard à vingt; à l'égard des filles, on n'attend pas pour l'ordinaire qu'elles ayent atteint leur quatorzième année.





CHAPITRE XXXI.

Fiançailles & Noces des Juifs.

TOUT Juif qui passe jusqu'à vingt ans sans prendre femme, est censé vivre dans l'état de péché, & cela est fondé sur ce que l'on est obligé de travailler à la propagation des enfans, pour satisfaire au commandement que Dieu fit au premier homme: (Gen. 1.) « Croissez, multipliez & remplissez la terre. » Lorsqu'on a un fils & une fille, le précepte passe pour être accompli. Suivant l'institution du mariage, l'homme ne doit avoir qu'une femme

& la femme qu'un mari. Lamech fut le premier qui prit plusieurs femmes ; & cette contravention à la loi du mariage, déplut tellement à Dieu, qu'il prononça contre Lamech une peine plus sévère que celle qu'il avait infligée pour l'homicide : car il déclara que la vengeance du crime de Lamech serait poursuivie pendant soixante-dix-sept générations, au lieu que par rapport à Caïn, il dit seulement que celui qui le tuerait, serait puni sept fois.

Suivant divers endroits de l'écriture, il est cependant permis à un Juif d'avoir plusieurs femmes. Les Levantins usent de cette permission, parce que le mahométisme autorise la polygamie ; mais la loi des Chrétiens oblige en Europe les Juifs à n'avoir qu'une femme légitime.

Les Juifs peuvent épouser les filles de leurs frères & de leurs sœurs, mais il ne leur est pas permis de contracter mariage avec leurs tantes. La veuve ou la femme qui a été répudiée, ne peut se marier que quatre-vingt-dix jours après la mort du mari, & cela afin qu'on sache précisément, si l'enfant qui vient ensuite est du premier mari ou du second. Si la femme reste veuve avec un enfant, elle ne doit se remarier qu'après que la seconde année est révolue, & cette règle a été établie, afin de mieux assurer l'éducation du pupille.

La promesse de mariage doit se faire en présence de témoins, & le futur doit dire

à la future : « Sois moi pour épouse. » En même tems il faut qu'il lui mette un anneau au doigt, mais cet usage n'est pas général. Quelquefois il se passe plusieurs mois & même jusqu'à deux années entre les fiançailles & la célébration du mariage, qui se fait, s'il est possible, pendant la nouvelle lune ; & un mercredi ou un vendredi, si c'est une fille ; & un jeudi, si c'est une veuve. Dans cet intervalle on règle la dot de la fiancée, & l'on dresse un écrit par lequel l'épouse promet de donner une somme d'argent pour le douaire, & il l'hypothèque sur tous ses biens & même sur son manteau. Les rabbins ont fixé cette dot, tant pour les riches que pour les pauvres, à environ cinquante écus, afin de faciliter, dit-on, les alliances entre les uns & les autres. L'intention peut être bonne, mais le succès n'a pas répondu à leur prévoyance. Toutes les affaires d'intérêt étant arrangées, les jeunes gens de la noce s'amusent à casser des verrailles & des poteries : ce qui est, selon eux, un présage d'abondance & de prospérité ; & ce que nous envisagerions parmi nous, comme l'avant-coureur du désordre & de la misère.

Le jour fixé pour la cérémonie du mariage, les fiancés se rendent dans une chambre préparée à cet effet : ils se placent sous un dais, ayant autour d'eux des musiciens & des enfans tenant des flambeaux, qui chantent des cantiques : la femme est conduite la première en pompe, à la chambre nuptiale

par des femmes & des filles de ses amies : on la fait asseoir entre deux matrônes, & ensuite on lui arrange les cheveux & on lui jette un voile sur la tête. L'épouse étant ainsi parée & voilée, l'époux arrive accompagné de ses paranymphes & de ses amis : toute l'assemblée s'écrie en le voyant : « Béni » soit celui qui vient. » L'épouse se lève, tourne trois fois autour de l'époux, & celui-ci deux fois autour de l'épouse, & dans quelques endroits on leur jette alors quelques grains de bled sur la tête, en répétant : « Croissez & multipliez. » Ensuite les époux se placent sur leur trône nuptial & on leur met sur la tête le *taled*, & le rabbin qui préside à la cérémonie, prend un verre plein de vin, & après avoir béni Dieu « d'avoir » créé l'homme & la femme, & ordonné » le mariage, » il en fait goûter aux mariés. L'époux passe dans ce moment l'annéau au doigt de sa femme, & lui dit : « Tu es main- » tenant mon épouse, selon le rite de Moïse » & d'Israël. »

Après la lecture de l'écrit qui stipule la dot, & qui constate que l'époux l'a reçue, on présente de nouveau du vin aux mariés ; ils en boivent, & l'époux brise avec force, le vase contre la terre, pour mêler, disent les rabins, une légère idée de la mort, qui nous brise comme un verre, à cet instant de réjouissance.

Le repas de noce est sanctifié par sept bénédictions, ainsi que l'a été de la même

façon la cérémonie du mariage. On y sert toujours quelques volailles, & sur-tout une poule, que l'on place devant la mariée, parce qu'elle est le symbole de la fertilité; le festin achevé, on conduit les époux au lit nuptial.

S'il arrivait qu'alors la nouvelle mariée fût dans le cas de quelqu'incommodité périodique, il faudrait absolument reculer la consommation du mariage; mais dans le cas contraire, toute liberté est permise: cependant il est d'usage que l'époux, après la première nuit, accorde de la tranquillité à sa femme pendant plusieurs jours.

Aussi-tôt qu'une femme s'apperçoit qu'elle est incommodée, elle doit en avertir son mari, qui ne peut plus rien recevoir de sa main, ni s'asseoir auprès d'elle, ni manger dans le même plat, ni boire au même verre. Ce tems passé, elle doit changer de linge, mettre des draps blancs au lit, se couper les ongles, se laver, se peigner & ensuite se rendre au bain, qui ne peut être que d'eau courante, ou au moins de pluie, & encore ne faut-il pas qu'aucun homme l'ait apportée. Une source, une rivière, la mer sont des bains qui ont toutes les qualités requises pour purifier. Il faut que la femme se baigne nue, & que l'eau touche exactement toutes les parties de son corps, sans quoi le bain deviendrait inutile.

Lorsqu'une femme est en couche, son mari ne peut l'approcher qu'au bout de sept

semaines, si elle lui a donné un garçon; si elle a mis au monde une fille, le terme est de trois mois.

CHAPITRE XXXII.

De l'Eau de jalousie, du Divorce, de l'Ibum & du Caliza.

LA loi de Moïse fait mention des eaux amères de jalousie, dont les Hébreux se servaient pour s'assurer si une femme était coupable ou non d'adultère. Lorsque les indices étaient forts & que l'on en venait à cette épreuve, le prêtre s'avançait vers la femme, & lui présentait l'eau de jalousie, en lui disant : « Si vous vous êtes retirée de votre » mari, & que vous vous soyez souillée en » vous approchant d'un autre homme, que » le Seigneur vous rende un objet de malé» diction & un exemple pour tout son peu» ple, en faisant pourrir votre cuisse & enfler » votre ventre; que cette eau entre dans vos » entrailles, pour faire enfler votre ventre » & pourrir votre cuisse. » La femme en buvant devait répondre, ainsi soit-il. Le prêtre écrivait ces malédictions dans un livre, & il les effaçait ensuite avec l'eau amère. Lorsqu'il avait fait boire de cette eau terrible à l'épouse soupçonnée, il arrivait que si elle avait été souillée, elle se trouvait pénétrée

par cette eau, & que son ventre enflait & que sa cuisse pourrissait; si au contraire, elle n'avait point été souillée, elle n'en ressentait aucun mal, & dans la suite elle devenait enceinte. (Num. chap. V.) Tel était autrefois l'usage; mais aujourd'hui un mari ombrageux demande le divorce, ou même s'il était assez lâche pour fermer les yeux sur les désordres publics de sa femme, les rabbins le forceraient de la répudier.

Il n'est pas toujours question du libertinage d'une femme pour autoriser le divorce; il suffit souvent pour rompre un mariage que le mari soit dégoûté de son épouse. (Deut. 24.) « Quand un homme prendra » une femme, & se mariera avec elle, si » elle ne lui plaît pas à cause de quelque » défaut, il lui écrira une lettre de divor» ce qu'il lui mettra entre les mains, & la » congédiera. » Pour empêcher qu'on abuse de ce privilége illimité, les rabbins ont hérissé d'épines tous les chemins qui conduisent au divorce, & il faut un tems si considérable pour que les lettres de répudiation soient en bonne forme, qu'il arrive presque toujours que les époux se sont réconciliés, avant qu'elles soient dans le cas d'être juridiquement expédiées.

Cet acte est appellé Ghet, & doit être fait par un écrivain en présence d'un ou de plusieurs rabbins: il doit être écrit sur du velin rayé, ne contenir que douze lignes, ni plus ni moins en lettres quarrées, & tout cela

accompagné d'une prodigieuse quantité de minuties, tant dans les caractères, que dans la manière d'écrire, & dans les noms & surnoms du mari & de la femme. Si l'écrivain, les rabbins, ou les témoins nécessaires à cette cérémonie étaient parens, l'acte serait invalide, de même que s'ils tenaient par la plus légère alliance aux parties intéressées. La lettre est conçue en ces termes : « Moi » N. te répudie volontairement, t'éloi» gne & te répudie, toi N. qui as ci-devant » été ma femme, & te permets de te marier » à qui il te plaira. » Il faut que les dates du jour, du mois, de l'année & du lieu soient bien exactement mises sur ce velin. Mais ce n'est pas assez : lorsque la lettre est ainsi écrite, le rabbin interroge le mari pour savoir s'il n'a pas changé de sentiment, & cette interrogation doit se faire en présence de dix personnes de probité, de deux témoins qui doivent signer, & de deux autres qui certifient seulement la date. Si après cela rien ne peut faire changer de résolution au mari, le rabbin ordonne à la femme d'ouvrir les mains, & de les approcher l'une de l'autre pour recevoir cet acte que le mari lui donne, en disant : « Voilà ta répudiation, je t'éloigne » de moi, & te laisse en liberté d'épouser » qui bon te semblera. » La femme le prend, le donne au rabbin, qui en fait une seconde lecture, & lui déclare qu'elle est libre, mais qu'elle ne peut se marier de trois mois, de peur qu'elle ne soit actuellement enceinte.

Il se trouve quelque différence entre ce que nous venons de rapporter & les cérémonies qu'observent actuellement les Juifs Allemans dans les actes de répudiation. On s'assemble à la porte de la synagogue; le rabbin qui préside se place à l'entrée, le visage tourné du côté de l'orient; deux autres rabbins qui lui servent d'assesseurs, & les témoins occupent en cercle les deux côtés, l'écrivain & les parties intéressées sont en face du président. Après diverses questions faites au mari, pour savoir si réellement il est dans la ferme intention de se séparer de son épouse, après la lecture faite mot à mot & le plus posément qu'il est possible, de la lettre de répudiation, & des différentes signatures des témoins, le rabbin adresse la parole au scribe, & lui demande s'il est véritablement l'écrivain de la lettre, s'il l'a écrite sur du vélin donné par le futur démarié, avec son encre & avec sa propre plume; puis se retournant du côté des témoins, il leur fait les mêmes questions & leur demande, dans les plus minutieux détails, s'ils ont signé & comment ils ont signé. Vient l'interrogatoire de la femme : à l'acceptation qu'elle fait de l'acte de divorce, le rabbin lui ordonne d'ouvrir les deux mains, & d'ôter ses bagues; car il suffirait qu'elle en conservât une pour rendre toute la procédure invalide. Alors le rabbin plie la lettre, la remet au mari & lui commande de la garder, jusqu'à ce qu'il lui dise de la faire passer

entre les mains de la femme qu'il répudie, & il exhorte les témoins à redoubler d'attention. Tout ceci emporte beaucoup de tems; mais le rabbin n'agit sans doute de la sorte, qu'afin de donner lieu aux parties de faire quelque retour sur elles-mêmes. Ceux qui en viennent à un pareil éclat, sont rarement susceptibles de remords : aussi c'est dans ce moment que le rabbin dicte au mari les terribles mots qui doivent le séparer pour toujours de sa femme : la phrase est courte, & les docteurs Juifs ont eu la prudence d'en retrancher tous les termes superflus. L'époux remet la lettre à la femme, qui ferme aussi-tôt les mains, & cache cet acte sous ses habits. Un moment après le président redemande l'écrit pour en faire une seconde lecture ; il recommence les interrogations; & enfin voyant qu'il ne se présente aucune opposition, il prononce la sentence de divorce, coupe la lettre en forme de croix, & défend à la femme répudiée de se marier de trois mois.

Parmi les Juifs, un homme qui meurt sans enfans, soit de sa femme ou d'une autre, s'il a un frère, la veuve est au pouvoir de ce frère qui est le maître de l'épouser, ou de lui donner la liberté de se marier à un autre, ainsi qu'il est marqué dans l'écriture : (Deut. 25.) « Quand des frères » demeureront ensemble, & qu'un d'eux » mourra sans enfans, la veuve ne sera point » à un étranger, mais à son beau-frère. »

c'eſt cette cérémonie de prendre la veuve de ſon frère que l'on appelle *Ibum*, mot qui ſignifie *épouſer la belle-ſœur*. En contractant ce nouveau mariage, tous les biens du défunt & la dot de la femme appartiennent au ſecond mari : mais, quoiqu'anciennement cette action paſſât pour très-méritoire, & qu'elle couvrît de gloire quiconque était aſſez généreux pour la faire, aujourd'hui il eſt peu de Juifs, ſur-tout parmi les Allemans & les Italiens, qui ſe chargent d'un pareil fardeau ; ils aiment mieux remettre leur belle-ſœur en liberté, & c'eſt cette liberté que l'on nomme *caliza*, ou *déchauſſer le ſoulier*.

La cérémonie du caliza eſt expliquée dans l'écriture : « Que l'homme qui ne voudra » point épouſer la veuve de ſon frère, ſoit, » en préſence des principaux du lieu, dé- » chauſſé par la veuve, après qu'elle aura » craché devant lui. » (Deut. 25.) Lorſqu'un beau-frère & une belle-ſœur ſe trouvent actuellement dans ce cas, trois rabbins & deux témoins fixent dès la veille le lieu où l'on s'aſſemblera le lendemain : en ſortant des prières de la ſynagogue, ils s'y rendent, ſuivis ordinairement de tout le peuple, qui aime à jouir de ce ſingulier ſpectacle. Etant arrivés au lieu deſtiné, ils ſe placent & font comparaître devant eux les parties, qui annoncent qu'elles ſe préſentent devant ce tribunal pour obtenir leur liberté réciproque. On exhorte, pour la forme,

l'homme à époufer fa belle-fœur ; enfuite on demande, fans doute auffi pour la forme, à la femme, s'il y a trois mois que fon mari eft mort ? fi elle était réellement la femme du défunt ? quel eft fon âge ? fi elle eft à jeun ? & fi enfin celui qui fe préfente eft le véritable frère de l'époux mort ? Après ces interrogations de ftyle, le beau-frère chauffe un certain foulier, réfervé pour ces fortes de cérémonies ; la femme s'approche de lui, &, aidée par un rabbin, elle lui dit en hébreu : « Le frère de mon mari » ne veut point continuer la poftérité de » fon frère en Ifraël, & refufe de m'épou- » fer comme beau-frère. » A quoi le beau-frère répond : « Il ne me plaît pas de la » prendre. » La femme fe baiffe alors, dé- noue & déchauffe le foulier, le jette à terre, crache & dit toujours en hébreu : « Ainfi » fait-on à l'homme qui n'édifie point la » maifon de fon frère & fa maifon fera ap- » pellée en Ifraël, maifon du pied nud. » Elle répète trois fois ces mots, & les af- fiftans, crient *pied nud*, & accablent le beau- frère de paroles outrageantes & de huées. On délivre à la femme, un acte par lequel elle eft déclarée libre & peut fe marier. Il y a des beaux-frères qui, dans l'efpoir de tirer quelqu'argent de leurs belles-fœurs, feignent d'être difpofés à les époufer, & c'eft pour éviter cet inconvénient, que les pères, en mariant leurs filles à un homme qui a des frères, ftipulent dans le contrat qu'ils

qu'ils affranchiront gratuitement la veuve, si le cas arrive : d'autres engagent quelquefois le mari, qui est au lit de la mort, à répudier sa femme.

CHAPITRE XXXIII.

Funérailles & deuil des Juifs.

LORSQU'UN Juif tombe dangereusement malade, il doit tourner toutes ses pensées du côté de l'éternité, & confesser tous ses péchés en présence de dix témoins, entre lesquels il doit y avoir au moins un rabbin. Après cet acte public de pénitence, il fait une fervente prière à Dieu, par laquelle il lui redemande la santé; ou si, dans ses décrets immuables, il a fixé à cet instant le terme de ses jours, il le supplie que sa mort serve pour l'expiation de ses fautes : ensuite il demande pardon à ceux qu'il a pu offenser, & pardonne à ceux qui lui ont fait du mal & généralement à tous ses ennemis : il donne la bénédiction à ses enfans & à ses domestiques, & la reçoit de ses père & mère, s'ils sont encore vivans.

Pendant ce tems on récite des prières dans la synagogue, pour le rétablissement de la santé du malade, ou pour implorer la miséricorde divine, s'il vient à mourir; mais on ne prononce point le nom du Juif

en danger de mort, afin de tromper le malin esprit, & de montrer, par un changement de nom, que le malade a changé de vie.

On ne doit pas laisser le mourant seul pendant son agonie ; & lorsque son ame se sépare de son corps, c'est une très-bonne action, mais qui n'emporte point une obligation expresse, de prendre congé de lui par un baiser. Si-tôt qu'il est mort, il faut que les assistans se fassent une déchirure au côté gauche de leur habit, à peu près de la longueur d'un huitième d'aune. Dans les deuils de père & de mère, la déchirure se fait du côté droit. On ne doit pas manquer de jetter dehors toute l'eau qui se trouve dans la maison, & c'est à cette marque que l'on reconnaît qu'il y a un mort.

Le premier soin de la famille est d'étendre le corps du défunt par terre, de lui couvrir le visage, & de placer une bougie allumée du côté de sa tête. On le lave ensuite exactement avec de l'eau très-chaude, où l'on a fait bouillir des fleurs de camomilles & des roses séches. On lui met une chemise & des caleçons, une espèce de rochet de toile fine, son *taled* & un bonnet blanc. En cet état il est placé dans son cercueil, un linceul dessous lui & un autre dessus. Si le mort est un docteur de la loi, on met plusieurs livres sur la bière. Buxtorf (*Syn. Jud. chap.* 49.) nous assure qu'on délaye un œuf avec du vin & qu'on en fait

une onction sur la tête du mort ; il ajoute qu'après cette cérémonie on bouche toutes les ouvertures du cadavre.

Les Juifs dévots se font enterrer avec les habits dont ils étaient couverts le jour du *chippur* ou grand pardon, & un sac de terre sous la tête. Ceux qui ne se sont pas réconciliés avec le mort, doivent, s'ils n'ont pas le cœur dur, aller lui demander pardon, en lui touchant le pouce du pied, afin de l'empêcher de les accuser au tribunal de Dieu.

Enfin, on transporte le corps hors du logis, & chacun s'empresse de le porter sur ses épaules pendant quelques minutes ; car c'est une action digne de louanges & qui efface bien des péchés. Dans quelques pays on chante des complaintes pendant la marche, & le corps est accompagné par des personnes qui portent des flambeaux allumés. Les parens, en dueil, suivent de près en pleurant.

Lorsque le convoi est arrivé au lieu de la sépulture, que les Juifs nomment *la maison des vivans*, sans doute pour témoigner qu'ils croyent l'immortalité de l'ame, on dépose le corps à terre, & l'on fait l'éloge du défunt, s'il a mérité quelques louanges. On prononce une bénédiction, qui est appellée la justice du jugement, & le cercueil étant fermé, les parens & les amis du mort tournent sept fois autour du cercueil, en implorant la miséricorde de

Dieu pour l'ame du défunt. C'eſt ce que l'on appelle les *Acaſoth*, ou les ſept tours.

Le corps étant deſcendu dans la foſſe, qui doit être une eſpèce de caveau, éloigné de façon que les bières ne ſe touchent pas, toute l'aſſemblée s'empreſſe à le couvrir de terre. Nous avons déjà remarqué qu'on poſe une pierre ſur la foſſe d'un excommunié, pour apprendre qu'il avait mérité d'être lapidé.

Il y a des endroits où, en ſe retirant, on arrache deux ou trois poignées d'herbe, & la jettant derrière ſoi, l'on prononce ces paroles du pſeaume 72, v. 16: « Ils fleu- » riront en la ville, comme l'herbe de la » terre. »

Auſſi-tôt que le mort eſt emporté de la maiſon, on ôte les matelas de ſon lit, & n'y laiſſant que la paillaſſe, on y accroche une lampe qui doit brûler continuellement pendant ſept jours. Les parens de retour du convoi, ſe placent à terre, ſans ſouliers, & on leur préſente du pain, des œufs durs & du vin. Ils reſtent dans cette poſture, excepté le jour du ſabbat, pendant ſept jours, ſans qu'il leur ſoit permis de travailler ni de ſortir du logis, pour vaquer à aucune affaire. Le mari ne peut coucher avec ſa femme, & ce tems eſt employé à pleurer le mort, à prier pour lui & à recevoir les viſites de leurs amis. Ils ne doivent point ſe déchirer la peau, ni s'arracher les cheveux; car l'écriture dit formellement (Deut. chap. 14): « Vous ne vous ferez

» point d'incisions, &c. » A l'égard du deuil, chaque pays a ses usages, que les Juifs ont adopté en se mêlant avec les nations étrangères.

Les sept jours expirés, on va à la synagogue, où l'on fait allumer des lampes. Chacun prie dévotement pour l'ame du défunt, & distribue des aumônes selon ses facultés. Ce pieux devoir est encore rempli à la fin du mois & lorsque l'année expire. Le fils du mort doit, pendant onze mois, aller faire sa prière à la synagogue le matin & le soir, afin de soulager l'ame de son père, qui souffre pendant tout ce tems-là dans le purgatoire. Les Juifs vont à différens jours prier sur les tombeaux de leurs parens & de leurs amis.



CHAPITRE XXXIV.

Quelques usages des anciens Hébreux.

L'ECRITURE sainte nous peint les Hébreux comme un peuple opiniâtre, dur, inconstant, porté à la superstition & à l'idolâtrie, & toutes ses actions prouvent la justice des reproches que l'Eternel lui fait en nombre d'endroits. Il était d'ailleurs courageux : les rois d'Asie, assurés de sa fidélité, recherchèrent souvent son alliance ; mais il était remuant & séditieux.

Les Hébreux prenaient leurs repas avec leurs manteaux & ils ne déjeûnaient point. Leurs enfans étaient élevés dans la plus grande sobriété, & leur principale nourriture consistait en beurre & en miel. Lorsqu'ils les sevraient, ils régalaient leurs amis. A leur avènement au trône, les rois donnaient de splendides festins, ainsi qu'aux fêtes de la moisson & des tabernacles : ces festins duraient sept jours. Il y avait aussi des repas funèbres. Dans les banquets de réjouissances, on répandait des parfums & des huiles odoriférantes sur la tête des convives, en signe d'amitié. Ils avaient l'usage des bains ; & lorsque quelque guerrier revenait victorieux du combat, les femmes & les filles allaient au devant de lui avec des instrumens de musique,

& chantaient des cantiques à sa louange. Il est certain, quoi qu'en ait pensé l'empereur Julien, que les Hébreux avaient une sorte de poésie : mais jusqu'à présent on ne peut pas bien s'assurer quelles en étaient les règles.

La langue hébraïque est sans doute la mère de toutes les langues : mais il faut avouer que c'est dans la bible seule qu'elle se trouve dans toute sa pureté. Après la confusion de Babylone, les patriarches, Moïse, les rois & les prophètes conservèrent cette langue entière & sans mélange, jusqu'à la dispersion des dix tribus. Elle resta pure dans le royaume de Juda; mais au retour de la captivité, elle commença à s'altérer & à se charger de quantité de mots étrangers, ce qui fit naître la langue vulgaire dont Esdras forma le nouvel alphabet.

Les rabbins se vantaient d'avoir plusieurs remèdes pour chasser les diables, & ils prétendaient les avoir reçus du roi Salomon. Eléazar, en présence de Vespasien & ses fils, fit l'épreuve d'un de ces prétendus secrets. (*Joséphe*, *Ant. l.* 8, *chap.* 2.) Il appliqua sous le nez d'un possédé un anneau, dans le chaton duquel était renfermé une certaine racine indiquée par Salomon, & aussi-tôt le malin esprit se retira du corps de ce malheureux, en sortant par ses narines & tomba à terre. Alors le rabbin lui défendit d'entrer dans ce corps, en lui récitant un des can-

tiques du ſage monarque des Hébreux ; pour prouver aux aſſiſtans que la choſe était arrivée comme il l'avait annoncée, il avait eu ſoin de faire placer au milieu de l'aſſemblée, un baſſin rempli d'eau, que le malin eſprit renverſa, pour donner connaiſſance de ſon départ. De pareilles futilités devraient-elles ſe trouver répétées par des auteurs graves de notre ſiècle ?

Les Hébreux ont eu trois ſortes d'années. Depuis la création du monde, pendant 3449 ans, juſqu'à l'ére d'Alexandre, ils ſe ſervirent des années égales des Egyptiens, ajoutant à leur douze mois de trente jours, cinq jours qui complettaient le nombre de trois cents ſoixante-cinq, ſans qu'ils euſſent pendant cent vingt ans, aucun mois intercalaire : car, commençant leur ére à la balance, ils n'entre-jettaient jamais aucun jour, que lorſque le commencement de l'année ſurpaſſait trente jours entiers, ce qui arrivait au bout de cent vingt ans. Il eſt vrai que depuis la ſortie de l'Egypte juſqu'à cette ére, ils inſtituèrent leurs cérémonies religieuſes, ſuivant l'ordre qu'ils en reçurent de Dieu, & ſelon les mouvemens divers de la lune ; &, quoiqu'ils retinſſent quelque partie de l'ancien uſage, leur année revenant aux équinoxes & aux ſolſtices, en partie comme ſolaire, & en partie comme lunaire, ſuivant l'ordre établi pour les ſolemnités : cependant les équinoxes dévancèrent peu à peu juſqu'à l'ére d'Alexandre, qu'ils adoptèrent le cal-

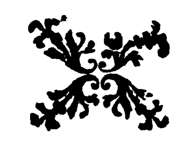
cul des Grecs, ainſi qu'on peut le voir dans les livres des Macchabées. Depuis l'ére d'Alexandre juſqu'à la publication du talmud, ils accommodèrent leurs années lunaires, aux années ſolaires, par un cycle de dix-neuf ans, pendant leſquels les nouvelles lunes, ou néoménies, revenaient à leurs premiers lieux.

L'année naturelle commençait au mois tiſri, qui répond à ſeptembre; car Joſephe rapporte que le déluge commença au deuxième mois de l'année, qui répond à notre octobre. Cette année eſt appellée naturelle, d'après le ſentiment de ceux qui prétendent que le monde fut créé dans l'automne, tems auquel les fruits ſont dans leur maturité. Après la ſortie d'Egypte, Dieu ordonna que l'année des Hébreux commencerait avec le mois niſan, qui fait l'ouverture du printems, parce que ce fut dans ce tems qu'ils devinrent libres, & qu'ils durent célébrer leur première pâque.

Leurs mois commençaient toujours avec la nouvelle lune, & ils firent les uns de trente jours, & les autres de vingt-neuf; les premiers furent nommés pleins & les ſeconds creux. Ces mois étaient diviſés en ſemaines de ſept jours, dont le ſeptième était le jour du ſabbat. Les jours ſe comptaient, & ſe comptent encore parmi les Juifs modernes, d'un ſoleil couchant à l'autre. La nuit ſe partageait en douze heures, ainſi que le jour: ſi bien que ſix heures répondaient à midi,

douze heures tombaient au ſoleil couchant, & les autres douze heures au ſoleil levant. C'eſt encore la manière de compter des aſtronomes.

Dans les derniers tems de leur gouvernement, ils inſtituèrent des jeux & des combats ſolemnels en l'honneur d'Auguſte, & ils devaient les célébrer de cinq en cinq ans. Ils firent quelquefois des dépenſes immenſes pour honorer la mémoire de leurs morts par de magnifiques funérailles : ſouvent ils brûlaient des parfums exquis ſur les tombeaux de leurs rois. Ils eurent auſſi l'uſage d'embaumer les corps; méthode qu'ils avaient ſans doute priſe des Egyptiens. Dans leurs pompes funèbres, ils ſe ſervaient de joueurs de flûte & d'autres muſiciens. Pendant leur deuil, ils ſe couvraient de ſacs. Les auteurs nous apprennent avec quelle facilité & quel aveuglement ils ſe laiſſaient abuſer par les preſtiges de leurs ſorciers.



CHAPITRE XXXV.

Quelques usages des Juifs modernes.

IL ferait impossible d'esquisser le tableau des mœurs d'une nation répandue par toute la terre, & qui, quoiqu'attachée à plusieurs usages qui tiennent à sa religion, a dû cependant contracter un grand nombre d'habitudes, suivant la différence des lieux qu'elle habite, & le caractère des peuples qu'elle fréquente.

Les Juifs n'ont rien perdu de la superstition de leurs ancêtres. Peu d'entr'eux possèdent de véritables connaissances; mais ils sont tous pour la plûpart très-industrieux, très-fins & fort déliés dans toutes les affaires qui regardent le commerce. Ils ont appris aux Turcs divers métiers, ils leur ont porté diverses inventions utiles, & entr'autres l'art de fondre des canons.

Une Juive qui alaite son enfant, doit, autant qu'il lui est possible, ne prendre qu'une nourriture extrêmement saine, afin de lui former de bonne heure une excellente constitution. Il ne faut pas qu'elle tienne sa poitrine découverte sur-tout auprès du cœur; car alors ne tetant qu'un lait refroidi, cela nuirait à sa croissance. On ne doit jamais le laisser nud, ni permettre qu'en cet état il se

préſente au ſoleil ou à la lune, les influences de ces aſtres pourraient lui nuire : au contraire il eſt néceſſaire qu'il ait une chemiſe & la tête couverte, ſur-tout depuis ſept ans juſqu'à treize, & même après.

Il eſt bon d'accoutumer les enfans à porter la ceinture qui ſépare le cœur d'avec les parties inférieures.

Depuis le quinze de janvier juſqu'à la pentecôte, les Juifs devraient toujours ſe lever avant le jour, parce qu'alors les nuits ſont fort longues ; mais depuis ce tems juſqu'à la fin de juillet, ils doivent attendre le jour. La maîtreſſe de la maiſon doit éveiller ſon mari, & tous deux ſont dans l'obligation de faire lever leurs enfans, dès qu'ils ſont parvenus à leur treizième année. On doit toujours chauſſer le ſoulier droit le premier, & au contraire lorſqu'on ſe déchauſſe, c'eſt le ſoulier gauche qu'on doit d'abord détacher. Si-tôt qu'on eſt habillé, il faut baiſſer humblement la tête, & ſe rappeller avec douleur la deſtruction du temple de Jéruſalem.

Les bains, les purifications ſont ſans nombre, & ordonnés par les rabbins en tant de circonſtances, que nous n'entreprendrons pas d'en faire l'énumération.

Pendant leurs repas, ils ne doivent pas s'entretenir de choſes frivoles, mais parler de la loi de Dieu ; parce qu'alors le bon ange demeure avec eux, & que s'ils font le contraire, le bon ange ſe retire & cède la place au mauvais, qui ne manque pas de leur envoyer

des maladies. Au reste, comme l'un ou l'autre de ces esprits est toujours présent à leur repas, on doit se garder de jetter en l'air ou à terre des os ou des arêtes de poisson, dans la crainte de les offenser : on ne doit pas non plus, par cette raison, laisser sur la table un couteau sur son tranchant. Il ne leur est pas permis de manger en même tems de la viande & du poisson, & pour séparer ces deux mets, ils doivent au moins mâcher un morceau de pain sec, & se laver la bouche avec un verre de vin. Le couteau qui sert pour la viande, ne peut servir ni pour le beurre ni pour le fromage. Il est d'usage qu'on laisse toujours sur la table, en se retirant, quelques morceaux de pain, que le maître du logis a béni au commencement du repas, afin que la bénédiction demeure par ce moyen dans la maison.

Ils ont l'étrange ridicule en se couchant de mettre le pied dans le lit du côté du nord, & la tête au midi; parce que, disent-ils, dans cette position, ils obtiendront un plus grand nombre d'enfans mâles, & que d'ailleurs rien ne marque plus le respect que l'on conserve pour le temple & pour la ville de Jérusalem. Nous ne dirons rien des songes & du devoir conjugal, cette matière pourrait divertir, mais offenser le lecteur.

Dans les habillemens, le mélange de la laine & du fil dans une même étoffe est défendu aux Juifs. Les travestissemens d'homme en femme & de femme en homme sont réputés des crimes.

La barbe, parmi cette nation, a ses loix & ses usages particuliers. Le Juif Allemand fait régner un cordon de barbe de l'extrémité d'une mâchoire à l'autre : ce cordon est coupé en deux parties égales, & descend agréablement du menton sur la poitrine : les autres Juifs ou n'en portent point du tout, ou la portent entière.

A l'égard des ustensiles qui servent à la cuisine, il y a tant de préceptes & tant d'usages différens, qu'il serait impossible de les rassembler tous. On ne doit pas se servir de la vaisselle des Chrétiens ou des autres infidèles ; ou si l'on y est forcé par la circonstance, on fera bouillir de l'eau & on la jettera dans le vaisseau avec un fer chaud, afin de corriger l'impureté qu'il a pu contracter en servant à des Chrétiens. Un Juif Allemand fait passer par le feu un couteau qui n'a pas servi à son légitime usage Il a coutume de verser doucement la boisson dont il va se désaltérer, afin de ne se pas souiller en avalant quelque moucheron qui y serait tombé. Le même Juif observe, avec le plus grand scrupule, la distinction des animaux mondes & immondes. Il a une espèce de formulaire pour ses bouchers ; & lorsque ceux-ci se trouvent dans quelques cas embarrassans, ils viennent consulter le formulaire & le rabbin qui s'est réservé le droit de l'expliquer. La science du boucher n'est point au nombre de celles qui demandent peu de tems pour y être initié : elle exige une longue pratique dans les tueries,

pour bien apprendre à égorger les animaux, & à connaître leurs défauts : & ce n'eſt qu'après des preuves certaines d'une expérience conſommée, que le boucher obtient ſes pouvoirs du rigide rabbin.

Les bouchers, ainſi bien inſtruits, commencent par lier les quatre pieds de l'animal, & enſuite ils l'égorgent. Ils doivent, après cette expédition, ſcrupuleuſement examiner ſi le couteau ne s'eſt point émouſſé, & ſi la lame ne s'eſt point fauſſée : car ces deux accidens ſont capables d'empêcher l'effet du coup, en effrayant l'animal ; & alors la circulation du ſang ſe trouvant interceptée par la peur, le ſang pourrait s'être figé dans le cœur, & la bête ſerait devenue immonde. Ceci fait & dûement examiné, ſi l'on ne remarque rien de ces inconveniens, on éventre l'animal, on l'ouvre vis-à-vis du cœur, & l'on obſerve avec ſoin s'il n'y a aucun défaut dans les parties nobles. On jette de la terre ſur le ſang, pour obéir au précepte de l'écriture : (Lév. chap. 17, v. 13.) on ôte à la bête égorgée & ſaignée, avec toute l'attention poſſible, les nerfs, les veines & les artères : on tâche de la purger auſſi de toute la graiſſe ; mais cette graiſſe peut ſervir, dès qu'on ſait en écarter le ſang avec le ſel & l'eau.

Les Juifs ne peuvent manger la chair d'aucune bête à quatre pieds, qui n'ait l'ongle en deux, & qui ne rumine : ils ne mangent ni lapin, ni liévre, ni cochon. Les poiſſons ſans écailles ou ſans aîlerons, les oiſeaux de

proie, les reptiles ne peuvent leur servir de nourriture. (Lév. chap. 11.) Ils ne doivent point toucher à la graisse du bœuf, à celle de l'agneau, à celle de la chèvre : (Lév. chap. 3.) ils sont obligés d'ôter le nerf de la cuisse, pour pouvoir la manger. (Gen. chap. 32.) Pareilles défenses leur sont faites par rapport au sang des animaux ; & s'il se trouvait dans l'œil, comme il arrive quelquefois, le moindre filet de sang, il faudrait le jetter dehors. Ils ne peuvent couper une partie d'un animal vivant, pour la manger cuite ou crue, ni égorger dans le même jour la vache & le veau, la brebis & son agneau, la chèvre & le chevreau, ni se nourrir de la chair d'un animal ou d'un oiseau, qui est mort de maladie ou par accident. Autrefois ils n'osaient boire du vin qui avait été recueilli par d'autres que des Juifs; mais actuellement ils sont revenus de cette erreur, & ils boivent volontiers le vin des Chrétiens.

On ne doit point semer ensemble deux sortes de grains différens, comme de l'orge & du bled, suivant le passage (Lév. 19.) : « Tu » ne semeras point ton champ de différentes » graines, &c. » Si quelqu'un plante un arbre fruitier, il ne doit manger de son fruit que trois ans après qu'il aura été planté : anciennement le fruit qu'il rapportait la quatrième année, était offert au temple. Il ne faut point greffer aucun arbre, comme pêchers, pommiers, orangers, &c. on doit même

même les arracher, s'il s'en trouve dans ses terres : mais il est permis de manger des fruits d'un arbre greffé.

Une défense formelle les empêche d'accoupler des animaux de différentes espèces, ni même de leur faire tirer ensemble la même charrue ou le même charriot. (Lév. 19, v. 19.) « Tu ne feras point couvrir les animaux par » d'autres de différente espèce ; » & (Deut. chap. 22, v. 10.) « Tu ne laboureras pas » avec un bœuf & un âne attelés ensemble. »

Les moissonneurs devaient toujours laisser quelqu'épis au bout du champ, & les vendangeurs ne devaient pas enlever toutes les grappes de la vigne : ce précepte subsiste, mais les Juifs ont rarement des possessions en terres & en vignes. Il en est de même de celui qui ordonnait (Lév. chap. 25.) que chaque septième année on laissât reposer les terres, & que l'on abandonnât aux pauvres ce qu'elles rapporteraient d'elles-mêmes. On ne donne plus au sacrificateur le premier mâle qui naît d'une femelle monde, & qui se trouve sans tache : autrefois il fallait le racheter. Si l'on trouve un nid à la campagne, & qu'on veuille en prendre les petits ou les œufs, il est d'obligation de laisser aller la mère.

Si un Juif bâtit une maison, il est de précepte qu'il en laisse une partie imparfaite, en mémoire de la désolation de Jérusalem, & de la destruction de son temple saint : le moins qu'il puisse faire, c'est de

laiſſer une partie de la muraille ſans être enduite de chaud. Il eſt d'uſage d'attacher à la porte ou à la muraille de tous les endroits fréquentés d'une maiſon, un roſeau qui renferme un parchemin préparé, ſur lequel doit être écrit ce paſſage : (Deut. 6, v. 4, 5, 6, 7, 8, 9.) « Ecoute, Iſraël, le Seigneur » notre Dieu eſt un : » puis après un peu de blanc : « Et il arrivera, ſi vous obéiſſez exac- » tement à mes commandemens ; » & ce qui ſuit : « Et tu les écriras ſur les poteaux de ta » maiſon & ſur tes portes. » (Deut. 11, v. 13 juſqu'à 20.) Toutes les fois que le Juif entre ou ſort de chez lui, il touche dévotement cet endroit, & baiſe le doigt qui l'a touché : c'eſt ce que l'on appelle la *Mezuza*.

Les Juifs ont une grande confiance dans les ſonges, à cauſe de ceux de Jacob, de Joſeph, de Pharaon, de Nabuchodonoſor & de Daniel dont il eſt parlé dans l'écriture. Ils en ont de quatre eſpèces, qu'ils redoutent étrangement. Voir brûler le livre de la loi, voir le jour du pardon à l'heure de la prière du ſoir, voir tomber ſes dents ou les poutres de ſa maiſon, & même voir ſon épouſe dans les bras d'un autre homme ; ce ſont des viſions qui font frémir le Juif ſcrupuleux, & l'engagent à jeûner même le jour du ſabbat, quoique cela ſoit défendu en toute autre circonſtance. Quand le jeûne eſt fini, il raſſemble trois de ſes amis, à qui il répète ſept fois : « Qu'heureux ſoit le

» ſonge que j'ai fait ! » à quoi ils répondent autant de fois : « Qu'il ſoit heureux, & que » Dieu le rende tel. » Cette cérémonie tranquilliſe le dévot, il ne craint plus les ſuites funeſtes de ſon mauvais rêve, & il va gaiement ſe mettre à table avec ſes amis, leur promettant d'être fort diſpoſé à leur rendre le même bon office en pareil cas.

La loi de Moïſe eſt formelle touchant la probité ; la loi orale ne l'eſt pas moins, & les anciens rabbins s'accordent tous ſur cet article. Il ne faut tromper qui que ce ſoit : des docteurs Juifs ont été plus loin ; ils ont écrit que c'eſt un bien plus grand péché de tromper quelqu'un qui n'eſt pas Juif, qu'un Juif, non-ſeulement parce que l'action eſt mauvaiſe en elle-même, mais encore parce que le ſcandale en eſt bien plus grand. C'eſt ce crime qu'ils nomment *Chillul aſcem*, « profaner le nom de Dieu. » Ainſi lorſqu'on ſe voit trompé par un Juif, c'eſt le crime d'un particulier & non celui de la nation.

L'uſure qu'ils ſe permettent eſt fondée ſur ce paſſage (Deut. 23, v. 20.) : « Tu pren» dras uſure de l'étranger, mais de ton frère » tu n'en prendras point. » Quels ſont ces étrangers ? il ne peut être queſtion que des ſept peuples que Dieu même avait commandé de paſſer au fil de l'épée, les Héttéens, les Amorrhéens, les Jébuſéens, &c.

L'écriture dit (Exod. XXIII, 25 ; Lév. XXV, 35 ; Deut. XXIII, 19.) « Si votre » frère ſe trouve dans la détreſſe & dans la

» misère, s'il est infirme au point de ne
» pouvoir travailler, & que vous l'ayez reçu
» comme un étranger qui n'a point d'asyle,
» faites en sorte qu'il trouve en vous un
» bienfaiteur, & qu'il puisse vivre auprès de
» vous : ne le tyrannisez point sous prétexte
» qu'il vous doit ; craignez d'irriter le ciel
» en exigeant de lui plus que vous ne lui
» avez donné. Soit donc que vous lui prêtiez
» de l'argent, des grains, ou quelqu'autre
» chose que ce puisse être, vous ne lui deman-
» derez point d'intérêt, &, quoique vous en
» puissiez exiger des étrangers, vous prêterez
» gratuitement à votre frère, ce dont il aura
» besoin ; le tout afin que Dieu bénisse vos
» entreprises & vos travaux. »

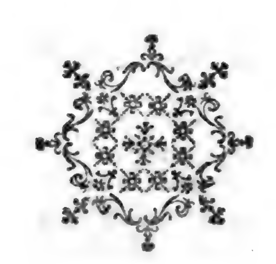
Et dans un autre endroit (Deut. XV, 7.) :
« Si l'un de vos frères habitant le même lieu
» que vous, dans la terre que Dieu vous
» destine, vient à tomber dans l'indigence,
» vous n'endurcirez point votre cœur sur sa
» misère, mais vous lui tendrez une main
» secourable, & vous lui prêterez selon que
» vous verrez qu'il aura besoin. Eloignez de
» vous toutes réflexions intéressées, & que
» l'approche de l'année favorable, qui doit
» remettre les dettes, ne vous empêche point
» de secourir votre frère, & de lui prêter ce
» qu'il vous demande, de peur qu'il ne ré-
» clame le Seigneur contre vous, & que
» votre dureté ne devienne criminelle. Vous
» ne vous dispenserez donc point de le sou-
» lager sur de mauvais prétextes ; mais vous

» répandrez sur lui vos bienfaits, pour » attirer sur vous les bénédictions du ciel. » Tel était l'ordre de l'Éternel touchant l'usure.

Les principaux rabbins jugent ordinairement tous les procès, & autres différends qui, pour quelque cause que ce soit, s'élèvent entre les Juifs modernes. Ils règlent leur jugement sur les décisions contenues dans un livre de droit, & dans un recueil de questions & de réponses, tirées de l'Exode, (chap. 21.) & du Deutéronome, (chap. 22.) Pour conclure un marché, les Juifs ont coutume de toucher à l'habit ou au mouchoir de ceux qui servent de témoins, ce qui équivaut à un serment. On nomme cette façon de traiter, *Kinian suddar*, acquisition de l'étoffe. Ils ont des notaires, mais sans autorité : seulement le notaire vaut un témoin, qui, avec deux autres qui signent avec lui, rend valides toutes sortes d'écritures & de contrats, que toutefois l'on doit faire encore légaliser par trois autres qui sont nommés juges à cet effet. Pour s'assurer que les témoins sont irréprochables, ils doivent être examinés en présence du coupable, ou de l'adverse partie. Pour ce qui regarde les cas criminels, les Juifs sont soumis aux loix des princes, sous la domination desquels ils vivent : l'autorité des rabbins ne s'étendant qu'à excommunier ceux qui ont transgressé quelques cérémonies.

Comme les Juifs sont dans l'usage de marier leurs enfans fort jeunes, & même beau-

coup avant l'âge prescrit pour la consommation, lorsqu'une fille au dessous de dix ans, soit qu'elle ait son père ou non, devient veuve, après avoir épousé un mari du consentement de sa mère ou de ses frères ; & que ce mari lui déplaise, elle peut se démarier jusqu'à ce qu'elle ait l'âge de douze ans & un jour, qui est le tems fixé pour prendre la qualité de femme. Il lui suffit pour cela de déclarer en présence de deux témoins qu'elle ne veut point d'un *tel* pour son mari : ces témoins mettent sa déposition par écrit, avec laquelle elle est dans le cas de se démarier & de se remarier avec qui il lui plaît. Celui qui séduit une fille, est condamné à la prendre pour femme, si le père & la fille y consentent, avec cette clause de ne pouvoir jamais la répudier. Dans ces sortes de cas, l'argent presque toujours, efface la honte & termine l'affaire.



CHAPITRE XXXVI.

Accuſations intentées contre les Juifs, faux Meſſies, perſécutions qu'ils eſſuyent.

IL ſerait poſſible de croire que la déſolation de Jéruſalem par les Babyloniens porta un coup terrible au judaïſme, & que ceux qui revinrent de la captivité, mêlant leurs vices avec ceux des colonies que le roi de Babylone avait laiſſées dans la Judée, achevèrent de pervertir les mœurs, dont la méchanceté de leurs ancêtres avait commencé la deſtruction. Peu à peu la pureté de la morale & du culte religieux, s'effaça de l'eſprit des Juifs, & les rits & les cérémonies prirent inſenſiblement la place de la loi & de l'eſſentiel de la religion. Au défaut des miracles & des prophéties, ils s'abandonnèrent aveuglement aux traditions vétilleuſes de leurs docteurs; & trouvant trop difficile la réforme de leur cœur, ils ſecouèrent le joug des préceptes, pour ſe couvrir du maſque de l'hypocriſie.

La corruption, ayant gagné tous les ordres de l'état, laiſſa triompher le paganiſme, dont la puiſſance formidable des Romains ſoutenait les abominations, & cette corruption diſpoſant ſans ceſſe les Juifs à la révolte, précipita leur perte & la ruine du

judaïſme. Accablés par leurs maîtres cruels, ils furent chargés d'impôts. Domitien les pourſuivit avec la dernière inhumanité : ſous ſon règne on dépouilla nuds tous ceux qui étaient ſoupçonnés de judaïſme, pour vérifier s'ils étaient circoncis ou non. Pendant cette affreuſe perſécution, ils partagèrent les ſouffrances des Chrétiens, avec leſquels on les confondait. Sous Adrien ils ſe révoltèrent, & leur ſort n'en devint que plus triſte. Ils furent, comme des bêtes, expoſés en vente dans les marchés, & on leur défendit expreſſément de s'établir dans la Judée. Ils reſpirèrent pendant les règnes d'Antonin le pieux, de Sévère & de ſes ſucceſſeurs ; mais le chriſtianiſme étant monté ſur le trône avec Conſtantin, la nation Juive fut traitée comme l'ennemie du Sauveur du monde, qu'elle avait barbarement & aveuglement crucifié. Conſtance décerna la peine de mort contre tout Juif qui épouſerait une Chrétienne. Théodoſe leur permit le libre exercice de leur religion. Juſtinien leur défendit de célébrer leur pâque. Héraclius les perſécuta horriblement. Les rois Viſigoths en Eſpagne, Chilpéric & Dagobert, rois de France, & Léon l'*Iſaurien*, n'épargnèrent rien pour procurer leur converſion.

Charlemagne & Louis le débonnaire rendirent des édits aſſez favorables aux Juifs. Ils furent tolérés ſous le règne de Charles le chauve. En Orient, Mahomet & ſes premiers ſucceſſeurs les traitèrent avec aſſez d'huma-

nité, pendant qu'ils furent occupés à établir leur nouvelle religion; mais *Cader* leur ravit leurs biens, & le calife *Hakim* en Egypte, les poursuivit sans relâche.

Vers le milieu de l'onzième siècle, leur ardeur indiscrette à travailler à la conversion des Musulmans de Grenade en Espagne, leur attira une violente persécution. On sait quel fut leur sort à Worms, à Trèves, à Spire, à Mayence, pendant l'épidémie des croisades. L'affreuse rage de les exterminer s'étendit dans toute l'Europe, & les Chrétiens, dans cette occasion, oublièrent la loi du Sauveur, pour venger les outrages faits à ce divin Rédempteur.

En Perse, le fameux Scha-Abas les persécuta pour les obliger à embrasser la religion de Mahomet. Ils furent chassés de l'Espagne en 1492, sous le règne de Ferdinand le Catholique, & ils n'eurent que quatre mois pour se préparer à sortir du royaume. Huit cents mille abandonnèrent avec regret une terre qu'ils avaient depuis long-tems regardée comme leur patrie; mais ils en emportèrent des sommes considérables, & épuisèrent l'Espagne de richesses & de citoyens.

Dans le quatorzième siècle, les Juifs furent massacrés en France, sous Philippe le Long, par ces fanatiques, qu'on appellait Pastoureaux, & ces assassins furent à leur tour exterminés. La peste contribua beaucoup à les détruire, & ceux qui échappèrent à ce fléau, ne purent conserver leur vie qu'en se

faisant Chrétiens. Au milieu de ce même siècle, leur sang ruissela en Allemagne sous le couteau des *Flagellans*.

Le pape Jean XXIII, fut leur ennemi déclaré. Pie V & Sixte V les chassèrent de l'état ecclésiastique, excepté de Rome & de quelques autres villes. Ils le furent de France par Philippe le Bel, indigné de leurs usures, & des autres excès criminels auxquels ils s'abandonnaient. L'histoire d'Angleterre atteste toutes les persécutions qu'ils ont essuyées dans ce royaume; mais la réformation de Luther & de Calvin a été une époque favorable pour eux, & leur a assuré des retraites dans les états protestans, & sur-tout dans la Hollande, où ils trouvent des moyens toujours renaissans de s'enrichir par le commerce.

Il n'y a point de crimes dont les ennemis des Juifs n'aient chargé cette nation fugitive. On les a mille fois accusé d'immoler des enfans en haine de Jésus-Christ & du christianisme, de profaner des hosties consacrées, d'user de sortilèges, de fouetter des crucifix, de profaner les images & les croix, & d'empoisonner les eaux des fontaines & des rivières. Nous n'entreprendrons pas de les justifier de toutes ces horreurs, nous croyons qu'on peut mettre sur le compte de quelques scélérats, toutes ces abominations que les fanatiques imputent au peuple Juif. Ils furent souvent séditieux, grands usuriers; mais ils ne furent jamais tous d'exécrables assassins & de lâches empoisonneurs.

Même avant la venue de Jésus-Christ, il y a eu des imposteurs qui ont pris le nom de messie. Un certain *Theutas* se vantait de passer le Jourdain à pied sec, & par ses prestiges il trouva le moyen de rassembler autour de lui quelques fanatiques. Les Romains dispersèrent sa troupe, le prirent, & après l'avoir exposé aux avanies de ses concitoyens, ils lui firent couper la tête.

Gamaliel parle aussi d'un Judas le Galiléen, qui voulut se faire passer pour le messie. Simon le magicien séduisit le peuple de Samarie, qui l'appellait la grande vertu de Dieu.

L'an cent soixante-dix-huit de l'ére chrétienne, le faux messie Barchochebas parut en Judée à la tête d'une armée. Il massacra tous les Chrétiens qui refusèrent de se faire circoncire de nouveau, & de rentrer dans le judaïsme. Julius Severus poursuivit ces séditieux, par ordre d'Adrien. Il les enferma dans la ville de Bither, où, après un siége opiniâtre, Barchochebas fut pris & mis à mort, au rapport de saint Jérôme.

En 434, il parut dans l'isle de Candie un faux messie, qui prenait le nom de Moïse. Il promit de conduire au milieu des flots de la mer sa nation triomphante dans la Palestine. Plusieurs, sur la foi de ses discours, se précipitèrent dans les eaux & s'y noyèrent: on voulut se saisir de l'imposteur; mais il avait pris la fuite, & les gens crédules publièrent qu'un démon, sous une forme hu-

maine, était venu tromper les Hébreux.

En 530, le faux messie nommé Julien, arma trente mille Juifs, qui massacrèrent tous les Chrétiens; l'empereur Justinien les fit tous exterminer. Un certain Serenus, Juif Espagnol, voulut jouer ce personnage dans le huitième siècle. Il devait conduire à Jérusalem ceux qui croiraient en lui; un grand nombre s'attacha à ses pas, & il ne s'en sauva aucun.

Le douzième siècle fut fertile en faux messies: il en parut un en France sous Louis le jeune, & il fut mis à mort. Un autre se fit connaître dans la Perse, vers l'année 1138, & força le roi, sur le point de lui livrer bataille, à consentir à la paix, moyennant une somme considérable; elle fut exactement payée: mais à peine les rebelles étaient-ils dissipés, que le prince fit rendre l'argent qu'il lui en avait coûté pour obtenir un accommodement nécessaire.

Sept ou huit imposteurs se montrèrent pendant le treizième siècle, en Arabie, en Perse, dans l'Espagne & en Moravie.

Au milieu du seizième siècle parut en Moravie Jacques Ziéglerne, qui se dit le précurseur du Messie, qui était déjà né & qu'il avait vu à Strasbourg. Un autre en dit autant en Hollande, en 1626; & en 1666, parut enfin le fameux Zabathei Sévi. Il prêcha à Smyrne; & tandis que les riches Juifs l'anathématisaient, il se fit suivre par toute la populace de la nation. Sévi voyagea en Grèce

& en Egypte, & s'associa un certain Nathan Lévi ou Benjamin, qui consentit à jouer le personnage du prophète Elie. Ils furent ensemble à Jérusalem, où ils se firent autant d'ennemis que de partisans. Sévi vint à Constantinople, & se rendit de-là à Smyrne, où Nathan lui envoya quatre ambassadeurs, qui le reconnurent publiquement pour le messie, & bientôt il fut déclaré roi des Hébreux. Il prit le titre de roi des rois de Juda. Enfin les Juifs prudens prononcèrent contre lui des sentences de mort, il les brava; & après avoir fait ôter des prières publiques le nom de l'empereur des Turcs, il eut l'audace de venir à Constantinople. Il y fut arrêté, mis en prison, bafoué, & le roi de Juda se crut trop heureux qu'on lui permît de se faire Musulman pour sauver sa vie; mais il n'eut pas le secret de la conserver long-tems, l'empereur peu après, sur quelques soupçons, lui fit trancher la tête. Depuis aucun Juif n'a eu la folie de s'annoncer pour le messie.

Toutes les nations se sont réunies pour couvrir d'ignominie le peuple Juif. Giafar Sadek, qui vivait en 770, ordonna, par une loi expresse, que les enfans des Chrétiens & des Juifs qui se feraient Musulmans, seraient héritiers universels des biens de leur famille.

Adalla voulut qu'ils eussent la barbe rasée, & qu'ils portassent de longs chapeaux: il en fit marquer quelques-uns à la main. D'autres

califes les obligèrent à porter sur leurs habits un morceau de drap jaune, pour les distinguer des Musulmans. Motawekel les éloigna des charges, leur prescrivit d'attacher leurs robes avec des ceintures de cuir, leur défendit de monter à cheval, & ne leur permit de se servir dans leurs voyages que d'ânes & de mulets. L'empereur Adrien leur fit couper les oreilles : Ptolomée Philopator voulut qu'on leur imprimât sur le corps, avec un fer chaud, une feuille de lierre, plante consacrée au dieu Bacchus.

Dans le huitième siècle à Toulouse, on les souffletait trois fois chaque année à la porte de l'église cathédrale. A Béziers, on les chassait de la ville à coup de pierres, le jour des rameaux, & ils n'y pouvaient rentrer jusqu'à la dernière fête de pâques.

Les Juifs établis à Rome, à chaque nouvelle installation, doivent présenter au pape un exemplaire de la loi, & le saint père leur dit, en le recevant : « Je révère la loi que » Dieu a donnée à Moïse ; mais je condamne » la fausse explication que vous donnez à cette » loi : car vous attendez en vain le Messie, » qui est venu depuis long-tems, & que » l'église croit être Notre Seigneur Jésus-» Christ. »

Dans certains pays, les Juifs portèrent pour marque distinctive une roue sur la poitrine, un chapeau rouge, & les femmes une corne. Un chapeau cornu fut ordonné aux hommes en 1420, par le concile de Salz-

bourg. Ils portent à Avignon le chapeau jaune, à Venise il doit être rouge. Dans l'Orient le chapeau en pain de sucre; le turban & les souliers violets font une partie de l'habillement des Juifs.

Il en coûte un florin aux Juifs, chaque heure qu'ils restent dans la ville d'Ausbourg. Ils ne peuvent demeurer plus de trois heures dans celle de Trente.

Fin du troisième Volume.

TABLE
DES CHAPITRES
Contenus dans ce troisième Volume.

LA PERSE.

CHAPITRE PREMIER.

LA SYRIE.

LA PALESTINE.

Fin de la Table du troisième Volume.



